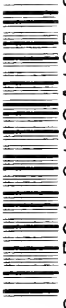


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01664167 2

SÉNÈQUE

ET

LA MORT D'AGRIPPINE.

SÉNÈQUE

ET

LA MORT D'AGRIPPINE.

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

H. DACBERT.

Toutes les fois que j'ai lu l'abominable histoire de Néron et de sa mère Agrippine, j'ai été tenté de n'en rien croire. L'intérêt du genre humain est que tant d'horreurs aient été exagérées.

VOLTAIRE.

Dans ces grands principes du Stoïcisme qui le prennent de si haut avec ce qui épouvante les hommes, avec l'abjection ou le dénuement, ou la mort, il y a quelque chose de tout à fait sérieux et de simplement vrai: c'est qu'aucun mal ni aucune menace ne feront fléchir certaines âmes jusqu'à leur faire trahir leur devoir et leur dignité.

ERNEST HAVET.

LEIDE.
E. J. BRILL.
OUDE RIJN 33a.

PARIS.
EMILE LECHEVALIER.
39, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 39.

1884.

PA
0070
H25



1057278

T A B L E.



Pag.

CHAPITRE I.

SÉNÈQUE ET LES STOÏQUES ROMAINS.

Le Stoïcisme romain. — Sénèque. — Ses détracteurs. — Sénèque et l'Église chrétienne. — La défense de Sénèque par Montaigne. — Son apologie par Diderot. — Vaine tentative d'excuser Sénèque d'avoir voulu justifier ou cacher le parricide. — La question à résoudre. 1.

CHAPITRE II.

LES CÉSARS ET LE SÉNAT ROMAIN.

Du titre d'Imperator. — La qualité des Césars était celle de Premier ou Prince du Sénat. — Le Sénat romain 41.

CHAPITRE III.

LA LETTRE DE SÉNÈQUE AU SÉNAT AU SUJET DE LA MORT D'AGRIPPINE.

Election de Néron au principat. Rôle de Sénèque en cette affaire. — Néron et le Sénat. — Le message. Analyse qui nous en est donnée par Tacite. — Examen critique de cette analyse. — Rétablissement de la teneur générale du message par la citation qu'en a donnée Quintilien. 70.

CHAPITRE III. (Bis).

L'OPINION PUBLIQUE À ROME.

Accueil favorable fait au message. — Sincérité du peuple — Sentiments du Sénat et de Thraséas. — L'opinion publique à l'égard de Sénèque. — Revirement d'idées dans le parti aristocratique. — Il accuse Néron de parricide. — Intérêt politique des Flaviens à rendre odieuse sa mémoire. — Influence des prêtres sur l'opinion. — Les témoignages de Quintilien, de Juvénal et de Pline. — État de la question. 96.

CHAPITRE IV.

LES RAPPORTS DES HISTORIENS ROMAINS. — NÉRON ET AGRIPPINE À BAIES.

Le fils et la mère. — Les Quinquatries. — Néron à Baies. — La trirème. — Arrivée d'Agrippine et le souper chez le Prince. — Conclusion 128.

CHAPITRE V.

SUITE DES RAPPORTS DES HISTORIENS ROMAINS. — LA MORT D'AGRIPPINE.

L'embarquement d'Agrippine sur la trirème. — Les manœuvres] nautiques d'Anicetus. — Le sauvetage d'Agrippine. — La réunion nocturne des conseillers du Prince. — La nouvelle mission d'Anicetus. — La mort d'Agrippine. — Conclusion 181.

CHAPITRE VI.

SÉNÈQUE A DIT VRAI.

Manque d'indépendance chez les historiens romains. — La situation de Néron. — Celle d'Agrippine. — La probabilité des faits. — Le caractère de Sénèque. — Son ambition du pouvoir. — A-t-il craint la mort? 182.

CHAPITRE VII.

SÉNÈQUE FUT UN ÉMINENT STOÏQUE.

Sénèque conserva l'estime de ses contemporains. — Situation des philosophes sous les successeurs des Césars. — Sénèque et les auteurs aux gages des Princes. — Les Romains ont justement considéré Sénèque comme un éminent stoïque 220.

SÉNÈQUE ET LA MORT D'AGRIPPINE.

CHAPITRE I.

SÉNÈQUE ET LES STOÏQUES ROMAINS.

LE STOÏCISME ROMAIN. — SÉNÈQUE. — SES DÉTRACTEURS. — SÉNÈQUE ET L'ÉGLISE CHRÉTIENNE. — LA DÉFENSE DE SÉNÈQUE PAR MONTAIGNE. — SON APOLOGIE PAR DIDEROT. — VAINES TENTATIVES D'EXCUSER SÉNÈQUE D'AVOIR VOULU JUSTIFIER OU CACHER LE PARRICIDE. — LA QUESTION À RÉSOUDRE.

LE STOÏCISME ROMAIN.

Pendant longtemps Rome n'avait eu qu'un parfait dédain pour les études philosophiques. Point ne manquait cependant de philosophes accourus de tous les points de la Grèce et de l'Asie pour chercher des adeptes dans les classes élevées de la capitale. Les doctrines d'Epicure, celles de l'Académie, celles du Portique, celles mêmes de Pythagore y furent enseignées avec un certain éclat par des hommes de mérite. Mais le caractère positif et pratique de l'esprit romain ne discerna point

dès l'abord aucun intérêt, aucune conclusion utile à retirer des discussions subtiles, raffinées et interminables de ces différentes sectes qui se renvoyaient avec acharnement des réfutations et des injures.

Cicéron avait bien montré qu'en dehors de ces disputes d'écoles rivales, la philosophie pouvait être une science utile et fournir une base solide à l'affermissement de la vertu dans l'âme humaine; mais il s'était borné à en conférer avec ses amis ou à écrire pour quelques esprits d'élite. Q. Sextius le premier, entreprit de fonder une école nationale de philosophie qui répondit aux aspirations des Romains ¹⁾ et son fils continua brillamment ses leçons.

Cette *école romaine* des Sextius, *Sextorium nova et romani roboris secta* ²⁾, ne fut et ne pouvait être une école originale, novatrice; ce fut une école éclectique; elle prenait de chaque système ce qui lui paraissait bon, pour en faire un tout fusionné, pondéré. Elle eut toutefois pour base principale la doctrine du Portique et par là elle devint un *néo-stoïcisme* ou le *stoïcisme romain* ³⁾.

Des trois branches d'études qui composaient le champ de la philosophie ancienne ⁴⁾, *la Logique, la Physique, et l'Ethique* les philosophes romains n'en négligeaient aucune:

1. LA LOGIQUE leur sembla toutefois un domaine dans lequel il n'y avait plus de place pour l'initiative de nouveaux venus; ils pensaient que les écoles grecques avaient achevé l'analyse de la raison; qu'ils avaient montré comment la conséquence sort nécessairement du principe et qu'elle doit être

1) Aubertin, Sénèque et St. Paul. Ch. 3. Les philosophes romains.

2) Sénèque. Questions naturelles. VII 32.

3) Havet. Le christianisme et ses origines T. 2. = Sénèque, lettre 64: Quel Stoïcien était sextius! et cependant il se défendait de l'être.

4) Quintilien. Inst. Or. L. XII. ch. 4. = Sénèque lettre 89.

en toute hypothèse possible la déduction obligée de deux prémisses données; qu'ils avaient classé toutes les formes de raisonnement et déterminé les règles auxquelles elles sont soumises; qu'ils avaient en un mot à peu près tout discuté et connu dans le domaine de la raison pure. L'école romaine n'a donc laissé aucun travail original dans cette branche d'étude.

2^o. LA PHYSIQUE se divisait en deux parties la *physique naturelle* et la *métaphysique*.

La première partie, la *Physique naturelle*, était fort cultivée par les philosophes romains. Les phénomènes de la nature étaient de leur part l'objet d'une étude très sérieuse. Peu de traités scientifiques nous sont parvenus; nous ne possédons guères que les ouvrages des vulgarisateurs: et cependant malgré de grossières erreurs, les écrits de Sénèque ¹⁾ et de Pline ²⁾ nous montrent que les romains étaient loin d'être indifférents aux progrès des sciences. Ils avaient même la prétention de ne pas être de simples imitateurs ou élèves des Grecs; et Lucain fait dire à César ³⁾: *même au milieu des guerres je n'ai cessé d'étudier les mouvements du ciel, le cours des astres, et mon année surpassera en exactitude celle d'Eudoxe*. Sénèque dans son ardent désir d'étendre le champ des connaissances humaines reprochait à ses contemporains ⁴⁾ *de ne pas chercher à faire des découvertes sur ce qui avait échappé aux anciens, et de laisser perdre bien des vérités qui avaient été trouvées*. On ne doutait plus à Rome comme au

1) Sénèque: cons. Helvie; lettre 95^e; Questions naturelles VII. 1. at mehercules non aliud quis aut magnificentius quæsierit aut didicerit utiliùs quàm de stellarum siderumque naturâ.

2) Pline dans sa préface déclare avoir puisé dans plus de 2,000 volumes les matériaux de son histoire naturelle.

3) Pharsale X.

4) Sénèque H. n. VII. 32.

temps de Lucrèce de la rotondité de la terre ¹⁾; tout homme instruit en connaissait la forme sphérique, admettait l'existence des antipodes, avait quelque idée, quoique confuse, de la force centripète et de la force giratoire ²⁾. Des astronomes enseignaient que la terre tournait sur son axe et que le mouvement apparent du ciel n'était qu'une illusion ³⁾. On discutait la nature des comètes et leurs itinéraires dans l'espace ⁴⁾. On savait que le flux et le reflux de l'océan étaient causés par les attractions lunaires ⁵⁾. On pressentait que par delà les colonnes d'Hercule se trouvaient de nouvelles terres; et il semblait que leur découverte tentait déjà l'audace des navigateurs d'alors qui n'étaient pas moins hardis que ceux de leurs devanciers qui avaient exécuté les célèbres périple ⁶⁾. Les connaissances géographiques occupaient sérieusement les romains, au point de vue scientifique ⁷⁾; mais elles avaient

1) Lucrèce, chant 1er, 1050—1066.

2) Ovide, *Fastes*. VI. 265—280:

*Aere Syracosia suspensus in aere clauso
Stat globus immensi parva figura poli . . .
Ipsa volubilitas libratum sustinet orbem.*

Lucain, *Pharsale* IX :

*Nunc forsitan ipsa est
Sub pedibus jam Roma meis.*

3) Sénèque, *Quest. nat.* VII. 2.

4) *Id.* VII. 22—25.

5) *De Providentia*. 1.

6) Médée, *Chœur*. 2e acte :

*Thetysque novas detegat orbes
Nec sit terris ultima Thule.*

Sénèque. *Marcia*. 18 :

Videbis hic navigia quas non novere terras quaerentia.

Lucain, *Pharsale* X :

Isset in Occasus mundi devexa secutus.

Voir encore *Juvenal* XIV. 275—280.

7) Lucain (*Pharsale* X) fait dire à César: «qu'on me donne l'assurance de trouver les sources du Nil, et j'abandonne la guerre civile» — Selon *Pline* (*H. Nat.* VI, 26). Sénèque avait écrit une géographie de l'Inde.

surtout pour mobile l'intérêt politique, stratégique, et commercial ¹⁾).

La deuxième partie, la partie transcendante ou la *métaphysique* ne les absorbait pas autant. Ils admettaient, généralement d'accord avec le sens commun, qu'une puissance intelligente et prévoyante régissait l'univers, et que tous les phénomènes sans exceptions qui se déroulaient sous nos yeux obéissaient à des lois ²⁾). Mais quelle était cette puissance mystérieuse? Ils reconnaissaient qu'il ne serait pas sans utilité pour l'homme de savoir si elle était ou non distincte du monde, du grand Tout; si dans l'hypothèse du deuxième cas elle avait formé la matière ou n'avait fait que la mettre en œuvre, si l'idée avait précédé la matière ou la matière l'idée ³⁾); et ces questions étaient abordées par quelques-uns d'entre les philosophes romains ⁴⁾); mais la plupart de ceux-ci les regardaient comme insolubles et ne se prononçaient pas d'une façon positive entre les divers systèmes préconisés par les écoles grecques.

3°. L'ÉTHIQUE fut l'objet essentiel de leurs études. C'est, en effet, quoi qu'on en dise, la partie la plus importante de la philosophie. Ils lui donnaient pour but: *Connaitre et ap-*

1) Les itinéraires étaient dressés avec une grande exactitude. „Toute discussion au sujet de ces distances, nous dit Pline, (VI, 35), vient d'être close; car des explorateurs envoyés par Néron ont établi que de Syène à Méroë, il y avait 873.000 pas. „Il ne faut pas oublier que l'aristocratie romaine ainsi que la chevalerie ou bourgeoisie constituaient une réunion de marchands, d'administrateurs, de juges et de fermiers d'impôts. La république romaine n'est pas sans rapport avec ce que fut Venise et ce qu'est l'Angleterre.

2) De vitā beatā I

3) Sénèque. Quest. Nat. Livre I Préface.

4) Perse sat. III:

Discite, o miseri, et causas cognoscite rerum!
gigni
de nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti,
hoc est quod palles?

précier la valeur des choses, — apprendre à dominer nos passions — et diriger ainsi toutes nos actions vers le bien ¹⁾.

Ils prétendaient par un tel but et une telle méthode ne pas enseigner une science abstraite et creuse. *Philosophia non est in verbis*, disaient ils, *sed in rebus*, et le caractère distinctif de l'école romaine fût d'être une école moins de théorie que de pratique.

La division et la méthode qu'ils adoptaient ne nous paraissent pas moins bien justifiables que celles de beaucoup d'autres écoles célèbres. „Tous les hommes cherchent d'être „heureux, disait Pascal ²⁾; c'est le motif de toutes les actions „des hommes jusqu'à ceux qui vont se pendre.” La philosophie romaine avait dit comme lui et avant lui: *Vivere beate omnes volunt* ³⁾. Tous nos actes étant donc produits par la sollicitation qu'exercent sur nous les choses que nous considérons comme un bien, les mobiles, — il est clair que l'on connaîtra à peu près tout ce que l'homme a besoin de savoir en morale, si l'on connaît le mérite de chaque mobile, si l'on peut dire quel est celui auquel tous les autres doivent céder.

Mais pour connaître et apprécier la valeur réelle des choses, la première des conditions, la condition essentielle était d'avoir une base, une règle certaine.

Or ayant reconnu que chaque être, chaque atome avait

1) Lettre 89: *Ergo quum tripartita sit philosophia, moralem ejus partem primum incipiamus disponere. Quam in tria rursus dividi placuit; ut prima esset inspectio suam cuique distribuens et aestimans quanto quidquid dignum sit; maxime utilis: quid enim est tam necessarium quam pretia rebus imponere? Secunda De impetu; tertia De actionibus. Primum enim est ut quanti quidque sit judices; secundum, ut impetum ad illa capias ordinatum temperatumque; tertium ut inter impetum tuum actionemque conveniat, ut in omnibus istis tibi ipse consentias.* = lettre 71: *Socrates qui totam philosophiam revocavit ad mores et hanc summam dixit esse sapientiam bona malaque distinguere.*

2) *Pensées*, art. VIII. Ed. Havet.

3) *De vita beata* 1.

une raison d'être, une place déterminée à occuper, une fonction particulière à remplir dans le vaste Tout, les philosophes romains furent conduits à la suite des stoiciens à prendre pour base, pour mesure d'appréciation, les *lois de la Nature, ou de Dieu*; car Nature et Dieu signifiaient pour eux une même idée, celle de la puissance mystérieuse, mais intelligente et sage qui régit et anime l'univers. En conséquence *Bien vivre* était selon eux *vivre selon la Nature*, „*Vivere secundum Naturam*, et ils disaient indifféremment „obeis à la Nature” *sequere Naturam*, ou „obeis à Dieu,” *sequere Deum* ¹⁾.

Par suite de ce principe ils eurent à se demander tout d'abord quel était parmi les êtres qui vivent sur la terre le caractère distinctif de l'homme, celui qui marque son rôle dans le monde; et ils reconnurent que c'était incontestablement la raison, c'est à dire la faculté d'apprécier nos mobiles d'actions et de nous déterminer en connaissance de cause. „C'est donc à perfectionner sa raison, dirent-ils, que l'homme „devra avant tout s'attacher pour atteindre la fin que lui assigne la Nature, *et la perfection de la raison sera la vertu*” ²⁾.

Mais la raison seule ne constitue pas l'homme. Il a de commun avec les animaux et les plantes un corps, et quoique secondaire par rapport au premier, ce deuxième élément de notre être ne doit pas être négligé car l'un et l'autre sont étroitement unis. Quand le corps est malade, la raison l'est aussi dans la plupart des cas. Par conséquent il faut maintenir le corps en bonne santé pour que l'activité de l'esprit humain puisse s'exercer librement et sagement.

1) Sènèque, Lettre 5e. Nempè propositum nostrum est secundum Naturam vivere. Id. De vitâ beatâ 15. Deum sequere. Perse sat. 3: Quem te Deus esse Jussit et humanâ quâ parte locatus es in re Disce.

2) Sènèque, lettre 76e. Quid in homine proprium? Ratio. Ergo si hanc perfecit finem naturæ suæ attigit. Hæc recta et consummata felicitatem hominis implevit. Hæc ratio perfecta virtus vocatur.

Orandum est ut sit mens sana in corpore sano ¹⁾).

Pour ce qui est du corps, enseignaient les philosophes romains, il est facile de remarquer que les besoins dont la Nature nous a chargés sont assez généralement faciles à satisfaire; tandis que l'homme sous prétexte d'augmenter la somme de ses jouissances se crée de nouveaux besoins, des besoins factices; et ces besoins dont il se charge volontairement sont d'une exigence tyrannique et le jette hors de la voie naturelle, celle du bonheur ²⁾. C'est donc, dans la plupart des cas, nous mêmes et non point la Nature qu'il faut accuser de nos maux. Ils montraient, ce dont Epicure lui même convenait ³⁾, que de l'amour du luxe et du désir des jouissances découlaient la majeure partie des maladies et des souffrances qui affligeaient l'humanité et les vices qui la déshonoraient, la rabaisaient dans l'échelle des êtres.

Aussi l'Ecole romaine ne cessait de faire l'éloge de la sobriété et même de la pauvreté, c'est-à-dire de la condition de celui qui vit de peu; elle l'appelait „*la compagne de la santé et de la vertu.*” Elle avait pris de Pythagore la règle de l'abstinence, et elle regardait l'usage de son nourrir de la chair des animaux comme une chose nuisible à notre organisme et une excitation à la cruauté ⁴⁾.

Comme il arrive toujours dans toutes les écoles, il y eut des philosophes qui poussèrent les choses à l'exagération et voulurent adopter les mœurs et les allures de Diogène ⁵⁾. Ce furent des exceptions, des originaux; ils ne furent pas con-

1) Juvenal. X. 356.

2) Lettre 4. Parabile est quod natura desiderat et appositum: ad super vacua sudatur. Ad manum est quod satis est. Qui cum paupertate bene convenit, dives est.

3) De vitâ beatâ. 12.

4) Sènèque, Lettre 108. Tacite A. XV. 45. Ovide, Métam. XV. 75—140.

5) Lettre 20. Demetrius noster quum illum vidi nudum quanto minus quàm instramentis incubantem.

siderés comme des stoïciens et ils étaient appelés des *cyniques* ¹⁾). L'école romaine leur répondait avec le bon sens qui la caractérisait, que s'il était bien de fortifier son corps par le travail et la sobriété, il était *contre nature* de la torturer à plaisir et de rejeter les simples commodités de la vie ²⁾; car ce serait vouloir renoncer à la qualité d'homme pour prendre celle de la brute.

Les cyniques eux-mêmes, d'ailleurs, s'accordaient à déclarer que le dénuement par lui seul ne constituait pas un mérite; ils tenaient à se distinguer non seulement du vil mendiant, mais encore du pauvre qui ne savait pas être content de son sort, demeurer indifférent à tous les biens, même à la vie ³⁾; si à leurs yeux le sage devait rechercher la pauvreté, tout pauvre ne pouvait être considéré comme sage. C'était donc reconnaître que la vertu était indépendante de la condition de fortune.

Aussi les philosophes romains admettaient-ils que le sage pût être riche à la condition de ne devoir ses biens à aucun moyen illégitime, de ne pas en user pour se donner de facheuses habitudes de mollesse, et de s'en servir pour faire le bien autour de lui, le bien véritable, venir en aide à ceux qui en ont besoin et non point vouloir se créer des partisans et des prôneurs par une fausse générosité ⁴⁾).

Car si pour vivre selon la nature il fallait éviter de se créer des besoins factices, on n'en saurait conclure que l'homme dût pratiquer l'égoïsme. Loin de là. Tous nos besoins naturels, tous nos sentiments innés nous entraînent à rechercher l'association des autres hommes et nous montrent claire-

1) De vitā beatā 18. Tacite. A. IV. 40. Hist. VI. 34.

2) Lettre 5e. Hoc contra naturam est et torquere corpus suum et faciles odisse munditias et squalorem appetere.

3) Lucien, Dialogues des morts. XXII.

4) De vitā beatā. 23, 24.

ment que nous n'avons pas été destinés à vivre chacun isolément, mais au contraire à vivre en société, en communauté de services réciproques. Aussi, *la voix interne, celle de la Nature*, disaient les romains, *nous apprend que tout homme est notre semblable et doit être par cela seul l'objet de notre affection et de notre dévouement.*

Depuis longtemps le bon et sensé Chremès ¹⁾ exprimait au public du théâtre, comme une chose toute simple, le sentiment qui le portait à offrir ses services à un voisin. „Je „suis homme, disait il, et je ne puis rester indifférent à l'é- „gard d'un autre. Voilà pourquoi je m'intéresse à vos peines „et viens vous offrir mes consolations, mes conseils, et si „vous en avez besoin, l'aide de ma bourse.” Au milieu des guerres civiles, sans prétendre rien dire de nouveau, mais comprenant mieux que jamais les malheurs qui naissent de l'oubli des lois de la Nature, Cicéron écrivait ²⁾: „Parmi nos „devoirs il n'en est pas de plus noble, d'une plus large ap- „plication que celui qui établit entre les hommes une alliance, „des relations mutuellement utiles, en un mot l'amour du „genre humain, *caritas humani generis.*” Cette idée de la fraternité humaine était devenue une idée banale, incontestée, du moins en théorie, dans le monde greco-romain ³⁾.

Les stoïques romains ne pouvaient donc manquer de reconnaître *dans ce sentiment général une loi de la Nature*, une obligation primordiale de l'homme.

Elle devint par suite la base de leurs doctrines sociales. „Nous sommes, disaient ils ⁴⁾, les membres d'un grand corps.

1) Heautontimorumenos.

2) De Finibus 23.

3) Juv. Sat. XV. 140.

quis enim bonus? ,

Ulla aliena sibi credat mala. Separat hoc nos

à grege mutorum.

4) Lettre 95. De clementia, passim.

„*La Nature* en nous formant des mêmes éléments et pour „les mêmes fins, *nous a créés parents*; elle nous a liés les „uns aux autres par un attachement mutuel, nous a fait „sociables et nous a donné pour règle la justice et l'équité. „D'après cette constitution de notre être il est plus fâcheux „pour nous de faire que de recevoir du mal et nos mains „doivent être toujours prêtes à secourir nos semblables.” Ramener les hommes dans les voies de la nature, les lier par des rapports d'idées, de bienveillance, et de société, tel devait être le but de la philosophie ¹⁾.

En conséquence, *la vertu ne pouvait être* aux yeux de l'Ecole romaine, *une qualité égoïste ou passive*; pour elle au contraire, sans activité pas de vertu. „Si quelqu'un, disait „Sénèque ²⁾, voit un homme oisif, il le prend pour un philosophe retiré du monde, content de lui-même, et vivant „pour lui seul. Cet homme n'a que le masque de la philosophie. Celui qui a fui les hommes et les affaires semble „un animal timide qui s'est caché par peur. Ne vivre pour „personne, ce n'est même pas vivre pour soi.” „Il n'est „pas de bien agréable, disait il encore ³⁾, s'il n'est point „partagé; et la science elle-même, s'il fallait la renfermer „en soi, ne pas la répandre, ne serait pas un don digne „d'être accepté.”

Voilà ce qu'était le *sequere naturam* „obéis à la nature.” Le stoïcien romain ne pouvait être, en effet, qu'un homme bienveillant et dévoué à ses semblables. Qu'aurait-il eu besoin de jalouser son voisin, de songer à le dépouiller, à l'asservir, quand il savait se contenter de peu?

1) Lettre 5; 90: hæc docuit colere divina, humana diligere . . . inter homines consortium, quod aliquandiu inviolatum mansit, antequam societatem avaritia distraxit.

2) Lettre 55.

3) Lettre 6.

Ce même principe de *soumission confiante aux lois de la nature* ¹⁾, lois d'ailleurs inévitables, devait dicter nos sentiments à l'égard de la mort.

Qu'il soit ou non le seul des animaux qui ait la certitude de sa fin, l'homme sait qu'il doit mourir; et il n'y a pas pour lui de question qui l'occupe davantage que celle de savoir le sort qui l'attend au delà de la tombe. Aussi la prétention de donner une solution au problème de la destinée humaine, d'assurer à l'homme le bonheur ou le repos après la mort, a été la raison d'être de toutes les religions et de la plupart des sectes philosophiques.

Les platoniciens enseignaient que les âmes formées d'une substance éthérée, seraient dégagées par la mort des liens du corps, et devenues libres auraient une nouvelle vie de bonheur ou de peines selon qu'elles auraient été vertueuses ou non sur la terre. Les épicuriens soutenaient que l'âme se formant avec le corps par une même combinaison d'atômes, périssait avec lui par une même désagrégation, et qu'ainsi la mort assurait un repos insensible, un sommeil éternel ²⁾. Les stoïciens pensaient à peu près comme les Epicuriens: *Post mortem nihil, ipsaque mors nihil*; disaient ils. Les Pythagoriciens affirmaient que les âmes humaines ne différaient pas de celles des plantes ou des animaux, que par la mort elles émigraient dans un autre être vivant en voie de formation, pour revenir animer ultérieurement quelque autre homme à sa naissance.

L'esprit loyal et peu aventureux de l'école romaine ne lui permit pas d'adopter de dogme à ce sujet. Elle se gardait de rien affirmer sur le sort futur de l'homme. Admettant le principe *que rien dans l'univers ne peut venir du néant*

1) Lettre 62. Non qui jussus facit aliquid miser est sed qui invitus facit.

2) Lucrèce, De Natura. Liv. 3.

et que rien ne peut y rentrer, elle pensait que la mort n'était qu'une évolution de notre être comme l'avait été la naissance ¹⁾, et qu'il ne nous est pas plus donné de savoir ce que nous avons été que de savoir ce que nous serons. Elle demeurait ainsi indécise entre la croyance à l'anéantissement complet de l'homme par suite de la formation de corps nouveaux par les éléments qui avaient constitué sa personnalité, croyance commune à Epicure et au Portique et celle de la permanence de la partie sensible et pensante de notre être, avec la possession du sentiment de son identité, opinion que soutenaient les disciples de l'Académie.

Aussi dans ce doute pouvait-on voir les mêmes hommes tantôt se complaire dans les rêves d'immortalité, tantôt vanter le bonheur de n'être plus ²⁾. Nous ne devons pas nous en étonner, car, quoique nous disions, quoique nous fassions, nous ne sommes pas aujourd'hui plus avancés qu'eux sur ce point. Le *devenir*, le *to be or not to be* d'Hamlet, paraît être une problême que l'humanité doit toujours et vainement rouler dans son esprit.

Mais ce que l'école tenait à enseigner, ce dont elle voulait convaincre, c'est que dans l'une ou l'autre ³⁾ hypothèse, on ne devait rien craindre de la mort. *Scire mori sors prima viris* ⁴⁾.

1) Marcia. XIX, XX, sq. Lettres 4, 24, 62, sq. Ovide, Mét. XV. 255.

nascique vocatur
incipere esse aliud quàm quod fuit ante, morique
desinere illud idem.

2) Sénèque, Lettres 38, 94, 108, 24: Mors nos aut consumit aut emittit; lettre 71: aut in meliorem emittitur vitam, aut certe sine ullo futurus incommodo suæ naturæ remiscebitur et revertetur in Totum.

Marcia XIX: non potest miser esse qui nullus est; XXIV: Ipse quidem æternus meliorisque nunc status est.

3) Lettres 4, 24. 36, 71, etc.

4) Lucain, Pharsale IX. Caton à Labienus.

Pour la redouter, disaient-ils, nous n'avons d'autre motif que la peur vague de l'inconnu; nous semblons des enfants reculant à l'entrée d'une chambre noire; nous n'avons qu'une vaine crainte. Et à quoi sert-il de trembler? La peur nous empêcherait-elle de mourir? Evidemment non. *Forti pavidoque cadendum est*. Et c'est tout ce qu'il nous est donné de savoir. *Hoc satis est dixisse Jovem*.

Nous devons donc nous soumettre de bonne grâce à une loi universelle, et avoir confiance en la sagesse de la Nature ¹⁾.

Selon eux, en conséquence il n'y a pas lieu de vouloir reculer ce dénouement inévitable de notre existence. Entre une longue vie et une courte, le nombre de jours est-il si considérable? *si longa an differat atas?* Et la vie d'ailleurs est-elle si agréable que nous la devons préférer à la mort, que nous lui devons sacrifier notre honneur?

Ils allaient plus loin. A bien regarder, disaient-ils, la mort est au contraire une refuge contre les malheurs de la vie, et *l'homme, puisque la nature l'a créé libre de son sort, peut volontairement y chercher un asyle contre les coups du destin* ²⁾; mais le suicide ne doit pas être un acte de folie, et encore moins un acte de lâcheté, la fuite du combat ³⁾; il doit être un acte grave, muri, et dicté par la raison, *sed proxima cogi* ⁴⁾. Le vrai philosophe devait être, en effet, à

1) Lettre 107, de vitâ beatâ 5.

2) De Providentiâ 2. Lettre 70, etc.

3) Lettre 24: Quidquid horum tractaveris, confirmabis animum vel ad mortis vel ad vitæ patientiam: ad utrumque enim movendi ac firmandi sumus, et ne nimis amemus vitam et ne nimis oderimus; et quum ratio suadet finire vir fortis ac sapiens non fugere debet e vitâ sed exire.

4) Pharsale IX, Caton à Labienus. Sénèque en maintes occasions fait remarquer que Caton ne mit fin à ses jours qu'après avoir fait preuve d'une indomptable ténacité dans la lutte tant qu'il fut possible de ne pas désespérer du succès, et qu'après

leurs yeux un soldat-citoyen de l'univers que rien ne pouvait détourner de l'accomplissement du devoir, ni faire murmurer contre la destinée; il devait s'enorgueillir de sa valeur dans la lutte, considérer les épreuves comme l'occasion de se distinguer ¹⁾; et à moins de circonstances exceptionnelles attendre avec une complète sérénité le terme que la Nature ²⁾ avait assigné à la vie ³⁾.

Aussi l'école qui enseignait à ne pas craindre la mort, à ne pas regarder la perte de la vie comme un mal, ne recommandait pas seulement à l'homme de donner aide et secours à son semblable dans des limites qui ne portassent point atteinte à lui-même; *elle faisait la glorification du sacrifice de la vie*. Lucain fait dire à Caton ³⁾: „à l'exemple „de Décius, j'irais volontiers présenter ma poitrine découverte „aux lances de César et recevoir seul tous les coups de la „guerre, si mon trépas pouvait expier les crimes de Rome, „si mon sang pouvait racheter celui de tant de peuples en „armes pour cette querelle.” Voilà les sentiments qu'exaltait l'école, et que le poète prêtait à son héros pour le faire admirer.

Et remarquons-le, les Stoïques de Rome indécis sur la destinée de l'homme, ne lui offraient pas pour prix du courage dans les épreuves de la vie, pour récompense de son dévouement à ses semblables, pour compensation du sacrifice accompli, des promesses d'outre-tombe. Ils avaient trop de bons sens et de loyauté pour cela. En conséquence de leur principe ils mettaient *la récompense de la vertu dans*

avoir pris toutes les mesures nécessaires à la sécurité de ceux qui étaient sous ses ordres.

1) De Providentiâ 2.

2) Lettre 30 e.

3) Pharsale. 2.

la satisfaction intime de la conscience qu' éprouve toute âme bien née par l'accomplissement du devoir, par l'obéissance aux lois de la nature, *mens conscia sibi*. „Dans le cœur de „l'homme vertueux s'établit, disaient-ils ¹⁾ un ineffable contentement qui demeure inébranlable et toujours égal; avec lui „pénètrent la paix, l'harmonie, et ensemble la force et la „douceur.” Mais, ajoutaient-ils, ce contentement intérieur qui naît de la vertu pour être complet ne doit pas avoir été le mobile de nos actions. *L'homme ne doit rechercher et aimer la vertu que pour elle-même*, sans aucun calcul prémédité.

Écoutons les: „Voilà ²⁾), comment il faut agir avec un ennemi, un allié ou un concitoyen. Pourquoi? Par ce que c'est „la Justice qui l'ordonne et la Justice veut qu'on pratique „l'équité pour elle-même, sans y être forcé par la crainte „ou invité par les récompenses. On ne peut pas se dire „vraiment juste quand on aime ou recherche dans la justice „autre chose qu'elle-même.”

N'est ce pas vrai? Peut-on douter que l'homme qui sans calculer, sans hésiter, vole au péril de sa vie, au secours de son semblable, soit plus digne d'estime et doive avoir un plus pur et plus profond contentement intérieur, que celui qui aurait accompli un pareil acte dans le but, certainement honorable et légitime, d'être décoré par l'Etat ou glorifié par l'opinion publique.

Mais cette satisfaction de la conscience, qu'elle soit plus ou moins complète, qu'elle ait été ou non le mobile de notre action, n'est-elle pas une suffisante récompense de l'accomplissement du devoir? En tous cas, qu'on nous le dise, y a-t-il autre chose de certain?

1) De vitâ beatâ 3.

2) Lettre 94.

Chez des hommes qui déclaraient n'avoir besoin que d'écouter la voix de la Nature, la partie scientifique, s'il y en a une en Morale, ne pouvait être que fort négligée. Ils ne méconnaissaient pourtant pas que la détermination des règles de nos actions devait avoir pour base des principes généraux. „Celui-là qui n'a que des maximes et non des principes, „pensait Sénèque ¹⁾, ne sera jamais apte à bien agir en toutes „circonstances; seul pourra le faire celui qui possède l'ensem- „ble de la doctrine.” Mais ils avaient reconnu combien il était difficile, pour ne pas dire impossible de déterminer quelle était l'essence du souverain bien ²⁾.

„Que de temps perdu, disaient-ils, en argumentations „captieuses, en vaines chicanes de mots! Pourquoi ces dis- „tinctions dans le sens d'un terme qui est clair pour tout „le monde hormis dans les disputes des philosophes? C'est „faire des nœuds pour les défaire. Savons-nous vivre, savons- nous mourir?” ³⁾ Aussi attachaient ils une grande importance aux préceptes ou maximes de conduite dont ils formaient des recueils ⁴⁾, des manuels ou catéchismes *κατηχημα, ἐγχει- ρίδιον.*

Aux yeux de l'Ecole il eut été tout aussi absurde que la connaissance des règles de notre conduite dépendit de l'étude des subtilités métaphysiques, que si le discernement de la vérité eut été l'apanage exclusif des dialecticiens et l'exercice des fonctions organiques celui des médecins. Elle pensait qu'à cet égard comme en toutes choses la Nature s'était montrée intelligente et bienveillante

1) Lettre. 95.

2) Lettres 108, 118, 124.

3) Lettre 45 e. „J'entends assez, dit Montaigne, ce qu'est mort et volupté; qu'on ne s'amuse pas à les anatomiser.”

4) Lettres 38, 94, 108.

dixit que semel nascentibus auctor
quidquid scire licet¹⁾.

„Les âmes portent en elles-mêmes, enseignait Sénèque, le „germe de tous les sentiments honnêtes; comme l'étincelle de „vient au moindre souffle une flamme ardente, la vertu pour „briller n'a besoin que d'une légère impulsion”²⁾. Pascal disait comme eux:³⁾ „on n'apprend pas aux hommes à être honnêtes hommes, et on leur apprend tout le reste; . . . et „ils ne se piquent de savoir que la seule chose qu'ils n'apprennent point.”

Il est évident que *l'idée de justice* n'est ni adventive, ni factice, c'est-à-dire que nous ne la devons pas à l'observation, et que nous ne la produisons pas nous-mêmes; elle se produit au contraire en nous, sans nous et malgré nous, avec son caractère obligatoire; et cela, par cela seul que nous pensons, et de la même façon que naissent et se manifestent les autres idées inhérentes à notre qualité d'êtres pensants, essentielles à l'exercice de notre activité intellectuelle, telles que *les idées du vrai, du beau*, et celles de *temps, d'espace, de causalité*.

L'homme n'a pas créé en lui l'idée de justice; car il n'a ni sur lui-même, ni sur ce qui l'entoure aucune puissance de création; il n'a qu'un pouvoir direction; dans de certaines limites, il est vrai, mais il a incontestablement ce pouvoir. Il est évident que par la réflexion et l'observation il peut éclairer, diriger sa conscience, c'est-à-dire la faculté d'apprécier le bien; par contre il peut également la fausser. Aussi les philosophes romains en portant leur attention sur les rapports des trois principales facultés de l'homme, l'intelligence, la sensibilité, et la

1) Pharsale IX.

2) Lettre 94.

3) Pensées. art. VI. 32. ed. Havet.

volonté avec l'idée de Justice ou de Bien, avaient pour but moins l'étude proprement dite de ces facultés, *que leur éducation*.

Après avoir établi que pour apprécier la valeur des choses, pour discerner celles qui étaient bonnes de celles qui ne l'étaient pas, il fallait voir si elles étaient ou non conformes aux lois de la nature, restait une question délicate, essentielle, celle de savoir de quelle utilité serait cette connaissance. L'homme était-il libre de choisir entre les biens et les maux, ou était-il fatalement entraîné à obéir à ses passions? Ovide était-il excusable quand il avouait

video meliora proboque,
deteriora sequor.

La philosophie romaine pourrait s'appeler *la philosophie du sens commun*; car sans pratiquer l'analyse psychologique comme l'a fait l'école Ecossaise, elle demeura tout aussi fermement convaincue de la liberté de l'homme. Elle ne crut même pas qu'il y eût lieu de discuter l'existence du libre arbitre qui se manifeste si clairement, si universellement à la conscience humaine¹). Concevoir, en effet, qu'une chose nous est nuisible ou ne nous est pas indispensable, n'est ce pas nécessairement concevoir que nous sommes libres de ne pas la rechercher?

L'homme ayant la liberté de ses déterminations, le *vouloir* chez lui devait, par une conséquence nécessaire, être accompagné du *pouvoir*. On constate, en effet, qu'en répétant volontairement la même acte, nous acquérons la facilité de le reproduire; la nature nous a doués de la faculté de faire

1) Dans l'école il y avait partage d'opinion au sujet du suicide. Quelques-uns prétendaient qu'en vertu du principe de soumission à la Nature, c'était un crime de se détruire, et qu'il fallait attendre l'heure assignée par elle. Et que faites-vous, leur répondait-on, de la liberté de l'homme? Hoc qui dicit non videt se libertatis viam cludere. (lettre 70).

avec des efforts de moins en moins grand les actes que nous réitérons : *c'est l'habitude, la faculté d'éducation*. Il dépend donc de nous de maîtriser et de gouverner nos passions et nos appétits, de les soumettre à la règle, aux lois de la nature. Aussi l'École romaine disait-elle : *quid tibi opus est ut sis bonus?* VELLE ¹⁾.

Tandis que les disciples de l'Académie ou du Lycée mettaient le bonheur dans la contemplation du vrai et du beau, *σχολή*; tandis que les épicuriens le cherchaient dans le plaisir *voluptas, ηδονή*, et que pour les esprits d'élite de leur secte le véritable plaisir était l'absence de peine et de trouble, le parfait repos *ἀταραξία*, — les stoïciens et avec eux les philosophes romains plaçaient la fin de la vie, le souverain bonheur dans *la vertu, virtus, ἀρετή*, et par vertu ils entendaient *l'exercice de la volonté*, tenor, *ἐνέργεια*, c'est-à-dire la lutte pour le triomphe du bien, non seulement dans son âme particulière, mais dans la société humaine tout entière.

Fausse était à leurs yeux ²⁾ „la maxime qui prétendait que l'homme ne peut sortir de la vie autre qu'il n'y est entré.” L'école romaine était dans le vrai. A tous les raisonnements qu'on lui opposait, elle répondait simplement mais victorieusement, par le fait, par l'expérience. Il lui était facile de montrer qu'on pouvait tout aussi aisément s'habituer à être sobre et honnête qu'à être débauché et malhonnête; c'est pourquoi elle se proposait avec plein espoir de succès de populariser les idées morales, de régénérer la société, de former des hommes vertueux et courageux ³⁾. On traite les maladies, disait Sénèque ⁴⁾, on ne s'irrite pas contre elles; or les vi-

1) Lettre. 80.

2) Lettre. 22.

3) De Providentiâ 10. Perse sat. III et V.

4) De Clementiâ. 17.

ces sont les maladies de l'âme; ils veulent un traitement doux, un médecin sans emportement; il n'y a que les mauvais médecins qui sont prêts à désespérer de la guérison. Le véritable sage examine quels moyens il faut employer à l'égard des divers caractères pour les ramener dans la droite voie" 1).

Avant elle Aristote avait dit: *ὥσπερ ἡ Φύσις ἔθος*, l'habitude est une seconde nature. Idée profondément vraie qui relève la dignité de l'homme, lui montre qu'il a une part de responsabilité dans sa propre destinée, l'encourage et le soutient dans les luttes de la vie. Il faut remarquer que cette idée se trouve confirmée par les études des illustres savants, qui, avec Darwin, ont montré le rôle important qu'a joué et que joue l'éducation dans le développement des facultés physiques et morales de l'homme.

Pour les romains en conséquence, le soin des affaires publiques était au nombre des obligations du philosophe. „Platon à tort, affirmait Cicéron 2), d'engager les philosophes à „s'éloigner des charges de l'état pour ne s'occuper uniquement „que de l'étude. S'ils évitent un tort, celui de nuire à autrui, ils tombent dans un autre plus grand, la désertion „des devoirs de la vie sociale; car la règle de conduite du „sage ne doit pas être de s'abstenir de mal faire, mais de „se dévouer à l'accomplissement du bien.”

Aussi voyons-nous les stoïciens former à Rome un parti politique actif et puissant, celui de la revendication de la liberté 3), et de la propagande des mâles vertus.

„Dans ces grands principes, dit Mr. E. Havet 4), qui le „prennent de si haut avec ce qui épouvante les hommes,

1) 2. De Clementiâ in fine.

2) De officiis l. 9.

3) Tacite, Ann. XIV. 57.

4) Le christ. et ses origines. T. 2. ch. 14.

„avec l'abjection ou le dénuement ou la mort, il y a quelque chose de tout à fait sérieux et de simplement vrai: c'est qu'aucun mal ni aucune menace ne feront fléchir certaines âmes jusqu'à leur faire trahir leur devoir et leur dignité." Aussi chez la plupart des philosophes romains les paroles, le caractère, la conduite, tout était à l'unisson; la pâleur du visage, l'air de gravité, l'extérieur de la pauvreté montraient l'accord de l'homme et de la doctrine et servaient de sanction à leurs discours ¹⁾.

Leurs disciples étaient soumis à un rude noviciat. Ils devaient se faire raser la tête, coucher à terre sur une simple peau de bête, se nourrir de légumes et de bouillie, passer une partie des nuits à l'étude ²⁾. C'est à cette école que s'était formée cette cohorte nombreuse de citoyens illustres tels que Thraséas, Helvidius Priscus, Lucain, Montanus, et tant d'autres dont l'histoire honore la mémoire.

SÉNÈQUE.

Parmi les maîtres de l'École romaine Sénèque fut un des plus célèbres. Il n'a cependant pas eu la prétention d'être un novateur, ni un réformateur. Il prend soin au contraire de mettre toutes ses maximes, toutes ses doctrines sous l'autorité de noms respectés; il ne veut que la gloire d'être un éminent propagateur des idées de plus profonds penseurs.

„Quand, dit-il ³⁾, j'entendais Attale tonner contre les vices, je l'admirais comme un être placé au dessus de la faiblesse humaine. Lorsqu'il faisait l'éloge de la pauvreté, montrait que tout ce qui est hors des bornes du besoin naturel est

1) Lettre 20. Perse, sat. III. 78, 81.

2) Perse III. 53, 55.

3) Lettre 108.

„un fardeau inutile, j'aurais voulu sortir pauvre de ses leçons. „C'est à lui que je dois d'avoir renoncé aux huîtres et aux „champignons; c'est de lui que j'avais appris à m'abstenir de „parfums, à ne pas boire de vin, et aussi à quitter quel- „ques autres habitudes qui me sont revenues.” Et parlant de Sextius le père, il s'écrie ¹⁾: „Quel philosophe! et quoi qu'il „se défendit de l'être, quel stoïcien! En quelque situation „d'esprit que je me trouve, lorsque je le lis je me sens prêt „à supporter bravement tous les coups de la fortune et même „à les défier.”

C'est parmi les disciples des Sextius que Sénèque aurait voulu modestement se placer. Mais cette école d'un caractère tout romain, „Sextiorum nova et romani roboris secta” était alors à peu près éteinte ainsi qu'il nous l'apprend lui-même ²⁾; *quum magno impetu cepisset extincta est*, nous dit-il.

Malgré l'exemple que donna Cicéron, il avait semblé longtemps encore après lui qu'on ne pouvait guère employer la langue latine à la science des idées; on ne parlait généralement de philosophie que dans la langue de Platon et de Chryssippe ³⁾; aussi le public désignait-il les philosophes sous le nom de *grecs*. Les Sextius partagèrent l'opinion commune; et tout en fondant une école qui entendait être romaine, ils se crurent obligés d'enseigner en grec; *Sextium grecis verbis romanis moribus philosophantem*, nous dit en effet Sénèque ⁴⁾. Ce fut une des principales causes de leur insuccès.

Sénèque entreprit de remettre en honneur les doctrines des Sextius, de faire revivre l'école romaine, en exposant ses principes philosophiques dans la langue des Tusculanes.

1) Lettre 64.

2) Questions nat. VII. 32.

3) Perse, sat. V. 189. et centum grecos curto centusse licetur.

4) Id.

L'entreprise offrait des difficultés ¹⁾; mais elle répondait aux exigences de la situation que créait le développement de l'instruction en occident ²⁾. Sénèque réussit, et devint ainsi le maître le plus écouté ³⁾ en Italie, dans les Gaules, en Espagne et en Afrique.

Sénèque avait un génie qui lui permit ⁴⁾ de se distinguer dans toutes les branches des sciences philosophiques. Mais, nous l'avons dit, c'était plutôt la faculté de discerner la vérité ou la probabilité, de l'assimiler, et de la vulgariser par une exposition nette et élégante, qui formait le caractère particulier de son génie.

Homme politique, administrateur, législateur, il devait naturellement se préoccuper avant tout du but pratique que poursuivait l'école. Aussi le philosophe, à son avis, devait être moins le savant absorbé par les recherches transcendentes que le médecin de l'âme. Il revient nombre de fois sur cette pensée. „Le malade, dit-il ⁵⁾, ne demande pas au médecin de bien parler, mais de le guérir; philosophe, telle est „aussi votre mission.” Il écrit ailleurs ⁶⁾: „Couché dans le „même hôpital que vous, Lucilius, je n'ai pas la prétention „d'être médecin; je m'entretiens avec vous de nos souffrances

1) *Quanta verborum nobis paupertas!* Lettre 58.

2) Tacite, *Ann.* XI. 24. Devons-nous regretter d'avoir pris à l'Espagne ses Balbus, à la Gaule Narbonnaise tant d'hommes non moins illustres?... Déjà par les mœurs les arts, les alliances de famille, les gaulois se confondent avec nous.

Juv. sat. XV. 108.

Sed cantaber unde

Stoicus antiqui præsertim ætate Metelli?

Nunc totus Graias nostrasque habet orbis Athenas.

Gallia caussidicos docuit facunda Britannos;

De conducendo loquitur jam rhetore Thule.

3) Quintilien, *Inst. Or.* X. 1. Suetone, Caligula. 53. — Lettre 91. — Tertullicien, *de animâ* 19. St. Jérôme *Cat.* 13.

4) Plin., *Hist. Nat.* XIV. 5. dit de lui „*princeps eruditionis.*”

5) Lettre 75.

6) Lettre 27.

„mutuelles, et je me borne à vous communiquer les recettes „dont je me sers.” Tous ses traités, toutes ses lettres ne sont que des sermons, des *conciones*, des exhortations à la pratique du bien.

Mais nul ne porte dans l'étude de nos devoirs une pénétration plus rare; nul mieux que lui ne stigmatise les mauvaises passions, la colère, la cruauté, l'ingratitude, l'avarice; nul ne sait mieux faire sentir la vanité et les dangers des grandes richesses, du luxe et des plaisirs ¹⁾. Comme il fait apprécier l'ineffable satisfaction que cause la générosité! ²⁾ comme il sait persuader d'être bon et bienveillant non seulement pour ses amis, mais pour tous les hommes, même pour ses ennemis! ³⁾ Il nous dispose à les secourir d'une main obligeante ⁴⁾, à traiter les méchants comme des malades ⁵⁾. — Il montre la folie de l'orgueil; il nous rappelle que tous les hommes sont égaux, qu'ils sont tous soumis aux mêmes lois de la nature ⁶⁾, qu'il n'y a pas d'esclave qui n'ait eu de roi parmi ses ancêtres et qu'il n'y a pas de roi qui ne descende d'esclave ⁷⁾. — Et aussi comme il réveille en nous le sentiment de la liberté et de la dignité! ⁸⁾ Comme il sait exalter le courage! Sans suivre ceux des stoïciens qui allaient jusqu'à prétendre que le sage pouvait, s'il le voulait, être insensible à la douleur, il nous montre que l'on peut et que l'on doit se raidir contre la souffrance ⁹⁾. Enfin comme

1) De vitā beatā; lettre 17.

2) De beneficiis, passim.

3) Lettre 95, De vitā.

4) De vitā; — De Otio, 38.

5) De irā, 6.

6) Lettre 17.

7) Lettre 44e.

8) Lettre 41.

9) De Providentiā. Lettres 78, 71, 107.

avec lui on reconnaît qu'il n'est nul besoin des espérances d'un autre monde pour nous engager au bien, et qu'on ne saurait en celui-ci trouver de plus vive et de plus pure joie que ce contentement intérieur qui naît en soi-même, demeure constant, et s'accroît et se fortifie jusqu'au bout de notre carrière ¹⁾.

Nous croyons que nos neveux feront comme nous et nos aïeux, qu'ils liront avec intérêt Cicéron et Sénèque, tandis que dormiront dans la poussière et l'oubli, les ouvrages de philosophie transcendente, voire même „*Le Fondement de la Métaphysique des Mœurs*”. Déjà les beaux jours de sa vogue sont passés. De bonne foi, quand on a essayé de lire et de comprendre Kant, que retire-t-on de ce rude labeur? En devient-on meilleur? ou même de quoi demeure-t-on utilement convaincu? Sans mieux établir que lui le fondement de la morale, Schopenhauer a cependant fait toucher du doigt les pétitions de principe et le vide d'une foule de propositions qu'il était de convention d'admirer chez celui qui semblait personnifier le génie de la philosophie.

Les hommes qui ont le plus enrichi l'humanité de vérités conquises ne sont jamais occupés de savoir quelle était l'origine de nos idées, quelles étaient les différentes formes de syllogisme, et si les affirmations claires et positives de la raison pouvaient ne pas mériter leur confiance. Les plus grands poètes, les plus grands artistes, ceux dont les ouvrages captivent notre admiration, élèvent nos âmes, n'ont certainement jamais discuté sur l'essence du beau, et ceux qui éprouvent les plus saines émotions en présence de leurs chefs d'œuvre ne l'ont pas fait non plus. Il en est également ainsi de la vertu. Regardons ces héros modestes et sublimes que

1) Lettre 98.

l'Académie française honore chaque année de ses éloges et de ses prix : qui d'entre eux a jamais songé à se demander ce qu'était le bien en lui-même, quel était le fondement de morale ?

Aussi quand on a lu Sénèque on marque d'un signet nombre de pages pour les relire ; et beaucoup de lecteurs ont pu dire en fermant le livre, comme Montesquieu après avoir entendu jouer *l'Esope à la cour* de Boursault : „Je fus si pénétré du désir d'être plus honnête homme que je ne sache „pas avoir formé une résolution plus forte.”

SES DÉTRACTEURS.

Cependant s'il fallait ajouter foi à certains historiens de l'empire romain, ces belles maximes de morale seraient sorties de la bouche d'un stoïcien de cour qui parlait de la vertu sans y croire, et écrivait l'éloge de la pauvreté sur des tablettes dorées. Ame vulgaire, douée d'une grande intelligence, Sénèque aurait fait de la clémence et de la justice les bases théoriques d'un gouvernement, tandis que ministre ambitieux et sans caractère, il ridiculisait Claude empoisonné et justifiait Néron de meurtre de sa mère.

Ces accusations ne pouvaient manquer de faire naître une prévention naturelle contre ses œuvres et détourner les esprits de leur lecture. Nous mêmes, nous en convenons, nous n'aurions pas eu le désir de les méditer avec quelque soin, si les beaux livres de Mr. Havet sur le Christianisme et ses Origines ne nous avaient montré tout le fruit qu'on pouvait retirer de l'étude des philosophes romains.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes ?

Les religions ne sont pas seules à posséder des hypocrites ; les écoles philosophiques en ont et en ont eu également. Point ne manquait à Rome au dire de Juvénal, et nous le

croions, de personnages qui plaçaient avec ostentation le buste de Chrysippe dans le sanctuaire de leur atrium, honorant ostensiblement ainsi l'illustre sage comme le génie tutélaire de la maison; on les entendait à tout propos vanter la vertu; on les voyait prendre des airs d'Hercule pour tonner contre le vice; et ils n'étaient que des fourbes et des débauchés ¹⁾).

Comme eux Sénèque n'a-t-il été qu'un faux sage, qu'un Tartuffe de philosophie? ou les historiens n'ont-ils été que l'écho des haines et des passions politiques dont ne pouvait manquer d'être l'objet l'homme qui avait eu part à la direction des affaires de la république romaine sous le principat de Néron? C'est ce que nous proposons d'examiner.

SÉNÈQUE ET L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

Il ne pouvait que difficilement venir à l'esprit du lecteur de Sénèque, que celui qui tenait un langage qui semblait si sincère, que celui qui se montrait si passionné pour la vertu ait pu être un malhonnête homme. Aussi sans jamais avoir été réfutées, — du moins aucune réfutation n'est parvenue jusqu'à nous — ces acusations tombèrent dans le discrédit. On ne vit en lui que l'éloquent interprète du stoïcisme romain, et ses écrits servirent de guide, de code dans les écoles et de sujet de méditations aux hommes des provinces de langue latine au milieu des évènements divers qui agitèrent et troublèrent la vie dans l'empire romain.

En se développant hors du milieu Sémitique où il avait pris naissance, le christianisme ne pouvait songer à voir les nouveaux disciples renoncer aux idées de la civilisation gréco-romaine pour adopter les manières de penser et de sentir

1) *Juv. sat. II.*

des exorcistes ou voyants d'Israël. Ceux-ci eurent vite perdu toute influence dans les hétérodoxies et furent supplantés par des gréco-asiatiques et des gréco-égyptiens qui imprimèrent une nouvelle direction à la secte chrétienne, direction en harmonie avec les mœurs des populations extra-palestiniennes. Aussi fut-il à un moment donné difficile de distinguer en dehors de la croyance au Christ, en quoi les sentiments d'un chrétien différaient de ceux d'un païen. „Dans l'agonie „d'une société prête à passer, l'assimilation de langage d'idées „et de mœurs était presque complète entre les hommes supérieurs des deux religions, dit Chateaubriand; mêmes principes de morale, mêmes expressions de *salut*, de *grâce divine*; „mêmes invocations au Dieu unique, éternel, au *Dieu Sauveur*. „Quand on lit Synésius et Marinus, Fulgence et Damasius „et les autres écrivains religieux et moraux de cette époque, „on aurait peine à déterminer la croyance à laquelle ils appartiennent, si les uns ne s'appuyaient de *l'autorité homérique*, les autres de *l'autorité biblique* ¹⁾.”

Cependant les docteurs de l'Eglise eurent l'ambition de revendiquer comme puisées uniquement dans les livres mosaïques ou dans l'enseignement des apôtres, les idées de fraternité, de charité et la plupart des vérités morales que professèrent avant eux les écoles philosophiques, ainsi que l'ont si bien établi Messieurs Havet et Aubertin. „Les philosophes, „dit-on, écrit Tertullien, enseignent comme nous, font profession comme vous d'innocence, de justice, de patience, „de sobriété, de chasteté... Quel est le poète, quel est le „sophiste qui n'ait puisé dans les prophètes? C'est dans ces „sources sacrées que les philosophes ont essayé d'éteindre leur „soif; c'est pour cela qu'on les compare aux chrétiens.”

1) Chateaubriand, Etudes historiques. 3e étude. 4e partie.

En vertu de ce principe, on affirma sans hésiter que Sénèque avait été catéchisé par Paul à Rome et que quoique n'ayant pas reçu le baptême, il n'en était pas moins devenu chrétien. On alla plus loin. De dévots faussaires imaginèrent et publièrent un certain nombre de lettres qu'ils prétendirent avoir été échangées entre l'apôtre et *son frère* ¹⁾ le philosophe. „Au lieu de dire ²⁾: Sénèque à qui les nôtres ont tant emprunté, Tertullien ³⁾ dit: Sénèque qui est des nôtres ⁴⁾.” A l'exemple du docteur carthaginois, St. Jérôme ⁵⁾ met le stoïque romain au nombre des saints et des écrivains sacrés, et St. Augustin ⁶⁾ à son tour reconnaît pour authentique la correspondance de Sénèque et de Paul; il en fait deux intimes amis.

Sénèque n'eut ainsi et ne pouvait avoir aucun détracteur dans la société chrétienne. Tout au contraire il fut au moyen-âge considéré en occident comme un des docteurs de l'Eglise, on pourrait même dire comme le plus important d'entre eux. Ceux en effet qui dans le clergé s'occupaient d'études, ne lisaient pas St. Bazile ou St. Jean, la Bouche d'or de l'église grecque, dont ils ne connaissaient point la langue, mais ils ne lisaient guères davantage les docteurs latins; c'étaient les œuvres du philosophe qu'ils avaient sur leur table, qu'ils méditaient, commentaient; car ils y trouvaient mieux que dans les homélies les enseignements d'une morale simple, naturelle, pratique, humaine. Pour les mettre à la portée du

1) Lettre 1. Bene te valere, *frater*, cupio.

2) Mr. Havet. T. 2. p. 203.

3) De animā 19.

4) Cependant Tertullien dans l'Apologétique consent à placer Sénèque au rang des écrivains profanes. „Plusieurs de Vos philosophes, dit-il, (50), ont écrit des traités „pour engager à souffrir la douleur et la mort comme Cicéron dans ses Tusculanes, „Sénèque, Diogène, Pyrrhon, Callinicus; mais les exemples des chrétiens sont plus „éloquents que tous les ouvrages des philosophes.”

5) Cat. Script. ecel. ch. XIII.

6) De civitate Dei liv. VI. cap. 10.

plus grand nombre on avait fait des résumés ou des extraits de ses traités, des recueils de ses maximes.

Au seizième siècle encore les prédicateurs français en chaire faisaient appel à l'autorité de Sénèque, ne citaient que lui et Cicéron; de Jérôme, Augustin, Cyprien ou Tertullien, il n'en était point question avant que les grands orateurs du XVII^e siècle ne les missent en honneur.

La philosophie de Sénèque était ainsi devenue la philosophie catholique, orthodoxe.

Aussi la critique eut beau démontrer que la foi la plus naïve ne saurait admettre l'authenticité des relations entre Sénèque et St. Paul, des esprits éminents à la suite De Mr. De Maistre ¹⁾ ont persisté à considérer le philosophe comme le disciple plus ou moins direct de l'apôtre ²⁾.

Mais le siège qu'occupait Sénèque parmi les personnages vénérés de la chrétienté fut ébranlé par la main hardie que les pasteurs de l'Eglise réformée portaient sur toutes les parties de l'édifice catholique qui n'avaient pas à leurs yeux le caractère évangélique. Ils rééditèrent contre le philosophe païen toutes les accusations oubliées ou dédaignées dont il avait été l'objet; ils en firent le canevas d'un nouveau et violent réquisitoire. Ils le présentèrent comme un méchant et hypocrite personnage; en France ils se plurent à le comparer du cardinal de Lorraine, tandis que de Charles IX, ils faisaient un Néron.

LA DÉFENSE DE SÉNÈQUE PAR MONTAIGNE.

Remis ainsi sur la selette du tribunal de l'opinion publique,

1) Soirées de St. Petersbourg. 9e.

2) Mr. Aubertin a définitivement clos toute discussion à ce sujet; il a prouvé qu'il était matériellement impossible que Sénèque ait pu connaître les doctrines pauliniennes, et il a montré quelle profonde différence séparait les idées fondamentales du philosophe romain de celles de l'apôtre des Gentils. (Sénèque et St. Paul.)

Sénèque trouva des défenseurs illustres et dévoués, au premier rang desquels se place Montaigne. Parlant de Plutarque et de lui il nous dit :¹⁾ „la familiarité que j'ai avec ces personnes et l'assistance qu'ils font à ma vieillesse et à mon livre maçonné de leurs dépouilles, m'oblige à épouser leur honneur. — Quant à Sénèque, sa vertu paraît si vive et si vigoureuse en ses écrits, et la défense en est si claire à aucune de ces imputations comme sa richesse et sa dépense excessive, que je n'en croirai aucun témoignage au contraire. Tacite et les autres historiens romains parlent très honorablement de sa vie et de sa mort, et nous le peignent en toutes choses personnage très excellent et très vertueux. Je ne veux alléguer autre reproche contre le jugement de Dion que celui-ci qui est inévitable: C'est qu'il a le sentiment si malade aux affaires romaines qu'il ose soutenir la cause de Jules César contre Pompée et d'Antoine contre Cicéron.”

Montaigne, il faut en convenir, n'appuie pas son opinion de preuves bien solides. Si Tacite, en effet, accorde en maintes pages de grands éloges à Sénèque, il porte aussi contre lui de bien graves accusations; et s'il exprime des doutes sur certaines actions lâches et criminelles qui lui sont imputées, il ne semble pas l'en croire incapable. D'autre part Dion peut avoir le tort de prendre le parti de César, sans perdre pour cela le droit d'arracher le manteau de philosophe des épaules d'un Tartuffe.

SON APOLOGIE PAR DIDEROT.

Au dernier siècle, Diderot à la fin de sa carrière est saisi

1) Essais, liv. 2. ch. 32.

d'admiration à la lecture de Sénèque; et il s'écrie ¹⁾: „Ah! si „j'avais lu plus tôt tes ouvrages, ô Sénèque! C'est toi qui „sais parler de la vertu et en allumer l'enthousiasme. Tu „aurais plus fait pour moi que mon père, ma mère, et mes „instituteurs.... Que je hais à présent les détracteurs de „Sénèque!”

Le bouillant apôtre de la liberté de penser entreprit alors l'apologie du philosophe et il y déploya toute la généreuse ardeur qu'il mettait dans les causes qu'il prenait en mains. Par cela même il ne pouvait émettre un jugement impartial et sagement motivé. Suivant Tacite pas à pas, le croyant sur parole, il défend, excuse chacune des actions imputées à Sénèque; et comme il arrive en pareil cas, il se voit obligé de faire usage de mauvaises flèches qui le blessent lui-même.

Pour Diderot, et en cela il est dans le vrai, les accusations d'avoir été l'amant de Julie et d'Agrippine, d'avoir prêté à usure ne sont appuyées d'aucune preuve, d'aucune probabilité; — celle d'avoir possédé de grandes richesses est justifiée par l'emploi généreux qu'il en a fait; Platon n'a-t-il pas été aussi vertueux philosophe que Diogène? ²⁾ — Une lettre écrite à Polybe, le secrétaire de Claude, pour obtenir son rappel trouverait son excuse ou du moins des circonstances atténuantes dans les souffrances prolongées de l'exil. Qui n'a

1) Essai sur les règnes de Claude et de Néron. L. 2. ch. 104.

2) Diderot aurait pu ajouter que Sénèque était sénateur et par suite obligatoirement tenu de posséder un revenu d'au moins 250,000 francs; de plus sa position officielle l'obligeait à faire de nombreuses largesses, à contribuer à une foule de dépenses publiques; et Juvenal (sat. V. 109) loue sa générosité proverbiale. Pour lui-même il n'usait guères de sa fortune. „Attale, dit il (lettre 108 e) préconisait l'usage d'un dur matelas; tel est celui dont je me sers encore à mon âge; l'empreinte „de mon corps n'y paraît pas.” Les mœurs de Sénèque sont attestées par Tacite. „La simplicité de sa nourriture était si grande, nous apprend l'historien, qu'il ne „mangeait que des légumes et ne buvait que de l'eau pure.” Ann. XV. 45. Du reste Sénèque s'est défendu lui-même à ce sujet de *vita beatâ* 20, et suiv. — Voir page 9.

pàs eu son heure de faiblesse dans la vie? — Lui reprocherait-on son séjour dans une cour corrompue? Mais le chancelier de l'Hôpital à la Cour de Catherine, Bossuet à celle de Louis XIV, le cardinal de Fleury à celle de Louis XV, ont-ils perdu leur réputation d'honorabilité? — Faut-il lui faire un crime d'avoir ambitionné le pouvoir? Loin de là, on doit lui savoir gré de son dévouement aux affaires publiques, car sous les Césars, l'histoire du monde romain ne se résume pas dans les sanglantes tragédies du palais; et au témoignage de Tacite on voit avec quelle habileté, quelle sagesse Sénèque a tenu les rênes de l'administration, et quelle était alors la satisfaction générale des provinces.

Diderot nous fait ainsi voir qu'en tous ces points la justification de Sénèque est aussi facile que le disait Montaigne. Mais ce qui a imprimé à la mémoire du philosophe une tâche honteuse, ce qui a été la croix de tous ses défenseurs, c'est l'apologie qu'on lui attribue du parricide, de ce crime qui ne devrait pas avoir de nom et qui a fait horreur même aux hommes barbares et cruels du siècle des Atrides. Montaigne se tait, n'aborde pas la question. On ne pouvait pas s'attendre à une pareille réserve de la part de Diderot; il veut prendre la bête par les cornes.

VAINE TENTATIVE D'EXCUSER SÉNÈQUE D'AVOIR VOULU
JUSTIFIER OU CACHER LE PARRICIDE.

Diderot admet le meurtre d'Agrippine par Néron; il admet que Sénèque par sa lettre au sénat ait voulu l'en disculper; et cependant à ses yeux le philosophe ne mériterait aucun blâme pour avoir déployé toutes les ressources de son esprit dans le message que Néron adressa au sénat pour la justification du meurtre de sa mère; Diderot pense que Sénèque a

pu sans démériter céder aux menaces de mort qu'entraînerait son refus; et que même il y a mieux, il a mérité qu'on le loue d'avoir voulu ainsi se conserver pour le bien public. „En „le chargeant, dit il¹⁾, de la lettre apologétique, le tigre cap- „tieux lui tendait un piège. Je vais, se disait-il à lui-même, „le placer entre la mort s'il refuse, et le déshonneur s'il „obéit. Que fera t-il? Ce qu'il doit faire. Il sait qu'il y a „des circonstances où il y a plus de courage à vivre qu'à „mourir”. Car pour Diderot „la vertu qui brave la mort n'est „peut-être pas un devoir pour l'homme et si Sénèque a sauvé „quelques familles, empêché quelques injustices, rendu quel- „ques décrets utiles, il a mieux mérité de ses concitoyens en „conservant le pouvoir qu'en perdant la vie²⁾”.

L'âme droite et loyale de Diderot nous semble ici mal à l'aise et troublée. On dirait que son jugement est influencé par sa situation personnelle à l'égard de Catherine et la reconnaissance qu'il s'est laissé imposer par cette Agrippine du Nord. Nous ne sommes pas du tout de son avis. Nous repoussons énergiquement en éthique la doctrine de l'intérêt.

Quel que soit le raffinement d'hypocrisie dont l'utilitaire s'enveloppe, quand il est rigoureusement pressé, quand il ne peut fuir sans répondre clairement, il est contraint d'avouer que dans sa pensée intime le sacrifice est pratiqué par les sots, loué et encouragé par les habiles qui en profitent, et que l'égoïsme doit être le culte d'un homme intelligent, le seul qui ne soit pas vain.

Si la satisfaction de son intérêt est le mobile qui doit guider l'homme, logiquement alors dans la poursuite de l'utile tous les moyens sont bons, la ruse, la mauvaise foi, la violence, le meurtre, la guerre.

1) Liv. 2. Ch. 107.

2) Liv. 2. Ch. 102.

La fin, en effet, doit en conséquence du principe justifier les moyens; et l'impopularité dont les Jésuites et Machiavel ne peuvent s'affranchir pour avoir adopté ou proclamé une pareille doctrine ne serait pas méritée; on devrait au contraire les louer d'avoir eu le courage de leur opinion.

Une autre conséquence naturelle, c'est de juger la considération qui doit s'attacher à un homme par les services qu'il a rendus à nos intérêts particuliers ou à ceux d'un parti, d'une société dont on est membre. Aussi les évêques de la fin du 4^e siècle et leurs successeurs ont élevé au ciel et placé de pair avec les apôtres Constantin, le sanguinaire fondateur de la puissance du clergé chrétien; parce qu'il leur a été utile, ils en ont fait un saint ¹⁾. Est ce moral? Selon qu'on était contre Guise ou contre Coligny, fallait-il glorifier Poltrot ou Maurevel? Faut-il parce qu'on est républicain exalter comme des héros de l'humanité Robespierre et Danton? Non! la conscience humaine se sent mortellement blessée à l'idée de la santification des actions par le but à atteindre. Ce sont au contraire les moyens coupables qui salissent et déshonorent les plus nobles causes.

Contemplons Vexingetorix et sa lutte glorieuse pour l'indépendance de la Gaule, lutte toutefois inutile et même funeste aux intérêts matériels de son pays. Aurions-nous raison de préférer qu'il eût couru au devant de la servitude et en eût retiré les profits? Certainement non. Les défaites ont aussi leur gloire, et on peut être fier d'être assis avec Caton au

1) Philippe de Comines visitait le couvent des chartreux à Pavie. On lui montrait la tombe de Jean Galeas «un grand et mauvais tyran, dit-il. Et un natif de «Bourges le m'appela saint; et je lui demandai à l'oreille pourquoi il l'appelait «saint et qu'il pouvait voir peintes à l'entour de lui les armes de plusieurs cités qu'il «avait usurpées et où il n'avait nul droit. Il me répondit tout bas; *Nous appelons «en ce pays icy saints tous ceux qui nous font du bien.*»

camp des vaincus en pensant comme lui que le succès n'ajoute rien à l'honneur.

an nunquàm successu crescat honestum?

Brutus au soir de la bataille de Philippes, en appuyant sur sa poitrine la pointe de son épée, s'est-il écrié: „Vertu, tu n'es donc qu'un vain mot! J'avais cru en la puissance, et „tu n'es toi aussi que l'esclave du Destin” 1). Nous ne le croyons pas. La mort du grand patriote à été entourée d'une foule de légendes, et sans doute dans l'intérêt d'Auguste, pour justifier et encourager les défections on s'est plu à montrer Brutus lui-même *abjurant le stoïcisme* et confessant qu'il eût mieux valu pour lui d'avoir suivi les doctrines d'Epicure 2). Cette pensée amère, désolante n'a pas dû être la sienne. Cette âme exaltée, faussée par la tension ou l'effort continu, le *tenor*, eût plutôt exagéré en style déclamatoire les sentiments de l'Ecole.

Mais l'histoire eut-elle dit vrai, le découragement eut-il troublé à ses derniers moments les convictions de Brutus, il est une chose remarquable, consolante, c'est que partisans et adversaires, vainqueurs et vaincus ne tinrent aucun compte du résultat de la lutte et jugèrent mieux de la vertu et de l'homme. Sa mémoire demeura vénérée chez les amis de la liberté. Malgré l'inutilité de ses efforts, malgré sa défaite, on le proposa pour modèle aux générations futures et son nom seul fit longtemps trembler les Césars tout puissants.

L'obligation morale, le respect de la justice et du droit ne doivent fléchir devant aucun intérêt, ni celui de sa personne,

1) ω τλήμων ἀρετή λόγος ἀρ' ἦσθ'. ἐγὼ δὲ σέ
ὡς ἔργον ἴσκουν· σὺ δ' ἄρ' ἐδούλευες τύχη.

2) Le τλήμων ἀρετή n'est évidemment que l'ἐνέργεια des stoïciens et le déclarer un vain mot, c'était nécessairement glorifier l'ἀπραξία des épicuriens.

ni celui de sa famille ou de son parti; ni même devant ce que l'on croit être l'intérêt de son pays.

On n'a pas à calculer s'il y a avantage pour soi ou pour autrui à obéir ou non à la loi morale, pas plus qu'on ne peut faire pour la loi civile. C'est ainsi que pensait Aristide. Etre honnête ne veut pas dire être dupe. Le Juste montra qu'il ne le cédaît à aucun de ses illustres contemporains en dévouement à sa patrie, et en intelligence des affaires de l'Etat. Vint en effet bientôt le jour où Athènes regretta d'avoir renoncé à la politique de l'équité, à cette politique d'Aristide, qui lui avait donné l'empire de la mer.

Est-ce folie ce sentiment de vénération pour le sacrifice et l'abnégation de soi-même qui est si profondément gravé dans le cœur de l'homme? Est-ce chimère ce sentiment unanime d'indifférence ou de mépris qui s'attache au contraire aux actions dictées par l'intérêt? Justice et devoir êtes-vous de vaines idoles qui devez aller rejoindre les vieilles superstitions de l'esprit humain? Vos adorateurs sortent-ils de vos autels invisibles sans satisfaction et sans encouragement? Est-il si évident qu'on doive traiter de chimérique ce contentement intérieur de l'âme, *mens conscia sibi*, que l'on conquiert par l'accomplissement du devoir, par le respect de la justice, au prix souvent de privations et de souffrances cruelles? Non certainement, non. On pourrait entendre beaucoup d'hommes parvenus, au faite de la fortune et des honneurs qui demanderaient volontiers à faire l'échange de leurs biens si palpables contre les chimères de la conscience :

virtutem videant intabescantque relictâ! 1)

Dans un des plus beaux chants de la Henriade, le 7^e, Vol-

1) Perse, Sat. 3.

taire a donc eu, croyons-nous, bien raison de dire :

Et l'intérêt enfin père de tous les crimes.

Mais, nous objectera-t-on, il y a intérêt et intérêt, comme il y a fagot et fagot ; il y a l'intérêt bien entendu et celui qui ne l'est pas. A quelle marque les reconnaître ? Et d'ailleurs qu'importe cette distinction ? Dans la doctrine utilitaire toute action doit être motivée par le calcul de son intérêt, de son véritable intérêt, si l'on veut ; or le calcul ressort uniquement de l'intelligence et non de la conscience ; et si devant l'ennemi envahissant ma patrie, je considère qu'il vaut mieux fuir que me faire tuer, que me reprochera-t-on ? D'avoir mal calculé mon intérêt, d'avoir été un sot. Tant pis pour moi. Mais est-ce un crime ? Evidemment non. Alors plus de héros et plus de coupables ; rayons ces mots du vocabulaire, car ils ne répondent à rien.

Diderot a eu grand tort, selon nous, de vouloir justifier ou même excuser Sénèque du fait d'avoir couvert le parricide de l'autorité que lui donnaient son talent et son caractère de Stoïcien. Il ne pouvait le réhabiliter ainsi, et il devait encourir le reproche mérité d'une pareille tentative. Nous sommes bien à l'aise pour blâmer Diderot ; car la doctrine de l'intérêt ne pouvait être sérieusement celle de l'homme dont la bonté était inépuisable, qui prodiguait à ses amis tout ce qu'il possédait, c'est-à-dire son temps et son génie. „On ne me vole „pas ma vie, s'écriait il ; je la donne ; et qu'ai je de mieux „à faire que d'en accorder une portion à celui qui m'estime „assez pour solliciter ce présent ? On ne me louera, j'en con- „viens, ni dans le moment où je suis, ni quand je ne serai „plus ; mais je m'en estimerai moi-même et l'on m'en aimera „davantage” 1).

1) L. 2. Ch. 79.

LA QUESTION A RÉSOUDRE.

Si donc Sénèque a voulu présenter au monde un prince parricide comme innocent, il s'est couvert d'une honte ineffaçable, et il ne saurait faire partie du cénacle des sages. Vainement on tenterait de faire valoir en sa faveur le bien qu'il a pu faire à l'état, les services rendus à l'humanité par ses écrits philosophiques, le courage avec lequel il est mort; rien ne le laverait de cette tâche. Il devait au péril de sa vie répondre comme on dit que Papinien le fit à Caracalla: „Un tel meurtre est plus facile à commettre qu'à justifier". Juvénal a raison:

Summum crede nefas animam proferre pudori.

Dans l'examen de la conduite de Sénèque, dans le jugement à porter sur lui, il n'y a donc qu'une question de fait à déterminer. A-t-il oui ou non tenté de disculper Néron du meurtre de sa mère?

C'est cette question de fait que nous proposons au lecteur d'étudier avec nous. S'il veut nous suivre dans l'examen du 13^e livre des Annales de Tacite, comparer son rapport avec ceux de Suétone et de Dion Cassius, nous verrons que Sénèque n'a pas essayé de justifier Néron, ni même réclamé pour lui la faveur de circonstances atténuantes; qu'il a affirmé qu'Agrippine avait tenté de faire périr son fils, et que le siccaire chargé du crime ayant été découvert et arrêté, elle s'était donné la mort; nous reconnaitrons aussi peut-être qu'il y a des raisons suffisantes de croire que Sénèque n'a point par peur ou par intérêt menti à ses contemporains et à la postérité.

CHAPITRE II.

LES CÉSARS ET LE SÉNAT ROMAIN.

DU TITRE D'IMPERATOR. — LA QUALITÉ DES CÉSARS ÉTAIT
CELLE DE PREMIER OU PRINCE DU SÉNAT. — LE SÉNAT ROMAIN.

DU TITRE D'IMPERATOR.

Pour bien apprécier les événements qui se sont passés sous le règne de Néron et le rôle qu'y a joué Sénèque, il convient de dissiper d'abord quelques préjugés dont on est généralement pénétré au sujet de la constitution romaine d'alors et du pouvoir personnel des Césars.

Les mœurs et les idées d'une époque constituent pour les hommes une sorte d'atmosphère qui leur fait voir les événements passés sous une forme et sous des couleurs qu'ils n'ont pas eues. C'est ainsi qu'habitué à une succession régulière de rois, à leur reconnaître une puissance déclarée légitime et héréditaire, à les voir solennellement siéger sur un trône, la plupart des historiens français des siècles précédents supposaient qu'il en avait dû être toujours à peu près ainsi et ils

rapportaient comme chose incontestable que Pharamond avait inauguré la liste des rois de France de droit divin.

Une illusion analogue a égaré les Annalistes romains, Dion Cassius entre autres, et à leur suite la plupart des savants qui du 16^e siècle jusqu'à nos jours ont commenté l'histoire de Rome. On s'est par suite trompé sur le caractère du titre *d'imperator* dont sont qualifiés les Césars de la famille d'Auguste, et on a considéré la constitution romaine de cette époque comme une sorte de monarchie absolue ¹⁾ et héréditaire de droit dans une famille, tandis que l'organisation monarchique du monde gréco-romain ne s'effectua que beaucoup plus tard après eux.

Le terme *d'empereur* par lequel on traduit *imperator* et auquel s'attache le sens de monarque absolu, rend fort mal l'idée que nous devons nous faire du pouvoir d'un César et de son rôle dans les affaires de l'empire; d'autant plus que sa qualification officielle, constitutionnelle n'était pas celle d'*imperator*.

Mais d'abord il nous faut savoir ce qu'était un *imperator*.

Imperator signifiait *chef*, celui qui avait autorité, *l'imperium*, quelle que fût l'étendue du champ où s'exerçait son autorité. Ce titre ne pouvait ainsi faire par lui seul connaître l'importance ou la nature de la fonction de celui auquel on le donnait. C'était une expression vague dans la langue latine comme l'est celle de *chef* dans la langue française.

Ainsi Salluste en parlant de l'établissement du consulat après l'expulsion des rois dit: *annua imperia binosque IMPERATORES sibi fecere*. Tout aussi bien Pétrone dans son conte de la *matrone d'Ephèse* ²⁾ qu'il écrivait à l'époque même qui nous occupe, ne pouvant ni ne voulant spécifier le magistrat

1) Liv. 52, 53, 55.

2) Satyricon III.

qu'il met en jeu, dit le chef de la province, *IMPERATOR PROVINCIÆ latrones jussit crucibus affixi.*

Le terme d'imperator n'avait donc rien de précis; d'autre part chaque magistrat auquel était dévolu l'imperium pour un temps ou pour un lieu déterminé avait une qualification distinctive et on disait le consul, le proconsul, le préteur, etc.; par suite *imperator* n'était pas employé ou ne l'était qu'exceptionnellement pour désigner un magistrat.

En dehors de cette acception générale et vague de chef, *imperator* en avait une autre spéciale, qui devint son acception propre, et sous laquelle il fut entendu communément, c'était celle de *chef d'armée*. Ce n'était point toutefois, il faut le remarquer, un grade de la nature de légat, tribun etc., qui était confié par le pouvoir exécutif, ni une fonction donnant droit au commandement militaire telle que celle de consul, proconsul, préteur, etc. à laquelle on arrivait par le suffrage du peuple ou de celui du Sénat. C'était un titre honorifique, un témoignage d'estime et de dévouement que les légions décernaient à ceux qui les avaient conduites ou qu'elles croyaient devoir les conduire à la victoire, et aussi à ceux qui leur avaient procuré ou pouvaient leur procurer une amélioration de situation ou une augmentation de solde. „C'était, „dit Tacite ¹⁾, un titre d'honneur que les armées dans l'élan „de leur joie donnaient selon une ancienne coutume aux généraux qui avaient bien mérité de la république. Il y eut „plusieurs *imperatores* à la fois; mais ils n'avaient aucune „supériorité sur les autres citoyens.”

Ainsi le titre d'imperator fut décerné à César et à Pompée; il le fut aussi à Brutus ²⁾; il le fut à Cassius; Octave et

1) Ann. III. 74.

2) Cohen. Une médaille représente une Victoire tenant une palme à la main, marchant sur un sceptre brisé et déchirant un diadème; elle porte en exergue *Brutus imperator*.

Antoine le reçurent en même temps; Tibère en fut décoré; et à ses côtés, Drusus, Germanicus, et même un simple commandant militaire portèrent le titre d'imperator¹⁾.

Il paraît même avoir eu un effet restreint aux troupes seules qui l'avaient donné ou aux circonstances qui l'avaient motivé; les médailles en effet mentionnent qu'Antoine fut proclamé 4 fois, Auguste 20 ou 21 fois, Tibère 8 fois, Caligula 3 fois, etc.

Plus tard, un siècle au moins plus tard, Imperator acquerra une nouvelle acception, qui à son tour deviendra sa principale, mieux que cela, son unique acception, savoir celle de *souverain absolu*, de chef et maître de l'empire romain.

Dion Cassius qui suppose que l'organisation monarchique telle qu'elle se trouvait constituée de son temps avait été établie par Auguste, devait naturellement supposer aussi que le nom d'imperator, qui était devenu à son époque la qualification officielle du souverain, avait été porté par Auguste et ses successeurs immédiats dans cette même acception.

Il nous dit²⁾:

„L'année où il fut Consul pour la 5^e fois, César (Octave) prit le titre d'imperator τὴν τοῦ αὐτοκράτορος ἐπίκλησιν ἐπέθετο; Je ne parle pas de celui qu'on donnait à des généraux pour des victoires; il l'avait déjà souvent reçu auparavant, et il le reçut encore souvent dans la suite au point qu'il fut 21 fois appelé imperator; je parle de l'autre qui désigne l'autorité suprême, ἀλλὰ τὴν ἑτέραν τὴν τὸ κράτος διασημαίνουσαν, comme un décret l'avait décerné à César son père, à ses enfants et à ses descendants.”

Il dit encore plus loin³⁾:

1) Blésus. Quoique neveu de Séjan il paraît avoir légitimement mérité cet honneur.

2) L. LII. 41.

3) L. LIII. 17.

„Le titre d'imperator appartient non pas seulement à ceux „qui ont remporté une victoire, mais aussi à tous les autres ; „ils le prennent en tout temps *pour signifier la souveraineté,* „*en place* des noms de roi et de dictateur ; car si ces noms „ont été bannis à jamais de la constitution, le fait n'en existe „pas moins sous la dénomination d'imperator τὸ δὲ δὴ ἔργον „αὐτῶν τῆ τοῦ αὐτοκράτορος προσηγορίᾳ βεβαιῶνται.”

Ces allégations de Dion sont précises, mais elles sont manifestement erronées. Ce décret en effet qui aurait décerné à perpétuité à César et à ses descendants le titre d'imperator n'a certainement existé que dans son imagination ; et la preuve, c'est que chacun de ses successeurs a eu à le recevoir comme une distinction individuelle et acquise et non pas comme un titre héréditaire.

Dion ne pouvait en outre que se trouver dans l'embarras pour expliquer comment Auguste aurait été proclamé imperator perpétuel après Actium ainsi qu'il le dit, et aurait fait renouveler jusqu'à 21 fois la collation de cette dignité. Pour en sortir il dit : Je ne parle pas d'imperator dans l'acception d'honneur militaire, mais dans son autre acception celle de la possession de la souveraineté, de *l'imperium*, du κράτος.

Ainsi selon lui le titre imperator, alors qu'il était appliqué à un même personnage, à une même époque et en un même lieu aurait eu cependant deux sens bien distincts, l'un de haut dignitaire de l'armée, et l'autre de souverain de l'empire. Mais malheureusement il a oublié de nous apprendre comment on pouvait reconnaître le cas où l'on devait entendre imperator par général et ne pas le confondre avec celui où il devait être pris pour souverain.

On a voulu suppléer à son silence et on a supposé qu'imperator étant placé tantôt avant, tantôt après le nom du personnage qu'il qualifiait, chacune de ces places devait avoir

sa raison d'être et correspondre à l'une ou l'autre de ses deux acceptions; que *mis avant le nom* imperator signifiait SOUVERAIN, *mis après* il voulait dire GÉNÉRAL. Ainsi *Imperator Tiberius* devrait se lire LE SOUVERAIN TIBÈRE et *Tiberius imperator* le GÉNÉRAL TIBÈRE ¹⁾.

Cette distinction du sens d'imperator par la place qu'il occupe a côté du nom d'un personnage ne repose sur aucun fondement sérieux. On ne saurait expliquer pourquoi en lisant en exergue sur une médaille *Imperator Caesar Augustus*, et au revers *imperator pour la XX^e fois*, on doit penser que ce même titre, appliqué au même personnage, sur une même médaille, a cependant deux sens distincts selon la face où il est gravé. Si l'on examine l'inventaire des médailles romaines qu'a dressé Mr. Cohen, on voit que la qualification d'imperator est alternativement et indifféremment placée avant ou après le nom. Si donc imperator a eu au temps des Césars deux acceptions on ne saurait distinguer de cette façon celle de souverain de celle de général; *Imperator Tiberius* ou *Tiberius imperator*, c'est, ce nous semble bonnet blanc et blanc bonnet.

Aussi regrettons nous que Dion ait oublié de nous indiquer à quel signe on pouvait reconnaître l'une de l'autre ces deux acceptions; car celles sont si bien confondues qu'elles sont indiscernables pour nous.

Mais est-ce un oubli de la part de Dion? nous ne le pensons pas; s'il n'a rien dit c'est qu'il ne savait rien, et il ne pouvait rien savoir au sujet du moyen de faire cette distinction; car quoi qu'il dise, elle n'a pas existé.

Il est facile de le montrer. Nous n'avons qu'à opposer à Dion des témoignages qu'il ne recusera pas, ce sont les siens propres. En effet, dans le même chapitre et dans le chapitre

1) Mommsen, Histoire Romaine. Traduction d'Alexander. L. V. ch. 11 note p. 67.

suivant il expose avec d'assez longs développements que „les „Césars pour donner la légalité à leur pouvoir, se revêtaient „des titres qui sous le régime démocratique conféraient une „grande autorité, πάνθ' ὅσα ἐν τῇ δέμοκρατιᾷ μέγα παρ' ἑκούσι „σφίσιν ἴσχυσεν, αὐτοῖς τοῖς ὀνόμασι, προσεποιήσαν.”

Si donc Auguste et ses successeurs pour avoir le κράτος, l'imperium ont dû se revêtir des titres anciens qui le donnaient, — et ceci est un fait incontestable — c'est que celui d'imperator ne les en investissait pas.

Les Grecs, il est vrai, avaient traduit imperator par αὐτοκράτωρ, terme qui contenait l'idée de pouvoir, κράτος comme imperator celle d'imperium; mais il n'y a pas à se tromper sur l'interprétation qu'ils donnaient à ce mot, car entre autres exemples, Dion Cassius dit : 1) τὸν δ'εὖν Τιβέριον ἐς τὴν τοῦ αὐτοκράτορος ἀρχὴν ἀντὶ τοῦ Δρύσου προαγαγὼν Auguste donna à Tibère la charge de commandant en chef en remplacement de Drusus. Ailleurs le même auteur nous dit 2) que souvent Tibère répétait : „Je suis le maître de mes esclaves, le chef des soldats, „et le premier parmi les autres citoyens. Δεσπότης μὲν τῶν „δούλων, αὐτοκράτωρ δὲ τῶν στρατιωτῶν, τῶν δὲ δὴ λοιπῶν προκριτός εἰμι. Evidemment donc le titre d'imperator ne conférait qu'un droit de commandement militaire, et il ne donnait aucune autorité sur les personnes qui n'étaient pas enrôlées dans l'armée.

Ainsi, on le voit, être proclamé imperator c'était être revêtu d'un honneur militaire, et imperator en ce cas semblait même perdre sa primordiale signification, celle d'avoir l'autorité, l'imperium, — qui en droit romain réunissait le pouvoir militaire, le pouvoir civil, et le pouvoir judiciaire, — pour ne conserver que le sens restreint de commandant militaire. Par

1) Liv. 55. ch. 6,

2) Liv. 57. ch. 8.

suite le titre d'imperator n'a pu être la qualification officielle, spéciale, distinctive de la fonction, du rang dans l'état qu'occupaient Auguste, Tibère ou leurs premiers successeurs.

On trouve bien le mot *αὐτοκράτωρ* qualifiant aux bords du Nil les Césars, dans les nombreuses inscriptions en leur honneur dont étaient revêtus les temples et les monuments; on ne l'avait pas traduit, on l'avait égyptianisé. Ainsi entre autres peintures il en est une qui représente Tibère faisant des offrandes à des divinités locales, et dans un double cartouche placé près de sa coiffure se trouvent des signes hiéroglyphiques qu'on prononçait en les lisant: *o autocratôr Tiberios Kaisar* ¹⁾. On serait donc tout d'abord tenté de croire qu'*auctocratôr* était le nom spécial et par conséquent non traduisible qui désignait dans les provinces d'Orient le chef de l'empire, comme par exemple, nous écrivons en caractères romains *Schah* pour désigner le souverain de la Perse. Mais il n'en était pas ainsi et il n'y a là que la simple reproduction des titres honorifiques qui étaient d'habitude gravés sur les médailles.

Si, en effet, *αὐτοκράτωρ* avait été le titre officiel des césars, il aurait dû être répandu dans toutes les classes des populations des provinces, ou tout au moins connu des personnes qui parmi elles étaient capables de tenir une plume, d'écrire des annales, d'enseigner des doctrines religieuses.

Or dans les Actes des Apôtres ²⁾ il est dit que Paul fait appel à César *πρὸς Καίσαρα*, ou au tribunal de l'Auguste *εἰς τὴν τοῦ Σεβαστοῦ διάγνωσιν*; dans l'Apocalypse ils sont nommés rois, *καὶ βασιλεῖς ἑπτὰ εἰσὶν*, c'est-à-dire puissants ³⁾; dans le 3^e évangile ⁴⁾ il est dit l'hégémonie de Tibère et c'est

1) L'Égypte par Champollion-Figeac. Planche 91.

2) Ch. XXV. 12. 21.

3) Ch. XVII. 10 à 12. Ch. XVIII. 3.

4) Ch. III. 5.

le même terme qui sert à spécifier la fonction de Ponce Pilate τῆς ἡγεμονίας Τιβερίου Καίσαρος, ἡγεμονεύοντος Ποντίου Πιλάτου τῆς Ἰουδαίας; on dit encore „rendez à César ce qui est à César”. Jamais il n'est question d'αὐτοκράτωρ dans les écrits apostoliques.

Imperator n'était donc pas le titre officiel, constitutionnel qui donnait l'investiture du pouvoir, ni même celui qui désignait, distinguait le rang qu'occupait un César dans l'état. *Aussi Claude put-il refuser pendant assez longtemps de prendre cette qualification* ¹⁾, alors qu'il avait la puissance en mains; tandis que Vitellius et Vespasien, par exemple, furent l'un et l'autre proclamés imperator par leurs troupes sans se croire le droit de s'arroger par cela le pouvoir politique. Quand, en effet, Vologèse fit offrir à Vespasien de mettre 40.000 cavaliers parthes sa disposition contre ses rivaux, le général romain répondit aux envoyés: „Remerciez le roi. Rapportez lui „que la paix et l'ordre sont rétablis, et que c'est désormais „au Sénat qu'il doit adresser ses ambassadeurs” ²⁾.

LA QUALITÉ DES CÉSARS ÉTAIT CELLE DE PREMIERS OU PRINCES DU SÉNAT.

Quelle était donc la qualification qui distinguait le César? quel était son titre constitutionnel?

Quand le vainqueur de Pharsale eut accablé tous ses compétiteurs, il voulut organiser une monarchie à son profit. Il n'était pas dans son tempérament de vouloir dissimuler l'absolutisme de son pouvoir sous le nom des magistratures républicaines; il jugeait au contraire politique de rompre avec le passé, de créer une appellation dans l'état pour établir, con-

1) Suetone, Claude XII. Prænomine imperatoris abstinuit.

2) Tacite. H. IV. 51.

stituer définitivement le rang suprême qu'il occupait, qu'il voulait conserver et rendre héréditaire ¹⁾. Il avait été si souvent proclamé *imperator* que ce titre était devenu inséparable de son nom; on ne disait que *César imperator*, le général César, mais cela ne lui conférait pas et ne pouvait pas lui conférer *l'imperium*. Le titre par lequel il se trouvait investi à Rome et hors de Rome de la plénitude de l'autorité absolue fut celui de *dictateur*. Il est à présumer qu'il prenait ce titre et s'y arrêta définitivement puisqu'il s'était fait proclamer *dictateur perpétuel*.

Son ambition cependant n'en aurait pas été satisfaite, dit on, et il songeait à faire revivre le titre de *roi de Rome* ²⁾ quand le poignard de Brutus montra que le sentiment républicain n'était pas éteint au cœur de tous les romains.

Quoiqu'il en soit, le titre qu'avait pris César à la fin de sa vie, qu'il portait constitutionnellement, c'était celui de *dictateur* ³⁾.

Quand Rome, l'Italie et les provinces fatiguées, épuisées par les guerres civiles qui suivirent sa mort, ne demandaient que la paix et l'ordre et ne croyaient pouvoir les obtenir que de la sagesse et de la puissance d'Octave ⁴⁾, il semble que rien ne lui eut été plus facile alors que de placer sur sa tête cette couronne qu'avait tant enviée celui qu'il nommait son père. Mais le spectre ensanglanté de César gisant dans la Curie au pied de la statue de Pompée était toujours devant ses yeux et lui montrait le sort qui lui serait réservé, s'il tentait de renverser la constitution républicaine de Rome.

1) Mommsen, Liv. V. Ch. XI.

2) Cicéron, Phil. 2, 87. *Cæsari dictatori perpetuo M. Antonium consulem populi jussu regnum detulisse, Cæsarem uti noluisse.*

3) Pline H. N. IV. 6; XXIIL. 16; XXXVI. 24. Tacite A. XIV. 9. *villam Cæsaris dictatoris.*

4) Tacite A. I. I.

Le prudent et habile vainqueur d'Actium se garda bien de retomber dans la faute commise par son oncle, de vouloir prendre le titre de roi, ni même celui de dictateur, ou tout autre qui parut le mettre ostensiblement au dessus ou en dehors des magistratures existantes.

„Auguste, nous dit Tacite ¹⁾, n'établit point la royauté, ni la dictature; il maintint la constitution républicaine, et se „contenta DU TITRE DE PREMIER.” Non regno tamen neque „dictaturâ, SED PRINCIPIS NOMINE constitutam rempublicam.”

Mais Tacite s'adresse ici à ses contemporains parfaitement au courant de ce dont il parle, et ne songe pas que la postérité qui lirait ses Annales lui demanderait: Que signifie ce titre de *Premier*, de *Princeps*? de qui Auguste a-t-il été le Premier? L'historien, en effet, a omis de nous le dire.

Nous pouvons cependant suppléer à son silence et reconnaître qu'il s'agit du sénat romain; qu'à princeps il faut joindre Senatûs, et qu' Auguste avait pris le titre de *princeps senatûs*, de *Premier* ou *Président du Sénat*.

On lit dans L'INDEX RERUM GESTARUM DIVI AUGUSTI gravé sur les tables du temple d'Ancyre: ²⁾ Πρῶτον ἀξιωματος τόπον ἔσχον τῆς συνκλήτου ἄχρι ταύτης τῆς ἡμέρας ἧ ταῦτα ἔγραφον ἐπὶ ἔτη τεσσαρακοντα. La partie latine manque, et Mr. Mommsen avec sa compétence incontestée le rétablit ainsi: *Princeps senatûs usque ad eum diem quo die scripsi haec, per annos quadraginta.* „J'ai occupé le rang de *Premier du Sénat* jusqu'au jour où j'ai écrit ceci, c'est-à-dire pendant quarante ans.”

D'autre part Dion nous dit: ³⁾ PREMIER DU SÉNAT, titre ancien dans l'état, ÉTAIT CELUI QUE SE DONNAIT TIBÉRE. Προριτός

1) A. 1, 9.

2) Mommsen, Res gestæ divi Augusti. Berlin 1865.

3) H. R. LVII. 8.

τῆς γερουσίας, κατὰ τὸ ἀρχαῖον, καὶ ὕφ' ἑαυτοῦ ὀνομάζεται. Πρὸς κριτὸς τῆς γερουσίας, est la traduction littérale de PRINCEPS SENATUS.

Aussi Tacite, et avec lui Suetone, Pline et les auteurs qui leur furent contemporains ¹⁾ n'appellent ordinairement les Césars que Princes ou Premiers, *principes*, et ils ne qualifient jamais leur rang dans l'état autrement que de *Primauté ou Présidence*, PRINCIPATUS, sous-entendant du Sénat ²⁾.

Lorsque donc les écrivains avaient à exprimer qu'un événement était arrivé sous tel ou tel César, ils disaient par exemple *Tiberio* ou *Caio principe, sub principatu Claudii* ou *Caii*, ou simplement *sub Tiberio, sub Caio*. Il eut été absurde de dire Auguste ou Tibère étant *imperator*; ce n'eut pas été moins étrange que si l'on voulait dire au sujet d'événements contemporain arrivés en France „*Mac Mahon étant maréchal*” ou „*sous le maréchalat de Mac Mahon.*” Ce pendant dans le cours d'un récit, dans l'appréciation de mesures politiques ou administratives on peut très bien dire *le Maréchal* pour le *Président de la République* et être parfaitement compris; en ce cas auteur et lecteur entendraient qu'il ne s'agit que d'une synonymie littéraire et seraient d'accord au fond sur ce point que l'autorité, ni le rang dans l'état n'était acquis à Mr. de Mac Mahon par la qualité de maréchal, mais bien et uniquement par sa qualité de Président de la République. C'est ainsi que les écrivains romains se

1) Ainsi Juvenal VIII. 198, 224, X. 76, 93, 341; ainsi Seneque, exemple De clementia I. 9.

2) Nous n'avons par à signaler les passages où se trouvent ces expressions; elles se rencontrent à chaque page dans ces auteurs. Nous nous bornerons à une citation de Pline II. n. Liv. XXVI—24 où il oppose la qualité de prince à celle d'imperator: „Bis vidimus urbam totam cingi *domibus principum* Caii et Neronis. . . . subit vero „*egotatio* quota portio harum fuerint arce illæ quas *invictis imperatoribus* decernebant „*publicæ ad aedificandas domos.*”

sont crus en droit d'employer parfois *imperator* comme équivalent de *princeps*.

Le *princeps Senatûs*, le Premier ou le Président du Sénat était autrefois celui qui dans la formation de la liste sénatoriale, avait été, par suite de la considération dont il jouissait, inscrit en tête, le *Premier*, par les Censeurs. A la qualité de Premier aucun pouvoir n'était attaché. Ce n'était cependant pas une vaine distinction, car elle était fort ambitionnée, et elle ne fut jamais donnée qu'aux personnes les plus illustres par leur naissance et les plus considérables par leur situation particulière ¹⁾. Dans la Curie où la place de chaque sénateur était déterminée par ses titres, *son cursus honorum*, le *Premier* occupait un siège d'honneur. En cas d'absence ou d'empêchement des consuls, il avait le droit de convoquer l'assemblée, d'y opiner avant tout autre, et d'exercer ainsi une influence souvent prépondérante dans les délibérations ²⁾.

La présidence ou Primauté du Sénat offrait encore cette particularité que par le fait même qu'elle ne conférait pas d'*imperium*, c'était la seule dignité qui fut décernée à vie, dans la constitution romaine. A moins de révolution politique le Premier demeurait inamovible sur son siège. Cette considération ne fut sans doute pas sans influence sur la détermination d'Auguste.

La modestie du titre que prenait le vainqueur d'Antoine, masquait une importante évolution politique. Octave devenait Auguste. L'ancien triumvir quittait la toge qu'il avait reçue en héritage de Marius et de César pour prendre celle

1) Mommsen, *Etudes Romaines*. Traduction de Mr. Alexandre. *Hist. Rom.* Tom. 2. appendice. A. § 2. et B. Section V.

2) Me Q. Catulus princeps hujus ordinis et auctor publici consilii frequentissimo Senatu Parentem patriæ nominavit. — Cicéron. *In. Pisonem* III

qu'avait laissé tomber Pompée. Après avoir harangué, flatté la plèbe, l'avoir soulevée contre l'aristocratie sénatoriale, le fils de César se déclarait le Premier des sénateurs.

Ce n'était pas la crainte des poignards patriciens qui seule l'avait décidé à changer de principe et de ligne de conduite. D'autres motifs aussi et plus puissants le guidèrent. Il voulait donner à son pouvoir plus de prestige, et une base plus solide.

Ce qui avait fait la force de Pompée et plus tard celle de Brutus et de Cassius, ce qui leur avait permis de réunir autour d'eux les contingents de tant de dynastes tributaires, c'est qu'ils proclamèrent hautement et que l'on crut que leur cause était celle du Sénat, dont le nom craint et respecté dans le monde entier symbolisait la puissance de Rome. Auguste le savait; il n'ignorait pas l'éclat et la légitimité qu'acquerrait son pouvoir quand il paraîtrait se confondre avec celui du Sénat lui-même. C'est pourquoi il voulut désormais faire corps avec lui.

D'autre part Octave avait compris que dans les guerres civiles la victoire appartient à celui qui dispose du peuple et des soldats, et il avait su s'en faire des appuis; mais il reconnut aussi que ce ne pouvait être là des soutiens solides et constants pour organiser et gouverner un empire. Après donc avoir anéanti la puissance des anciennes familles sénatoriales, il entreprit de créer une nouvelle noblesse et proposa en même temps la paix et la réconciliation aux survivants de la lutte et aux fils des proscrits. Par les mêmes raisons l'on vit l'auteur du *souper de Beaucaire*, le client de Robespierre le jeune, sentir la nécessité d'appuyer son pouvoir sur la constitution d'une nouvelle aristocratie à laquelle il s'efforça de rallier les membres des anciennes grandes familles de France.

On peut, en effet, remarquer dans les tables d'Ancyre l'éloge qui est fait du Sénat et l'affectation calculée avec laquelle, après avoir énuméré la série des honneurs dont il fut successivement et à diverses fois revêtu, il dit: Voici quarante ans que j'occupe au Sénat le rang de Premier. C'est la seule dignité qu'il ait eue en permanence.

Par un sentiment de népotisme tout autant que par une mesure politique que renouvelleront quelques-uns de ses successeurs, Auguste dans ce même ordre d'idées créa ses petits fils princes de la jeunesse, *principes juventutis*. Il voulut que de même qu'il était le premier des Pères, princeps Patrum, ses enfants fussent les premiers des fils des sénateurs, de ces jeunes gens qui se destinant à la carrière des honneurs, accompagnaient leurs Pères à la curie pour s'initier sous leur égide à la connaissance des affaires, et en attendant l'âge d'obtenir les hautes charges publiques et la chaise curule, formaient parmi les chevaliers *equites equo publico* une *turma* ou escadron d'élite, une sorte de garde noble ¹⁾.

Le *Princeps* n'était donc que le *Premier ou le Président du Sénat romain*.

C'est pourquoi Cælius mécontent de l'attitude que les Pères conscrits avaient prise à son égard durant son éloignement de la Capitale, déclarait à son retour de la Gaule qu'il ne revenait à Rome que pour les chevaliers et le peuple qui lui avaient témoigné des sentiments favorables; „qu'il ne voulait plus s'appuyer que sur eux, qu'il serait leur homme; „*et que désormais pour les sénateurs il ne serait plus ni un collègue, ni un Président: NAMQUE SE NEQUE CIVEM NEQUE „PRINCIPEM SENATUI AMPLIUS FORE*” ²⁾. C'est pourquoi les am-

1) Mommsen. H. R. L. 3. Ch II. note.

2) Suetone, Caligula 49.

bassadeurs des Parthes venus à Rome sous Claude adressent leur requête „au Président et aux membres du Sénat,” AD PRINCIPEM, PATRESQUE ¹⁾).

Nous pouvons voir encore sous Néron les Arméniens venir exposer leurs demandes au Sénat assemblé sous la présidence du Premier; c'est cette présidence qu' Agrippine, dit Tacite, aurait voulu partager *presidere simul parabat* ²⁾.

Ainsi Auguste n'avait créé pour lui aucune magistrature nouvelle, n'avait pris aucun titre nouveau; et ce titre de Premier ne lui donnait par lui-même aucune autorité dans l'état.

Après lui rien ne fut changé dans l'organisme de la constitution. Au temps de Néron on disait donc et on avait le droit de dire la République romaine ³⁾; et Tacite fait prononcer ces paroles par Galba ⁴⁾: „il n'en est pas chez nous comme dans les états monarchiques où il n'y a qu'une seule famille de maîtres tandis que toutes les autres sont esclaves.” En effet, il n'y avait nominalement d'autres souverains que le Sénat et le peuple „*sénatus populusque romanus*”; les légions n'avaient pas d'autres noms inscrits sur leurs enseignes; tous les traités étaient conclus, toutes les lois étaient rendues exécutoires au nom du Sénat et du peuple; les années étaient désignées par les noms des consuls; celui du prince ne figurait dans aucun acte public ⁵⁾; le sénat décidait de toutes les grandes affaires de l'état; les comices réunies au Forum éalisaient encore les

1) Tacite, Ann. XII. 10.

2) Tacite, Ann. XIII. 5.

3) *Manebat nibilo minus quedam imago reipublicae.* Tacite A. XIII. 28 „A n'y pas regarder de bien près, dit Mr. Duruy, la république subsistait. Tout le monde s'y croyait; et Velleius même, sous Tibère, en parlera sans cesse” Hist. des Rom. III. 163.

4) Tacite H. I. 16.

5) Tacite Ann. III. 57. A IV. 6. Suetone, Tibère 30, 31.

Consuls et quelques autres magistrats ¹⁾; les consuls semblaient avoir toujours le *Civitatis summa potestas* ²⁾; les tribuns conservaient leur droit de veto ³⁾; les préteurs administraient la justice civile et criminelle; les magistrats paraissaient exercer leurs pouvoirs avec toute liberté d'action et sans aucun ordre hiérarchique, n'ayant de compte à rendre qu'au peuple ou au Sénat au sortir de leurs charges.

D'un autre côté les pouvoirs du Président étaient mal définis. Il n'était qu'un Père conscrit revêtu de délégations successives et parfois temporaires ⁴⁾ que lui votaient les comices et le Sénat. La grande assemblée permanente se montrait rarement avare de délégations, il est vrai; les donnant à un des siens, il lui semblait les donner à elle-même. Ainsi les médailles nous font voir les princes revêtus à différentes fois soit du consulat, soit de la puissance tribunitienne, soit des pouvoirs censoriaux, etc.; et toutes ces fonctions étaient partagées avec des collègues désignés en même temps et de la même façon qu'eux; hommes de paille ou non, ceux-ci étaient leurs collègues officiels.

La seule dignité qui ne fut et ne pouvait être partagée, était celle de Premier. C'était elle qui constituait la situation privilégiée, personnelle du César.

A cette dignité étaient toutefois attachées deux prérogatives d'une importance extrême qui faisaient de celui qui en était revêtu un personnage à part dans l'état.

La première, c'était l'inviolabilité. Quinconque tentait par

1) Suetone, Calig. 16. Tacite A. II. 34, 91; H. II. 91: «on voyait Vitellius aux comices consulaires solliciter les suffrages pour ses candidats comme l'eût fait un simple citoyen.»

2) Suetone, Tib. 31. Tacite A. I, 7. *Cuncta Tiberius per consules incipiebat.*

3) A. XVI 26.

4) Tacite, A. I. 9. 12. XIII. 4, etc. — Suetone, Vespasien XII. Ce prince n'obtint que fort tard la puissance tribunitienne. Suetone, Néron 14.

des paroles ou des actes de porter atteinte au respect dû à un magistrat en charge était sévèrement châtié; une loi énonçait même la peine de mort pour les outrages au tribun, au représentant de la puissance et des droits du peuple, *majestatis populi*. Or, le personnage qui représentait le peuple comme tribun ou le Sénat comme président ne pouvait manquer d'être déclaré protégé par cette loi. La personne du Prince devint ainsi sacrosainte.

La seconde, c'était la charge d'administrateur inamovible des provinces frontières. Tandis que les provinces intérieures, celles qui ne possédaient pas de garnison, formaient un certain nombre de gouvernements confiés annuellement à autant de membres du sénat qu'il y avait de provinces, l'administration de toutes les provinces frontières fut concentrée dans les mains du Prince du sénat qui demeura à titre permanent chargé du soin de la défense de l'empire et du maintien de la paix ¹⁾. De la sorte il était le chef de toutes les forces militaires, et les commandants des légions devenaient ses subordonnés directs, ses *legati*, et non plus ceux du sénat.

En conséquence aucun d'eux, si ce n'est aux heures de révolte, n'osa solliciter ni même accepter d'être proclamé *imperator* par ses troupes ²⁾. Ce titre demeura tacitement réservé aux princes du sénat et désigna le commandement suprême de toutes les forces romaines qui leur était dévolu. C'est ainsi que peu à peu il finit par devenir synonyme de

1) Suetone, Aug. 47. Tacite A. XIII. 4.

2) Ainsi après la prise de Jérusalem Titus est proclamé *imperator* par les légions sous ses ordres. Ce fait éveille les soupçons de Vespasien qui lui prête des projets ambitieux. Titus accourt à Rome près de son père, se justifie, rentre en grâce. Par là on voit donc clairement 1°. que les princes entendaient dorénavant être seuls *imperatores* des troupes; 2°. que ce titre cependant ne conférait pas l'*imperium* puisque Titus put déclarer qu'il l'avait accepté sans aucune visée politique. (Suetone-Titus. V.)

chef de l'état et se substituer à celui de Princeps¹⁾. Il en fut surtout ainsi quand la Présidence du Sénat, la direction de ses travaux cessa d'être la principale affaire des Premiers et qu'ils eurent à exercer eux-mêmes le commandement des troupes, à guerroyer contre les barbares, à les repousser des frontières à les châtier sur leurs propres territoires: quand laissant aux édiles le soin des approvisionnements, de l'entretien et de l'embellissement de la Capitale ils se donnèrent la mission de parcourir les provinces pour y faire régner l'ordre et y faire exécuter des routes commerciales et stratégiques, des travaux de défense, d'assainissement et d'embellissement.

C'est par la disposition naturelle de l'esprit humain à assimiler le passé au présent que les historiens postérieurs au temps des Césars ont été amenés à donner rétroactivement au titre d'imperator dont ceux-ci été revêtus, un sens et des attributions qui n'y étaient pas encore attachées et qui ne le furent sans doute qu'après Antonin. On peut constater, en effet, que celui qui fut reconnu pour le modèle des princes, mais qui ne commanda pas en personne les armées, n'est qu'exceptionnellement qualifié d'imperator sur ses médailles.

D'un autre côté, le princeps senatus était devenu le plus puissant personnage de Rome; il était hors de pairs. Dans la Curie il prenait place entre les deux consuls, et quand il sollicitait une délégation de pouvoirs, quand il proposait l'adoption d'une loi, ou quand il requérait la condamnation des accusés déférés à la justice sénatoriale, on pouvait être per-

1) C'est un crime capital, dit Tertullien, Apologie 47, de se qualifier ou de se laisser qualifier d'imperator.

suadé que dans la plupart des cas l'assemblée, en se levant pour le vote irait se ranger du côté de son président.

Par suite il était donc de fait le Premier de l'empire, le Premier des Romains, on s'habitua à confondre ces situations par la dénomination de Princeps à laquelle on n'ajoutait pas ordinairement de spécification, et l'acception particulière de *Premier du Sénat* céda la place à celle plus générale de *Premier de l'empire*.

Aussi voyons-nous sans étonnement Dion Cassius se faire l'interprète de l'opinion commune de son temps, en disant, dans la citation que nous avons déjà faite, que Tibère répétait souvent qu'il était le maître de ses esclaves, le commandant des soldats, et le *premier des autres*, τῶν δὲ δὴ λοιπῶν προχριτὸς, c'est-à-dire des autres citoyens de l'empire. Mais notre historien semble ici copier quelque autre annaliste, et comme il lui arrive souvent, le faire sans discernement; car quelques lignes plus haut il avait rapporté que Tibère se donnait non le titre de Premier des romains, ce qui n'en était pas un, mais bien le titre constitutionnel de *Premier du Sénat* προχριτὸς τῆς γερουσίας.

D'où vient donc, nous dira-t-on, que si Princeps Senatus était le titre constitutionnel des Césars, ils ne s'en sont point parés d'habitude, et que des nombreuses médailles qui nous sont parvenues, seules quelques-unes de Vespacien portent en exergue *optimo principi*?

C'est que le Sénat formait un grand corps dans lequel se fondaient toutes les personnalités, même celle du princeps; c'était au nom de la majorité et point de celui d'aucune individualité que se formulaient les décrets: le Sénat constituait une grande puissance, qui tout en renouvelant ses éléments apparaissait au monde toujours jeune, toujours égale, immortelle, parce que c'était une puissance anonyme. Nul ne

pouvait ou pour mieux dire nul ne devait paraître dominer le grand corps romain. Le tenter, c'eût été s'exposer à de grands risques. Ceux mêmes d'entre les Pères qui votaient servilement toutes les mesures proposées par le prince ne l'auraient peut-être pas souffert. Robespierre en affectant de marcher dix pas au-devant de la Convention au jour de la fête de l'Être Suprême se créa plus d'ennemis résolus à sa perte, qu'il ne le fit en dressant les listes de proscription de ses collègues.

Aussi quelles que fussent les délégations dont il était revêtu, quelque fut le siège qu'il occupait dans la Curie, le César n'y était ou du moins paraissait n'y être que le *Primus inter pares*¹⁾. Les Césars par suite se trouvaient dans cette étrange situation de ne point se qualifier habituellement de leur seul titre permanent celui de Premier, qui ne leur donnait d'ailleurs aucune autorité; et d'autre part ils n'avaient pas dans l'état d'attributions fixes, déterminées; ils n'occupaient que des charges dont les pouvoirs bien que renouvelables ne leur étaient jamais donnés que temporairement. C'est ce que mettent hors de doute les tables d'Ancyre. Si nous voyons Auguste énumérer toutes les fonctions diverses qu'il a exercées à plusieurs reprises, rappeler tous les titres qui lui ont été maintes fois décernés, c'est qu'aucune de ses fonctions, aucun de ses titres ne constituait, ne caractérisait sa situation. C'est pourquoi il se trouvait qualifié beaucoup

1) Ainsi même au milieu des révolutions militaires, quand il semblait que les toges dussent céder la place aux épées, nous voyons les princes affecter de ne vouloir être que les collègues des autres Pères. « Vitellius, dit Tacite H. II. 91, se rendait souvent au Sénat alors même qu'aucune affaire importante n'était en délibération. Un jour Helvidius Priscus s'opposait énergiquement à sa proposition; on craignait quelque fâcheuse conséquence de ce conflit; mais à ceux qui cherchaient à le calmer le prince répondit: Est-ce la première fois que deux Sénateurs diffèrent d'opinion.

mieux par son simple nom propre; on disait Auguste, et cela suffisait pour savoir qu'il ne s'agissait pas du premier venu; on dira de même de ses successeurs Tibère, Claude, Vespasien.

Dion ¹⁾ se trompe donc et juge les choses avec les idées de son temps quand il veut mettre en opposition la vanité de Vologèse et la modestie de Vespasien à propos d'une lettre du parthe débutant en ces termes: *Le roi des rois, Arsace à Flavius Vespasien* et de la réponse qu'y fit le romain en qualifiant le monarque oriental de ses titres et n'en prenant lui-même aucun.

C'était quelque chose d'à-peu-près comme si de nos jours le Czar adressait une lettre au président de la république des États-Unis, portant en suscription: Sa Majesté Alexandre autocrate de toutes les Russies à Mr. Mac Arthur. Le Czar n'aurait pas l'intention de prendre un ton de supériorité vis-à-vis du chef de la grande république; celui-ci de bonne grâce dans sa réponse décernerait au Czar ses qualifications habituelles; mais l'éclat des titres de l'un, la modestie de ceux de l'autre n'empêcheraient pas ces deux personnages de se considérer mutuellement comme des égaux en leur qualité de chefs de grands états.

Vologèse était trop bien au courant des affaires romaines pour manquer à l'étiquette et aux usages en une telle circonstance; mais il savait toute la différence qui existait alors entre la constitution de Rome et celle des états asiatiques; il savait la haine et les dédains qu'avaient les romains pour les qualifications monarchiques. En se disant Roi des rois il ne faisait pas un acte de vanité, il prenait tout simplement son titre, et s'il n'en donnait aucun à Vespasien, et si celui-

1) H. R. Liv. 66 ch. 11.

ci à son tour n'en prenait aucun vis-à-vis de lui, c'est que s'il était le premier personnage de l'empire, il n'était cependant revêtu d'aucune dignité spéciale, caractéristique.

LE SÉNAT ROMAIN.

Quand Auguste se décida à faire du Sénat l'organe principal du gouvernement de l'empire romain, il dut songer à relever aux yeux du peuple et des étrangers ce grand corps dont il avait lui-même affaibli le prestige. On voit alors le Sénat reprendre plus de prérogatives qu'il n'en avait perdues durant les guerres civiles ¹⁾. Il devient la source de toute légalité; il nomme presque tous les magistrats; ses décrets sont des lois; il n'y a plus de plébiscite, il n'y a que des *senatus-consultes*; le trésor public est sous sa garde; les grandes affaires criminelles sont déferées à sa juridiction ²⁾; il juge les proconsuls au sortir de leurs charges; il reçoit les doléances des provinces; il refuse ou décerne le triomphe aux généraux; c'est en son nom que se font les traités; c'est en son nom que les rois alliés reçoivent ou perdent leurs couronnes; c'est devant lui que les ambassadeurs viennent exposer leurs demandes et leurs propositions ³⁾.

Ces dépositaires de la puissance romaine se distinguaient du public par leur costume, et seuls ils portaient le *laticlave* de pourpre sur leurs tuniques; ils avaient au cirque leurs places distinctes de celles des chevaliers et du peuple; ils n'étaient justiciables d'aucun magistrat et ne pouvaient être traduits que devant leurs pairs de la Curie; personne, pas

1) Tacite A. 1—15.

2) Suetone, Néron 17.

3) A. XIII. 5. id. XIV. 11.

même un chevalier, ne pouvait injurier l'un d'eux sans encourir les plus graves peines ¹⁾.

En faisant du Sénat un corps puissant par l'étendue de ses attributions, Auguste, point n'est besoin de le dire, entendait le dominer et le diriger à son gré. Pour atteindre sûrement son but, il se fit décerner les pouvoirs de la censure avec Agrippa pour collègue; et tous deux procédèrent ainsi à la révision légale de la liste des sénateurs afin de former une chambre dévouée.

Il semble qu'il lui dut être facile de constituer une assemblée de personnages susceptibles d'être maniés à son gré. Des hommes soumis à l'autorité censoriale du César, ayant sollicité de lui leur inscription sur la liste, et pouvant être l'objet d'une demande de vote d'expulsion sous prétexte d'indignité, — des hommes ayant à obtenir du prince la faveur d'être désignés ou recommandés au choix de leurs collègues pour l'élection aux magistratures, — sans parler de ceux qui tendaient la main pour avoir sur les fonds du trésor des allocations pour constituer ou rétablir leur fortune réglementaire, — de tels hommes ne pouvaient guère avoir d'indépendance.

Mais ce n'était cependant pas chose aisée, que de former une *chambre introuvable* composée de 600 sénateurs romains. En effet, que le censeur fût le prince lui-même, ou qu'il fût un consulaire recommandé par lui au suffrage du Sénat, il ne pouvait faire entrer dans la Curie qui il voulait; le candidat devait remplir des conditions déterminées. S'il n'était plus besoin d'être né de famille ancienne, ni même romaine, il fallait appartenir à la nouvelle noblesse, celle du cens, et justifier de la possession d'une fortune assez considérable

1) Suetone, Vespasien. 9.

c'est-à-dire d'un revenu de 1.200.000 sesterces; il fallait avoir exercé une des grandes charges de l'état, avoir été consul, préteur, tribun, édile ou questeur; on admettait bien des provinciaux qui avaient exercé chez eux de hautes fonctions municipales, mais exceptionnellement et à condition qu'ils devinssent réellement romains, c'est-à-dire qu'ils devaient posséder des biens fonds en Italie, demeurer à Rome, et n'aller dans leur contrée natale qu'en vertu d'un congé régulièrement obtenu.

Les Pères conscrits n'étaient donc pas les premiers venus, et par suite des dispositions d'Auguste, tout comme autrefois, le Sénat demeurait aux yeux des romains le grand corps national et souverain. Aussi Tacite, Juvenal, et tous les auteurs de l'époque des Antonins, en faisant le tableau du gouvernement despotique des Césars, n'ont pas manqué d'en rendre le Sénat complice, de l'accuser de corruption et de lâcheté; ils paraissent convaincus qu'il avait constitutionnellement le droit, le devoir, et qu'il aurait eu la force, s'il avait eu le courage, de s'opposer aux actes odieux de ses présidents, et qu'il s'est montré indigne du nom romain.

C'est ce qu'on ne cesse de répéter après eux. Pour nous, nous croyons que l'histoire du Sénat sous les Césars n'a été étudiée et écrite qu'avec beaucoup d'idées préconçues.

Le Sénat romain se présente à notre esprit comme la *Convention française*, c'est-à-dire comme une assemblée unique et souveraine de la nation. L'analogie n'est certainement pas complète. Le recrutement de la Curie ne s'effectuait pas de la même façon que celui de la Convention; au lieu d'être temporaire son président était élu à vie; et on pourrait signaler bien d'autres différences. Mais dans la Curie comme dans la Convention, il y avait luttes de doctrines gouvernementales, de partis, de personnalités; on se disputait la constitution et la direction de la majorité;

on voulait obtenir d'elle d'être désigné pour faire partie de comités ou *questiones*, d'être investi de fonctions, d'être appelé au gouvernement des provinces; et ce n'est pas sans raison qu'on a pu appeler les conventionnels en mission, des proconsuls. Les luttes et les rivalités d'ambition de partis amenaient aussi les accusations, les délations au sein de l'assemblée romaine, provoquaient les décrets de proscription contre ses propres membres.

Quand la majorité appartenait au parti des honnêtes gens ¹⁾, on voyait des hommes intègres désignés pour administrer les provinces, l'ordre et l'économie régner dans les finances, la justice et l'humanité présider à la repression des délits ²⁾; quand elle passait aux intrigants on voyait les dilapidations, les désordres, envahir la capitale et les provinces.

Le *premier* ne pouvait manquer d'avoir l'ambition de dominer et de diriger à son gré la majorité; sans elle il pouvait peu; avec elle il pouvait tout ³⁾. Par l'or au fisc, l'appui des candidatures, la disposition de hautes fonctions dans les provinces militaires, il possédait de puissants moyens de corruption pour se créer une majorité dans la Curie, et par elle réduire au silence le parti de l'opposition, en terroriser même les membres par la menace d'être accusés de lèse majesté et déferés à la justice sénatoriale; on le savait, point n'eut manqué d'avidés délateurs prêts à produire des témoignages contre le Sénateur désigné.

Il n'y a donc rien d'étonnant à rencontrer parfois dans la Curie une assemblée vendue et servile dans le sein de la-

1) Tacite H. IV. 43: quum glisceret certamen *hinc* MULTI BONIQUE *inde* PAUCI ET VALIDI pertinacibus odiis tenderent. A. XIV. 52, cité page 72, note 3.

2) A. XIV, 48.

3) Juvénal en nous montrant (sat. IV) Domitien assemblant les Pères pour délibérer sur le sort d'un turbot, nous fait voir que le PREMIER paraissait consulter en toutes choses le sénat, au moins pour la forme, et n'agir qu'en son nom.

quelle un parti d'opposition, un parti d'honnêtes gens demeurerait muet et impuissant. La quasi certitude de s'exposer inutilement aux dangers et à la mort a fait et fera commettre bien des actes de faiblesse, de lacheté; on ne saurait s'empêcher de les blâmer, et à bon droit; mais n'oublions pas que ce que nous appelons courage n'est souvent chez l'homme que la confiance dans sa force. Ainsi la droite de la „Convention” vota toutes les mesures sanguinaires qui lui furent proposées, et quand les thermidoriens lui demandèrent son concours pour jeter bas Robespierre, elle répondit: „oui, si vous êtes les plus forts; non, si vous êtes les plus faibles” 1). Et cependant l'on n'ose trop en vouloir à ce groupe qui était foncièrement honnête.

Il y a encore ce point de ressemblance entre le Sénat romain et la Convention, c'est qu'il n'avait pas seulement à redouter d'avoir à subir les exigences d'une partie de ses propres membres groupés sous un président ou sous des comités, mais encore les clameurs et les menaces du peuple qui, soit ameuté par des chefs improvisés sous une émotion publique, soit excité par les agents du prince ou ceux d'un parti, à certains moments entouraient la Curie et exigeaient des décrets conformes à ses vœux 2).

Cependant l'attitude pusillanime de la droite de la Convention vis-à-vis des chefs du Comité du Salut public, pour laquelle on trouve avec raison des circonstances atténuantes, n'a pas été la condition habituelle du Sénat romain vis-à-vis des Princes. Le Sénat n'abdiqua jamais qu'à de rares moments son indépendance et ses droits.

Rappelons nous que si pour devenir prince incontesté il

1) De Barante, Hist. de la Convention. T. IV. p. 404.

2) Les exemples ne manquent pas. — Entre autres Suetone, Claude 10 et 12 Tacite A. XII. 7.

avait suffi à Auguste d'être, selon l'ancien usage, inscrit par Agrippa, son collègue à la censure, en tête de la liste des Pères conscrits, la haute assemblée avait depuis lors affirmé et mis hors de contestation son droit d'élire elle-même celui qui devait occuper un siège auquel étaient attachées, de si hautes prérogatives ¹⁾. Rappelons-nous que malgré tous les soins qu'avait mis Auguste à l'établissement des listes, il fut obligé d'épurer deux fois son Sénat, et que cette seconde opération ne fut pas sans danger pour lui, car il ne se rendait alors à la Curie que muni d'une cuirasse sous sa toge et escorté de dix sénateurs armés qui entouraient sa chaise curule ²⁾. Songeons que Tibère disait du Sénat: „je tiens un loup par les oreilles”; qu'il ne cessa jamais de caresser les pères conscrits, de ménager leur amour-propre, de leur persuader qu'il ne faisait qu'un avec eux ³⁾; et que sous son principat l'empire romain ne perdit rien ni de sa gloire, ni de sa prospérité. Souvenons-nous que le Sénat en ne tenant point compte de son testament, en donnant ses voix à Caius, voulut montrer qu'il était libre d'élire qui bon lui semblait ⁴⁾; et que quand ce prince, pour briser l'opposition qu'il rencontra plus tard dans la Curie, voulut faire appel au peuple et à la bourgeoisie contre le corps privilégié ⁵⁾, les conspirations ne cessèrent pas que le tyran insensé ne fut mortellement frappé. Rappelons qu'à sa mort les Pères conscrits tentèrent de rétablir la liberté, c'est-à-dire de supprimer le principat ⁶⁾; que n'ayant pu y réussir à cause des divisions qui se manifestèrent parmi

1) Tacite, H. I. 84: nam ut ex vobis senatores, ita ex senatoribus principes nascuntur; A. I. 11. XII. 69. Suetone, Caius 14; Claude 10.

2) Suetone, Aug. 25.

3) Suetone, Tibère. 30, 31. Tacite, A. IV. 6, 5, 7, 37, 38.

4) Suetone, Calig. 14.

5) id. 49.

6) Suetone, Calig. 60.

eux, ils acceptèrent Claude par transaction, comme un caractère faible dont ils n'auraient, et dont ils n'eurent, en effet, rien à craindre.

Au Sénat, sous Caius, il avait été le dernier des consulaires à qui l'on donnait ¹⁾ la parole sur une question; prince, il ne s'asseyait dans la Curie que sur un siège de tribun ²⁾; il laissa le Sénat reprendre l'administration des provinces de Macédoine et d'Achaïe que Tibère avait fait entrer dans ses attributions ³⁾; il sollicitait des consuls l'autorisation d'établir des marchés dans ses propres domaines ⁴⁾; effrayé de quelques complots il fut plusieurs fois sur le point de se démettre du principat ⁵⁾.

Les Césars n'étaient donc pas investis d'une autorité absolue, de bon plaisir, ni par droit divin ni par droit de naissance; et le Sénat n'était pas un rouage inutile dans l'État, un instrument toujours docile et passif dans les mains du prince. Aussi voit on Juvénal ⁶⁾ lui même faire l'aveu de la haute considération que lui inspirait le grand corps national et dire :

SACRI in parte SENATÛS

Esse velis?

1) Suet, Claude. 8.

2) id. 23.

3) id. 25.

4) id. 12.

5) id. 36.

6) Sat. XI. 19.

CHAPITRE III.

LA LETTRE DE SÉNÈQUE AU SÉNAT AU SUJET DE LA MORT D'AGRIPPINE.

ELECTION DE NÉRON AU PRINCIPAT. RÔLE DE SÉNÈQUE EN CETTE
AFFAIRE. — NÉRON ET LE SÉNAT. — LE MESSAGE. ANALYSE QUI
NOUS EN EST DONNÉE PAR TACITE. — EXAMEN CRITIQUE DE CETTE
ANALYSE. — RÉTABLISSEMENT DE LA TENEUR GÉNÉRALE DU MES-
SAGE PAR LA CITATION QU'EN A DONNÉE QUINTILIEN.

ÉLECTION DE NÉRON AU PRINCIPAT. RÔLE DE SÉNÈQUE EN CETTE AFFAIRE.

Quelle était la composition du Sénat romain au moment qui nous occupe? quelle était sa force? Quels étaient les sentiments de la majorité? Était-elle dévouée ou hostile à Néron? Quelle était la situation de Sénèque auprès du prince? Ce sont là choses essentielles à connaître pour apprécier le message qui fut adressé au Sénat au sujet de la mort d'Agrippine.

Pour cela il faut nous demander d'abord dans quelles conditions s'était faite l'élection de Néron au principat. C'est

d'ailleurs une question historique qui nous semble intéressante à étudier.

Agrippine n'avait pas acquis sans lutte le titre d'épouse de Claude et après son union les familiers et les gens du Premier demeuraient divisés en deux camps, celui de Narcisse et celui de Pallas¹⁾. Malgré son échec dans la présentation d'une épouse, Narcisse demeurait le principal personnage du Palatin²⁾, et il affichait hautement son dévouement aux enfants de Claude et à Britannicus en particulier³⁾. Agrippine avait pour elle Pallas le rival parfois heureux de Narcisse.

Mais ce n'était pas dans les intrigues du palais que devait se décider le choix du prince.

Quand Agrippine méditait d'assurer à Néron la succession de Claude, elle savait bien que si le prince avait toujours été jusqu'alors choisi dans la famille d'Auguste, il n'y avait aucun droit d'hérédité attaché à un pouvoir encore mal défini et que l'adoption de son fils par Claude ne lui constituait aucun titre dans l'état. Le principat était électif, et il fallait l'obtenir du vote du Sénat et du consentement de l'armée qui maintenait dans l'ordre et l'obéissance l'immense population de la capitale de l'empire. Il lui fallait donc s'assurer du concours des Sénateurs et de celui des prétoriens.

Elle manœvrera de façon à faire donner la préfecture du prétoire à un homme capable de tenir en mains les soldats du camp, et sur qui elle pourra compter; elle y réussira, et cet homme sera Burrhus⁴⁾.

Mais d'abord elle voulut disposer de la majorité du Sénat⁵⁾,

1) Tacite A. XII. 1, 2.

2) Juv. XIV. 329—331. Tacite. A. XI. 38. XII. 57, 59. Suetone, Claude 28.

3) Tacite A. XII. 65, Suet., Claude. 43, 46.

4) Tacite A. XII. 42.

5) Dion L. 60. Ch. 32.

la rendre favorable à son influence personnelle et à ses projets. Pour cela que fit-elle?

Comme dans tout corps politique deux partis divisaient le Sénat; celui du pouvoir et celui de l'opposition. Par les soi-disant épurations de Claude faites sous l'influence de ses courtisans, les intrigants et les faiseurs formaient le parti dominant alors dans la Curie ¹⁾; ce parti suivait les inspirations de Narcisse, et n'avait aucun intérêt à se détacher de Claude et de ses enfants ²⁾. Le second celui comme l'appelle Tacite ³⁾, des honnêtes gens, constituait la minorité ou l'opposition. Ce fut donc dans ce dernier parti que Pallas et Agrippine durent chercher leur appui.

Il était d'ailleurs tout naturellement porté de bienveillance pour Agrippine: d'abord parce qu'elle était la fille de Germanicus ⁴⁾, auquel on avait supposé des sentiments libéraux, puis parce qu'elle savait sinon être, du moins paraître ⁵⁾ chaste et sévère dans sa conduite.

En conséquence, sous son influence et celle de Pallas ⁶⁾, l'administration ne tarda point à passer en d'autres mains ⁷⁾.

1) Tac. A. XI. 5, 6. Suet. Claude 16, 24, 25 in fine, 29.

2) Dion L. 60. Ch. 34.

3) A. XIV. 52. quia nec bonis artibus idem virium erat altero velut duce amoto. et Nero ad deteriores inclinabat.

4) Tac. A. XII. 2.

5) Tac. A. XII. 7.

6) N'est-on pas fondé à penser que Pallas n'a pas été un aussi vil gredin que les historiens à la solde des Flaviens ont bien voulu le dire, quand on le voit estimé de Sorea Boranus, de Cornelius Scipion, et de Burrhus? Tacite rapporte (A. XII. 53) et Suetone le confirme, (28) que l'austère et inflexible Soranus (voir A. XVI. 23, 30, 32.) consul désigné et P. Cornelius Scipion qui sera consul plus tard, proposèrent au Sénat de voter une dotation et des honneurs à Pallas et qu'un senatus-consulte té moigna de son désintéressement et lui accorda les ornements de la préture. Tacite admet (A. XIII. 23) que Burrhus avait conservé d'assez étroites relations avec Pallas.

7) Tac. A. XII. 7.

„Puis, nous dit Tacite ¹⁾, Agrippine, qui ne voulait pas que l'opinion publique ne vit en elle qu'une femme capable de crimes, obtint la grâce et le rappel de Sénèque, et elle fit en même temps proposer sa candidature à la préture. Elle savait devoir se concilier ainsi la faveur du public auprès duquel Sénèque était en grande considération. Elle fit plus encore. Elle confia l'éducation de Domitius à ce maître illustre, persuadée qu'elle trouverait en lui un appui pour ses projets ambitieux, par la reconnaissance qu'il lui devrait et le ressentiment qu'il conserverait de l'injustice de Claude à son égard.”

Ainsi pour gagner le Sénat, Agrippine chercha l'appui de Sénèque.

Quel était cet homme sous le patronage duquel la petite fille du divin Auguste voulait placer son fils? De quelle force disposait-il? Sénèque était un personnage considérable dans l'Ecole romaine. Déjà sous le principat de Caius il était le philosophe le plus en vogue ²⁾, et les critiques du jeune César n'avaient certainement pas modifié l'opinion du public à son égard. La philosophie stoïcienne ne se bornait pas à se livrer en silence à des études scientifiques; elle jouait un rôle important dans la politique. „Elle était, dit Mr. Havet ³⁾, une sorte de pouvoir, comme on l'a dit en d'autres temps de la presse.” Par elle on arrivait aux honneurs et aux fonctions publiques; à tel point qu'on la vit servir de marche-pieds à des ambitieux ⁴⁾.

Le stoïcisme, en effet, et l'Ecole romaine surtout mettaient, ainsi que nous l'avons vu, au nombre des devoirs du citoyen philosophe le soin des affaires publiques. Par suite de leurs

1) Tac. A. XII. 8.

2) Suetone, Caligula, 53.

3) Tome II. page 250.

4) Exemple, Junius Othon; Tac. A. III, 66.

doctrines les stoïques romains voulaient avoir une influence active dans l'état, en leur qualité de philosophes; ils entendaient imposer dans les lois, dans les usages, tous les principes de l'Ecole. Ils formaient un parti politique actif, puissant. Tacite les peint en disant ¹⁾: „*Stoicorum arrogantia sectaque quæ turbidos et negotiorum appetentes faciat.*” De plus, c'étaient, dit il ²⁾, des hommes „inaccessibles à la peur, „inaccessibles aux séductions; ils ne faisaient aucun cas de „la fortune, ni de la puissance, ni des honneurs, en un mot „de tout ce qui est hors de l'âme; et ils ne reconnaissaient „d'autre bien que la vertu, d'autre mal que le vice.”

Le parti philosophique constituait une véritable aristocratie, l'aristocratie de l'intelligence et de la vertu. Comme on le vit au 18^e siècle, il se recrutait surtout dans les classes élevées ³⁾; tandis que les enseignements du stoïcisme trouvaient dans les superstitions du peuple des obstacles alors insurmontables ⁴⁾.

Sénèque, le premier personnage de son temps par son éloquence et son érudition ⁵⁾, était naturellement devenu leur chef, le *dux* ⁶⁾ du parti des gens de bien.

Sa notoriété, aidée toutefois du crédit de sa tante, l'avait fait porter à la questure ⁷⁾; et la questure lui avait ouvert les portes du Sénat ⁸⁾. Il n'était pas alors dans la Curie le

1) Tac. A. XIV. 57.

2) Tac. H. IV. 5.

3) Juv. sat. II. Sic praetextatos referunt Artaxata mores.

4) Perse, sat. III, 86: Illoc est quod palles? Cur quis non prandeat hoc est?

His populus ridet; multum que torosa juvenus
Ingeminat tremulos naso crispante tachinos,

Sat. V. 189: Dixeris hæc inter varicosos centuriones,
continuo crassum ridet Vulfenius ingens
et centum græcos curto centuse licetur.

5) Plinie, H. N. XIV. 5.

6) Tacite A. XIV. 52 déjà cité.

7) Helvia 17.

8) Suetone, Néron. 7.

seul représentant du stoïcisme; mais son parti n'était pas en majorité; et nous le voyons frappé d'exil, interné en Corse.

Quelles circonstances, quels faits motivèrent cet exil? On l'ignore. Nous aurons ailleurs l'occasion d'examiner cet épisode de sa vie. Pour le moment, nous n'avons qu'une chose à constater, c'est que ni les actes qui avaient amené son expulsion de Rome, ni sa conduite dans l'île sauvage et malsaine où il avait été rélégué, ni sa correspondance avec ses amis et les hommes politiques, ne lui avaient fait perdre l'estime qu'on avait pour lui. Il semble au contraire que cette sorte de persécution l'ait entouré d'une plus brillante auréole. Juvenal nous montre ¹⁾ comment les mesures de rigueur infligées aux devins les grandissaient dans l'opinion du peuple, et il n'en était sans doute pas autrement dans les hautes classes à l'égard des philosophes stoïciens, qui avaient eu à subir les vexations du pouvoir. N'oublions pas, en effet, que c'est de lui-même et à l'occasion de son exil que Sénèque a dit: ²⁾ *Res est sacra miser.*

S'il en eut été autrement, si Sénèque avait perdu une partie de son influence et de sa considération dans le parti stoïcien, pourrait-on supposer que l'habile Agrippine eut songé à se donner le mérite de l'avoir fait rappeler, et à lui confier la tutèle de ce fils pour lequel elle rêvait de si hautes destinées?

Mais quelle que fût la force du parti philosophique, comment Agrippine crut-elle pouvoir s'appuyer sur lui? Comment Sénèque fût-il amené à accepter son alliance.

Les stoïques, en effet, pensaient avec Cicéron, „qu'aucun „pacte ne pouvait lier les citoyens aux tyrans; que ceux-ci „formaient une race perverse et impie qu'il fallait exterminer ³⁾;

1) Juv. sat. VI. 556 à 565. Præcipuus tamen est horum qui sæpius exsul.

2) épig. 4.

3) De officiis III. 6, 7, 23.

„et qu'à l'exemple de Brutus un fils devait plonger le poignard au cœur de son père pour le salut de la liberté publique." Ils regardaient la constitution du principat comme un obstacle au libre exercice de leur activité politique, et à la réalisation de leurs idées; ils ne désiraient rien tant que le retour au régime ancien de la république ¹⁾, et le minimum de leurs revendications était l'extension des attributions du Sénat ²⁾. Caton, Brutus, Cassius étaient à leurs yeux les citoyens philosophes par excellence. A l'apothéose d'Auguste ils opposaient l'apothéose futur et légal de Caton. „O Rome, disait leur éloquent interprète ³⁾, voilà, o Rome, le véritable Père de la patrie, celui qui mérite tes autels, celui dont le nom peut être invoqué sans honte dans les serments, celui que tu feras Dieu, le jour ou tu relèveras ta tête libre de joug!"

A Rome on était devenu alors plus républicain, si ce terme pouvait être ainsi employé, qu'on ne l'avait été sous Tibère ou sous Auguste. Nous ne parlons pas du peuple. Il n'y avait plus à proprement parler de peuple romain, mais une plèbe cosmopolite qui ne demandait au gouvernement que de lui vendre à bon marché le blé nécessaire à sa consommation, et lui donner des spectacles gratuits, *panem et circences*. Tel n'était pas le cas de l'aristocratie. Quoique de date récente et formée d'éléments mélangés, elle se croyait héritière des Scipions et des Metellus; elle entendait être romaine; elle rêvait de jouer le rôle de l'ancien patriciat; et pour cela elle demandait le retour de ce qu'on appelait alors la liberté. Par liberté elle n'entendait pas réveiller les échos du forum; elle voulait l'extension des privilèges politiques des grands, et comme conséquence nécessaire la suppression du principat.

1) Tac. A. XVI. 22.

2) Tac. A. XV. ¹/₂ 51. neque senatui quid manere.

3) Pharsale, IX.

Pompée était devenu le grand homme par excellence: César n'était plus qu'un brigand 1). L'école disait :

Virtus et summa potestas

Non coeunt 2).

Si Sénèque a pu se rapprocher d'Agrippine, c'est qu'il ne partageait pas les idées généralement admises par les philosophes romains au sujet de la forme du gouvernement. „Brutus, disait-il 3), qui se distingue même parmi les grands hommes, me semble avoir commis une erreur et n'avoir pas agi suivant les vraies doctrines stoïciennes quand il prit la résolution de tuer César le dictateur. Il avait tort de redouter le nom de roi, car le meilleur gouvernement est celui d'un roi juste. Comment d'ailleurs pouvait-il s'imaginer qu'il eut été possible de rétablir l'ancienne constitution, quand des milliers d'hommes ne combattaient que pour le choix de celui auquel on devait obéir, quand les anciennes mœurs n'existaient plus.”

A notre avis Diderot se trompe quand il loue comme un acte de courage les traités de la *Clémence*. Ce ne furent pas des leçons sévères que Sénèque osa donner au jeune César; ces traités constituaient, croyons-nous, un manifeste politique, une profession de doctrine pour rallier au principat le parti des philosophes. Écoutons le: „Le peuple romain, o César, s'était soumis à une redoutable épreuve quand il ignorait quelles seraient vos qualités . . . aujourd'hui les vœux publics sont accomplis, on n'en saurait douter . . . Vos concitoyens sont forcés d'en convenir; *mais c'est un aveu qui leur est pénible et qu'on n'obtient d'eux qu'avec peine*, car jamais les passions ne désarment. . . *Je parais m'être éloigné de mon*

1) Lucain n'appelle Pompée que Magnus. Il dit de César: jusque datum sceleri Pharsale. Chant 1er. 2) Id.

3) De beneficiis II. 20.

„sujet, mais par Hercule il n'en est rien. J'ai voulu établir „que vous étiez l'âme de la République dont les autres citoyens et vous, vous ne faites qu'un corps." Dans son plaidoyer en faveur du principat, de la concentration des pouvoirs, il invoque l'argument le plus susceptible d'être agréé par l'école romaine, *la loi de la Nature*, et pour cela il présente l'exemple des autres créatures qui, comme l'homme, doivent vivre en Société. „C'est „la nature dit-il, qui a établi „la royauté. On peut s'en convaincre en observant les mœurs „de plusieurs espèces d'animaux, entre autres celles des „abeilles" ¹⁾.

Sénèque, on le voit, avait eu fort à faire pour rallier autour de lui les philosophes de l'école romaine; et il le reconnaît.

Il avait une autre tâche certainement aussi difficile, c'était celle de conjurer les attaques des autres sectes jalouses, et surtout de ceux en grand nombre qui restaient attachés aux anciennes mœurs, aux anciennes croyances, moins par conviction que par crainte instinctive de tout changement.

Ces adversaires de toutes nuances publiaient que les stoïciens étaient des hommes durs, inflexibles, qui n'admettaient aucune distinction entre les fautes et qui déclaraient dignes des mêmes rigueurs le parricide et le vol d'une pomme. Il y avait, il faut le reconnaître, un certain fonds de vérité dans ces allégations. En établissant, en effet, avec une rigueur remarquable que le devoir était absolument obligatoire, l'école du Portique n'avait point fait la distinction nécessaire entre le principe même de l'obligation et les difficultés

1) De clementiâ I. 1. 5. 19. 20.

Virg. georg. IV. 220: His quidam signis atque hæc exempla secuti,
esse apibus partem divinæ mentis et haustus
ætherios dixere.

de l'accomplissement; par suite elle ne reconnaissait guères de degrés dans le mérite ou dans le démérite.

Le second livre de la *Clemence* constitua alors un nouveau manifeste politique où la question du principat n'est plus qu'au second plan, tandis que l'objet principal est la défense personnelle de l'auteur et celle de son parti. „*L'ignorance*, dit il, „*je le sais, décrie la secte des stoïciens comme trop dure et* „*comme incapable de donner au prince de bons conseils; on* „lui reproche d'interdire au sage la pitié et le pardon... au „contraire, il n'y a pas de secte plus bienveillante, plus douce, „plus amie de l'humanité, plus occupée du soin du public, etc.”¹⁾ En même temps il présente son programme politique, fait le tableau de l'idéal qu'il se propose de réaliser „c'est „aujourd'hui²⁾, dit-il, qu'il faut voir renaître la piété et la droi- „ture, et avec elles la pitié et la modération; c'est aujourd'hui „que les vices après avoir exercé trop long-temps leur funeste „empire devront faire place à un siècle de bonheur et de prospérité. Cet avenir, César, je crois qu'il est permis de l'espérer.”

Pour arriver à vaincre les résistances de ses amis, et celles de ses ennemis, quelle habileté n'a-t-il pas fallu à Sénèque? ou plutôt, car l'habileté n'aurait certainement pas suffi, quelle considération ne devait-on pas avoir pour son talent et son caractère?

Ainsi donc à la mort de Claude, Sénèque et Burrhus se trouvaient les plus influents personnages de l'empire; et ce sont eux qui prennent Néron sous leur protection³⁾. Burrhus le présente au camp, le fait acclamer par les prétoriens; Sénèque l'introduit dans la Curie, se porte garant de son administration, et obtient en sa faveur les votes de l'assemblée.

1) De clementia. 5.

2) id. 1. 2.

3) Dion. Liv. 61, ch. 3. ὃ τε Σενέκας καὶ ὁ Βοῦρῆρος φρονιμώτατοι τε ἅμα καὶ δυνατώτατοι τῶν περὶ τὸν Νέρονα ὄντες.

Mais la confiance en Sénèque n'aurait certainement pas suffi à décider les barbes blanches du Sénat à donner leurs suffrages pour l'élection de Néron. Ils espérèrent en cette occasion reconquérir sans coup d'état l'indépendance ou l'omnipotence du Grand Corps en remettant la charge redoutable de prince aux mains d'un enfant sous la tutelle d'une femme et d'illustres conseillers, Sénèque à Burrhus qui avaient manifesté le respect de leurs droits. Aussi dès l'abord, et comme condition de l'élection, les sénateurs apportèrent des restrictions, dictées d'ailleurs par la jeunesse du candidat, aux délégations dont avaient été investis les princes antérieurs¹⁾; et en prenant possession de son siège Néron dût remercier les Pères et reconnaître qu'il tenait son pouvoir de l'autorité souveraine du Sénat et du consentement de l'armée, *de auctoritate patrum et consensu militum præfatus*²⁾.

NÉRON ET LE SÉNAT.

Il nous semble que Lucain dont le poème reflète les idées et les préoccupations politiques de l'époque, prête à Lentulus au sujet de Ptolémée³⁾ les sentiments¹⁾ que l'on nourrissait alors à Rome au sujet de l'élection de Néron et de la situation de Sénèque.

Sceptra puer Ptolemæus habet tibi debita, Magne,
tutelæ commissa tuæ; quis nominis umbram
horreat? Innocua est ætas.

Le Sénat se trompa. Il se trompa comme fit en France le parti monarchique en 1848. „Nommons Cavaignac en attendant les circonstances favorables à nos desseins de res-

1) Tacite A XIII. 4. Tum formam futuri principatus præscripsit . . . teneret antiqua munia Senatus etc.

2) Tacite. id. Dion Liv. 61. ch. 3.

3) Pharsale VIII.

tauration, disaient les hommes vraiment politiques ¹⁾, il descendra loyalement du pouvoir au terme fixé; pour Louis Bonaparte, il faudra le renverser. Le pourrons-nous? Le héros de Boulogne est un écervelé, répondaient les meneurs du parti; nous en ferons ce que nous voudrons. Ce calcul perfide est dangereux toujours pour ceux qui le font. Mieux eut valu au Sénat romain d'élire un homme droit et capable, que de compter sur la jeunesse et l'inexpérience d'un enfant pour assurer l'exercice de ses droits. Il s'en aperçut bientôt et il eut à soutenir contre les prétentions du prince une lutte aussi ardente et dangereuse qu'au temps de Caius.

Quand, en effet, Néron fut homme, il voulut user par lui-même des pouvoirs qui lui étaient délégués: et il ne manqua pas d'auxiliaires prêts non seulement à l'aider, mais à le pousser au renversement de Sénèque et de ses amis. Tous les intrigants, tous ceux qui désiraient des places et des fermes, tous ceux qui avaient été l'objet de poursuites ou de condamnations dans l'administration des provinces se groupèrent pour l'attaque ²⁾. Qui peut garder la puissance et la faveur publique sans exciter la jalousie? Les envieux des Aristide ne se trouvent pas seulement à Athènes. Aussi Néron parvint-il avoir une majorité au Sénat décidée à le suivre et à abandonner les chefs du parti philosophique qui avaient gouverné jusqu'alors.

Ces stoïciens toutefois qui avaient conscience de leur valeur et de l'indignité de ceux qui leur succédaient au pouvoir, ne se résignèrent pas à rentrer dans la vie privée. à ne plus exercer d'influence dans les affaires publiques. Ils

1) Mr. de Peyronnet entre autres.

2) A. XIV. 52. Certe finitam Neronis pueritiam; exueret magistrum.

tentèrent de frapper Néron comme ils avaient frappé Caius ¹⁾; de nombreuses conjurations se formèrent, mais sans succès; la moins mal organisée, celle de Pison, fut aussi déjouée et dans une sanguinaire répression Néron fit périr tous ceux dont il redoutait la haine et la vengeance ²⁾.

La faction des Néroniens se crut alors assurée de tenir en mains la majorité sénatoriale et voulut en disposer à son gré pour terroriser les mécontents. Dans le parti mutilé des philosophes il restait cependant encore une assez grande somme d'énergie pour remuer et réveiller le Sénat à ce point que Néron reprit l'idée de Caius, et songea à supprimer la grande Assemblée. „Enivré de la facilité avec laquelle il avait obtenu les „décrets de proscription, il déclarait, nous dit Suetone, que nul „prince n'avait encore connu toute l'étendue de son pouvoir; il „donnait à entendre fort clairement qu'il n'épargnerait pas les „autres Sénateurs et que même il supprimerait complète- „ment cet ordre dans la constitution de l'état.” Et pour arriver à l'exécution de ce projet, pour y intéresser et le faire agréer par la bourgeoisie, classe nombreuse, riche, puissante et toujours hostile aux privilèges des Pères conscrits, il lui offrait de lui attribuer dorénavant le commandement des armées ³⁾.

Mais le sénat n'eut pas peur; l'esprit de corps rallia de nouveaux membres à l'opposition en face du danger; on fit appel aux Commandants des légions des Gaules et de l'Espagne. Ceux ci n'hésitèrent pas à compter sur le Sénat; ils levèrent l'étendard de la révolte, déclarant dans leurs *pronunciamentos* qu'ils n'étaient plus les lieutenants de César, mais les lieutenants du Sénat et du Peuple romain ⁴⁾.

1) A. XV, 48 et suiv.

3) Suét. Néron. 43. 37. —

2) A. XVI. 21. Suét. Néron. 36.

4) Suét. Galba. 10.

Ils avaient raison de compter sur le sénat. Néron avait pour lui la plus grande partie de l'armée ¹⁾, la flotte ²⁾, le peuple de la capitale ³⁾; il eut certainement triomphé, s'il avait été un homme de guerre, ou s'il avait eu sous la main un général dévoué ⁴⁾; aussi ses menaces et la confiance dans le succès qu'il manifestait, auraient pu intimider des hommes prudents ou poltrons. Cependant les Pères conscrits n'attendent pas de savoir si les légions des Gaules sont triomphantes pour se déclarer; debout dans la curie, les bras levés ils s'écrient: à mort, Néron ⁵⁾! et décrètent sa déchéance ⁶⁾.

C'est donc, on doit le reconnaître, dans sa lutte contre le sénat que Néron a trouvé la défaite et la mort.

Le soin de maintenir leurs droits était tellement l'idée dominante des Pères conscrits que dans leur préoccupation d'éviter un maître, ils commettent alors la même faute, quoique en sens inverse, qu'ils avaient commise à la mort de Claude. Pour Premier ils choisissent Galba, un vieillard, un général absent, dans l'espoir de ressaisir et étendre leur autorité ⁷⁾. Puis aveuglés par leurs premiers succès, princes et sénateurs sans avoir mesuré leurs forces, décrètent la proscription de tous les Néroniens, et croient qu'il leur sera possible de rétablir sans aucune transition la discipline militaire du temps de Manlius Torquatus ⁸⁾. Aussi malgré l'adoption de Pison, Galba ne put résister à l'émeute prétorienne soutenue des

1) H. I, 6, 8, 53.

2) Suet. Galba. 12. Tac. H. I, 21.

3) H. I, 7, 78.

4) Suivant Othon le renversement de Néron n'aurait été dû qu'à ses lenteurs et à ses hésitations, H. I. 99.

5) Suet. Nér. 46.

6) H. I. 16. Neque erat adhuc damnati principis exemplum.

7) Tacite, H. I, 4: Patres lecti usurpata statim libertate licentius ut erga Principem novum et absentem.

8) H. I. 4, 35.

partisans de Néron qui se rallièrent à Othon. Mais Othon proclamé *imperator* au camp, ne se regarde que comme candidat proposé par l'armée au principat: il n'est prince qu'après la vote des Pères; et aussitôt élu il n'agit plus qu'au nom du Sénat, se place sous sa ¹⁾ protection; puis quand il sera attaqué par Vitellius, nous l'entendrons dire: ²⁾ „Le Sénat est avec nous, voilà pourquoi nous sommes, nous, la république, et lui, Vitellius, l'ennemi de la république.”

Vitellius de son côté, quand il est proclamé *imperator* par les légions de Germanie, ne manque pas de faire prêter serment par ses troupes au Sénat et au peuple romain ³⁾.

La conduite de tous ces généraux rivaux et ambitieux du pouvoir ne nous montre-t-elle pas avec évidence que ce grand corps national conservait encore dans le monde romain et au delà de ses frontières un prestige plus grand que celui du prince, et que celui-ci devait pour asseoir son autorité se dire le Premier du Sénat.

C'est ce dont Tacite convient. „Les provinces les plus éloignées et les troupes séparées par la mer restaient fidèles à Othon, nous dit-il, non par enthousiasme, mais parce qu'il se couvrait de l'assentiment de Rome et du Sénat” ⁴⁾. Écoutez encore les sentiments d'un romain, sentiments sortis également de l'âme de Tacite, et qu'il place dans la bouche d'Othon, dans une harangue aux prétoriens mutinés: „Puis-ent les armées ignorer à jamais vos clameurs contre le Sénat. C'est la tête de l'empire. l'honneur des Provinces. L'éternité de Rome, la paix des nations tiennent à l'existence du Sénat, de ce Sénat qui fondé solennellement par Romulus,

1) Suét. Othon. 7. II. I. 74.

2) II. I. 84.

3) II. I. 55.

4) II. I. 76.

„s'est maintenu, depuis les rois jusqu'aux Princes, toujours „indestructible et immortel. Il est de notre devoir de le transmettre à nos descendants tel que nous l'avons reçu de nos „ancêtres" 1).

Quoi qu'on dise donc de sa servilité et de sa lâcheté, il fallait, on le voit, compter avec le Sénat.

LE MESSAGE. — ANALYSE QUI NOUS EN EST DONNÉE PAR TACITE.

Or la mort mystérieuse et tragique d'Agrippine à Baules pouvait être l'occasion d'une révolution à Rome. Le grand corps qui avait conféré à Néron la dignité de prince ne pourrait-il pas le lui enlever? Ne pourrait-il pas supprimer le principat comme il l'avait déjà tenté après le meurtre de Caligula? Ne pourrait-il pas y élever quelqu'un de ces prétendants ambitieux tels que Plautus 2), Sylla 3), ou Pison 4), qui comptaient dans son sein et qui avaient autour d'eux des groupes de partisans résolus et prêts à saisir toute occasion favorable?

Il était donc de nécessité urgente que Néron se menageât l'appui du Sénat, lui fit part de la mort de sa mère, et s'assurât que cet événement ne changerait rien aux sentiments de la majorité à son égard 5).

Quand les princes étaient absents de la Ville, ou quand ils ne pouvaient ou ne voulaient pas se rendre à la curie, s'ils avaient à faire part au Sénat de nouvelles importantes, à justifier des mesures décrétées d'urgence par eux, à demander un concours ou un vote, ou même à donner leur avis sur les affaires en discussion, ils lui adressaient des messages

1) H. I. 84.

2) Tacite, A. XIII. 19.

3) Id. XIII. 47.

4) XV. 48.

5) XIV. 13.

epistolæ, literæ, ou orationes, dont un questeur spécialement attaché à eux, *le questor principis* donnait lecture à l'assemblée ¹⁾.

Néron donc, on le voit, ne pouvait manquer d'adresser au Sénat un message au sujet de la mort d'Agrippine.

Quoique le jeune César ne fût pas sans prétention littéraire, le cas était trop grave pour que ce document ne fût pas écrit ou, ce qui revient au même, revu et corrigé par Sénèque. Néron ne s'est certainement pas privé du talent de son précepteur et conseiller, auquel il avait d'ailleurs l'habitude de recourir. C'est Sénèque, en effet, qui avait écrit pour lui l'éloge funèbre de Claude, et c'est lui qui faisait la plupart des discours qu'il avait à prononcer dans les graves occasions ²⁾.

Que disait ce Message? Écoutons l'analyse que nous en donne Tacite.

Il manda, dit il ³⁾, en substance au Sénat qu'un assassin du nom d'Agerinus, affranchi d'Agrippine et l'un de ses hommes les plus dévoués, avait été saisi dans son palais armé d'un poignard et que sa mère s'était punie elle même du crime qu'elle avait ordonné.

Remarquons tout d'abord qu'on ne trouve point ici de justification et encore moins d'apologie du meurtre, mais sa négation: ce qui est tout autre chose. Alors même que cette

1) Tacite nous donne l'analyse d'une foule de messages de Tibère dans les occasions les plus diverses et sur les sujets les plus multiples. Ex: A. III. 53, 54. Pour Néron voir A. XVI, 7, 17: il fit lire par son questeur un message par lequel il reprochait aux Sénateurs de ne pas s'occuper avec assez de zèle des affaires publiques; et *oratio principis per questorem ejus audita*. Suetone, Néron 15. 46. Titus, 6. Celui ci servait de questeur à son père. *Orationes in Senatu recitaret etiam questoris vice*.

2) A. XIII. 2, 3, 11—XIV. 2.

3) A. XIV. 11.

négarion serait un mensonge, elle constituait en quelque sorte un hommage rendu à la conscience publique. Ne pas oser avouer un meurtre, c'est reconnaître qu'il eut été considéré comme un crime, et qu'il eut attiré l'horreur et le mépris sur son auteur. Ceux qui refusent à Sénèque le courage du philosophe stoïque, ne peuvent contester que s'il ne mettait pas la vertu en pratique, il en avait du moins le sentiment et l'intelligence; et l'on peut voir qu'en tout état de cause, il ne se serait pas mépris, qu'il n'aurait pas songé pas à excuser le crime; il l'aurait nié.

Ainsi affirmer par une déclaration solennelle qu' Agrippine était seule coupable; que c'était elle qui aurait tenté de tuer son fils; que c'était elle qui s'était punie; qu'aucun ordre n'avait été donné de la faire périr; telle aurait été la première partie du message ¹).

Puis, continue Tacite, il reprenait de plus loin les accusations; il lui imputait d'avoir voulu s'associer à l'exercice du pouvoir, — forcer les prétoriens à obéir à une femme, — dépouiller le Sénat et le peuple de leurs droits et prérogatives; — il déclarait que frustrée de cet espoir elle avait pris en haine les soldats, le peuple et le Sénat; — qu'elle avait voulu l'empêcher d'accorder les libéralités d'usage aux soldats et au peu-

1) Sénèque dira-t-on peut-être, ne s'est-il pas trahi? quand le centurion vint lui signifier son arrêt de mort, n'a-t-il pas dit à son entourage: "Est il un homme qui ne connaisse la cruauté de Néron? que reste-t-il à celui qui a tué son père et sa mère si ce n'est d'ordonner la mort de celui qui l'a instruit et élevé?" Dans ces paroles que lui prête Tacite, (Annales XV. 72) nous n'avons évidemment que l'expression des sentiments qui sont personnels à l'écrivain ou qu'il suppose au personnage dont il s'occupe. C'était une méthode généralement usitée, et même beaucoup trop usitée par les historiens, de faire tenir à ceux qui sont en scène dans leurs récits des discours qui n'ont rien d'authentique; et les auteurs seraient certainement fort désappointés en beaucoup de cas si on leur voulait faire un mérite d'avoir textuellement reproduit les paroles d'un général ou même d'un orateur; ils entendraient revendiquer la forme et le fond comme leur œuvre, comme leur honneur.

ple, — qu'elle avait cherché la perte de citoyens illustres; — il ajoutait qu'il avait fallu employer la force pour l'empêcher d'entrer dans la salle des audiences du Sénat et donner elle-même les réponses aux demandes des ambassadeurs étrangers; — il attaquait perfidement les actes de Claude et rejetait sur sa mère la responsabilité de toutes les hontes de cette époque; — il disait enfin que sa mort était une heureuse fortune pour la république; — et enfin il racontait même le naufrage.

EXAMEN CRITIQUE DE CETTE ANALYSE.

Donner des preuves de l'ambition d'Agrippine, l'accuser d'avoir voulu usurper les droits du prince, du Sénat et du peuple, affirmer que sa mère méritait le chatiment réservé aux criminels d'état n'était-ce pas établir que le prince ne pouvait, ne devait avoir aucun sentiment de respect filial ni d'amitié pour sa mère? — Déclarer que sa mort était un heureux événement pour tous, n'était-ce montrer l'intérêt qu'il y avait à la faire périr, n'était-ce pas vouloir établir que c'était même un devoir d'état? Par suite n'était-ce pas faire naître fatalement le soupçon, peut-être la conviction que le meurtre avait été ordonné? N'était-ce pas enlever toute confiance à la déclaration de suicide qu'on venait de faire solennellement? On n'en saurait douter.

„Pouvait-il, en effet, nous déclare Tacite ¹⁾, se rencontrer „un homme assez dénué de raison pour croire qu'une „femme à peine échappée d'un naufrage, eût envoyé un „homme seul et armé d'un poignard pour frapper un prince „au milieu de sa garde composée de prétoriens et de mate- „lots? *Aussi n'était ce plus contre Néron que s'adressaient*

1) A XIV. 11.

„*les murmures accusateurs, (l'indignation n'avait pas de mots pour tant de barbarie) mais contre Sénèque qui avait dans un pareil message écrit l'aveu du crime, QUOD ORATIONE TALI CONFESSIONEM SCRIPSISSET.*”

D'un pareil document les ennemis de Sénèque et du prince eurent pu évidemment essayer de tirer l'aveu du crime et chercher ainsi à soulever contre eux l'opinion publique. Il est donc permis de se demander si l'historien nous a transmis le résumé fidèle de la lettre qui fut adressée au Sénat par Néron.

Comment, nous dira-t-on, Tacite aurait-il pu nous donner une analyse infidèle de la lettre de Sénèque, alors que cette lettre devait être connue de tous ceux qui s'occupaient des affaires publiques? Nous prions le lecteur de vouloir bien attendre un peu. Quand nous aurons montré jusqu'à quel point cet historien a manqué de sincérité, de bon sens, et d'indépendance dans tout ce qu'il nous a rapporté au sujet de ce mystérieux événement, il sera sans doute peu étonné de son infidélité dans l'analyse du message.

On pourrait cependant en faveur de sa véracité dire: qu'il y avait nécessité pour le prince d'énumérer tous les actes antérieurs réels ou exagérés qu'on attribuait à Agrippine pour d'une part faire comprendre la possibilité qu'une mère ait pu tenter de faire assassiner son fils, et d'autre part empêcher que sa mort ne fût considérée comme un malheur public, comme la disparition d'un des appuis du gouvernement, si non peut-être de sa force: qu'en conséquence, si cette énumération des actes et des tentatives criminelles d'Agrippine était une arme à deux tranchants qui pouvait également blesser Néron et Sénèque, c'était cependant la seule dont ils aient pu se servir pour leur défense, et qu'ils ne pouvaient se soustraire à la fatalité de leur situation.

C'eût été chose possible, on en doit convenir. Mais si telle

avait été la ligne de conduite fatalement imposée à Néron, après avoir ainsi dénoncé sa mère à la haine et au mépris du peuple romain, après avoir déclaré qu'on devait considérer sa mort comme un bonheur pour la république, il ne pourrait se croire tenu de lui donner aucune marque de regret: il ne le devait même pas. Pleurer un événement qu'on proclamait un bien pour l'état, était-ce possible? quel romain aurait compris une telle action, de tels sentiments?

Or écoutons Tacite:

„Les centurions et les tribuns, dit-il, sur l'ordre de Burrhus furent les premiers à rassurer Néron par leurs flatteries; ils lui baisèrent les mains, et le félicitèrent d'avoir échappé à un danger qu'on n'aurait pu prévoir, au crime d'une mère; tandis que Néron en recevant les députations affectait l'hy-pocrisie de la tristesse, se plaignait de vivre, et pleurait sa „mère” 1). Ainsi c'est Tacite lui-même qui vient faire l'aveu de l'infidélité de l'analyse qu'il a donnée de la lettre au Sénat: il convient que loin de flétrir les actions d'Agrippine, loin de donner le dangereux exemple de verser l'injure publique sur la famille des Césars, Néron eut l'habileté de se montrer plein de respect et de piété pour les mânes de sa mère. Quels dangers y aurait-il pu avoir pour lui à respecter la mémoire d'Agrippine, à lui donner des marques de regrets? Que pouvait-elle une fois morte? Que pouvait son souvenir, quand avec elle s'éteignait la famille de Germanicus?

Nous en avons encore la confirmation dans le plan que l'historien prétend avoir été concerté avec Anicetus pour l'exécution du crime.” Il avait été convenu d'avance, dit-il 2), „que des temples et des autels seraient élevés aux mânes

1) A. XIV. 10.

2) A. XIV. 3.

„d'Agrippine et qu'on ne négligerait rien pour démontrer la „piété filiale du prince.” C'est manifestement reconnaître que telle a été la conduite de Néron après la mort de sa mère.

Si donc Néron fait ostentation de ses regrets, de sa douleur, s'il croit devoir pleurer publiquement sa mère, il n'est pas admissible qu'il ait écrit au Sénat une lettre toute pleine d'accusations contre elle, et qu'il ait présenté sa mort comme un heureux événement pour la République.

Sénèque à notre avis avait trop d'intelligence, connaissait trop bien les enseignements du Stoïcisme, et il avait une trop grande expérience des hommes de son parti, pour non seulement oser assumer la responsabilité de tenter la justification du crime, mais pour même oser mettre dans la bouche d'un jeune prince des sentiments autres que ceux que devait dicter la piété filiale.

RÉTABLISSEMENT DE LA TENEUR GÉNÉRALE DU MESSAGE PAR
LA CITATION QU'EN A DONNÉE QUINTILIEN.

Quintilien vient nous donner raison, confirmer nos inductions et lever tous les doutes.

Il nous apprend en effet que ce message était un chef d'œuvre d'éloquence et d'habileté tracé par la main de Sénèque; et quoiqu'il ne l'aime pas, qu'il jalouse sa gloire littéraire, il ne peut s'empêcher de le citer.

En parlant de la figure de rhétorique qu'il nomme *geminatio*, redoublement, il ne pouvait mieux prendre ses exemples ailleurs que chez Sénèque auquel le redoublement était si familier et dont usait avec tant d'art, mais aussi peut-être avec trop de fréquence comme on l'a remarqué., „Voici, dit Quintilien¹⁾, un exemple

1) Inst. Or. Liv. VIII. Chap. 5.

„tiré de la lettre écrite par Sénèque et que Néron adressa au ..Sénat après le meurtre de sa mère. Pour bien paraître avoir ..couru un danger il disait : MAIS AI-JE VRAIEMENT ÉCHAPPÉ A ..LA MORT ? JUSQU'À PRÉSENT ENCORE JE NE PUIS LE CROIRE, JE ..NE PUIS M'EN RÉJOUIR. *Facit quasdam sententias sola gemi- ..natio. Qualis est Senecæ in eo scripto quod Nero ad senatum ..misit, occisâ matre quum se periclitatum videri vellet. SAL- ..VUM ME ESSE ADHUC NEC CREDO, NEC GAUDEO.*”

Pour Quintilien les sentiments que Sénèque fait exprimer au prince ne sont pas sincères ; ils sont feints et calculés ; pour lui Agrippine a été tuée, et il dit *après le meurtre de sa mère* OCCISÂ MATRE ; mais il fait voir tous les soins, tout l'art que déploie Sénèque pour qu'aucun soupçon ne puisse atteindre Néron. Le message en effet montrait, nous apprend il, que l'amour, le respect, l'estime étaient les sentiments que le prince avait eus et n'avait cessé d'avoir pour sa mère ; et comme la haine, ni l'intérêt n'avaient pu de la sorte être le mobile du crime, on n'en pouvait supposer aucun : or pas d'intérêt à le commettre, pas de crime possible.

Quintilien fait remarquer la répétition de la même idée, de l'idée principale sous deux nuances ou plutôt sous deux aspects différents ; car on ne peut pas se croire sauvé d'un danger sans se réjouir, ni se réjouir sans y croire. Par ce *redoublement* heureusement varié, l'attention est captivée et maintenue sans fatigue sur la même pensée, sur celle dont on veut persuader.

Ainsi au témoignage de Quintilien, loin d'avoir adressé au Sénat un réquisitoire contre la mémoire d'Agrippine, Néron par la plume de Sénèque se bornait à dire que les rapports des gens à son service affirmaient qu'elle avait tenté de le faire assassiner, mais que, pour lui, il ne pouvait se résoudre encore à croire à la culpabilité de sa mère et se considérer

comme heureusement échappé à la mort; il accentuait intentionnellement sur cette pensée.

Il y a plus. Dans ce même chapitre Quintilien cite aussi un fragment d'une lettre adressée de la Gaule à Néron, à l'occasion de la mort d'Agrippine, et dans laquelle, l'auteur, Africanus s'exprime ainsi: *Tes Gaules te supplient, César, de supporter courageusement ta fortune. Rogant te, Caesar, Gallie tue ut felicitatem tuam fortiter feras.*

Nous ne savons guères quel était cet Africanus. Il y avait une puissante famille de ce nom qui possédait de grands domaines dans la Saintonge ¹⁾. Il y eut un ²⁾ Sextus Africanus qui fit partie de la commission chargée du recensement des Gaules. C'est probablement celui-là qui exerçait alors quelque charge importante au delà des Alpes.

Quoi qu'il en soit de la qualité du personnage, il était un de ceux dont les adresses au Prince étaient rendues publiques pour montrer à tous le dévouement et l'appui qu'il trouvait dans les gouverneurs et dans les populations des provinces placées sous son autorité directe. Les Gaules étaient dans ce cas, *Gallie tue*. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et les anciennes pratiques gouvernementales des romains, sont les mêmes encore aujourd'hui. Quelle différence y a-t-il entre la lettre d'Africanus et une adresse de président de cour ou de commandant militaire à l'occasion de quelque attentat contre un de nos souverains modernes ou un président de république? aucune. Et comme nous voyons les auteurs des adresses avoir soin de n'exprimer que des idées et des sentiments en harmonie parfaite avec les désirs de ceux qui ont le pouvoir en mains, nous pouvons être persuadés que la lettre d'Africanus n'a été qu'une réponse au

1) Tacite A. VI. 7.

2) A. XIV. 46.

message après sa publication dans les provinces, que sa paraphrase obligée.

Ainsi Quintilien, on le voit, inflige un démenti formel à Tacite au sujet du contenu du message de Sénèque au Sénat; et il nous faut prendre parti ou pour l'historien ou pour le professeur d'éloquence.

Nous n'hésitons pas à nous ranger du côté de Quintilien.

En premier lieu, il était tout aussi bien placé que Tacite pour connaître la teneur de la lettre, et il s'adressait à un public à même de contrôler ses assertions. Le fait seul de la citer, d'en parler comme d'un chef d'œuvre d'art littéraire nous donne la conviction que cette lettre était généralement connue et jugée telle; car Quintilien, nous le verrons, n'était pas un homme à chercher quelque partie ignorée des œuvres de Sénèque pour en faire ressortir le mérite. A notre avis cette citation marque au contraire son hostilité contre le philosophe: c'est un trait perfide qu'il lui lance. Il rappelle une phrase connue et en paraissant louer l'habileté de l'écrivain, il veut montrer le manque de droiture du stoicien; il veut, en affirmant qu'Agrippine a été tuée sur l'ordre de Néron, montrer jusqu'à quel point Sénèque s'était avili en donnant à un monstre toutes les apparences de la piété filiale la plus délicate.

En second lieu, le sens général du message tel que nous le trouvons dans les Institutions Oratoires, nous permet seul de constater l'accord qui devait nécessairement se produire entre les déclarations du prince et sa conduite publique. Quintilien nous permet de comprendre comment et pourquoi, ainsi que le dit Africanus, Néron pouvait et devait affecter la tristesse et pleurer sa mère.

Tacite lui même ne laisse-t-il pas malgré lui échapper la vérité, confirmer le témoignage de Quintilien, quand il nous

dit: „*Ce n'était pourtant pas sur les seuls dangers de la mer qu'il avait compté pour cacher le parricide; il avait compté surtout sur l'ostentation d'une feinte piété filiale, ET CÆTERA „OSTENTANDÆ PIETATI.”* 1)

Cette lettre de Sénèque au Sénat était donc loin d'être un maladroit et grossier aveu du crime. Quel art merveilleux au contraire s'y déployait! Et s'il y a eu crime, quelle hypocrisie raffinée dans cette déclaration faite au public de Rome, de l'Italie et des provinces, qu'un assassin envoyé par Agrippine avait été arrêté au moment où il allait frapper Néron de son poignard et que le jeune César voulait douter de la criminelle tentative!

1) A. XIV. 3.

CHAPITRE III. (Bis).

L'OPINION PUBLIQUE A ROME.

ACCUEIL FAVORABLE FAIT AU MESSAGE. — SINCÉRITÉ DU PEUPLE. — SENTIMENTS DU SÉNAT ET DE THRASÉAS. — L'OPINION PUBLIQUE A L'ÉGARD DE SÉNÈQUE. — REVIREMENT D'IDÉES DANS LE PARTI ARISTOCRATIQUE. — IL ACCUSE NÉRON DE PARRICIDE. — INTÉRÊT POLITIQUE DES FLAVIENS A RENDRE ODIÉUSE SA MÉMOIRE. — INFLUENCE DES PRÊTRES SUR L'OPINION. — LES TÉMOIGNAGES DE QUINTILIEN, DE JUVÉNAL ET DE PLINE. — ÉTAT DE LA QUESTION.

ACCUEIL FAVORABLE FAIT AU MESSAGE.

Nous allons voir nos inductions justifiées par l'impression que le message produisit sur l'opinion publique.

Tacite nous avait dit qu'il n'avait été que l'aveu du crime, et par une conséquence inévitable il avait été amené à déclarer qu'il avait soulevé l'indignation générale contre le prince et contre Sénèque. Nous devons donc nous attendre à trouver dans les Annales le récit de quelques manifestations hostiles du peuple ou du Sénat. Or voilà que comptant sur la

naïveté du lecteur, sans souci de la contradiction flagrante où il tombe, Tacite ne nous parle que des adresses et des témoignages de dévouement que vote le Sénat; des félicitations qui parviennent à Néron de tous les points de l'empire; des ovations enthousiastes qu'il reçoit dans les villes, dans les campagnes, partout où il se montre; des actions de grâces célébrées dans tous les temples.

„Les gens de l'entourage du prince, dit-il, se hâtèrent de se rendre aux autels, et à leur exemple les villes de Campanie les plus proches témoignèrent leur joie par des sacrifices aux Dieux, et l'envoi de députations à Baies.

„A Rome, le Sénat s'empresse d'ordonner que des cérémonies religieuses aient lieu dans tous les temples. Il décide qu'il y aura chaque année aux Fêtes de Minerve des jeux en commémoration de la découverte du complot. Il décrète qu'on placera dans la Curie auprès du portrait du prince une statue consacrée à la déesse protectrice, et que le jour de la naissance d'Agrippine sera mis au nombre des dates „néfastes" 1).

De toutes les provinces de l'empire arrivent les mêmes témoignages de dévouement et de condoléance, l'expression de sentiments semblables à ceux que nous avons rencontrés dans l'adresse envoyée de la Gaule par Africanus. On croirait voir les manifestations qui se produisirent en France après les attentats des Georges, des Fieschi, des Orsini. Ce sont les mêmes formules de félicitations, les mêmes actions de grâce dans les temples, les mêmes hommages des corps con-

1) On ne saurait douter que dans cette occasion nombre d'orateurs aient dû par un zèle sincère ou feint, faire ressortir tous les griefs que l'on pouvait avoir contre Agrippine, tous ses méfaits, toutes ses tentatives d'empiètement sur les droits du Sénat, qu'ils aient cherché à montrer que sa mort était un bonheur pour le bien de l'état; et c'est peut-être l'analyse de quelque discours de ce genre que Tacite nous a donnée pour le résumé de la lettre de Sénèque.

stitués, et la même indignation du public contre le crime.

Quand Néron se décide à rentrer à Rome, c'est une marche triomphale. C'est à qui mettra le plus d'empressement à donner des preuves de son attachement au jeune prince; tout le long de la voie Appienne il est salué et acclamé par le peuple qui se presse en foule sur son passage.

Parmi ceux qui formaient la haie au bord de la route, plus d'un vieillard se souvenait d'avoir vu 89 ans auparavant passer devant lui les cendres de Germanicus rapportées de l'orient. Les licteurs tenant leurs faisceaux renversés précédaient le convoi; Agrippine, sa veuve, suivait accompagnée de ses enfants; le peuple vêtu de deuil demeurait silencieux; les chevaliers en trabées brûlaient de funèbres parfums. Que les temps étaient changés pour les spectateurs à cheveux blancs! Les jeunes orphelins qui entouraient alors leur mère et sur lesquels se portaient tant de regards attendris avaient trompé toutes les espérances. Les aînés, Néron et Drusus, avaient péri par leur ambition irréfléchie du pouvoir; leur cadet avait été ce fou furieux de Caius; une des petites filles était devenue cette femme dont la mort causait en ce moment de si chaudes acclamations en l'honneur de son fils. Sang fatal de Germanicus!

Quand Néron approcha de Rome, dit Tacite, „au devant „de lui on vit accourir les citoyens groupés par tribus et le „Sénat en costume de cérémonie; sur son passage se pres- „saient des troupes de femmes et d'enfants rangés suivant „l'âge et le sexe; on avait dressé des amphithéâtres pareils „à ceux destinés d'habitude à voir le défilé d'un cortège „triumphal. Et dès son entrée dans la ville, entouré des „dignitaires de l'empire il monta au Capitole pour offrir aux „Dieux des actions de grâce.”

Suétone dit à ce sujet: „Il reçut les félicitations du Sénat,

„du peuple, et de l'armée; mais il ne put se soustraire aux „remords de sa conscience.”

On lit dans Dion: „A ces nouvelles les sénateurs firent „semblant de se réjouir et ils félicitèrent Néron, décrétèrent „une foule de mesures pleines d'adulations; de son côté le „peuple de Rome témoigna sa joie, persuadé que c'était le „présage de la chute de ce prince.”

On ne peut donc contester l'unanimité des manifestations qui se produisirent en faveur de Néron, lors de la mort d'Agrippine.

Mais l'opinion publique croyait-elle qu'Agrippine fût criminelle, qu'elle eût tenté de faire périr son fils? Les ovations prodiguées à Néron étaient-elles sincères ou dictées par la peur?

Suétone reconnaît la sincérité du public; il le croit trompé par de faux rapports; et il suppose qu'au milieu des acclamations qui l'accueillent Néron seul avait conscience de la vérité.

Dion est simplement absurde quand il écrit que la joie du peuple avait pour cause le présage de la chute de Néron.

Selon Tacite „ces actions de grâce ne furent que la célébration de la victoire remportée sur la lâcheté publique.”

Dit-il vrai? ou ce style déclamatoire n'indique-t-il pas au contraire que son affirmation ne saurait être justifiée?

Ce qui frappe d'abord le lecteur, c'est de voir que l'historien, au moment où il parle de lâcheté publique éhontée, reconnaît que Néron ne pouvait manquer de se préoccuper de l'opinion du peuple, du Sénat, et de l'armée ¹⁾. Il nous le peint „inquiet de savoir comment il pourra rentrer à Rome, „s'il retrouvera le Sénat bien disposé à son égard, et le peuple

1) A. XIV. 13.

„*toujours attaché à lui; QUO NAM MODO URBEM INGREDERETUR, AN OBSEQUIUM SENATUS, AN STUDIA PLEBIS REPERIRET ANXIUS;*” et il énumère les soins que le César a dû prendre pour mettre sa conduite hors du soupçon. Or Tacite ne suppose pas, croyons-nous, qu’un prince agisse ainsi à l’égard de ceux qui ne lui inspirent ni crainte ni considération, de ceux qu’il est habitué à voir ramper sous ses regards menaçants.

SINCÉRITÉ DU PEUPLE.

Voyons quels sentiments guidèrent le peuple dans sa conduite.

Qui de nous aujourd’hui, non seulement de ceux qui sont absorbés par le labour journalier, mais de ceux qui ont le loisir de s’intéresser aux affaires publiques, qui de nous peut savoir les ordres confidentiels partis du cabinet d’un souverain ou d’un ministre? N’avons-nous pas vu l’opinion publique se former au gré des publications officielles chez des masses intelligentes, mais qui n’avaient ni le temps ni les moyens nécessaires de contrôle. Ce peuple était-il dégradé? non. Il était trompé; on abusait de sa confiance, de sa situation. En était-il autrement à l’époque des Césars? Les populations de l’empire avaient-elles d’autres sources d’information que le journal officiel, les *Acta diurna*, et les communiqués ou proclamations que les décemvirs et les décurions recevaient des gouverneurs de provinces? 1)

C’est une étrange manie que celle de supposer que le peuple romain ne conservait plus rien de la conscience morale qui seule fait de l’homme un être à part ou supérieur dans la chaîne de la création. „Ne croyez pas, nous dit Sénèque 2),

1) A. XVI. 22. *Diurna populi romani per provincias et per exercitus curatius leguntur.*

2) Lettre 90.

..que de notre temps la débauche soit plus autorisée et les ..lois moins puissantes. Notre jeunesse est au contraire plus ..réservée qu'elle ne l'était sous Pompée et César. Chaque ..siècle n'a pas de Caton; mais à toute époque il y aura des ..Clodius." Ne voyait-on pas, en effet, cette jeunesse avide de nobles inspirations se presser en foule aux leçons d'éloquence de Virginius, à celles du philosophe Musonius Rufus, et laisser éclater leur enthousiasme pour le beau et pour la vertu, s'éprendre en même temps que Lucain de l'amour de la liberté, tressaillir au souvenir de Caton?

Tacite lui-même en convient. Il nous montre les philosophes et leurs nombreux élèves en état de suspicion aux jeux de l'administration ¹⁾; il ajoute que „cette époque ne fut pas stérile en ..vertus, qu'elle offrit de beaux exemples à la postérité" et il en fournit des preuves. Ainsi: quand Octavie est répudiée, „le peuple qui dans son humble position *ne redoutait rien et calculait peu*, dit-il, fit entendre des murmures menaçants" qui contraignirent Néron à la rappeler ²⁾; — quand après plusieurs séances de discussion le Sénat décida l'exécution des esclaves de Pédanius, le peuple, dit-il encore, s'arma de bâtons, de pierres, de torches, entra en lutte contre la force armée pour tenter d'empêcher le supplice de malheureux qui lui inspiraient pitié ³⁾.

A l'appui de Tacite écoutons Sénèque. Nous nous souvenons, dit-il ⁴⁾, d'avoir vu le peuple saisir Erixon, un chevalier, au milieu du forum, le frapper à coups de burins, et vouloir le tuer, parce qu'il avait fait périr son fils sous le fouet. — Les maîtres cruels, nous dit-il encore ⁵⁾, sont

1) A. III, 45 = XV, 71 = Agricola IV. — Hist. I, 3.

2) A. XIV, 50, 51.

3) A. XIV, 45.

4) I. De clementia. 4.

5) Id. 19.

montrés du doigt et signalés dans toute la ville comme des objets de haine et de mépris.

Quel que fut son désir d'être applaudi sur un théâtre, quelle que fut sa monomanie de chant, par crainte de l'opinion Néron n'osa pas de longtemps se montrer sur la scène à Rome ¹; — quand une première fois il annonça son projet de faire un voyage en Grèce, le prince dut céder devant le mécontentement populaire et déclarer que „puisque le peuple témoignait son déplaisir, il serait obéi, *ita populum romanum plurimam vim habere, parendumque retinenti* ²”.

Si donc après la mort d'Agrippine, nous trouvons Néron entouré de félicitations et de témoignages de confiance, il faut convenir que le peuple ne l'a pas cru coupable de paricide, soit qu'il fut réellement étranger à la mort de sa mère, soit qu'il eut su cacher son crime.

C'est évidemment ce que reconnaît Quintilien. En disant que cette feinte piété filiale avait eu pour *but*, il entend dire avait eu pour *résultat*, de convaincre le public que Néron avait échappé à un grand péril. Moins le jeune César était affirmatif, plus il manifestait son désir de douter du crime de sa mère, plus on y croyait, plus on cherchait et trouvait des raisons d'y croire. Ce fut là l'habileté de Sénèque.

Ce ne fut donc pas la lâcheté publique qui fit éclater de l'enthousiasme pour un infâme; le peuple au contraire manifesta l'estime qu'il ressentait pour la vertu. On lui montrait un fils qui pardonnait à sa mère coupable et qui la pleurait; à tort ou à raison il crut qu'on lui disait vrai; à ses yeux tant de grâce n'aurait pu embellir le visage d'un parricide ³; et il fit son idole du protégé de Minerve.

1) A. XV, 33. 36.

2) XV, 36.

3) A. XIII, 46. H. 1. 7 = cependant selon Plin., Liv. XI, 54, il était myope et clignait les yeux.

SENTIMENTS DU SÉNAT ET DE THRASÉAS.

Examinons maintenant la conduite des personnages qui formaient l'aristocratie romaine. Ceux-là pouvaient mieux connaître la vérité; ils avaient d'autres sources d'information que les „acta diurna”: ils ne manquaient point d'amis qui se trouvaient alors à Baïes et qui leur avaient certainement adressé des lettres confidentielles au sujet de la mort d'Agrippine.

Parmi les grands de Rome, il y avait des hommes prêts, eux et leurs clients, pour une révolution; les uns par amour de la république libre, les autres par ambition, d'autres encore n'ayant rien à perdre et tout à gagner dans un changement de prince ou une modification à la constitution ¹⁾. Or dénoncer Néron, le déclarer parricide, n'était-ce pas le perdre? ou tout au moins rendre son renversement possible et engager à le tenter? Pourquoi donc les partisans de Rubellius Plautus ²⁾ que toutes les voix désignaient pour le principat ont-ils gardé le silence? Comment Cornelius Sylla, le gendre de Claude ³⁾, et ses amis n'ont-ils pas bougé? Comment de tant d'hommes dont le courage ne pouvait être mis en doute, car ils feront grande figure dans les conspirations, aucun ne s'est élevé pour dénoncer le crime, pour soulever le peuple et l'armée, pour profiter de l'absence de Néron? Une pareille inaction ne peut s'expliquer si l'on admet que dans l'aristocratie romaine on fut dès l'abord convaincu du meurtre d'Agrippine.

Et le Sénat romain était-il si dénué de force vitale qu'il ressemblât à ce Sénat de l'empire français qui n'osait paraître douter de la sincérité de messages insolemment mensongers,

1) A. XV, 48 et suiv.

2) A. XIV, 22.

3) A. XIII, 23.

et qui s'empresait de mettre les dernières ressources du pays humblement aux pieds d'un parvenu dont l'orgueil ruinait la Patrie? Nous avons montré que non. Néron d'ailleurs n'avait pas de lauriers pareils à ceux d'Austerlitz et de Iéna; il n'avait pas comme Octave triomphé à Actium: il n'avait pas comme Germanicus été au delà du Rhin arracher aux barbares les aigles perdues par Varus. Il n'était encore qu'un jeune prince sous la tutelle de Sénèque et de Burrhus. Il n'était pas habitué à être passivement obéi: les Pères conscrits ne lui devaient pas leurs sièges dans la Curie; ils n'étaient pas ses créatures. Tout au contraire c'est à eux qu'il devait son élection; et il avait à se préoccuper, nous l'avons vu, de l'accueil qu'il en recevrait. Au témoignage de Sénèque ¹⁾, c'étaient les hommes les plus éminents de l'empire romain et les plus soucieux de la prospérité de l'état, ceux qu'aiguillonnait l'amour du travail. Eux aussi, ils félicitèrent Néron d'avoir échappé à la mort, et il nous est impossible de ne pas croire à leur sincérité.

S'il semble difficile au lecteur de changer de sentiment à l'égard du Sénat romain, de s'affranchir des idées classiques: s'il craint de se porter caution d'hommes inconnus sur lesquels on n'a cessé de répandre l'injure et la honte, qu'il veuille bien examiner avec nous la conduite de Thraséas.

Thraséas personnifiait le courage et l'honneur, nous dit Tacite ²⁾. Tout le monde l'honorait, et son jugement sur les affaires de l'empire faisait loi pour l'opinion publique. Quand vinrent les mauvais jours pour Rome, il refusa obstinément ses prières pour la conservation de la voix du prince; il s'op-

1) De Providentiâ V: Labor optimos citat. Senatus per totum diem sæpe consultur quum illo tempore villissimus quisque in campo otium suum oblectet.

2) A. XVI, 21, 22; virtutem ipsam.

posa à la divinisation ou canonisation de Poppée: il ne jurait jamais ni par Auguste, ni par César. Il osait fêter solennellement les anniversaires des Brutus et des Cassius ¹⁾; et les partisans de la liberté, des anciennes constitutions, voyaient en lui un Caton ou un Brutus ²⁾. Néron et ses partisans ne pouvaient que haïr un homme de cette trempe. Mais quand sa perte fut résolue, quand les plus illustres citoyens et les chefs du parti des honnêtes gens eurent péri et que vint son tour, le tyran n'osa pas faire comparaître devant lui ce Stoïque dont il redoutait les regards. L'estime et la considération suivaient donc légitimement Thraséas au Sénat, et il exerçait une grande influence sur ses collègues.

Or que dit, que fit Thraséas lorsqu'on apprit à Rome la mort d'Agrippine?

Écoutez Tacite ³⁾. „Thraséas, nous dit-il, accueillit par „un faible assentiment les propositions d'ordonner des prières „publiques et d'ériger une statue à Minerve: mais quand on „proposa de déclarer néfaste le jour de naissance d'Agrippine, „il se leva et sortit;” et à ce sujet l'historien fait la réflexion suivante: „ce fut là pour lui une cause de danger sans être „pour les autres un signal de faire montre de courage.”

Était-ce bien témoigner son horreur du parricide que de se refuser à déclarer néfaste le jour de naissance d'Agrippine, après avoir voté des actions de grâce et une statue à la fille de Jupiter pour la remercier d'avoir sauvé les jours du prince? Evidemment non. Nous ne savons pas trop quelle pouvait être la signification ou l'importance légale de la déclaration de néfaste appliquée à un jour déterminé. Mais trouver qu'une telle déclaration du Sénat est de trop après les mesures déjà

1) Juvénal, Sat. V. 36.

2) A. XVI, 21—26.

3) A. XIV, 8.

votées, n'implique nullement une protestation contre la sincérité d'un message.

Il y a plus. Dans cette même année Thraséas prit la parole dans la Curie à l'occasion du procès d'Antistius accusé du crime de lèse-majesté pour avoir composé des vers satiriques contre Néron. Or dans son discours, nous dit Tacite ¹⁾, „il fit l'éloge pompeux de César et demanda que *sous un excellent prince* on ne déployât pas toute la sévérité de la „loi.” Il se fit écouter de la majorité des Pères, il sauva la tête de son collègue. Et l'historien ajoute: „Thraséas agit „ainsi par son habituelle fermeté d'âme et par le soin de sa „gloire.”

Il faut donc convenir que le beau-père d'Helvidius, l'époux d'Arria, l'intime ami de Démétrius, que ce philosophe stoïcien n'a pas cru au parricide, — ou déclarer qu'il ne fut qu'un faux sage, un homme qui n'osa point manifester son indignation contre le plus abominable des crimes: car sa conduite n'a pas sensiblement différé de celle de ses collègues de la Curie.

L'OPINION PUBLIQUE A L'ÉGARD DE SÉNÈQUE.

Revenons maintenant à Sénèque. Que pensait-on, que disait-on de lui?

Tacite ne rapporte aucun fait réel, ni même contestable qui puisse justifier ce qu'il avait annoncé, c'est-à-dire la manifestation de la colère et du mépris qu'il avait soulevé contre lui pour avoir fait l'aveu du crime et essayé d'en laver Néron. Tous les autres historiens sont également muets à ce sujet. Il n'en pouvait être autrement. Il est, en effet,

1) A. 48, 49. Egregio principe . . . Cum multo honore Caesaris.

évident que lorsque le Sénat entier, et tout le peuple témoignaient publiquement leur joie de voir Néron sauvé, personne ne pouvait proférer des clameurs contre Sénèque. Pouvait-on lui faire un crime d'avoir rédigé le message qui racontait l'arrestation du sicaire Agérinus au palais de Baies et le suicide d'Agrippine, alors que tout le monde tenait ou paraissait tenir le récit pour véridique. Et notons l'aveu de Quintilien qui laisse entendre que l'habileté déployée dans la rédaction du message au Sénat avait réussi à convaincre l'opinion publique de la criminelle tentative d'Agrippine.

Rome resta encore toute pleine des rêves qu'avait fait naître l'élection de Néron, avec Sénèque pour conseiller, pour guide. Les traités de „la Douceur” que l'illustre philosophe adressait au jeune prince avait été, nous l'avons dit, une sorte de manifeste ou de profession des principes qui devaient être la règle de la nouvelle administration. Les droits et les prérogatives du Sénat avaient été solennellement reconnus. On avait aussi pu saluer avec joie l'espérance d'une nouvelle ère de justice et de paix. Le parti stoïcien qui n'avait cessé de réclamer la suppression du principat, le retour à la constitution ancienne, se ralliait au nouvel ordre de chose; en son nom Lucain s'était écrié 1): „Si les épouvantables crimes de la „guerre civile ont été la voie tracée par les Destins pour la „venue de Néron, cessons de nous plaindre... Que sous l'éclat de ton astre, César, le genre humain pose les armes, „que la paix descendue du ciel ferme les portes de Janus, et „qu'un commun amour unisse tous les hommes.” C'était alors un mouvement d'opinion semblable à l'illusion des philosophes du 18^e siècle qui s'écriaient:

redeunt saturnia regna

1) Pharsale. Chant. 1er.

en voyant la couronne échue à un jeune prince ami des lettres et de la science, qui avait écrit l'*Anti Machiavel*. C'était quelque chose qui aurait peut-être plus d'analogie avec l'enthousiasme qu'à tort ou à raison aurait excité en France l'élevation au trône du duc de Bourgogne avec Fénelon pour conseiller, de Télémaque et de Mentor.

Tout d'ailleurs semblait annoncer que les espérances du peuple romain ne seraient pas déçues. Sous la sage administration de Sénèque et de Burrhus, les approvisionnements de grains n'avaient point fait défaut dans la capitale: — au théâtre les spectateurs se trouvaient heureux d'être affranchis de la surveillance vexatoire d'une cohorte prétorienne ¹⁾: — les exactions des fermiers de l'impôt étaient exemplairement réprimées ²⁾: — les taxes étaient réduites ³⁾: — le commerce maritime, la grande affaire du monde romain, était dégrévée de lourdes charges ⁴⁾: — les lois fiscales, qui jusqu'alors n'étaient que difficilement communiquées aux contribuables, furent rendues publiques et chaque citoyen put ainsi connaître ses obligations et ses droits ⁵⁾: — les tortures ou du moins les plus cruelles furent abolies ⁶⁾: — la peine de mort fut un instant suspendue dans tout l'empire et remplacée par celle des travaux forcés ⁷⁾: — les provinces étaient tranquilles: — leurs plaintes étaient écoutées, et les gouverneurs accusés étaient sévèrement punis, s'il y avait lieu ⁸⁾: — les frontières du Danube et du Rhin étaient respectées des peuplades germa-

1) A. XIII. 24.

2) XIII. 30, 33. XIV. 18, etc.

3) XIII. 50.

4) id. 51.

5) id. 51.

6) XIV. 48, 49.

7) Suetone Néron 31

8) A. XIII. 52.

riques; — sur l'Euphrate les Parthes étaient repoussés et Rome célébrait par des fêtes les victoires de ses armées: — au milieu de cette satisfaction générale, la loi de lèse-majesté n'avait jamais encore été invoquée ¹⁾, et l'on pouvait se croire revenu au temps idéal de l'ancienne république ²⁾.

Ceux qui s'intéressaient aux affaires publiques savaient quelle part revenait à Sénèque et à Burrhus de cet heureux état de choses ³⁾. Mais dans les masses tout le mérite et toute la gloire de cette prospérité étaient rapportés au jeune César. Comment en aurait-il pu être autrement? Elles l'entendaient proclamer impérateur ⁴⁾; elles lui voyaient élever des statues et des arcs de triomphe; elles entendaient répéter une foule de bons mots que la flatterie lui attribuait; elles appréciaient sa sagesse dans les lettres et les édits qui se publiaient sous son nom ⁵⁾; elles se plaisaient à louer en lui la beauté et les manières gracieuses de la jeunesse ⁶⁾.

Il nous paraît donc établi qu'au moment de la mort d'Agrippine, aucune partie de la population romaine n'était prédisposée à voir en Néron un parricide, et qu'on ne pensa pas alors qu'il fut ou put être le meurtrier de sa mère.

REVIREMENT D'IDÉES DANS LE PARTI ARISTOCRATIQUE. -- IL
ACCUSE NÉRON DE PARRICIDE.

A quelques années delà la situation fut loin d'être la même. La paix intérieure avait disparu. La lutte des factions et

1) A. XIV. 48.

2) XIII. 28.

3) A. XIII. 6 XIV. 52.

4) XIII. 41.

5) XIII. 28.

6) A. XIII. 46. H. I. 7.

des coteries avait recommencé et avec elles les décrets de proscription ensanglantaient presque chaque jour la capitale.

Jusqu'alors la direction des affaires avait appartenu au Sénat, et le Sénat avait été dirigé par le parti des philosophes. Cependant il ne manquait, on le pense bien, ni au Palatin, ni dans la Curie elle-même des intrigants qui ambitionnaient de supplanter Sénèque. Il ne pouvait que succomber. Il n'avait pas le tempérament d'un Richelieu: et son pupil n'était pas un Louis XIII.

On n'eut pas de peine à réveiller en Néron les mauvais instincts de sa race, à lui persuader „qu'il était temps pour „lui de s'affranchir de la tutelle de son maître, qu'il n'était „plus un enfant, mais un homme dans toute la vigueur de „la jeunesse” 1), et qu'il devait prendre pour modèle son „aïeul Octave qui à 19 ans avait soutenu la guerre civile” 2). Sénèque perdit donc peu à peu toute influence. La mort de Burrhus lui ota tout appui, et amena sa retraite.

Une réaction se produisit alors au Sénat. Le parti philosophique fut mis en minorité sous la pression des amis et des flatteurs du prince, et avec l'aide des nouvelles recrues introduites par les décisions censoriales. Ceux-ci eurent avec eux tous ceux des Pères conscrits qui avaient été l'objet de blâmes ou de condamnations décrétés par la Curie sur la demande des chefs rigides qui avaient dirigé la conduite du Sénat en accord avec Sénèque 3). On ne vit plus de gouverneurs de province redouter les plaintes des populations et les arrêts de la Curie; mais tout Père conscrit qui par ses paro-

1) A. XIV. 52.

2) XIII. 6.

3) A. XVI. 21.

les, ses écrits ou son silence avait encouru l'inimitié du prince était sûr de ne pas être trouvé innocent ¹⁾.

Néron se crut alors tout permis en fait de débauches et de folies : il se livra à sa passion pour le théâtre et le chant ; il se montra en public sur la scène la lyre à la main ; il manifestait hautement sa prédilection pour les usages grecs.

La plèbe cosmopolite de Rome ne se sentit pas atteinte du changement qui s'était opéré dans la direction suprême de l'empire. Le pain n'avait pas augmenté de prix ; les fêtes étaient plus nombreuses et plus belles que jamais.

Il ne fut pas de même dans le parti aristocratique et national. Tous ceux qui s'étaient vus déchoir de leur position, tous ceux qui étaient menacés dans leur intérêts ou leurs honneurs, tous ceux qu'animaient l'amour du bien public et qui rougissaient de voir par quelles mains et dans quelle voie était dirigé le char de l'état, formèrent une opposition sourde, latente, et qui bientôt prit corps, se constitua en parti pour le renversement du prince et de ses soutiens ²⁾.

Pour arriver à leur but ils n'avaient d'autres ressources que les conspirations ; ils les employèrent. Ces conspirations échouèrent. Combien peu réussissent !

Celle de Pison faillit atteindre Néron, ou du moins il le crut, et eut peur. Rien n'est plus cruel que le lâche. Tous ceux qui de près ou de loin avaient eu quelque attache à Pison, tous ceux que Néron craignait furent empitoyablement mis à mort. L'on vit disparaître successivement Sénèque, Corbulon, Thraséas, presque tous les grands citoyens de Rome.

Néron avait voulu porter la terreur chez ses ennemis, il la porta ; mais il fit croître d'autant plus la haine légitime

1) XVI. 22.

2) A. XV. 48 et Suiv.

qu'il inspirait et le nombre des adversaires implacables de son pouvoir et de sa personne. Ne pouvant agir ostensiblement ils attendaient une occasion favorable pour le faire et dans les réunions intimes, dans les causeries du souper ils exhalaient leur indignation contre le prince.

Le temps où dominait l'influence d'Agrippine se montrait dans les souvenirs comme une époque de paix et de justice. On la regretta. On éleva des doutes sur la relation officielle du drame de Baies. On se demanda si ce mélomane sanguinaire n'avait pas tué sa mère. On trouva suspect l'arrestation de l'assassin et le suicide de la veuve de Claude. On déclara que l'opinion publique pourrait avoir été trompée; on releva tous les bruits, toutes les indications qui pouvaient accréditer cette opinion; tout ce qui pouvait satisfaire la haine était accueilli sans contrôle; on ne pouvait même manquer de se faire un plaisir d'imaginer des faits pour assouvir les rancunes; et dans ce monde de mécontents on n'hésita plus à affirmer qu'il y avait eu parricide.

Il nous est impossible d'admettre avec Suétone ¹⁾ „que Néron, au temps de sa puissance, laissa librement accréditer „cette opinion: qu'il permit d'afficher et de colporter des épigrammes telle que celle-ci: Néron, Oreste, et Alcméon sont „des parricides: qu'il toléra que les acteurs fissent des allusions transparentes sur la mort de Claude et sur celle „d'Agrippine.” Était ce donc chose insignifiante que l'accusation de parricide? Les censeurs qui avaient la police de la ville et la censure des pièces qui se jouaient au théâtre, n'auraient certainement pas toléré l'affichage de telles épigrammes et permis de donner la publicité de la scène à de si dangereuses plaisanteries: c'eût été encourir le risque d'être eux-mêmes accusés

1) Néron 39.

de complicité avec les ennemis du prince, les coupables de lèse majesté.

Tout au contraire, croyons-nous, certaines tragédies devaient contenir des allusions à la culpabilité d'Agrippine et les acteurs ne devaient point manquer de les souligner. De ce nombre était peut-être la *Médée* attribuée à Sénèque. L'orgueil, l'ambition du pouvoir, la jalousie, la situation, les fureurs, les forfaits de celle qui se flattait d'être la fille du Soleil ont de si frappants rapports avec les passions qui avaient animé la petite fille du Divin Auguste, qu'on ne saurait s'empêcher de se demander si cette pièce n'a pas été une œuvre de circonstance.

La liberté d'écrire ne fut jamais considérée dans l'antiquité comme un droit. Le poète qui faisait la satire d'un simple citoyen était passible de dommages-intérêts¹⁾; point n'est donc besoin de se demander s'il devait en cuire à celui qui s'attaquait à quelque personnage considérable²⁾; et à plus forte raison tout ce qui semblait devoir nuire au prince était crime.

Sous Tibère le Sénat avait à la presque unanimité condamné à mort un misérable poète du nom de Lutorius Priscus pour avoir, dans l'espoir d'une récompense, pleuré dans un poème la mort de Drusus qui n'était encore que très malade³⁾. Il suffit à Domitien de soupçonner une allusion à son divorce avec sa femme dans une tragédie du fils d'Helvidius, pour que l'auteur fut accusé de lèse-majesté et envoyé à la mort⁴⁾.

Sous Néron la surveillance des productions de l'esprit n'était pas moins rigoureuse. Fabricius pour avoir fait des vers contre des Sénateurs et des pontifes fut banni, et son ouvrage

1) Tacite A. I. 72. Horace. Sat. L. 11, 1.

Si mala condiderit in quem quis carmina jus est,
Judiciumque.

2) Juvenal, Sat. 1.

3) A. III. 49.

4) Suétone, Domitien. 10.

fut brûlé¹⁾. Si la vigilance des magistrats et de leurs lieutenants était en défaut, le zèle des délateurs y suppliait; témoin l'affaire d'Antistius qui fut traduit devant le Sénat pour avoir lu dans un souper un quatrain contre le prince²⁾. Pline le jeune nous dit³⁾ que toute étude un peu libre était alors si dangereuse que son illustre oncle dut renoncer à la publication de travaux utiles et se borna à écrire huit livres sur les fautes grammaticales.

Suétone d'ailleurs⁴⁾ se trahit en ajoutant: „que Néron ne voulut pas rechercher les auteurs de ces diffamations et qu'il s'opposa à ce que ceux qui furent dénoncés au Sénat fussent „punis.” Dire que personne ne fut recherché ni condamné, c'est évidemment confesser que personne n'avait osé se mettre dans le cas de l'être.

Nous ne reprochons cependant ici au chroniqueur qu'une erreur de date. Nous ne mettons pas en doute sa parole quand il nous énumère quelques-unes des plaisanteries satiriques qui furent faites sur ce thème lorsque la marche des légions des Gaules fut connue et que le Sénat se déclara contre Néron. Il fallait évidemment l'attaquer alors dans sa popularité, détacher de lui ses partisans; c'était une mesure politique dont la nécessité s'imposait.

INTÉRÊT POLITIQUE DES FLAVIENS A RENDRE ODIEUSE LA MÉMOIRE DE NÉRON.

Néron vaincu et tué, ce fut encore pour les Flaviens un intérêt dynastique de rendre odieuse sa mémoire.

Le peuple à Rome, ni dans les provinces ne s'était réjoui

1) A XIV, 50.

2) A XIV, 48.

3) Liv. III, lettre 5

4) Néron 39

de la chute de Néron : il ne comprenait pas pourquoi on avait renversé un prince qui avait entrepris de si grands travaux, qui maintenait la paix publique, donnait de grandes fêtes populaires, se montrait dans la foule, se mêlait aux acteurs sur la scène et aux écuyers dans le cirque.

Au milieu des malheurs de la guerre civile „lorsque les vivres „manquaient, que le peuple était affamé, le travail suspendu, „les affaires nulles”¹⁾, on se plut à croire qu’il n’était pas mort, on conserva l’espoir de son prochain retour. Cette espérance était entretenue par les personnages qui dans le Sénat et dans l’ordre équestre avaient formé le parti de Néron, et qui se voyaient perdus²⁾; à leur instigation des mains audacieuses faisaient en plein forum l’affichage de proclamations qu’on lui attribuait; on y lisait l’annonce de sa prochaine arrivée à la tête d’une puissante armée de parthes et de la terrible vengeance qu’il tirerait de ses ennemis. Hors de l’Italie, plusieurs provinces, entre autres celle de Lyon se déclaraient pour lui³⁾.

Cette popularité posthume était évidemment loin d’être saine; mais elle existait, avait sa raison d’être, et constituait une force qu’il fallait briser ou utiliser.

Galba voulut l’attaquer de front⁴⁾ et échoua dans sa tentative de réaction, de retour à la sévérité et à la probité dans l’administration. — Othon au contraire arrive au pouvoir et essaye de s’y maintenir en promettant de reprendre les traditions du prince renversé; il autorise le relèvement des statues de Poppée et de Néron; il accepte même le titre de Néron que la plèbe et les soldats lui décernent comme les autres princes avaient été salués de celui de César⁵⁾. — La guerre entre Othon et Vitellius

1) H. I. 86, 89.

2) H. IV. 42.

3) H. I. 51.

4) H. I. 16, 25.

5) Tacite. H. I. 78; — Suétone Othon, 7.

ne fut qu'une querelle entre Néroniens. Pour se concilier la faveur du peuple Vitellius va plus loin qu'Othon. Les Augustaux dont il est le chef offrent un sacrifice funèbre aux mânes de Néron; et sur des autels élevés au Champ-de-Mars ¹⁾, ils font brûler l'encens et immolent des victimes.

Aussi quand Vespasien se porta candidat au principat, il se déclara le futur restaurateur de la discipline, de l'ordre, de l'économie des finances, le continuateur de Galba ²⁾.

Arrivé au pouvoir, il savait bien qu'il n'aurait pas à redouter les vengeurs de la chute d'Othon, ni de celle de Vitellius; ils n'avaient point par eux-mêmes de partisans redoutables; ceux qui avaient soutenu ces deux princes étaient les hommes demeurés attachés à la fortune des Césars et par suite à Néron. On persistait à espérer son retour; et profitant de cet état des esprits, des imposteurs tentaient de se faire passer pour lui, troublaient les provinces d'orient, et jusqu'à un certain point inquiétaient le prince ³⁾.

Or quel que fût l'appui qu'il trouvait au camp des prétoriens, quelle que fût la majorité dont il disposait dans la Curie, le parvenu au principat devait toujours compter avec l'opinion publique. C'était elle qui par les manifestations de son mécontentement encourageait les conspirations et les attentats. La rendre favorable au nouvel ordre de choses fut donc une nécessité pour la nouvelle famille qui venait prendre possession du palais d'Auguste et voulait faire en sorte que dorénavant le prince fut toujours choisi dans son sein ⁴⁾.

Le moyen le plus simple, le meilleur, parut être de montrer au public dans un tableau mélangé d'horribles vérités et

1) Tacite II. II. 95.

2) III. 7. IV. 40.

3) Tacite. II. I. 2. II. 8. Suétone Néron 40. 57. Vitellius. 11.

4) id II. IV. 52.

de fables atroces, les vices et les crimes qu'avaient cachés les murailles de la maison dorée.

Si durant leurs jours de puissance les Césars, enfants d'Octave, furent entourés d'une foule d'adulateurs; si les poètes célébraient à l'envi leurs vertus et le bonheur de l'empire; avec la mort de Néron et l'extinction de leur race, tout changea pour eux. Leur mémoire ne trouva pas un ami, pas un défenseur; aucun des écrivains nourris à la table impériale ou enrichis de leurs dons n'éleva la voix en leur faveur; du moins aucun écho n'est parvenu jusqu'à nous.

Le thème ordinaire de la flatterie à l'égard des Flaviens et des Antonins était de faire la glorification de leurs vertus, de la prospérité et de la liberté qu'ils avaient ramenées dans l'empire; et de présenter en contraste les mœurs infâmes de la cour des Césars, les proscriptions des plus illustres citoyens, et l'avilissement auquel le Sénat avait été réduit. Une atrocité de plus ou de moins à leur compte, qu'importait?

Sur l'ordre de Vespasien, Caius Fannius entreprit de faire l'histoire de la mort des victimes de Néron ¹⁾. Il en avait écrit déjà trois livres, et paraissait être loin d'avoir fini, quand la mort le frappa. „Il n'y avait rien, dit Bayle ²⁾, „de plus propre qu'un tel ouvrage à rendre odieuse la mémoire de Néron: c'était une espèce de martyrologe. On sait „que les satires les plus finement écrites font incomparablement moins de tort à un tyran qu'un martyrologe grossièrement compilé. Les dernières heures des persécutés les recommandent par deux raisons très puissantes: l'une est „l'état de misère où ils sont ordinairement réduits; l'autre

1) Pline 1^{re}. Liv. V. ép. 5.

2) Dict. hist. et critique. Caius Fannius.

„est la patience et les beaux discours qui accompagnent d'ordinaire leur combat, à tout le moins dans les relations. Cela fait oublier les endroits de leur vie qui pourraient empêcher les effets de la compassion et de la vénération. Judgez quels charbons de feu toutes ces choses amassent sur la tête du persécuteur et du tyran. Je vous laisse donc à penser si cet ouvrage de Fannius n'était pas bien propre à inspirer de l'horreur pour la mémoire de Néron; car on y voyait les dernières heures d'une infinité d'illustres persécutés écrites avec une grande netteté." Et nous nous permettrons d'ajouter: avec aussi beaucoup d'imagination¹⁾. On ne pouvait qu'être bien reçu à affirmer quelque crime plus ou moins vraisemblable.

Les légendes se forment vite. Plus elles sont dramatiques, extraordinaires, mieux elles sont reçues, mieux elles se gravent dans les esprits. L'opinion n'avait pas et ne cherchait pas de contrôle. En peu d'années on ne reconnaissait

1) Fannius était l'ami des Plines c'est-à-dire de hauts personnages attachés aux Flaviens et aux Antonins. Pour avoir une idée de ce qu'avait été l'œuvre de Fannius, pour apprécier le calme et l'impartialité dont il avait conscience d'avoir fait preuve, lisons la lettre de Pline.

„On me mande, écrit-il, que Caius Fannius est mort. Cette nouvelle m'afflige beaucoup. J'aimais son urbanité et son éloquence; je prenais volontiers ces avis; il était naturellement pénétrant, consommé dans les affaires et fertile en expédients. Ce qui est fâcheux, c'est qu'il n'a pu achever *le magnifique ouvrage auquel il travaillait*. Malgré ses nombreuses affaires du barreau, il avait trouvé le temps de raconter les derniers moments de ceux qui avaient été mis à mort ou exilés par Néron. Déjà trois livres de cet ouvrage étaient achevés; ils étaient écrits avec élégance, en bonne langue latine, et en un style qui tenait autant à celui de la conversation qu'à celui de l'histoire

„A la suite d'un rêve Fannius avait eu le fatal pressentiment de sa fin. Il s'était vu étendu sur son lit, dans l'attitude d'un homme au travail, ayant devant lui son coffre à papiers, quand entra Néron. Il s'assit sur son lit, prit le premier livre déjà publié de ses forfaits, le lut en entier, en fit autant du second et du troisième, puis se leva et se retira. Fannius fut saisi de frayeur et se persuada qu'il n'en pourrait écrire davantage; c'est ce qui est arrivé."

plus même pour des hommes les princes sortis de la famille d'Auguste; on oublia qu'ils avaient pendant un siècle administré les provinces frontières à la satisfaction des peuples qui les habitaient; qu'ils avaient assuré l'intégrité de l'empire et affermi la paix dans le monde romain; qu'ils avaient dirigé les travaux du Sénat et fait décréter une foule de lois et mesures empreintes d'une véritable sagesse; on ne vit en eux que des monstres couverts de boue et de sang.

La génération suivante ne douta donc plus que Néron eût fait tuer sa mère. On demeura persuadé que l'opinion publique avait été égarée et que le message de Sénèque au Sénat n'était qu'un impudent mensonge.

INFLUENCE DES PRÊTRES SUR L'OPINION.

Les clergés encensent toujours les puissances dont ils pensent obtenir les faveurs. Après avoir fait de Néron en son vivant une divinité de l'Olympe, ils en firent après sa mort un monstre pour plaire aux Flaviens.

Les collègues d'aruspices répétèrent que „Néron avait avoué qu'il était poursuivi „tantôt par le spectre de sa mère tantôt par les torches et „les fouets des furies”¹⁾.

Cicéron avait déjà dit: ²⁾ „ne croyez pas, comme vous les „voyez dans les tragédies, que les meurtriers soient poursuivis par les furies avec leurs torches ardentes; ce sont les „remords seuls qui torturent la conscience des parricides et „vengent les auteurs de leurs jours.” Du temps de Néron personne n'y croyait dans les classes éclairées, pas même les

1) Suétone. 30.

2) Pro Roscio Amerino.

enfants qui allaient à l'école ¹⁾; et il n'est pas douteux que l'élève de Sénèque était affranchi de pareilles superstitions. Pour qu'il y eût quelque chose de vrai dans ce racontar de prêtres, il eut fallu que le prince tombât dans un état d'exaltation qui tint de la folie, et nous ne constatons rien de pareil chez lui. Nous le voyons au contraire se plaire à Antium dans le palais de sa mère, là où il avait reçu le jour ²⁾: et il ne passa pas d'année sans se rendre à Baïes ³⁾.

Les grecs furent plus habiles. Ils dirent „que durant son „séjour à Athènes Néron n'osa pas assister aux mystères „d'Eleusis parce que la voix du héraut en écarte les hommes „souillés de crime” ⁴⁾.

Quelle que vénération que l'on ait pour les mystères antiques, on ne peut croire que l'initiation eut été refusée au Président du Sénat Romain, au plus puissant personnage de l'empire, et surtout à celui qui, loin d'avoir le mépris et la brutalité des Mummius, était plus ami de la Grèce qu'un Grec lui-même, qui se faisait gloire de paraître à leurs jeux, qui répandait des largesses, octroyait des privilèges et était acclamé sur le sol hellénique. Les éphores du temple eussent été au contraire très fiers d'inscrire au nombre des mystes le prince quelque souillé qu'il eût été, et de recevoir ses présents; ils l'eussent proclamé frère de Phoebus, fils de Zeus. A qui fera-t-on croire que des aruspices ou des eunuques de Cybèle aient refusé à Constantin leurs cérémonies expiatoires? Il eût été aussi facilement absous, s'il eût voulu, par les païens qu'il l'a été par les chrétiens. Après la mort de Néron les hiérophantes d'Eleusis répandirent ce conte pour avoir les faveurs de ses successeurs, comme les

1) Juv. Nec pueri credunt. Sén. lettr. 24. Nemo tam puer est qui Cerberum timeat.

2) A. XV.

3) XV. 41, 42. et suiv.

4) Suet. Nér. 34.

fouilleurs d'entrailles et les corybantes prétendirent plus tard par dépit avoir rejeté Constantin de leur clientèle.

Les chaldéens dont le métier était de lire dans les astres la destinée humaine ne manquèrent pas l'occasion de faire eux aussi de la réclame ¹⁾. Ils se vantèrent d'avoir été consultés par Agrippine au sujet de Néron et de lui avoir annoncé qu'il serait élevé au pouvoir, mais qu'il tuerait sa mère ²⁾.

Toutes ces légendes sorties des corporations religieuses de Rome, de Grèce, ou de Chaldée, n'ont aucun caractère historique; et elles ne peuvent nous offrir aucune base sérieuse d'éclaircissement.

LES TÉMOIGNAGES DE QUINTILIEN, DE JUVENAL ET DE PLINE.

Des témoignages d'une tout autre importance sont ceux de Quintilien, de Juvenal, et de Pline. Il faut les peser avec soin.

Quintilien, ainsi que nous avons eu l'occasion de le voir, affirme que le crime a été ordonné par Néron. Dans l'exemple qu'il donne d'un redoublement, „geminatio”, il dit: *qualis est Seneca in eo scripto quod Nero ad Senatam misit OCCISA MATRE, après le meurtre de sa mère.*

Juvenal compare Néron au fils d'Agamemnon *par Agamemnonide crimen*, et le déclare plus criminel, car Oreste n'a pas composé de poème sur la ruine de sa patrie ³⁾.

Voici des témoignages nettement affirmatifs et ils émanent de deux hommes considérables. Mais il faut remarquer qu'ils n'ont pas été à vrai dire les contemporains du fait dont ils parlent ⁴⁾; ils ne nous rapportent que leurs sentiments, leur

1) H. I. 22. Suétone, Domitien 14.

2) A. XIV, 9.

3) Juv. VIII, 214. Orestes Troïca non scripsit.

4) Quintilien n'avait qu'une quinzaine d'années et il n'était peut-être pas encore à Rome. Juvenal n'était pas né ou l'était à peine.

croyance à ce sujet; et nous devons nous demander s'ils ont pris soin de s'enquérir de la vérité, s'ils avaient l'indépendance nécessaire d'esprit et de situation pour le faire.

Quintilien devait sa position à Galba: il l'avait accompagné comme un de ses secrétaires en Espagne et était rentré à Rome à la suite des légions insurgées contre Néron. Après les guerres civiles, il s'attacha à Vespasien et se fit grassement récompenser des flatteries qu'il adressa à ce prince et à Titus, son fils ¹⁾. Domitien lui confia ensuite l'éducation de ses petits neveux dont il espérait devenir le Sénèque. Écoutons en quels termes il témoigne au tyran sa reconnaissance et son dévouement, car il est nécessaire de bien connaître le caractère et les sentiments de ce témoin. „Pour-rais-je, s'écrie-t-il publiquement ²⁾, diriger leurs études sans „rester au dessous des espérances d'un prince qui réunit à „tous les genres de savoir les dons de la plus rare éloquence? „Qu'il me soit donc permis de l'invoquer, de l'appeler à mon „aide, de le mettre au nombre des Dieux dont j'implore le „concours, *lui dont la protection est si efficace pour les lettres.*”

Cet homme ainsi inféodé à la famille des Flaviens pouvait-il être impartial, tenait-il à l'être? Il ne jouissait pas d'ailleurs d'une réputation d'austère et véridique écrivain; on le considérait plutôt comme un rhéteur habile à défendre les plus mauvaises causes ³⁾.

Juvenal de son côté applaudit et nous applaudissons avec lui Vindex, Virginius, et Galba ⁴⁾; il flétrit Othon, et nous

1) Juvenal VII, 188—199.

unde igitur tot
Quintilianus habet saltus? Exempla novorum
fatorum transi.

2) Inst. Orat. introduction.

3) Die aliquem sodes hic, Quintiliane, colorem. Juv. Sat. VI, 280.

4) Sat. VIII, 221—223.

ne nous y opposons pas ¹⁾. Mais plus jeune que Quintilien, n'ayant pas eu part aux largesses des Flaviens, pour lui rien de bon ne s'est fait avant les Antonins sous lesquels il écrivait. Il se garde de jamais faire l'éloge de Vespasien ou de Titus: il ne parle pas d'eux de peur d'exciter la jalousie de ses protecteurs: et quand il traîne Domitien sur la clé, il le traite de Néron chauve, en ayant soin de ne le désigner que sous le nom de *dernier des Flaviens*; c'est évidemment pour associer Domitien à la répulsion qu'on avait alors pour Néron, et avec lui toute sa famille ²⁾. Puis il s'écrie ³⁾: „César est le seul soutien, *la seule esperance des gens de lettres*. Courage jeunesse studieuse! le prince vous regarde, „vous encourage et ne demande qu'à vous récompenser”.

Nous ne pouvons donc prendre pour vérité historique l'affirmation de Juvenal. Sa situation ne lui permettait pas d'être impartial, et son tempérament ne le portait pas à chercher à l'être.

Nous avons encore un autre témoignage, témoignage important, celui de Pline l'ancien.

Dans son histoire naturelle ⁴⁾, il nous dit: „Parmi les plantes „qu'il est imprudent de manger, je placerai à bon droit les „bolets, agréable aliment, mais célèbre pour avoir fourni à „Agrippine un moyen d'empoisonner son époux le prince „Tibère Claude, et de nous donner du même coup *son Néron*, „*ce poison funeste aux hommes et avant tout funeste à elle-même*”.

Ainsi, selon Pline, Néron aurait été l'auteur ou la cause de

1) Sat. II. 99—107. — Othon cependant n'était pas dépourvu de qualités. II. I. 22, 51, 84.

2) Sat. IV. 38.

quum jam semianimum laceraret Flavius orbem
ultimus et calvo serviret Roma Neroni.

3) Sat. VII. 1—25.

4) Liv. XXII. 46,

la mort de sa mère. Certes voilà une autorité considérable. Il a vécu au milieu de ces événements, et il avait écrit une histoire de ce prince, histoire qui ne nous est point parvenue. Nous devons cependant nous demander quelle est la confiance que mérite son témoignage. Pline est-il ici le savant sincère et désintéressé?

Pline n'avait obtenu aucune charge importante sous Néron. Bien plus, durant les dernières années de ce principat il avait mené une vie analogue à celle d'un suspect sous la Terreur ou à celle d'un Républicain après le Deux Décembre. Il composait des traités de grammaire pour ne donner aucune prise aux dénonciations. — A la chute de Néron au contraire, il devint un personnage important dans l'état, en s'attachant corps et âme à la fortune des Flaviens. Il tenait d'eux la succession d'Anicetus, la haute charge de commander la flotte de Misène et d'assurer la sécurité des côtes méridionales de l'Italie. Et voici comment il parle de ses protecteurs ¹⁾: „L'homme „devient Dieu pour l'homme qu'il secourt. Ce chemin d'une „telle gloire est celui qu'ont suivi tous les héros de Rome, „c'est celui que foule de ses pas divins, entouré de ses fils, „Vespasien, le plus grand homme d'état, *rector*, de tous les „âges”.

Nous ne lui chercherons pas querelle sur les qualifications divines qu'il décerne à Vespasien. Quand nous voyons Horace, Virgile, Ovide faire d'Auguste et des siens des personnages divins, et Lucain lui-même élever Néron au ciel, notre habitude de considérer la divinité comme un être mystérieux, suprême et unique, en dehors et au-dessus de l'univers, nous fait trouver en de telles louanges une exagération affreusement ridicule et platement servile; point ne jugeaient ainsi

1) Hist. Nat. l. II. 5.

les romains de cette époque qui attribuaient à la divinité des caractères tout autres. En proclamant dieux les hommes illustres, en les plaçant dans l'olympé, ils n'agissaient pas autrement que nous ne le faisons en décernant la qualification de saints aux hommes dont la vie a été vertueuse à nos yeux, ou à ceux parmi les vivants dont nous voulons glorifier les vertus.

Mais étant donnée la situation qu'avait eue Pline sous Néron et celle qu'il avait acquise sous Vespasien, il lui devait être difficile d'être impartial.

Rien n'empêche, il est vrai, d'être à la fois partial et véridique; rien n'empêche que la passion, tout en refusant de reconnaître ce qu'un homme a pu faire de bien, ne lui impute à charge que des méfaits certains. Est-ce le cas de Pline? nous ne le pensons pas.

On peut voir combien le naturaliste est peu préoccupé de ne rien avancer que d'exact au sujet de Néron, combien peu de soin et de discernement il a porté dans le contrôle des faits qu'il rapporte sur ce prince.

Écoutons le: „Des phénomènes étranges, dit-il ¹⁾, se sont vus „durant la dernière année du principat de Néron, ainsi que nous „l'avons rapporté dans l'histoire que nous avons écrite des choses de cette époque: *des fleuves ont remonté vers leurs sources*; — un intendant du prince possédait dans le Samnium *une prairie et un bois d'oliviers séparés par une voie publique; ils changèrent réciproquement de position*; la prairie fut transportée „à la place qu'occupaient les oliviers, et les oliviers se trouvèrent dans l'emplacement où avait été la prairie”.

Pour que Pline ait pu croire de telles absurdités ou pour que sans y croire il les ait racontées dans son histoire de

1) N. N. Liv. II. 106, 8. 85. — Liv. XVII. 38.

Néron, et qu'il les ait reproduites deux fois dans son Histoire Naturelle, il faut convenir qu'il devait avoir le cerveau bien sollicité par la rancune personnelle et la passion politique.

Nous sommes donc pleinement autorisés à supposer qu'il avait, comme son ami Caius Fannius, composé un pamphlet politique dans l'intérêt de Vespasien, un de ces „*recentibus odiis composita*” ¹⁾, dans lesquels le souci de la vérité ne tenait pas une grande place. Pline écrivait, en effet, à un moment où les luttes étaient chaudes, où les partisans de Néron s'agitaient, et troublaient les esprits en annonçant son prochain retour.

ÉTAT DE LA QUESTION.

Nous avons ainsi en présence d'une part un message officiel au Sénat, qui déclare qu'au rapport des gens du palais de Néron, Agrippine après avoir tenté de faire frapper son fils par un sicaire s'était donné la mort; que le prince ni ses conseillers n'avaient donné aucun ordre de la faire périr: — et d'autre part d'une opinion postérieurement accréditée qui fait de Néron le meurtrier de sa mère.

Sénèque par sa collaboration au message assume la responsabilité de son exactitude; il devient solidaire des affirmations de Néron; nous devons reconnaître que ce n'est pas un témoignage de maigre valeur. Mais il n'est pourtant pas à l'abri du soupçon de partialité.

D'un autre côté, Pline, Quintilien, Juvenal accusent formellement Néron de parricide. Ce sont eux aussi des hommes considérables, mais ils sont dominés par la passion ou l'intérêt, et ils ne peuvent, eux non plus, être crus sur parole en cette affaire.

—

1) Tacite. A. 1 1.

Nous nous trouvons dans le cas de l'empereur Julien. Un célèbre avocat de Bordeaux, Delphidius, plaidait devant lui. Il accusait Numérius de concussion dans le Gaule Narbonnaise. Le proconsul niait les faits. „Qui sera donc reconnu coupable, s'écria l'avocat, s'il suffit de nier"? Et le César philosophe lui répondit: „qui serait jamais innocent, s'il suffit d'être accusé?"

Pour décider, s'il est possible, entre ces affirmations contradictoires, recourons aux historiens. Écoutons et examinons ce que Tacite, Suétone, et Dion Cassius racontent de la mort d'Agrippine, de ses causes, des circonstances qui l'ont accompagnée, et voyons s'ils établissent ou même rendent probable que Sénèque ait adressé au Sénat un rapport impudemment faux.

CHAPITRE IV.

LES RAPPORTS DES HISTORIENS. — NÉRON ET AGRIPPINE A BAIES.

LE FILS ET LA MÈRE. — LES QUINQUATRIES. — NÉRON A BAIES. —
LA TRIRÈME. — ARRIVÉE D'AGRIPPINE ET LE SOUPER CHEZ LE
PRINCE. — CONCLUSION.

LE FILS ET LA MÈRE.

En l'an 59 de notre ère, Néron avait 22 ans, et depuis un lustre déjà il avait été revêtu de la dignité de Premier du Sénat. Jouissant alors d'une immense popularité, objet de toutes sortes d'adulations, le jeune prince semblait avoir oublié ce qu'il devait à sa mère. Il lui avait retiré sa garde d'honneur; il lui avait ensuite enjoint de quitter le Palatin et l'avait reléguée dans l'ancien palais d'Antonia; il ne se montrait plus chez elle que rarement et toujours escorté de centurions. Agrippine voyait la solitude se faire autour d'elle; personne ne la consolait; personne ne la visitait; elle était frémissante de dépit ¹⁾.

1) Tacite A. XIII. 18.

Il est dans l'ordre des choses de la nature qu'une mère tiemie à conserver la confiance de son fils et son influence sur lui : c'est un droit que lui donnent les soins et le dévouement qu'elle lui a prodigués. Si la mère est une régente, à l'amour maternel se joint l'ambition féminine, et malheur à qui voudra lui enlever le pouvoir avec l'autorité maternelle!

A qui Agrippine attribuait-elle sa disgrâce? Était-ce à Sénèque ou à Burrhus, à ceux qu'elle avait placés d'accord avec le Sénat près de Néron?

Bien rarement l'on voit les ministres choisis par une régente essayer de tromper sa jalousie toujours en éveil, pour capter à son détriment toute la confiance d'un jeune prince. Tacite, en effet, nous montre Burrhus et Sénèque intervenant comme conciliateurs ¹⁾ entre la mère et le fils. S'il en eut été autrement, si Agrippine eut eu quelque soupçon contre Sénèque, l'histoire eut conservé trace de la haine de cette femme altière et violente. Catherine de Médicis fait bon ménage avec le rigide chancelier de l'Hôpital; mais dès qu'elle craint que Coligny ne domine Charles IX, elle arme Maurevel d'une arquebuse.

Qui donc enlève à Agrippine tout empire sur son fils, et par suite toute autorité dans l'état? Une maîtresse, Poppée. Agrippine, dit Tacite, voyait avec jalousie l'influence que la séduisante femme d'Othon prenait sur le jeune César, et celle ci faisait tous ses efforts pour l'éloigner de sa mère.

C'est donc contre Poppée qu'aurait eu à lutter Agrippine ²⁾. Par quelles armes?

Pour disputer le cœur de son fils à cette rivale, pour re-

1) A. XIV. 30.

2) A. XIV. 1.

conquérir son empire sur lui, Agrippine n'aurait pas craint, dit-on, de recourir à l'inceste ¹⁾. Suétone affirme qu'il a été consommé: mais quand il veut nous exhiber pour preuves
des plus affreux plaisirs la trace encore récente,

il ne démontre que son goût pour les ordures ²⁾.

D'après Tacite ³⁾ Néron aurait été détourné de cette infamie par l'adresse de l'affranchie Acté que Sénèque mit dans ses bras et qu'il chargea de lui faire comprendre que les légions et leurs tribuns ne supporteraient pas un chef ainsi souillé.

A cette lecture Voltaire s'écrie: ⁴⁾ „Voilà un sage précepteur que ce Sénèque! quel philosophe"! Est ce une raillerie? On serait tenté de le croire, car Voltaire n'aimait ni la personne ni les doctrines de Sénèque. Les principes philosophiques de l'ami de Démétrius et d'Attale cadraient mal avec les idées de l'auteur du „Mondain"; et il paraît s'être laissé influencer par les calomnies de Dion qui vont jusqu'à vouloir faire de l'illustre Stoïcien une sorte d'Eumolpe ⁵⁾.

Cependant Voltaire ajoute: „Vous observerez qu'Agrippine „était veuve de 3 maris, qu'elle avait 50 ans quand elle est „supposée solliciter son fils à l'inceste. Moins un fait est „vraisemblable, plus il exige de preuves. De bonne foi, une „mère couche-t-elle avec son fils, comme le dit ce Cluvius, „devant son gouverneur et son précepteur, en présence des „convives et des domestiques? Un autre historien véridique „de ces temps-là, Rusticus, dit que c'était Néron qui avait „des désirs pour sa mère et qu'il était sur le point de cou-

1) XIV. 2.

2) Néron. 28.

3) XIV, 2.

4) Pyrrhonisme. Ch. XIII.

5) II. R. L. 61. Ch. 10

„cher avec elle quand Acté vint se mettre à sa place. Rien „de tout cela n'est vraisemblable.”

Puis entre Agrippine et Poppée quelle place, en vérité, quelle influence aurait pu avoir Acté?

Il n'y a donc rien de croyable dans une si honteuse histoire, et Sénèque par conséquent n'a pu y jouer aucun rôle analogue à celui que ses détracteurs ont voulu lui attribuer. Les historiens, s'ils avaient eu quelque pudeur, n'auraient pas du rapporter une telle infamie quand elle n'est nullement appuyée de preuve, ni même de probabilité.

D'ailleurs, ils se condamnent eux-mêmes. Ils reconnaissent, en effet, que la fille de Germanicus n'était pas femme à souffrir que son orgueil s'abaissât à user de caresses et de flatteries envers un fils ingrat, même pour ressaisir le pouvoir qui lui échappait. Ce qu'elle voulait, disent-ils, c'était une éclatante vengeance pour les humiliations qu'on lui avait infligées. Elle avait fait élire un prince, elle croyait pouvoir en faire élire un autre. Et par la manifestation de son dépit, par ses reproches, ses blâmes, ses menaces, ses intrigues. Agrippine. déclare Tacite ¹⁾), „était devenue à charge à „Néron en quelque lieu qu'elle se trouvât.”

Ainsi quelle qu'ait été la conduite antérieure d'Agrippine à l'égard de son fils, aucune réconciliation n'était désormais possible, aucune réconciliation n'était désirée.

Agrippine songea-t-elle en cet état des choses à faire périr son fils? Elle en fut accusée ²⁾). Des délateurs prétendirent qu'elle machinait de se défaire de Néron et de favoriser ainsi l'élection au principat d'un descendant d'Auguste, Rubellius Plautus, dans l'espoir de l'épouser et de le dominer comme

1) XIV. 2.

2) XIII. 19, 22.

elle avait fait de Claude. Cette révélation vraie ou fausse terrifia ou parut terrifier Néron: il voulait que sa mère fut tenue pour criminelle et frappée aussitôt.

Mais Sénèque et Burrhus s'y opposèrent: ils déclarèrent qu'ils ne prendraient aucune mesure contre Agrippine avant de l'avoir entendue dans sa défense. En conséquence ils procédèrent à son interrogatoire, et sur ses réponses ils crurent ou parurent croire à sa non-culpabilité. Ils avaient espéré sans doute par une sorte de replatrage ramener pour quelque temps la paix au sein de la famille d'Auguste. Peine inutile. Agrippine, et c'était à prévoir, se crut plus forte, plus redoutable: elle demeura persuadée qu'on n'oserait sévir contre elle, et elle continua ses intrigues et ses manœuvres à tel point que Néron fut „effrayé des violences et des menaces de sa mère”.

Dans une telle situation quelles mesures Néron allait-il prendre de son côté?

D'après Dion „Poppée lui persuada de se défaire d'Agrippine, lui affirmant qu'elle était assurée que sa mère tra„mait sa perte” 1).

Suétone nous dit 2): „trois fois Néron essaya d'empoison„ner Agrippine; mais ce fut en vain, parce qu'elle était „munie d'antidotes. Il fit ensuite disposer un plafond qui „devait s'écrouler sur elle pendant son sommeil; mais l'indis„création de ses complices éventa son projet”.

Il ne nous paraît pas croyable que Néron ait pu corrompre aussi souvent les serviteurs dévoués de sa mère, et surtout qu'il ait pu faire installer dans sa propre chambre à coucher un plafond qui dut l'écraser. Suétone nous fait ici un véritable conte de vieille femme.

1) LXI 12

2) Néron 34

Tacite, en effet, rapporte avec plus de vraisemblance que Néron, plein de haine contre sa mère, désirait bien s'en débarrasser, mais qu'il n'osait rien tenter contre elle. „Il songea d'abord au poison, dit-il, et il y renonça *car il lui parut difficile de corrompre les serviteurs qu'elle avait su attacher à elle, de tromper sa défiance que l'habitude du crime tenait en éveil* et de triompher des antidotes dont elle était toujours prémunie; et d'autre part il ne pouvait le lui faire prendre à sa table sans réveiller le souvenir de la mort de Britannicus et donner lieu à d'inévitables soupçons. Il eut ensuite l'idée d'employer le fer, mais il ne crut pas possible en ce cas de cacher le meurtre, et il craignit en outre que l'homme chargé d'une telle mission ne refusât de l'exécuter”.

Les choses paraissent donc arrivées à ce point que nul n'aurait pu dire qui de la mère ou du fils montrerait plus d'impatience, qui craindrait d'être devancé dans le crime.

LES QUINQUATRIES.

Telle était l'animosité que nourrissaient l'un contre l'autre Agrippine et Néron, quand le beau soleil du mois de Mars ramenait sur les bords du golfe de Naples les Grandes Fêtes de Minerve.

Les dieux comme les mortels ont leurs heures de vogue et d'oubli. Dans la trinité Capitolienne formée de Jupiter, Junon et Minerve, la Fille du roi des cieux recevait alors plus d'hommages et plus d'invocations que son Père ou que sa jalouse et puissante marâtre.

Depuis que Rome s'était déclarée la fille de Troie et que César s'était fait l'héritier de Priam, Minerve était devenue la principale des divinités protectrices de Rome et de

la Famille d'Auguste ¹⁾ La ville de Romulus prétendait avoir pour gage de ses destins cette même statue de la déesse qui était descendue autrefois du ciel dans les murs d'Ilion. On ne pouvait dire comment elle la possédait; mais rien paraît-il, n'était plus certain ²⁾, et pour qu'elle ne put pas être dérobée par quelque nouvel Ulysse, elle était placée dans le temple de Vesta où la flamme sacrée l'éclairait toujours; personne ne pouvait la toucher, hors la supérieure des Vestales ³⁾.

Minerve n'était pas la protectrice de Rome et des Césars seulement; elle était la patronne vénérée de tout le monde; elle était, on peut dire, *le Saint Esprit* des Romains. Écoutez Ovide. „Garçons et jeunes filles, s'écrie-t-il ⁴⁾, ornez de „couroannes la statue de Pallas! Celui qui plaira à la déesse „deviendra savant; à celle qui l'aura honorée Pallas appren- „dra à vider ses quenouilles, à faire courir ses navettes. Ho- „norez Pallas, foulons qui rendez aux vêtements leur blan- „cheur perdue! Honorez Pallas, vous qui faites des vases „d'airain! Cordonniers, sans l'aide de Pallas nul de vous ne „saura faire une bonne chaussure! Si Pallas lui devient con- „traire, l'ouvrier le plus habile, eût-il vaincu Epéus, ne vau- „dra pas un manchot. Vous aussi médecins, quoique disci- „ples d'Apollon, n'oubliez pas d'apporter à la déesse une part „de vos profits. Et vous, maîtres sévères, dont la fête de „la déesse réduit le salaire, gardez vous de maugréer contre „son culte; c'est elle qui vous amènera de nouveaux disciples. „Vous qui maniez le compas, vous qui employez les cou-

1) Tacite II. IV. 53. Pharsale I et IX.

2) Ovide, Fastes. VI. 416—450. Pallada Roma tenet. . . auctor in incerto; res est romana.

3) Id. 436.

4) Ovide, Fastes III. 815 et suiv.

„leurs, vous dont la main savante donne la vie au marbre, „n’oubliez pas que Pallas est la déesse protectrice de tous les „arts. Elle est surtout la déesse de la poésie: ah! puisse-t-elle me favoriser d’un regard propice!” Génie de la science et de l’industrie, Pallas était encore la déesse des batailles ¹⁾.

Il eut été aussi difficile alors de trouver une riche demeure, une boutique où manqua l’image de la Vierge-Esprit, qu’il le serait aujourd’hui d’entrer dans une maison de l’Italie méridionale où il n’y eut pas de madone.

La fête de Minerve était donc une fête générale, célébrée par tout le monde. Qui n’avait à solliciter sa protection?

C’était aussi une fête religieuse, officiellement chomée, durant laquelle tous les travaux devaient cesser ²⁾.

Aussi pendant 5 jours toutes les boutiques sont fermées, les écoliers sont en vacances, les magistrats suspendent leurs audiences. Gens de la plèbe, de la bourgeoisie, de la noblesse, tous sont aux jeux, aux festins et aux cérémonies religieuses.

Les personnes de médiocre condition passaient leurs jours de fêtes à Rome. L’aristocratie et les riches de toutes classes émigraient, se rendaient sur leurs domaines ruraux ou dans leurs villas de plaisance. Il était surtout de mode de venir sur les bords riants du golfe de Naples où les feux du Vésuve n’avaient pas encore jeté la mort et la désolation.

Alors ³⁾, comme au temps d’Horace ⁴⁾, aucun lieu de l’univers n’égalait aux yeux des romains les charmes et la beauté

1) Fastes III. 314.

2) Virgile, Georgiques. I. 268. Perse. Sat. IV. 28. Tacite A. XIII. 41.

3) Tacite A. IV. 67.

4) Epitres. 1. 1.

Nullus in orbe sinus Baiis praeclucet amœnis
si dixit dives, lacus et mare sentit amorem
festinantis heri.

de Baies; et plus tard malgré les menaces du volcan, la vue de ces rivages chassait l'humeur satirique de Juvénal ¹⁾, lui faisait tomber les tablettes des mains, et le rendait presque indulgent pour les personnages qui à Rome excitaient son indignation. Aussi n'était-il pas de patricien, de chevalier de distinction, de *vir novus* ou de *dives* qui ne se fit un point d'honneur d'avoir une résidence au golfe de Naples. On s'y disputait le terrain; on empiétait sur la mer ²⁾; et l'on peut voir encore sous les eaux les fondements de quelques-unes de ces maisons princières. Quelle fortune ne fallait-il pas avoir pour posséder une de ces villas! Celle du cap Misène qui avait été adjugée à Cornélie la mère des Gracques pour 75.000 sesterces, soit environ 21.000 francs, avait été plus tard payée par un Lucius Lucullus 33 fois cette somme ³⁾, c'est-à-dire environ 700,000 francs. Que devait-elle valoir sous les Césars? Caton, Cicéron, Sénèque ne purent s'affranchir d'une mode contre laquelle ils protestaient pourtant au nom du bon sens et de la moralité ⁴⁾.

Néron avait à Baies un chateau, *castellum*. Près de Misène, à Baules, Agrippine avait aussi le sien.

Durant les cinq jours consacrés aux fêtes de Minerve, ce n'étaient que solennités religieuses, combats de gladiateurs et de bêtes féroces, amusements, chants, promenades et régates sur le golfe, festins dans les villas et dans les tavernes. Comme toutes les fêtes religieuses de l'antiquité c'était en même temps une grande foire.

De Baies on voyait apparaître à l'horizon de nombreux

1) Juv. Satire. 3.

2) Horace, Odes II 18. *Samnovere littora Parum locuples continente ripa.*

3) Mommsen, II. R. Liv. IV. ch. 11.

4) Sénèque, lettre 51. *Itaque de secessu cogitans nunquam Canopum eliget quamvis neminem Canopus esse frugis vetet; ne Baïis quidem.*

navires arrivant d'Orient. „On se pressait alors sur les jetées ¹⁾ et sur le rivage pour assister à ce spectacle. On voyait à la hauteur de Caprée les matelots monter sur les vergues et carguer les lumières pour n'entrer au port que sous les basses voiles. Parmi eux se distinguaient les alexandrins qui seuls avaient le privilège de garder toute leur voile déployée jusqu'à Pouzzoles”.

Quand les bâtiments étaient proches, on voyait au-dessus des lisses les têtes de nombreux passagers qui contemplaient du bord le pays où ils venaient chercher fortune. Parmi eux se trouvaient mêlés aux marchands et aux bateleurs, des médecins ²⁾, des devins, et des prêtres; la plupart de ceux-ci professaient tous ces arts à la fois; ils apportaient des amulettes de toutes sortes, des statuettes d'Isis en marbre ou en ivoire, des médailles du Dieu ³⁾, et avec elles la santé sur la terre et le bonheur au delà de la tombe. La clientèle ne leur manquait pas; car il n'était guères d'homme ou de femme qui ne fut affiliée à quelques confrérie orientale ⁴⁾.

On voyait aussi sur le pont des cages où rugissaient de terribles fauves destinés aux amphithéâtres ou formant les ménageries de bestiaires ambulants ⁵⁾.

Pouzzoles et Ostie étaient les deux grands marchés de l'Italie. C'est dans ces deux ports où se concentrait le commerce d'importation que l'orient venait reprendre les contributions qu'il avait payées aux maîtres du monde ⁶⁾. Ostie

1) Sénèque, lettre 77.

2) Pline H. N. XXIX. 30.

3) Pétrone, Satyricon 11, 15, 16, 17. Pridie enim sacrum Isidi navigium manubiis oneratum vicinis scopulis alliserat...

4) Mommsen, II. Rom Liv. III. ch. 13. Liv. IV. ch. 12.

5) Pline H. N. XXVI 4.

6) Tibère, étranger aux théories du libre échange, se plaignait de voir le numé-

avec sa rade mauvaise et insuffisante, mais plus voisine de Rome et en communication avec elle par le Tibre, avait le trafic des grains et des marchandises lourdes. On les transbordait dans des chalands que des mules ¹⁾ ou des files de marinières ²⁾ marchant sur les berges halaient contre le courant du fleuve jusqu'à l'emporium de la capitale. Le commerce de luxe avec l'Égypte et l'Asie florissait surtout à Pouzzoles; il trouvait à Baies et dans les autres villes de plaisance du golfe, toutes les riches familles de Rome disposées à faire emplette des produits de l'industrie orientale.

Quels attrait, quelles distractions dans l'achat ou l'examen des objets qui formaient les riches cargaisons de ces navires! Ils portaient de fins tissus de soie qui permettaient aux coquettes de se couvrir d'élégantes tuniques sans rien dérober aux regards de leurs formes séduisantes ³⁾; des étoffes attiques tissées d'or pour les peplum; des broderies aux multiples couleurs; des couvertures ou tapis de lit de Babylone qui se vendaient au poids de l'or ⁴⁾; des bijoux et des objets de parure; des meubles élégants; des coffrets artistement sculptés; des parfums renfermés dans des nacres, dans des flacons de cristal ou dans des vases d'albâtre ornés d'inscriptions hiéroglyphiques; des œufs d'autruches peints avec art, et une foule d'objets de curiosité ⁵⁾.

Toutes ces marchandises ne restaient pas étalées dans les magasins qui s'ouvraient sous le grand portique du quai de

raire de l'empire passer aux mains des étrangers et des ennemis, en échange de vains objets de luxe. Pline fait entendre les mêmes plaintes. H, N. VI. 26, 32. XII. 41.

1) Horace, Sat. 1—5. v. 1—25. Tacite. A. III. 53.

2) Ovide Fastes IV. 295—337.

3) Pharsale X: Candida sidonio perlucet pectora filo
 Quod nilotus acus compressum pectine serum
 Solvit et extremò laxavit stamina velo.

4) Pline VIII. 74.

5) Pline nous fait connaître le prix de la plupart de ces objets.

Pouzzoles. Grecs, asiatiques, égyptiens avaient vite fait leurs ballots et allaient de villa en villa chercher de riches acheteurs ¹⁾.

Ceux qui entre tous faisaient bien leurs affaires étaient les vendeurs de pierreries. Quand un de ces égyptiens en tunique blanche étalait dans un peristylum ses écrins de pierres précieuses, il ne se bornait pas à faire admirer la pureté de leur éclat, il contait toutes sortes d'histoires fabuleuses sur l'Inde et les dangers qu'avaient couru les marins dans leur voyage à Taprobane ²⁾. Il n'était point alors de matrone qui n'adressât des paroles aimables à son époux, point de courtisane dont les yeux ne se tournassent amoureusement vers son amant pour obtenir ces perles, dont les dames chargeaient leurs doigts, leurs oreilles, leurs chaussures, et qui, disaient-elles, étaient aussi indispensables pour marquer leur qualité que les licteurs au magistrat ³⁾.

Le premier jour des Quinquatries ne pouvait être souillé par le sang; c'eût été un crime de lutter en armes en un pareil jour, car c'était celui où naquit Minerve. Tout devait être uniquement à la paix, aux actes de dévotion ⁴⁾.

Dans chaque famille la statuette de la déesse, qu'elle fut de marbre, d'ivoire ou de cire selon les conditions de fortune de chacun, était ornée de festons et de fleurs. On honorait chacun chez soi la Vierge-Esprit indépendamment des solennités publiques ⁵⁾.

1) Juv. Sat. VI.

2) Plin. H. N. XII. 42. VI. 24.

3) Plin. H. N. IX. 56: affectant jam et pauperes, licetorem feminae in publico unionem esse dictantes.

4) Ovide. Fastes. III.

Sanguine prima vacat; nec fas concurrere ferro.

Causa quod est illa nata Minerva die.

5) Juvénal. XII. 87, 88.

Mais voici venir le cortège sacré, *la pompa*, qui va porter à la fille de Jupiter les dons offerts par la piété.

La voie est jonchée de feuilles et de fleurs ¹⁾; partout sont tendues de riches étoffes ²⁾; on forme la haie pour voir le défilé des mystes. En avant les crieurs *calatores* font cesser toute occupation, fermer toutes les boutiques; ils imposent le silence et exigent les marques de respect dues à la déesse. Tous les membres de la procession portent des couronnes de lauriers ou de roses. En tête marchent les vieillards et les matrones vénérables; ils tiennent à la main des branches d'olivier. Suivent les jeunes chevaliers en grande tenue militaire; sur leurs têtes brillent des casques étincelants; leurs poitrines sont couvertes de cuirasses à écailles; de la main gauche ils tiennent de petits boucliers ronds; les mains droites sont armées de lances; tous se font remarquer par leur attitude martiale. Viennent ensuite de jeunes garçons chantant des hymnes en l'honneur de la déesse. Après eux les canéphores, vierges choisies dans les familles du plus haut rang, attirent tous les regards par leur beauté, leur démarche et la richesse de leurs vêtements; leurs mains soutiennent gracieusement des corbeilles placées sur leurs têtes et qui contiennent les gateaux, les fruits, et le riche voile, le *peplum* tissé d'or, les urnes de parfum et les autres présents offerts à la déesse. Le cortège se ferme par un essaim de gentils enfants que l'amour maternel s'est plu à revêtir de robes éclatantes de blancheur. A leur suite viennent des artistes gagés qui jouent de la flûte ³⁾ et de la lyre; puis des danseurs qui re-

1) Tacite. II. II. 70.

2) *It per velatas annua pompa vias.* Ovide. amores. III. 13. 12.

3) Ovide. Fastes VI. 630—710.

Sua tamen inventrix auctorque ego carminis hujus.

Hoc est cur nostros ars colat ista dies.

présentent au son de la musique le combat de Minerve contre les Titans ¹).

Après le coucher du soleil, à toutes les fenêtres brûlaient des lampes qui éclairaient les quais et les rues; et il semblait aux esprits poétiques que la clarté du matin eût déjà dissipé les ténèbres de la nuit ²).

Le lendemain de la procession solennelle toute la ville se pressait, se bousculait, se disputait à la porte du temple; chacun voulait être des premiers à jeter des grains d'encens sur le foyer de l'autel et porter son offrande particulière. C'était selon la fortune du suppliant des vases d'or, ou d'argile, et même des gâteaux de farine ³). Les femmes surtout se faisaient remarquer par leur impatience, leur hardiesse à percer la foule; elles brûlaient d'admirer la toilette de la Vierge, l'élégance et la richesse de sa parure ⁴).

Mais les jours suivants l'arène est ouverte, car Pallas est aussi la déesse des batailles et elle aime à voir étinceler les glaives ⁵).

A Baies il n'y a pas d'amphithéâtre. Les carrefours servent d'arène à quelques entrepreneurs de spectacles qui promènent leurs gladiateurs de ville en ville ⁶). Sur des échafaudages dressés sur la voie publique ⁷) prennent place les petites gens, les mariniers, les marchands de tous pays. L'aristocratie ne s'y montre pas. Les grandes luttes sont à

1) Au golfe de Naples, dans cette contrée toute grecque (*Neapolim quasi græcam urbem*, Tacite A. XIV. 24) on ne manquait pas, croyons-nous, de reproduire en partie les cérémonies des panathénées.

2) Juv. XII. 92:

Et matutinis operitur festa lucernis.

3) Ovide, *métamorphoses* VII. 586—592. *Perse sat.* V. 120. II. 52—59. 75.

4) Theocrite, *Les Syracusaines*.

5) Ovide, *Fastes* III. 813—814.

6) C'étaient les *circumforeani lanistæ*. Tacite II. III. 71, 96: *editis tota urbe vicatim gladiatoribus celebraverè*. Ces sortes de combats se donnaient comme le sont de nos jours les courses de taureaux dans les petites villes d'Espagne.

7) Tacite A. XIV. 13.

Pouzzoles. Le jour de spectacle de longues files de litières escortées de nombreuses troupes d'esclaves couvrent la route qui contourne le golfe; les *cymbæ* sont remplies de passagers; tout ce monde se rend à la riche ville des marchands. Là on s'étouffe aux *vomitoria* du magnifique amphithéâtre; ses gradins se remplissent d'une foule tumultueuse. De la grande trappe placée au milieu de l'arène ¹⁾ sortent comme de dessous terre les gladiateurs armés; et les cris, les huées, les applaudissements retentissent à chacune des péripéties du combat.

Hors de l'enceinte des gladiateurs des cercles ²⁾ se forment autour des saltimbanques. On admire le *cernuus* qui fait des sauts périlleux et marche sur ses mains, la tête en bas, au milieu de glaives plantés sur le sol; on applaudit le jongleur syrien *pilorius* qui fait mouvoir en l'air une infinité de boules sans en jamais laisser tomber une seule; on regarde le funambule danser sur la corde en modulant des airs asiatiques sur sa double flûte; on suit attentivement les exercices des porcs ³⁾ et des chiens savants qui obéissent au *circulator*. Les fripons, on le pense bien, n'ont pas manqué au rendez-vous et pas mal de manteaux et de bourses ont changé de maîtres.

De toutes les distractions le jeu est peut-être la plus recherchée.

„Mon cher Tibère, écrivait Auguste ⁴⁾, nous avons „joyeusement passé les Quinquatries. La bourse de jeu, *forum aleatorium*, a été chaudement agitée. J'en suis pour „20,000 sesterces. Mais si je n'avais pas été si facile, si je

1) L'amphithéâtre de Pouzzoles est passablement conservé.

2) Satyricon 28. Et circulis ludentium accedere.

3) Satyricon 47.

4) Suétone, Aug. 71.

„m'étais fait exactement payer j'en aurais gagné plus de „50,000". Dans le peristylum ou la pinacotheca de chaque villa, de chaque castellum sont dressées les tables de dés, *abaci*: et tout autour d'elles de nombreux parieurs regardent avec émotion les 3 cubes d'ivoire qui sortent du cornet. Est-ce pair, est-ce impair? Est-ce le point de Vénus, est-ce celui du chien?

Les gens du peuple qui n'ont pas de salles à leur disposition, jouent dans les rues, dans les carrefours, ou sur les jetées. Ici l'on entend crier et gesticuler ceux qui font à la mourre, *micatio*: là volent en l'air les as et il s'agit de deviner pile ou face, *navia aut capita*.

Pendant ce temps des essaims de barques, *cymbæ* ¹⁾, peintes de mille couleurs, ornées de brillantes draperies, se mouvaient gracieusement sur les eaux bleues du golfe et portaient de joyeux groupes de promeneurs qui parsemaient l'onde de fleurs et faisaient retentir les airs de leurs chants ²⁾.

Les courses nautiques animaient également ces jours de fêtes. La foule se pressait sur le rivage pour assister aux régates traditionnelles. C'est là que Virgile ³⁾ avait vu ces jeunes rameurs aux fronts ceints de feuilles de peuplier, aux épaules nues et luisantes, dont les bras étaient tendus sur les rames, et dont les oreilles étaient attentives au signal du départ; c'est là qu'il avait vu ce rocher que les concurrents devaient contourner pour regagner le port; c'est là qu'il avait entendu les applaudissements encourager ceux qui gagnaient de vitesse, les huées accueillir ceux qui venaient en queue, et les rires éclater aux mésaventures des Ménéte.

1) Juvénal. XII. *Bajanae pervia cymbæ*.

2) Sénèque, lettre 51. *ut tot adspiceret genera cymbarum variis coloribus picta et fluitantem toto lacu rosam . . . et symphoniarum cautibus strepentes lacus*.

3) Eneide V.

Mais ce qui ajoute un grand attrait à la course, ce qui double les émotions des spectateurs, ce sont les paris où de gros enjeux sont engagés sur le succès ou la défaite des divers champions ¹⁾.

Il ne pouvait y avoir de solennité religieuse sans repas, sans banquets ²⁾. Ces traditions se retrouvent dans les réveillons de Noël, la fête des Rois, et autres usages chrétiens tombés en désuétude ³⁾.

A la table des dieux, les prêtres, en leur lieu et place et à ce dûment autorisés, réconfortaient leurs entrailles sacrées en avalant les viandes, les fruits, les gâteaux et les vins qu'avait offerts la piété des fidèles ⁴⁾.

Chez le peuple et les petites gens, les femmes et les enfants mangeaient de la pâtisserie foraine, des *scribilitæ*, brioches au fromage, des gâteaux de farine enduits de miel, des gaufres ou pains d'épice ayant la forme d'animaux ⁵⁾ ou de volatiles, qu'offraient avec des cris particuliers les marchands ambulants, *libarii*. Les marins, les artisans se pressaient dans les baraques, *tavernæ*, où les cabaretiers ne pouvaient suffire à les servir. Les uns demandaient de la charcuterie, du jambon, *perna*, ou de l'andouille, *hilla*; d'autres voulaient des squiles ou de petits poissons frits ⁶⁾, des *friture* comme on en sert encore aujourd'hui sur cette même plage. Les coupes passaient de mains en mains, les amphores se vidaient, et le rivage se couvrait de gens ivres qui passaient la nuit à chanter et à faire du tapage ⁷⁾.

1) Juvénal, XI. 199 *audax sponsio*.

2) Perse, Sat. IV. 27—29.

3) Tertullien, Apolog. 39. Lettres de St. Augustin à Alype et à Aurèle.

4) Aristophane, Plutus.

5) Théocrite, Id. XV. 115—118.

6) Horace, Sat. II. 4.

7) Sénèque, Lettre 51c. *Videre ebrios per littora errantes... ut audiret canentium nocturna convicia*. — Satyricon. 24.

Dans les *triclinia* des villas patriciennes se dressaient des tables chargées de mets les plus recherchés. Les cuisiniers des Trimalchions s'ingéniaient à inventer des plats à surprise et offraient aux convives des lapins ailés, des faisans en chair de porc, des sangliers de la panse desquels sortaient des oiseaux vivants. Point n'y manquaient les coquillages renommés du golfe, ces *lubrica conchyliâ*, les hérissous de mer de Misène, et les palourdes du Lucrin nées à la pleine lune ¹⁾. Les vins les plus exquis étaient servis à profusion par de jeunes esclaves. On buvait tour à tour ceux de Sicile, de Grèce et d'Italie; quelques amphitryons offraient avec orgueil du Falerne Opimien de cent ans soigneusement cacheté dans des amphores de cristal. Les *cenae*, les diners pour lesquels les convives prenaient place sur leurs lits vers la 9^e heure, ou 3 heures de l'après midi, dégénéraient en orgies, *commissationes*, qui se prolongeaient jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Aussi à Baies la licence semblait un impôt auquel on ne pouvait se soustraire ²⁾. Tous ces ravissants spectacles, tous ces divertissements étaient d'inévitables embûches dressées à la vertu; ces promenades sur l'eau, ces chants, ces soupers provoquaient de toutes parts les amours et les adultères ³⁾. Cette plage était dangereuse pour les vierges ⁴⁾. Plus d'une dans l'ivresse de la folle joie se plaisait à répéter aux fêtes de Minerve les couplets indécentes qu'elles avaient chantés quelques jours avant à la fête d'Anna, et à redire le bon tour que la vieille déesse avait tenté de jouer à la passion

1) Horace, Sat. II. 4.

2) Sénèque, lettre 51. *illie tanquam aliqua licentia debeat loco.*

3) Ciceron, Pro Cælio. *Libidines, amores, adulteria . . . convivia, commissationes, cantus, symphonia, navigia jactant.*

4) Propertee: *Littora que furunt castis inimica puellis.*

dont Mars brûlait pour la Fille de Jupiter ¹). Les jeunes matrones devaient aussi redouter Baies, car bon nombre d'entre elles, disait-on, arrivées Pénélope en repartirent Hélène ²). „Que de lieux, s'écrie Ovide ³), où se rassemblent „les belles, lieux propices aux conquêtes amoureuses! Mais „par dessus tous vive Baies dont les rivages sont couverts „de nacelles! Plus d'un baigneur toutefois s'y est senti atteint „d'une nouvelle blessure et a dit en la quittant: les eaux si „vantées de tes sources sulfureuses ne sont point aussi salutaires qu'on le dit”.

NÉRON A BAIES.

Parmi ceux qui au printemps de l'an 59 avaient quitté la capitale pour se rendre à Baies, se trouvait Néron.

Le jeune César paraissait alors moins occupé du soin des affaires de l'état que de Poppée, et moins de Poppée peut-être que de ses plaisirs. Il avait choisi ses amis parmi les viveurs de la jeunesse dorée ⁴). En pleine Rome, le soir déguisé en esclave il parcourait, dit-on, les lieux de débauche, les cabarets, les rues de la ville, pillait pour s'amuser les boutiques des marchands, querellait les passants, battant et aussi se faisant battre ⁵); il rentrait parfois au palais la figure toute meurtrie et s'appliquait, croyait-on, un onguent merveilleux de thapsie et de

1) Ovide, *Fastes* III. 523—695.

Idibus est Annæ festum geniale perenne
Nunc mihi cur cantent superest obscena puellæ
Dicere; nam coeunt certa que probra canunt
Oscula sumpturus, subito Mars adspicit Annam
Inde joci veteres obscenaque dicta canuntur.

2) Martial. *épig.* I. 1. 63.

3) Ovide. *Art d'aimer.* liv. I.

4) A. XIII. 12.

5) Suétone 26.

cire pour faire disparaître les marques de ces contusions ¹⁾.

A Baies il était plus à son aise, il laissait tout décorum, invitait ses amis et s'invitait chez eux sans façon; il passait des nuits entières à table; il jetait l'argent à pleines mains, perdait d'énormes sommes aux dés. Quand dans ses promenades sur l'eau sa barque cotoyait le rivage, les chatelaines des villas près desquelles il passait mettaient toutes leurs grâces à engager le beau prince à leur rendre visite ²⁾.

Il eut donc été naturel de penser que s'éloignant de Sénèque et de Burrhus ses conseillers austères, s'éloignant surtout d'Agrippine, de cette mère hautaine, jalouse, hostile, dont il redoutait autant la censure que les embûches, Néron était venu à Baies pour se livrer librement aux folies.

Cependant, à ce que disent les historiens, la recherche des plaisirs n'aurait été pour rien dans la venue du prince. Tandis qu'autour de lui tout était aux rires et à la joie, nourrissant l'inferral projet de faire périr sa mère; il aurait eu l'esprit absorbé par la construction et l'installation d'un navire qui, par un mécanisme particulier, devait s'entr'ouvrir à la volonté du triérarque et engloutir Agrippine dans les flots; et cela sans qu'aucun soupçon ne vint peser sur lui.

LA TRIRÈME.

Quelle était cette invention?

„Il imagina, dit Suétone ³⁾, un navire pouvant s'entr'ouvrir qui ferait périr Agrippine soit dans les flots, soit par l'effondrement de sa cabine.”

Mais quelle pouvait bien être cette ingénieuse construction,

1) Pline, H. n. XIII. 43.

2) Suétone, Néron. 26, 37, 30.

3) Suétone, Néron. 34.

ce merveilleux mécanisme? C'est en vain que nous essaierons de deviner, car Suétone ne nous donne pas la moindre explication, la plus légère indication; il se sert même du terme général de navire, *navis*, qui ne désigne aucune sorte particulière de bâtiment. C'est bien mettre à l'épreuve la confiance qu'on a en lui.

Tacite paraît plus explicatif. „L'affranchi Anicetus, dit-il ¹⁾, „préfet de la flotte de Misène, qui avait élevé Néron et qui „détestait Agrippine autant qu'il en était détesté, offrit les „ressources de son esprit. Il proposa de construire un navire, „dont une partie disjointe avec art permettrait de la précipiter dans les flots sans qu'elle s'y attendit. Rien n'est „plus fécond en hazards que la mer, ajoutait-il; et Agrippine „périssant dans un naufrage, personne n'aurait l'esprit assez „soupçonneux pour chercher un complice aux vents ou aux „flots. Par surcroît de prudence Néron ne devrait pas manquer de faire *ostentation d'amour filial*, et d'élever des temples et des autels à sa mère”.

Il nous faut reconnaître que nous n'avons non plus ici aucune indication sur cette construction. Mais nous devons noter que selon Tacite on aurait disposé d'un navire de la flotte; qu'Anicetus comptait sur le mauvais temps pour opérer la disjonction des parties du navire et faire périr Agrippine; que l'installation fut conçue au moment des fêtes de Minerve et exécutée dans le chantier, *navale*, de Misène; enfin que Néron après la mort de sa mère devait faire éclater des démonstrations de piété filiale. Nous avons eu l'occasion de parler de cette dernière partie du programme qu'aurait tracé Anicetus.

Aux rapports de Tacite et de Suétone comparons celui de Dion Cassius.

1) A. XIV. 3.

„La vue au théâtre, dit-il ¹⁾, d'un navire qui s'ouvrait de lui-même pour laisser sortir des bêtes, puis se refermait et se reconstituait comme il était avant, donna aux conseillers du prince l'idée d'en construire un pareil.” Et ce ne serait pas à Misène, mais sur les bords du Tibre, à Ostie que le navire aurait été aménagé.

Ainsi le bâtiment mystérieux prend ici une autre forme, des dispositions nouvelles. Il s'ouvre et se referme de toutes pièces, à volonté. S'il faut entendre par là qu'il s'enfonce et se relève de l'eau sans difficulté, voilà un problème pour nos ingénieurs maritimes plus difficile sans doute à résoudre que celui de la disposition des rames aux murailles de la trirème. Et par fatalité ou par calcul, Dion n'emploie que la désignation vague et générale de *ναῦς, πλοῖον*, navire.

Aucun de ces historiens n'a donc compris ni cherché à comprendre ce qu'ils nous rapportent comme une conception tout naturellement réalisable, et nous ne pouvons nous faire aucune idée de ce fabuleux mécanisme.

Il nous faut cependant, et sans y ajouter la moindre foi, supposer le navire installé.

L'ARRIVÉE D'AGRIPPINE ET LE SOUPER CHEZ LE PRINCE.

Si l'obscurité et les contradictions des historiens nous ont laissé dans le doute sur la possibilité d'exécution du fameux mécanisme, si sa conception nous semble n'avoir été possible que pour des esprits auxquels les lois de l'architecture navale étaient complètement étrangères, nous ne comprenons pas davantage qu'Anicetus et les conseillers de Néron aient été à ce point dépourvus de bon sens, que de faire tant de préparatifs avant de savoir s'il leur serait possible d'avoir Agrippine sous leurs mains.

1) LXI. 13.

En effet, la chose essentielle entre toutes à leur projet, la victime manquait. Agrippine n'était pas à Baies, et rien n'indiquait qu'elle dût venir aux Quinquatries. Elle était alors retirée à Antium, dans ce palais où elle avait donné le jour au fils de Domitius, où tout lui rappelait son ingratitude et entretenait sa haine et sa méfiance. C'est pourtant dans de telles circonstances qu'il fallait que Néron attirât près de lui la terrible et rusée femme. La chose ne devait pas paraître facile, et la réussite était loin d'être certaine.

Suétone ¹⁾ cependant rapporte naïvement que „Néron „feignit de se réconcilier avec sa mère: que par une lettre „des plus flatteuses il l'invita à venir à Baies célébrer avec „lui les fêtes de Minerve; et qu'Agrippine monta aussitôt à „bord de sa liburnienne et arriva en toute hâte au palais de „son fils.” Sans doute alors pressé par elle le *gubernator* n'aurait point compté sur la faveur du vent, et aurait trouvé plus sûr de se fier aux muscles puissants de ses remiges; à son ordre les gabiers, *nauta*, auraient cargué la grande voile levantine; l'*hortator* aurait entonné un *celeusma* au rythme entraînant; les rameurs se seraient levés de leurs sièges pour raidir sur les avirons leurs bras et leurs jarrets ²⁾; et l'épéron, *le rostrum*, de la Liburnica, de la corvette, aurait fendu l'eau avec la vitesse d'un pirate courant vers une proie.

Mais Tacite n'admet pas qu'une invitation si directe, si inattendue eût pu être acceptée sans défiance, et il suppose à Néron une tout autre conduite. Selon lui, il se serait bien gardé de rien écrire, d'envoyer aucun messenger; c'est par voie indirecte qu'il aurait fait savoir à sa mère qu'elle

1) Néron. 34.

2) C'était la manœuvre *insurgere remis*.

serait bien reçue s'il lui plaisait de venir près de son fils. „Pour attirer Agrippine, dit-il, il répétait qu'il fallait sup-
 „porter les emportements de ses parents et faire taire tout
 „ressentiment à leur égard. Son but était de faire ainsi cir-
 „culer le bruit de son désir de réconciliation afin qu'il par-
 „vint à Agrippine de façon à être accueilli par elle avec con-
 „fiance.” Le moyen réussit, prétend-il, et „crédule comme
 „toutes les femmes pour ce qui les flatte, elle se vit déjà
 „triumphante et accourut pour saisir l'occasion de reprendre
 „son ascendant.”

Si les choses s'étaient ainsi passées Néron et son triérar-
 que se seraient vus délivrés de la crainte d'avoir fait une
 foule de combinaisons vaines et durent remercier la fortune
 qui leur amenait Agrippine.

Voyons maintenant comment se serait faite l'entrevue de
 Néron et de sa mère.

D'après Suétone Agrippine, qui cependant devait connaître
 bien son fils, ne doute pas un instant du revirement subit
 de ses sentiments pour elle; aussitôt la réception de sa let-
 tre, elle s'embarque et se rend directement d'Antium à la
 villa de Néron.

Au dire de Tacite ¹⁾ qui considère qu'une invitation directe
 eut été un piège trop grossier pour qu'Agrippine s'y laissât
 prendre, elle vient de son plein gré au golfe de Naples cher-
 cher l'occasion de se rapprocher de son fils. Elle monte sur
 un navire à son service personnel, avec l'intention de des-
 cendre chez elle, à sa villa de Baules, et d'examiner les cho-
 ses tout à son aise. Mais à son débarquement elle est agréa-
 blement surprise et peut croire que le bruit qui était parvenu

1) A. XIV. II. Venientem dehinc obvius in littora (nam Antio adventebat) excepit manu et complexu, ducitque Baulos.

à ses oreilles était vrai, que Néron voulait sincèrement une réconciliation. Elle trouve, en effet, son fils „qui s'était „porté à sa rencontre sur la plage. lui prend la main, l'em- „brasse, et l'accompagne jusqu'à Baules.”

Un tel récit nous étonne. D'abord comment Néron aurait-il pu être informé de la venue d'Agrippine? La Liburnica a dû arriver d'Antium à Baules avant tout messenger. Agrippine n'aura pas dû dire où elle allait. En tous cas elle n'a pas écrit à Néron pour lui faire part de sa venue. Et quand le prince juge à propos de ne manifester aucun empressement exagéré qui put éveiller le soupçon de cette femme habile et payée pour être méfiante, comment et pourquoi va-t-il au devant de sa mère qui veut et qui croit arriver incognito?

Ce n'est pas tout. La suite du récit de Tacite est encore plus étrange.

La villa d'Agrippine devait être probablement celle de César dont Auguste hérita et qu'il donna pour résidence à Octavie. Ce serait là que Virgile aurait lu à cette mère éplorée les vers qui devaient immortaliser la mémoire de son fils, *tu Marcellus eris*. Elle était située entre Baies et le cap Misène, sur la colline qui domine le golfe, et d'où la vue s'étendait sur un magnifique panorama. Il est à supposer que cette villa appelée la *villa de César* était devenue la propriété d'Agrippine par héritage soit d'Antonia major, soit plutôt d'Antonia minor par Germanicus son père, de même qu'elle possédait personnellement à Rome le palais Antonia. Quoiqu'il en soit, la résidence d'Agrippine ne devait pas être sur la plage puisque Tacite nous dit qu'après son débarquement Néron l'accompagna jusqu'à Baules, *obvius in littora... duxit que Baulos*. Les hommes, nous apprend en effet Sénèque¹⁾, qui tels que Marius, „Pompée, César construisirent des demeures d'agrément sur

1) Sénèque, lett. 51.

„le territoire de Baies, eurent soin de les placer sur les cimes „des collines; il y a quelque chose de plus militaire à dominer ainsi tout le pays d'alentour ¹⁾. Examinez le choix de „la position, la forme et la masse de ces constructions, vous „les prendrez pour des forteresses plutôt que pour des maisons de plaisance, *non villas esse sed castra.*” Aussi Petrone appelle *Castellum*, château, l'habitation du grand ou riche personnage et désigne par *villa* les simples demeures de campagne ²⁾.

Arrivé à Baules, au castellum de sa mère, Néron, au dire de Tacite, l'invita à venir le soir même souper avec lui au palais de Baies. Tant d'empressement ne devait-il pas paraître suspect à Agrippine? Et si elle était susceptible de s'y laisser tromper, pourquoi tant de détours pour la décider à venir en Campanie? Il faudrait presque à chaque phrase interrompre Tacite; laissons-le parler. „Pour l'y conduire, il „lui offrit un navire magnifiquement aménagé qui se distinguait de tous ceux de la rade. Sous l'apparence d'une délicate attention pour sa mère, qui se plaisait à se servir des „trirèmes et des rameurs de la flotte”, il cachait son abominable dessein. Mais l'historien avoue que ni le prince, ni Anicetus, ni ses confidents ne semblent de taille à jouter avec Agrippine. Néron, en effet, n'a pas fini de parler, qu'on vient révéler à sa mère que sous les couleurs qui parent la trirème se cache une horrible machination; elle apprend que

1) C'est ce que confirme Phédre, Fables. 11. 5:

Cesar Tiberius quum petens Neapolim
in Misensem villam venisset suam
quæ monte summo posita Luculli manu.

2) XI. Et ad Castellum Lycurgi equitis romani pergimus Solemnis tardius finitis Castellum adire non potuimus et Lycurgus in villam, medio itinere distantem, nos conduxit.

ce fils qui vient l'embrasser, lui jurer pardon et oublier, médite de la faire périr dans les flots.

Ce récit émouvant serait bien placé dans une tragédie, mais peut-il trouver place dans l'histoire? Voyons.

D'abord, comment, par qui Agrippine aurait-elle pu connaître le secret de Néron? Tacite ne le dit pas. Il nous devait cependant l'explication d'une révélation aussi imprévue.

Puis, quelle étrange proposition n'était ce pas que d'offrir une trirème à sa mère pour la transporter de Baules à Baies, pour franchir une distance de deux kilomètres environ? Une femme fatiguée d'un voyage de mer pouvait-elle accepter un nouvel embarquement, descendre de nouveau à la plage, s'embarquer dans un canot, *scapha*, pour rejoindre la trirème mouillée au large? Ces préliminaires lui demandaient autant de temps qu'il en fallait pour se rendre à pieds à Baies. Il était donc évident que Néron ne pouvait que faire une démarche inutile et qu'Agrippine n'hésiterait pas à préférer le transport en litière. si simple. si facile. si commode. Elle était de la sorte protégée par une „nombreuse escorte „de porteurs: au devant d'elle des coureurs amonçaient par „des flots de poussière que soulevaient leurs pas, l'arrivée „d'un personnage important et jetaient tous les passants „hors de la voie.“¹⁾

Supposons cependant que Néron ait cru qu'il déciderait sa mère à monter à bord de la trirème.²⁾ — et que d'un autre côté son criminel projet ait été dévoilé à Agrippine. Que devait-il naturellement arriver? C'est qu'elle refuserait l'invitation de son fils, donnerait sa fatigue pour excuse, qu'elle se tiendrait sur la réserve et attendrait des renseignements

1) Sénèque, Epître 123.

2) Si nous n'avions pas crainte d'être ennuyeux par trop de minutie dans la critique, nous ferions encore une observation qui ajouterait à celles que nous exposerons

plus complets. Eh bien non. Rien de naturel n'arrive en cette affaire. Cette femme si méfiante, si blessée, déclare qu'elle ira au souper; non il est vrai sur le sinistre navire; mais elle s'y fera porter dans sa litière. Est-ce croyable?

Selon Dion Cassius les choses se seraient passées tout autrement: ni Tacite, ni Suétone n'auraient connu ou du moins écrit la vérité.

„Agrippine, dit-il ¹⁾, avait soin d'être continuellement sur „ses gardes; il n'y avait pas possibilité de se débarrasser „d'elle secrètement ou par le poison; agir ouvertement contre „elle n'était pas sans danger. Il invita alors sa mère à venir „avec elle en Campanie; et la prenant avec lui, il fit la tra- „versée sur le vaisseau qui avait été magnifiquement amé- „nagé afin de lui donner l'envie de s'en servir toujours. „Arrivé à Baules ce furent pendant plusieurs jours des fes- „tins somptueux; et il traitait sa mère avec les plus grandes „marques d'affection.”

Nous voilà donc en présence de trois versions différentes,

plus tard et qui montrent que la légende du naufrage a été conçue dans un milieu tout à fait étranger aux connaissances nautiques.

Comment Néron aurait-il été amené à offrir à sa mère une trirème de l'état pour la conduire de Baules à Baies? «C'est qu'il savait, déclare Tacite, qu'elle aimait à se servir des navires et des rameurs de la flotte de guerre.” Nous comprenons la préférence d'Agrippine. Il n'y avait, dit Mr. Grote, (h. de la Grèce, 2e p. „ch. 3) que la voix du keleustès (ou hortator) pour maintenir les 170 rameurs en „mesure dans leurs coups d'aviron; et avec des rames de différentes longueurs, avec „tant de rameurs, cela ne devait pas être chose facile c'était même apparemment „tout à fait impossible à moins que les hommes ne fussent fort exercés à agir de „concert.” Ce sont ces qualités que devaient posséder les équipages de la flotte de Misène. Rien donc ne nous eut paru plus naturel que de voir Agrippine monter à bord d'une trirème pour faire le voyage d'Ostie ou d'Antium à Baules, même pour faire une promenade autour du golfe; mais est-il supposable qu'on ait voulu offrir à Agrippine une trirème pour franchir les 2 kilomètres qui séparaient Baules de Baies? La famille royale d'Italie ne songerait certainement pas à faire armer une frégate pour un tel trajet; ce serait aussi incommode qu'absurde.

1) LXI. 13.

contradictoires, et en même temps aussi invraisemblables les unes que les autres.

Quoi qu'il en soit, supposons qu'Agrippine ait eu la sottise ou le courage de venir au château de Baies. Que s'y serait-il passé?

Suétone qui nous présente Agrippine sans défiance nous dit que le festin se prolongea très tard, et que Néron reconduisit gaiement sa mère, lui baisa le sein en se séparant d'elle. Dion raconte également „que le souper ne prit fin que „vers le milieu de la nuit. Néron entourra alors sa mère „de ses bras, la pressa sur sa poitrine, lui embrassa les „yeux et les mains, lui disant: mère prends soin de toi; „songe à ta santé car je ne vis qu'en toi et c'est par toi „que je règne.” Selon Tacite: „à son arrivée au palais, elle „fut reçue avec affabilité; les caresses de son fils dissipèrent „ses craintes; il la fit asseoir au dessus de lui; il la captiva „par ses entretiens variés, causant tantôt avec l'abandon de „la jeunesse, tantôt avec plus de retenue comme pour mêler „la gravité à l'enjouement. Le festin se prolongea ainsi très „tard. Néron la reconduisit à son départ. Il s'attacha avec „une affectueuse étreinte à ses yeux, à son sein, soit pour „dissimuler plus profondément, soit que cette dernière entre- „vue avec une mère qui allait mourir eut attendri son âme „toute barbare qu'elle fût.”

Cette scène du souper n'a aucune importance; étant donnée la venue d'Agrippine, chaque historien en a pu faire à son gré le tableau.

CONCLUSION.

Ce qu'il fallait rendre probable, ou tout au moins vraisemblable, c'était la présence de cette femme habile, rusée,

méfiante, et en même temps, orgueilleuse, vindicative, haineuse, au palais d'un fils ingrat et qu'elle avait en abomination peu de jours auparavant. Il nous est impossible de comprendre comment elle aurait pu croire à des protestations si inattendues de respect et d'amour, comment elle a eu le courage ou la folie de ne vouloir tenir aucun compte des avertissements qu'elle avait reçus.

D'un autre côté, nous ne nous expliquons pas comment Néron au milieu des fêtes et des folies de Baies songeait à faire construire un navire destiné à faire périr sa mère, alors qu'elle était loin de lui, à Antium, et que selon toutes les probabilités elle ne devait pas venir à Baules; nous ne nous expliquons pas mieux quelle pouvait être la combinaison adoptée pour permettre au navire de s'ouvrir; nous ne nous expliquons pas davantage comment il a pu penser que sa mère consentirait à s'y embarquer.

Que l'on veuille donc suivre Tacite, ou Suétone, ou Dion Cassius, on ne trouve rien qui soit digne de créance; et si on veut confronter leurs témoignages, on demeure pleinement convaincu qu'ils ne nous ont transmis que des légendes et non de l'histoire.

CHAPITRE V.

SUITE DES RAPPORTS DES HISTORIENS. — LA MORT D'AGRIPPINE.

L'EMBARQUEMENT D'AGRIPPINE SUR LA TRIRÈME. — LES MANŒUVRES NAUTIQUES D'ANICETUS. — LE SAUVETAGE D'AGRIPPINE. — LA RÉUNION NOCTURNE DES CONSEILLERS DU PRINCE. — LA NOUVELLE MISSION D'ANICETUS. — LA MORT D'AGRIPPINE. — CONCLUSION.

L'EMBARQUEMENT D'AGRIPPINE SUR LA TRIRÈME.

Voyons maintenant comment va s'accomplir un crime dont les préliminaires doivent être considérés comme entièrement inconnus.

D'après Suétone ¹⁾ aussitôt le débarquement de sa mère au château de Baies, „Néron avait ordonné aux officiers de „la Liburnienne qui l'avait portée, de la briser comme par „un choc fortuit; et pour le retour à Baules, il lui offrit au

1) Néron 34

„lieu de son navire avarié, celui qu'il avait fait aménager
„pour le crime.”

Est ce possible? Devant toute la foule qui encombre le rivage, devant tous les matelots de la flotte et tous les mariniers du golfe, devant les serviteurs d'Agrippine, et si nous la supposons au château de Néron, devant elle-même peut-être assise sur la terrasse et promenant ses regards sur la baie, devant tant de monde, comment supposer que par un temps superbe, un navarque dévoué sans doute à sa maîtresse, ait consenti à obeir à des ordres étrangers et à lancer à toute vitesse de rames contre des rochers la libur-nienne qu'il commandait? Un tel acte n'eut pas manqué d'ex-citer les clameurs d'une population maritime étonnée; il a dû être un fait public, ou n'être pas.

Or d'après Tacite ce que raconte Suétone n'était pas connu, car selon lui le navire d'Agrippine était resté ancré à Baules ou à Misène; et pour exécuter son projet parricide Néron avait fait avancer à Baies la sinistre trirème.

Mais que ce soit d'une façon ou d'une autre, c'est au dire des historiens la trirème d'Anicetus qui attend Agrippine et sur laquelle elle remontera pour retourner chez elle, à Baules.

Un embarquement la nuit, suivi d'un débarquement, et d'un trajet à faire du rivage au haut de la colline, devait offrir sinon des dangers, du moins de graves ennuis; et pour y avoir recours, il fallait y être obligé. En pouvait-il être ainsi pour Agrippine? Evidemment non, puisque dans l'après midi elle s'était fait porter en litière. Ainsi elle pouvait en vingt minutes se rendre chez elle, commodément couchée dans son palanquin, sans fatigue, sans transbordement; pour quoi donc monter à bord d'une trirème? Cette nécessité de l'embarquement est contraire à la vérité: elle constitue une

ignorance grave ou un manque absolu de réflexion chez les historiens qui ont recueilli cette légende.

Suivons toutefois avec eux Agrippine à la sortie de la salle du festin. La voici sur le rivage; elle est prête à partir.

Pour expliquer comment elle n'a pas de navire à elle, soit une liburnienne, soit une cymba bien armée, rapide, pouvant atterrir facilement, comment elle se trouve dans l'obligation de monter à bord de la fatale trirème, Suétone a imaginé le bris de son navire, et Tacite l'a fait porter en litière au palais de son fils.

Supposons avec Suétone qu'elle soit venue d'Antium sur son propre bâtiment, avec un équipage à sa solde. Pourquoi n'est-il pas là? devra-t-elle demander. Où est-il? où est le navarque? Et quel ne sera pas son saisissement d'apprendre que son navire a été brisé contre les rochers! quels soupçons ne devront pas traverser son esprit? Quelles raisons ne saurait-elle pas imaginer pour ne pas monter à bord?

Mettons-nous maintenant avec Tacite. Quel temps fait-il? devra demander Agrippine dès qu'elle sera sur le rivage.

„Les Dieux, dit l'historien, donnèrent une nuit tranquille, „étincelante d'étoiles. une mer calme comme pour ôter toute „excuse au crime.” Il lui eut été en effet impossible de nous monter Agrippine s'embarquant, comme César à Dyrrachium, malgré le mauvais temps pour faire un trajet de 2 kilomètres, alors qu'il lui était loisible de l'effectuer sur une de ces magnifiques voies qui contournaient le golfe ¹⁾? Quelle était donc cette combinaison d'Anicetus et de Néron? Ils auraient, au rapport Tacite, nous l'avons vu, tablé sur un naufrage qu'on put croire causé par le mauvais temps, — et ils choisiss-

1) Sénèque, lettre 58 „Obligé de retourner de Baies à Naples je me laissai persuader sans peine que la mer était mauvaise pour n'en pas faire une nouvelle épreuve, et je pris la route qui contourne le golfe.”

saient un voyage qu'on ne pouvait jamais effectuer que par une belle mer et en 20 minutes! Voilà cette combinaison qu'il qualifie de merveilleusement habile; c'est sans doute amour-propre d'auteur, car elle n'est certainement pas sortie du cerveau d'un navarque, et a dû être forgée par quelque chroniqueur incompetent dans les choses de la marine.

Le temps est beau; il n'y a pas d'obstacle dans l'état de la mer. Soit. Mais il est encore de prudence naturelle que tout passager s'informe et du navire et du commandant auxquels il va se confier. 1) Or quand Agrippine apprendra que cette trirème est celle-là même qui lui a été signalée; quand elle saura que le commandement en a été confié à cet Anicetus 2) „qu'elle déteste autant qu'elle est détestée de lui” 3); peut-on s'imaginer qu'elle ait renoncé à sa litière pour s'exposer à d'inutiles dangers?

LES MANŒUVRES NAUTIQUES D'ANICETUS.

Quelle qu'en soit l'in vraisemblance, admettons cependant qu'Agrippine ait été assez irréfléchie, assez naïve pour monter sur la trirème; et poursuivons l'examen du récit. Nous allons continuer à voir que les menteurs ou faiseurs de légendes s'empêtrent toujours dans leurs propres filets.

Que se passa-t-il à bord du navire d'Anicetus, une fois Agrippine embarquée?

Suétone se borne à faire connaître le dénouement. Quand „Néron, dit-il, eut appris que tout avait trompé son at-

1) Satyricon. 107. Quam omnis vector nihil prius quærat quam enjus se diligentie credat.

2) Tacite nous laisse clairement entendre (A. XIV. 7) qu'Anicetus commandait la trirème. Dion le dit expressément.

3) Mutuis odiis invisus, dit Tacite.

„tente, et que sa mère s'était sauvée à la nage, il demeura „interdit.”

Dion de son côté se montre d'une précision aussi énigmatique. „Agrippine, dit-il, tomba dans l'eau, mais elle ne „se noya pas; quoique gorgée de vins elle parvint à se sau- „ver malgré les ténèbres, malgré les efforts des matelots qui „croyant la frapper assommèrent de leurs rames Acronia „Paula, sa suivante.”

Ces deux auteurs donnent à entendre que le stratagème a réussi, que le navire s'est ouvert, qu'Agrippine a été précipitée à la mer, mais que grâce à sa vigueur et à son adresse à la nage, elle a pu contre toute attente aborder au rivage. Ils évitent par leur silence toute appréciation, toute critique des circonstances qui ont accompagné la catastrophe; mais par celà même ils la laissent tout à fait incompréhensible et par suite fort problématique. Ces historiens font ici comme ces prévenus de cour d'assises, qui se taisent, refusent des explications de peur de se compromettre davantage; ils mettent les jurés dans un certain embarras, mais laissent voir en même temps qu'une entrée dans les détails nuirait à leurs affirmations.

Ecoutons Tacite maintenant: c'est le seul auteur qui ait eu la témérité de vouloir raconter les péripéties du drame.

„Le navire, dit-il, 1) avait fait peu de chemin. Agrippine „n'avait auprès d'elle que deux personnes de sa suite, Cré- „périanus Gallus et Acronia. Le premier se tenait près des „gouvernails; *haud procul gubernaculis*. La suivante appuyée „sur les pieds de sa maîtresse qui s'était étendue sur le lit, „lui rappelait sa joie, le repentir de son fils, et le crédit „qu'elle avait recouvré. Tout à coup à un signal donné, le

1) A XIV, 5.

„plafond de la chambre, *tectum loci*, tombe sous une charge de „plomb. Crépéius est écrasé; Agrippine et Aceronia furent „protégées par les dossiers du lit qui résistèrent au choc. „Mais le navire ne pouvait s'entr'ouvrir; dans le trouble gé- „néral les hommes du complot étaient gênés par les autres „matelots. On ordonna alors aux rameurs de peser tout d'un „côté et de faire chavirer le navire; cet ordre imprévu est „encore mal exécuté; les efforts en sens opposé se neutrali- „sent et le navire se chavira doucement. Aceronia crie alors „imprudemment qu'elle est la mère du prince et qu'on la „sauve; elle est tuée à coups de rames, de gaffes et d'autres „instruments de bord. Agrippine gardait le silence et n'attira „pas l'attention; elle reçut toute fois une blessure à l'épaule; „mais ayant pu nager à la rencontre de barques qui passaient, „elle fut portée au lac Lucrin, et delà elle gagna sa résidence.”

Est-ce un historien qui nous parle sérieusement? ou n'est ce pas Sosie qui nous raconte la victoire d'Amphytrion, vou-
lant parler

Et d'estoc et de taille
Comme un oculaire témoin.

Reprenons une à une chacune des parties de ce récit.

1^{ere} manœuvre. Voyons d'abord le tableau de la cabine. L'historien dit *locus*, le lieu, l'endroit: il nous montre ainsi qu'il n'emprunte pas sa relation à des documents provenant de marins, de gens qui étaient sur la trirème: au lieu de *locus*, il aurait écrit *dieta* ou *camera*; de plus il nous laisse voir qu'il ignorait le nom des parties d'un navire connues de tous ceux qui avaient vu un port de mer. Dans les navires de haut bord, des cabines situées dans une sorte de dunette ou rouf élevé à l'arrière, sur le pont, étaient réservées aux personnages de distinction, tandis que les passagers ordinaires se logeaient sur le tillac, s'enveloppant de leurs manteaux ou

couvertures pour dormir et s'abriter comme ils pouvaient ¹⁾. Supposons donc Agrippine dans l'une de ces diætæ; elle est couchée sur un lit; Aceronia est à ses pieds.

Gallus est près des gouvernails, ajoute l'auteur, *haud procul gubernaculis*. Il semble parler encore ici de choses qu'il ne connaît pas. Les gouvernails, au nombre de deux, tenus chacun par un timonier se manœuvraient en dehors du rouf. Gallus pouvait être près du gouvernail de tribord ou de celui de babord; mais dire qu'il était près des gouvernails, cela n'a pas de sens, du moins de sens précis ainsi que l'historien voudrait le donner à entendre.

Ce qui achève de démontrer que nous n'avons ici qu'un tableau de fantaisie, c'est la prétention qu'a l'auteur de nous faire connaître le sujet de la conversation tenue entre Agrippine et Aceronia. Gallus est tué; Aceronia aussi; Agrippine n'échappe pas pour longtemps. Qui a jamais pu connaître ce que la servante aurait pu dire à sa maîtresse?

Quoiqu'il en soit, à peine avait-on quitté Baies, qu'à un signal donné s'écroule le plafond de la cabine, *tectum loci*. Voici une machination dont Tacite ne nous avait pas prévenu. Evidemment Anicetus comptait sur sa réussite, et son fameux système de dislocation de navire ne paraît plus la chose essentielle, mais accessoire. Nous allons de surprises en surprises. Gallus est écrasé; tandis qu'Agrippine, ni Aceronia ne reçoivent la moindre égratignure!

Et voilà la première manœuvre d'Anicetus complètement manquée.

2^{me} manœuvre. Il semble que cet évènement ne pouvait demeurer sans conséquence sur la conduite d'Agrippine, ni sur celle du triérarque. Que firent l'un et l'autre?

1) Satyricon.

En présence de la mort de Gallus et du danger qu'elles ont couru, que font Agrippine et sa suivante? Se réfugient-elles sur le pont? Que disent-elles? Appellent-elles à leur secours? Que font ses gens? Ne courent-ils pas à son aide?

Pétrone ¹⁾ nous apprend qu'une riche passagère ne manquait pas d'embarquer avec elle un certain nombre de serviteurs. Dans le tableau qu'il nous fait d'une bagarre à bord, les gens de la dame prennent sans hésiter parti pour leur maîtresse; les hommes retroussent leurs manches et se disposent à jouer des poings, tandis que les femmes les animent par leurs cris. Plus tard une tempête survient et les fidèles esclaves ne songent qu'au salut de leur maîtresse; ils s'emparent de la chaloupe qui suivait le navire, retenue par une corde attachée à l'arrière; ils l'y font descendre; et la sauvent ainsi d'une mort presque certaine.

Que font les serviteurs d'Agrippine? C'est sans doute pour répondre par avance à une question si naturelle que l'auteur a pris soin de nous avertir qu'elle n'avait avec elle que deux personnes, Gallus et Aceronia. Mais comment admettre que cette femme orgueilleuse, qui tenait tant à avoir une garde de germains pour escorte, qui avait des marins à sa solde, qui était si méfiante, et qui avait le droit de l'être, se serait embarquée sans une suite nombreuse et dévouée? Que serait devenu le personnel d'esclaves et d'affranchis qui avaient porté ou accompagné sa litière au palais de son fils? Cette situation d'Agrippine à bord sans aucune suite avec elle, est une chose absolument contraire aux habitudes de l'aristocratie romaine.

De son côté que fait le navarque? Va-t-il faire tuer par quelqu'un de sa chiourme Aceronia et cette Agrippine qu'il

1) Satyricon 105.

hait, et déclarer qu'elles avaient été victimes du même accident que Gallus? Non. Il n'y songe pas; il ne fait aucune attention aux passagères; son esprit est absorbé par le soin de faire disloquer son navire.

C'est ici que nous attendions l'auteur. Nous comptions bien apprendre quelque chose de la fameuse invention, savoir si l'avant du navire allait brusquement se détacher de l'arrière; si une vaste ouverture allait faire entrer l'eau dans ses flancs et le faire sombrer; ou si une partie de la muraille allait s'abattre en tabatière et se relever. Mais, o série de fatalités! le merveilleux système n'a pas marché du tout, paraît-il. L'auteur cependant persiste à le déclarer parfait et déclare Anicetus est seul cause de l'insuccès. Il a perdu la tête; ses dispositions ont été mal prises; au lieu de mettre chaque matelot à son poste, il a laissé le désordre se propager; et il s'est vu ainsi obligé de renoncer à faire sombrer sa trirème. Pour nous, nous sommes persuadé que c'est moins Anicetus que l'historien qui a perdu la tête; c'est lui qui a renoncé à faire jouer un mécanisme dont il n'avait pas une conception bien nette.

Mais par un motif ou par un autre, voilà une seconde manœuvre également manquée.

3^{me} manœuvre. Que fait alors le triérarque? Il ordonne à son équipage de se porter tout d'un bord pour faire chavirer la trirème. Et voilà que cet ordre n'est pas mieux exécuté que les autres: les efforts opposés des matelots se contrarient. Cependant le navire finit enfin par se coucher sur le flanc, lentement il est vrai, mais il est chaviré!

Il valait donc bien la peine de faire de si ingénieuses combinaisons qui n'ont pu réussir, tandis que par une manœuvre si simple, qui ne demandait aucun préparatif, voilà Agrip-

pine à l'eau. C'était humiliant pour un navarque de n'y avoir pas songé.

Cependant cette manœuvre qui semble si naturelle et si facile aux yeux de l'historien, a-t-elle été possible? c'est là encore croyons-nous une conception étrangère à l'art nautique.

Si les rames continuent à appuyer sur l'eau d'un côté ou à faire levier de l'autre, le navire ne pouvait recevoir qu'une bien faible inclinaison. Il eut donc fallu avant tout faire rentrer les avirons.

Quand on songe qu'au 16^e et au 17^e siècle, il fallait six hommes à chaque aviron d'une galère, on a peine à comprendre qu'un thranite ait pu manier son aviron à lui tout seul; c'est ce qui cependant paraît établi aujourd'hui; il est vrai que nous nous demandons aussi comment nos aïeux ont pu se mouvoir sans gêne sous leurs épaisses armures et brandir à leur aise leurs pesantes lances. Quelle que fut cependant la force de l'homme d'une chiourme antique, quelle que fut son habilité, pouvait-il retirer par le trou ou lunette de la muraille d'une trirème *columbarium*, ἰφθαλμός sa lourde rame ¹⁾, longue de 10 à 14 mètres, c'est-à-dire dépassant de deux fois environ la largeur du navire? Il est probable qu'on ne rentrait pas les rames des trirèmes. Quand le vent permettait de suspendre leur jeu, on les levait simplement hors de l'eau. C'est ce qu'on appelait ἀναφορεῖν τὰς κῶπας chez les grecs et *obvertere remos* chez les romains. Cette manœuvre se faisait assez facilement grâce à un poids de plomb qui chargeait la poignée. Même dans l'arrivée au port, on ne voit pas qu'il soit ordinairement question de la rentrée des rames ²⁾. On se bornait à les attacher aux tolets, *scalmi*, pour éviter qu'elles

1) *Enéide*. V. Ineunt gravibus certanina remis.

2) *Enéide*. VI. 1—5. — 900 vs. sq.

ne fussent endommagées par les mouvements que les flots pourraient leur imprimer ¹⁾. C'est ce qui explique comment Enée échappe à la poursuite de Polyphème ²⁾ par la promptitude de la mise en jeu de ses rames; c'est ce qui explique diverses manœuvres des flottes grecques que rapporte Thucydide. Nous n'entendons pas dire que nous considérons la rentrée des rames comme une chose impraticable ³⁾; nous disons que ce devait être une opération difficile à bord d'une trirème et qui pour être effectuée demandait du temps.

1) Stace (thebaïde, 5) nous montre en diverses circonstances la levée des rames; et à l'arrivée de l'Argo à Lemnos les 50 héros qui sont à bord se bornent à amarrer leurs avirons, et sautent à terre.

Quinquaginta illi, trabibus de more revinetis
Eminèns abrupto quatiant nova littora saltu.

C'est ce que confirme une ancienne fresque découverte au Palais Farnèse. Elle représentait une trirème désarmée et attachée au rivage; on voit que les rames n'avaient pas été rentrées. Rich. dict. des ant.

2) Eneïde III.

tacitique incidere funem:

Verrimus et proni certantibus aquora remis.

3) Nous trouvons, en effet, un exemple de cette manœuvre au 11e livre des Métamorphoses. Ovide, qui connaissait bien la marine, nous fait dans son délicieux conte de Célyx et d'Aleyone un tableau plein de vérité du départ, des premières heures de navigation, et du naufrage de son héros. — A la sortie du port le vent devient favorable; on établit la voilure et on lève alors les rames.

Obvertit lateri pendentes navita remos,
cornuaque in summa locat arbore,

Survient la tempête; on amène les vergues, on serre la voilure; et le danger grandissant on rentre les avirons pour fermer les lunettes de la muraille, par où l'eau envahirait la navire.

„Ardua jam àdudum demitte cornua” rector
clamat, et „antennis totum subnectite velum.”
Sponte tamen properant alii subducere remos,
pars munire latus, pars ventis vela negare.

Ainsi il faut un danger imminent pour décider la difficile rentrée des rames; et notons que cette manœuvre s'opère ici sur un navire de petite grandeur.

A l'encontre on doit remarquer que dans la peinture des tempêtes et des manœuvres nautiques du 2e et du 5e livre de l'Énéïde, Virgile ne parle pas de la rentrée des avirons, au contraire ils restent exposés à la fureur des vagues qui les brisent.

En admettant qu'Anicetus ait pu se débarrasser d'un obstacle qui rendait impossible le chavirement de son navire, il resterait encore à savoir, si même en ce cas, une partie de l'équipage, la plus grande partie si l'on veut, aurait pu en se portant tout d'un bord faire chavirer le trirème.

La plupart des navires anciens, en effet, avaient leurs varangues, *membra ratis*, *εγκοιλια*, plates ou allongées et par suite leurs carènes ou ventres, *γάστρα*, *carinae*, se trouvaient larges et arrondis. Cette forme de construction nécessitée par les fréquents halages sur les grèves, leur donnait une grande stabilité sur l'eau.

Autre question. Cet ordre donné aux matelots devait être évidemment à leurs yeux l'ordre de se noyer. On répondra que la discipline ne leur eût pas permis de refuser l'obéissance, car ils avaient à redouter la mort, ou tout au moins d'avoir le poignet coupé. Nous ne méconnaissons pas la rigueur de la discipline romaine; mais nous doutons fort qu'en pareil cas le trirarque eût été obéi de ses officiers et de ses marins.

Sous bénéfice des objections que soulève cette nouvelle manœuvre attribuée à Anicetus, supposons qu'aussi étonné que satisfait, il ait enfin vu son navire chaviré.

Que devient cette trirème? Reste-t-elle sur l'eau comme une épave? Coule-t-elle à fond? Nous n'avons pas un mot à ce sujet. Que font les gabiers et les hommes de la chiourme? Pour éviter la mort cherchent-ils à gagner la terre à la nage? Restent-ils accrochés à la coque? Nous n'en savons rien; et c'est une question fort accessoire au reste.

Le commandant nous intéresse davantage. Que fait-il? S'occupe-t-il du soin de ne pas laisser échapper Agrippine cette fois? Pas plus que lors de l'éroulement du plafond, on ne le voit prendre la moindre mesure pour assurer l'accou-

plissement de sa triste mission, pour assouvir sa haine contre l'auguste passagère, et éviter le châtement réservé à son incapacité ou à sa trahison. Est-ce bien la conduite d'un capitaine réputé si habile et dévoué à son maître jusqu'au crime?

D'autre part Aceronia, qui devait être une confidente d'un dévouement à toute épreuve, prête à sacrifier sa vie pour sa maîtresse ou à s'ouvrir les veines sur son bûcher comme le fera Mnester, c'est Aceronia qui crie de la sauver qu'elle est la mère du Premier.

Agrippine seule de tout ce monde aurait conservé un sang froid et un courage étonnants. Nous voulons bien le courage; mais le sang-froid, en avait-elle jamais eu?

Admettons qu'on l'ait supposée tuée à la place d'Aceronia. N'avait-on pas un intérêt tout aussi grand à se débarrasser de celle-ci? N'était-il pas à craindre de trouver en elle un témoin redoutable? Anicetus n'y a pas songé: c'est pour cela qu'il a laissé Agrippine fuir à la nage vers des barques qui devaient la recueillir.

Et voilà sa troisième manœuvre aussi malheureusement manquée que les autres.

A-t-on jamais réuni tant d'invéraisemblances dans un récit qui a la prétention d'être historique?

LE SAUVETAGE D'AGRIPPINE.

Ce n'est pas tout. Echappée miraculeusement à toutes les manœuvres qui viennent d'être dirigées contre elle, Agrippine, toute mouillée, toute tremblante de froid et d'émotion est recueillie par une barque qui la dépose, dit Tacite, au lac Lucrin.

Au lac Lucrin? A la façon dont s'exprime l'historien il

lui semble tout naturel de voir le canot aborder à ce point, d'où Agrippine sera le plus promptement rendue à sa villa. En pouvait-il être ainsi? Au moment du sinistre la trième n'aurait pu se trouver à plus d'un kilomètre de sa destination: Agrippine n'aurait pu être sauvée fort loin du point où elle était tombée à l'eau; en quelques minutes donc elle aurait pu être déposée sur le rivage de Baules, où l'attendaient ses gens, où l'on aurait dû voir leurs torches allumées. Au lieu d'une chose si simple, si prudente, si naturellement indiquée, la voilà qui repasse devant le lieu de son fatal embarquement, et va mettre pied à terre, bien au delà, au lac Lucrin! Elle va avoir maintenant plus de quatre kilomètres à parcourir pour rentrer chez elle, et trouvera, paraît-il, facile et sûr, de s'y faire porter par des gens étrangers à son service. Est-ce croyable?

Un homme tel que Tacite, qui a occupé de hautes fonctions publiques ¹⁾, qui a fait assez grande figure dans l'aristocratie romaine, pouvait-il n'avoir jamais vu le golfe de Naples, n'avoir jamais mis le pied à bord d'un navire? Nous ne pouvons nous empêcher de croire que quelque copiste a dénaturé le texte de l'historien.

Continuons l'examen du récit. Arrivée enfin chez elle, „Agrippine, dit Tacite, réfléchit et comprit dans quel dessein „des lettres perfides l'avaient appelée à Baies, et pourquoi „elle avait été reçue avec tant d'honneurs. Le navire près „du rivage, sans être poussé par les vents, sans toucher „contre des rochers avait manqué par le haut, comme un „échafaudage qui s'écroule. Elle songeait au meurtre d'Acc- „ronia, à sa propre blessure: elle ne voyait qu'un moyen „d'échapper à la mort, c'était de ne pas paraître soupçonner

1) A. XI. II. H. I. I.

„la trahison. Elle envoie donc Agérinus un de ses affranchis
 „pour apprendre à Néron que par la bonté des Dieux et
 „l'heureux destin de son fils, elle venait de sortir d'un grand
 „péril; qu'elle le priaît quelque'effrayé qu'il pût être du dan-
 „ger d'une mère de ne point venir sur-le-champ, car pour
 „l'instant elle avait besoin de repos. Cet ordre donné, tran-
 „quille en apparence, elle fait panser sa blessure et soigner
 „son corps. Elle commande aussi de chercher le testament
 „d'Aceronia, et de mettre ses biens sous scellés; en ce point
 „seulement elle était sincère”.

L'auteur n'a certainement pas voulu faire ici de l'histoire; il n'a pas eu la prétention de connaître les pensées qu'Agrippine pouvait rouler dans sa tête; il nous présente une page de rhétorique, et nous n'avons à la juger qu'au point de vue littéraire. Eh bien, il faut convenir qu'elle est pitoyable. C'est un tableau qui manque complètement d'art, d'imagination, et même de sentiment de la situation. Après tout ce qu'il vient de nous conter, l'auteur nous semble bien naïf de supposer qu'Agrippine aurait attendu d'être rentrée à Baulles, d'être tranquillement livrée à ses réflexions pour se douter qu'elle avait été l'objet d'un guet-apens. Et, la recherche du testament d'Aceronia au milieu de la nuit, dans une pareille agitation d'esprit, est-ce une riche invention?

LA RÉUNION NOCTURNE DES CONSEILLERS DU PRINCE.

L'historien ne pouvait éviter de nous peindre ce qui se passait à la villa de Néron durant ce temps. Nous allons voir si son l'imagination l'a mieux servie.

„Néron, dit Tacite, attendait la nouvelle du succès de son
 „entreprise criminelle, quand on vint lui apprendre qu'Agrip-
 „pine s'était échappée avec une légère blessure, et qu'elle ne

„pouvait pas ignorer la main qui l'avait poussée dans le péril. „Alors à demi mort d'effroi, il croit voir sa mère arrivant „déjà pour se venger. Il craint qu'elle n'arme ses esclaves, „ne soulève l'armée, ne se rende dans la curie au milieu des „Pères, ou au forum au milieu du peuple et ne l'accuse „d'avoir machiné le naufrage et fait tuer ses deux servi- „teurs”.

Voilà les sentiments que l'on supposait à Néron. Il n'y a là, on le voit, rien qui indique l'homme sûr de lui-même, habitué à faire plier à ses volontés le Sénat, le peuple, l'armée: au lieu de commander, il appelle au secours, demande aide et protection. Et c'est à ce moment que nous voyons entrer en scène Sénèque et Burrhus.

„Dans son trouble Néron ne voit qu'eux seuls qui puissent „le sauver. Il les fait venir aussitôt. Tous deux gardent „d'abord le silence, demeurent pensifs, les jeux baissés; ils „craignent que leurs avis ne soient pas écoutés; ils songent „peut-être que Néron périra s'il ne prévient sa mère”.

Dans la pensée de l'auteur, remarquons-le, d'une part la situation de Néron eut été compromise, perdue par la dénonciation du crime; d'autre part il n'était nul doute qu'Agrippine ne fût capable de tuer son fils; par suite Sénèque et Burrhus ont en mains le sort du prince; ils peuvent le perdre ou le sauver.

„Sénèque enfin, continue Tacite, s'enhardit à regarder „Burrhus, et il demande s'il ne faudrait pas donner aux soldats l'ordre de tuer Agrippine. — Burrhus répond que les „prétoires sont trop attachés à la famille des Césars et à la „mémoire de Germanicus pour rien oser contre sa fille”.

Le tableau de ce conseil nocturne tenu à Baies, est admirable, c'est une œuvre de maître; et s'il ne nous donne pas la vérité historique, il a pour nous une grande valeur, car

il nous fait connaître ce que Tacite pensait de la situation respective de Néron et de ses conseillers et des mobiles qui guidaient la conduite de Sénèque et de Burrhus.

Ainsi à ses yeux ces deux hommes qui dominaient l'un le Sénat par son éloquence, l'autre l'armée comme chef obéi des prétoriens, pouvaient en lui refusant leur appui, ou mieux en se déclarant contre lui, jeter bas Néron; et ils auraient au contraire tenu à le sauver.

Dion qui est animé, on ne sait par quelles raisons, d'une haine absurde contre Sénèque, en fait l'instigateur du parricide. „Au rapport d'auteurs dignes de foi, dit-il, Sénèque „encouragea l'empereur dans cette voie, soit dessein de se „laver de l'accusation d'avoir été l'amant d'Agrippine, soit „désir de pousser Néron à un meurtre impie afin que les „dieux et les hommes se décidassent à le perdre au plus „vite". C'est insensé!

Tacite est à ce sujet comme en beaucoup d'autres d'un jésuitisme parfait. „On ne sait, dit-il, s'ils étaient instruits „du complot". Il voudrait le faire croire, ou tout au moins laisser dans le doute; mais il se trahit. Il nous montre les ministres stupéfaits, indécis, Burrhus refusant le concours des soldats. Pouvait-il leur faire jouer un tel rôle, s'il avait été convaincu de leur complicité? Il nous les aurait montrés au contraire instruits les premiers de l'insuccès, accourant au palais sans y être appelés, n'hésitant pas à prendre sur eux la responsabilité d'une décision nécessaire pour sauvegarder leur honneur, leur pouvoir, et leur vie.

Il nous semble d'ailleurs peu probable que Sénèque et Burrhus fussent alors à Baies auprès du prince; car d'ordinaire les Césars ne s'absentaient jamais de la capitale sans y laisser des hommes investis de leur confiance pour l'expédition des affaires et la police de la ville. Cependant rien ne s'oppose

d'une manière absolue à ce qu'ils se soient trouvés aux Quinquatries en Campanie.

Supposons donc qu'appelés auprès du prince, et décidés à le sauver, ils aient émis leur avis et déclaré qu'il fallait faire périr Agrippine. Burrhus ayant refusé le concours des soldats sous ses ordres, que va-t-il proposer ?

LA NOUVELLE MISSION CONFIEE A ANICETUS.

L'auteur nous replonge aussitôt dans les embarras les plus inextricables. „Qu'Anicetus, aurait dit le commandant des „prétoiriens, achève son entreprise! Et aussitôt, le navarque „sans hésiter demande à consommer le crime. Néron alors „s'écrie qu'à dater seulement de ce jour le pouvoir lui est „donné, donné par un affranchi, et il prie Anicetus de se „hâter et de prendre avec lui les hommes les plus dévoués „à ses ordres.”

Anicetus dans le conseil, auprès de Sénèque et de Burrhus! Est-ce possible? Comment s'est-il sauvé? Et en tous cas qu'aurait-il pu dire pour expliquer son insuccès aussi complet. Après le désastre de la Hougue Louis XIV pouvait recevoir avec honneur Tourville au château de Versailles, et lui déclarer que sa défaite était aussi glorieuse qu'une victoire et n'avait pas altéré la confiance qu'il avait en lui. Mais Néron, ce César lâche et méchant, aurait-il pu faire une pareille réception à un infâme et maladroit gredin qui n'aurait pas su perpétrer le crime dont il avait assumé la responsabilité? A l'auteur de l'effroyable situation dans laquelle il se trouvait?

L'avis de Burrhus n'est pas moins incompréhensible. Quand il se serait agi de pénétrer de force dans le château d'Agrippine qui était détendu par une armée d'esclaves que Néron

crainit de voir fondre sur son palais, c'est à Anicetus que Burrhus aurait voulu confier cette nouvelle mission, plus difficile, plus délicate que la première? Il faut évidemment que l'auteur du récit compte sur la parfaite crédulité de ses lecteurs.

Passons outre. Néron a dit à Anicetus de se hâter, de surprendre Agrippine avant qu'elle n'ait mis sa résidence en état de défense. Nous avons à craindre que, dans le désir de réparer ses bévues d'amiral, Anicetus ne mit trop de précipitation à partir. Il n'en sera rien. Nous allons le voir se transformer en homme d'une prudence consommée, en légiste.

„Anicetus, nous dit Tacite, apprenant qu'Agerinus venait
 „d'entrer au palais, comme messenger d'Agrippine a l'idée
 „d'arranger une scène pour avoir un prétexte d'accusation
 „contre elle. Tandis qu'il expose l'objet de sa mission, il lui
 „jette une épée entre les jambes. Puis comme s'il eut surpris
 „le messenger avec cette arme, il le fait arrêter afin de pou-
 „voir dire qu'Agrippine avait tenté de faire assassiner son
 „fils, et qu'après avoir vu la honte et les conséquences qui
 „résulteraient pour elle de la découverte de son crime, elle
 „s'était donnée la mort.”

On le voit, avant de partir Anicetus se préoccupe de la renommée du prince; le plan de défense d'abord; puis le meurtre, si c'est possible. Est-ce là notre navarque qui vient de diriger de si belles manœuvres nautiques?

Suétone qui ne nous a parlé ni des détails du naufrage, ni de l'abord au lac Lucrin, ne prononce pas le nom de Sénèque, ni celui de Burrhus en cette affaire. Il nous dit: „Néron ne
 „sut d'abord que résoudre; mais au moment où un affranchi
 „de sa mère, Lucius Agerinus, venait lui apporter la nouvelle
 „qu'elle était saine et sauve, il laissa tomber en secret un
 „poignard auprès de lui, le fit saisir, mettre aux fers comme

„un assassin envoyé par Agrippine. Puis il ordonna qu'on la „mit à mort et répandit le bruit qu'elle s'était tuée elle-même „pour ne pas survivre à la découverte de son crime.”

Ainsi un envoyé d'Agrippine pénètre chez Néron. Les partisans de la mère disent que c'était un simple messenger, porteur de paroles de paix, qu'elle était incapable de vouloir faire tuer son fils; que Néron, lui, dans sa mauvaise foi a déclaré que ce messenger n'était qu'un assassin, et a ordonné de tuer sa mère. Les partisans du fils soutiennent que l'envoyé d'Agrippine n'était qu'un sicaire qui voulait poignarder Néron; qu'aussitôt qu'Agrippine fut informée que son coup avait manqué, que l'homme était mis aux fers, allait être mis à la question, et tout avouer, elle prit le seul parti que le soin de son honneur lui laissait, celui de se donner la mort.

Les deux versions sont contradictoires; et il nous faudra après examen choisir celle qui nous paraîtra susceptible d'être acceptée comme véridique ou probable.

LA MORT D'AGRIPPINE.

Suivons maintenant Anicetus dans son expédition.

Le trajet nocturne par mer de Baies à Baules n'aurait été, parait-il, facile et naturel que pour Agrippine. Son envoyé Agerinus n'avait trouvé aucune difficulté à suivre la voie publique; et Anicetus, lui-même, le marin, ne songe pas à embarquer ses soldats; un peu d'instant il se rend de la villa de Néron au château d'Agrippine.

„La foule, nous dit Tacite, allait porter ses félicitations à „la mère du prince, quand elle vit arriver une troupe armée „et menaçante; aussitôt elle se dispersa. Anicetus après avoir „fait investir la résidence par ses hommes, enfonce les por-

„tes, se saisit des esclaves qui accourent, et arrive à l'appar-
tement d'Agrippine.

„La plupart de ses gens avaient quitté leurs postes saisis
de crainte à la vue des assaillants. Dans sa chambre éclai-
rée par une faible lumière, il ne restait près d'elle qu'une
seule suivante.

„Agrippine était de plus en plus inquiète de ne voir per-
sonne arriver de la part de son fils, pas même Agerinus,
quand un bruit étrange se fit entendre au milieu du silence
de la nuit et lui annonça un malheur suprême. A ce moment
la suivante qui veillait auprès d'elle, l'abandonne à son tour.
Toi aussi, lui dit-elle; et elle aperçoit Anicetus accompagné
du triérarque Herculeius et du centurion Oloaritus. Elle leur
déclare que s'ils venaient prendre de ses nouvelles, ils pouvaient
annoncer qu'elle allait bien; que s'ils venaient la tuer, elle
voulait croire que son fils était innocent et incapable de
parricide. Les meurtriers alors entourent le lit; Herculeius
lui porte un coup de bâton sur la tête, et quand le centu-
rion tire son épée: *frappe au ventre* dit-elle; et elle expira
frappée de plusieurs coups.”

„On s'accorde sur ces faits,” dit Tacite. Est-ce possible?
On ne pourrait invoquer que le témoignage des assassins.
Ont-ils parlé d'eux-mêmes et de Néron d'une façon si inju-
rieuse, si contraire à la relation officielle? Non; car Anicetus
et les compagnons qu'on lui donne en cette affaire furent
des hommes qui demeurèrent dévoués à Néron jusqu'à sa
chûte. Et si pour gagner les bonnes grâces des princes qui
prirent ensuite le pouvoir, ils avaient consenti à se mettre
en jeu de la sorte, quelle confiance pourrions-nous avoir en
leur parole?

La trop grande précision de détails en cette occasion prouve
que l'historien place sa mission moins dans la recherche des

faits démontrés que dans l'art de peindre et d'animer les personnages dont il s'occupe. Et ici, il faut en convenir, son tableau laisse beaucoup à désirer. Le *tu quoque* adressé à la servante n'est pas sorti d'une féconde imagination. L'abandon dans lequel est laissée Agrippine par tous les gens de son service n'est pas naturel; femme habile et séduisante, elle savait acquérir et entretenir le dévouement de ceux qui la servaient, témoin Mnester qui se tua sur son bûcher. Après avoir entendu le tumulte des hommes d'armes dans son château, après avoir vu fuir tous ceux qui l'entouraient, quand elle aperçoit près d'elle des hommes armés de glaives et de bâtons, quand parmi eux elle reconnaît Anicetus, leur demander s'ils viennent prendre des nouvelles de sa santé nous semble une question par trop naïve dans la bouche d'Agrippine. Puis lui faire ajouter sans attendre de réponse que s'ils viennent commettre un crime, elle en croira son fils innocent, c'est dénaturer le caractère de cette femme altière et violente; le *frappe au ventre*, voilà ce qu'elle aurait pu dire.

Aussi comme Dion Cassius se montre ici, et par exception, supérieur de cent coudées à Tacite, quand il nous dit: „A „leur vue Agrippine comprend le motif qui les amène, et „s'élançant de son lit, elle déchire sa tunique, montre son „corps nu, et s'écrie: frappe, Anicetus, frappe ce ventre qui „a enfanté Néron.”

Que ce tableau est beau, simple, concis! Mais l'admiration pour cette page de l'écrivain ne doit pas faire tomber la plume des mains de la critique historique. Cette scène ne peut qu'avoir été imaginée; et rien n'est moins probable que s'il y a eu ordre de faire périr Agrippine, Anicetus en ait été chargé.

Continuons l'énumération des scènes lugubres qu'on s'est

plu à placer dans le château de Baules durant cette nuit. Elles n'ont rien de bien intéressant par elles-mêmes; mais elles font voir sous l'empire de quelles idées se sont formées les légendes Néroniennes.

„Au sujet de la mort d'Agrippine, dit Suétone, *on a rapporté des choses atroces sur des autorités équivoques*. Néron serait accouru pour voir le cadavre de sa mère; il l'aurait touché; il en aurait loué la beauté des formes et fait quelques critiques; pendant cet examen il aurait demandé à boire.”

„Les uns, dit Tacite, prétendent qu'il voulut voir le cadavre de sa mère, et qu'il loua la beauté de son corps; d'autres le nient.”

Tacite et Suétone n'osent rien affirmer; et ils ne se montrent pas tendres pour Néron. Mais Dion qui écrit plus tard, alors que la légende est devenue histoire incontestée, se croit en droit d'être affirmatif. „Quand on annonça à Néron, dit-il, que sa mère avait été enfin tuée, il ne voulut pas y croire sans l'avoir vu de ses propres yeux. Il la fit mettre entièrement nue pour examiner ses blessures, et contemplant son corps il prononça ces paroles encore plus abominables que le meurtre: je ne pensais pas que ma mère fût si belle.”

L'histoire nous montre divers personnages qui ont tenu à s'assurer par eux-mêmes que l'ennemi redoutable dont ils avaient voulu se défaire était bien mort et ne viendrait plus troubler leur sécurité. Lorsque Henri III eut ordonné le meurtre de Guise, il vint le voir étendu, inanimé, et le contemplant avec le sentiment d'un trembleur à peine rassuré, „il me semble, dit-il, encore plus grand mort que vivant.” — Cromwell se fit aussi présenter la bière qui contenait le corps de Charles I^{er} et soulevant sa tête, „c'était

dit-il, un homme bien constitué et auquel était promise une longue vie.”

Néron aurait-il voulu s'assurer que sa mère était bien morte et qu'il était désormais débarrassé de ses exigences tyranniques? Ce n'est pas nous qui nous posterions garant que la perversité précoce du jeune prince ne put aller jusque-là. Mais le fait est-il probable? C'est toute la question. Et la poser, après l'examen de tous les contes fabuleux qui ont été mis en circulation sur la mort d'Agrippine, c'est la résoudre.

Terminons. Tacite nous dit: „Le corps d'Agrippine fut „brûlé la nuit même sur un lit de table et sans pompe; et „le bûcher allumé, Mnester un de ses affranchis se perça de „son épée, soit par amour de sa maîtresse, soit par crainte „du supplice.”

CONCLUSION.

Si nous voulions maintenant récapituler tous les événements qui se sont passés durant cette nuit, nous reconnâtrions qu'elle a été bien remplie. Et si l'on veut considérer comme réel le drame de la mort d'Agrippine, ou ne saurait contester à l'école classique le droit de maintenir la loi des trois unités et de n'accorder aux auteurs qu'un délai de 24 heures pour accumuler toutes les péripéties de leurs tragédies.

Rien n'est vraisemblable dans toute cette histoire. Tout d'abord la présence d'Agrippine sur la trirème est incompréhensible; les manœuvres nautiques et la conduite que l'on prête à Anicetus ne peuvent pas avoir été celles d'un triérarque; le sauvetage d'Agrippine aurait tenu du miracle; de l'aveu même des historiens toutes les circonstances de sa mort n'ont pu être qu'imaginées.

Tacite, Suétone, Dion, n'ont donc été que les échos de contes fantastiques.

CHAPITRE VI.

SÉNÈQUE A DIT VRAI.

MANQUE D'INDÉPENDANCE CHEZ LES HISTORIENS ROMAINS. —
LA SITUATION DE NÉRON. — CELLE D'AGRIPPINE. — LA PRO-
BABILITÉ DES FAITS. — LE CARACTÈRE DE SÉNÈQUE. — SON
AMBITION DU POUVOIR. — A-T-IL CRAINT LA MORT?

MANQUE D'INDÉPENDANCE CHEZ LES HISTORIENS ROMAINS.

„Toutes les fois, dit Voltaire ¹⁾, que j'ai lu l'abominable
„histoire de Néron et de sa mère Agrippine j'ai été tenté de
„n'en rien croire. L'intérêt du genre humain est que tant
„d'horreurs aient été exagérées; elles font trop de honte à la
„nature... Il y a dans la mort d'Agrippine des circonstances
„qu'il est impossible de croire... On ne pouvait construire
„un tel vaisseau sans que les ouvriers ne se doutassent qu'il

1) Le Pyrrhonisme de l'histoire. Ch. XIII.

„était destiné à faire périr quelque personnage important; ce „prétendu secret devait être connu de Rome entière; Agrip- „pine devait en être informée... Mais des rameurs en se „penchant peuvent-ils faire renverser une galère, un bateau „même de pêcheurs? Et d'ailleurs ces rameurs se seraient- „ils volontiers exposés au naufrage?... Je crois avec hor- „reur que Néron donna son consentement au meurtre de sa „mère; mais je ne crois point à l'histoire de la galère... La „cyropédie de Xénophon est un roman; mais des fables qui „enseignent la vertu valent mieux que des histoires mêlées „de fables qui ne racontent que des forfaits.”

La pénétration habituelle de Voltaire lui a permis, sans approfondir l'examen de tous les détails, de reconnaître que les historiens ne nous ont rapporté au sujet de la mort d'Agrip- pine que des fables aussi épouvantables qu'absurdes.

Martial ¹⁾ avait déjà mis la postérité en garde en disant à sa muse: „Apprends-moi ce que fait Canius Rufus? S'occupe- „t-il d'écrire les faits mémorables du principat de Claude ou „de réfuter les mensonges qu'un écrivain a accumulés sur „Néron?”

Quel est l'auteur qu'il traite si sévèrement? Serait-ce Clu- vius, serait-ce Rusticus, ou quelque autre annaliste aussi peu véridique et judicieux que ceux-ci? Nous ne pouvons le savoir; les pamphletaires pullulaient alors. Tacite en con- vient ²⁾. „L'histoire de Caius, de Claude, et de Néron, dit-il, „altérée par la peur au temps de leur puissance fut écrite „après leur mort par des haines toutes vives encore” ³⁾.

L'historien qui aurait voulu être impartial et véridique de-

1) Liv. 111. épig. 20.

2) A. XVI, 6. *Odio magis quàm ex fide.*

3) A. I, 1.

vait donc prendre bien des précautions pour ne pas être la dupe des récits dictés par les passions politiques.

Il avait encore à se mettre en garde contre lui-même, car la vérité historique était fort exposée à être défigurée par le penchant naturel qui portait tout auteur à vouloir plaire à ses lecteurs et les intéresser par les tableaux de drames émouvants ¹⁾. L'histoire, en effet, n'était généralement considérée comme un genre de littérature, une matière à faire montre d'imagination et d'éloquence. Ainsi Claude, qui se piquait d'être un écrivain, composait, avec l'aide de Tite Live et de Sulpicius Flavus, des œuvres historiques qu'il faisait lire devant un nombreux public pour soulever des applaudissements ²⁾.

Mais l'historien avait surtout à éviter d'avoir maille à partir avec la police vigilante des licteurs des édiles, et de ne point donner prise à l'avidité des délateurs qui formaient une police occulte, sans attache officielle, et par cela même terrible, insaisissable. Personne n'était à l'abri d'une dénonciation faite par un affranchi, un esclave de la maison, un ami que tentait à un moment donné le prix de la trahison. Comme le conseil des Dix à Venise le Principat à Rome n'avait pas à son service une armée régulière de policiers; mais la surveillance politique était faite bien plus sûrement par la haine, la jalousie et la cupidité qui avaient toute liberté d'action.

Les ouvrages d'histoire étaient l'objet d'une surveillance aussi active que les discours et les poésies qui se débi-

1) Voltaire, *Pyrrh.* XVI. „..... Mais cette manière d'écrire l'histoire est aussi „difficile que dangereuse; ce serait une étude pour le lecteur et non un délassement. Le public aime mieux les fables. On lui en donne”.

2) Suetone, *Claude* 41.

taient dans les conférences publiques ou les réunions privées.

Tant que le principat demeura électif dans la famille d'Auguste, les auteurs avaient eu à redouter les peines les plus terribles, s'ils se permettaient de faire l'éloge de Brutus et de Cassius, s'ils s'abstenaient de les traiter de brigands et de parricides ¹⁾. Ainsi sous Tibère Crémutius Cordus fut accusé d'avoir publié des Annales où il louait Brutus et nommait Cassius le dernier des Romains; traduit pour ce fait devant le Sénat, après une admirable défense qui ne lui permit pas de lire son acquittement sur le visage des Pères, il dut se donner la mort; et les édiles firent rechercher et brûler ses livres ²⁾.

Le devoir et le droit de ne laisser parvenir à la postérité que ce que l'on considérait comme vrai, ou que ce qu'on voulait qu'elle considérât comme vrai, paraissaient inhérents à l'exercice du pouvoir politique ³⁾. Aussi Caius prétendait-il exclure de toutes les bibliothèques les œuvres d'Homère et celles de Tite Live qu'il traitait de mauvais et infidèles historiens ⁴⁾. Sous les princes qui succédèrent aux Césars, il fallait éviter de parler d'eux ou les qualifier de monstres infâmes; il fallait dénaturer les motifs et les faits dans la relation des évènements de leurs principats ⁵⁾ ou se taire.

La liberté de l'historien n'existait donc pas; fort loin de là. On risquait sa tête à écrire l'histoire avec indépendance. Pour quelques allusions répandues dans son ouvrage, Domitien fit condamner à mort Hermogène de Tarse, et les libraires qui en avaient fait faire des copies furent mis en

1) A. XIV, 24, 25.

2) Tacite, A. IV, 34. Sénèque, Marcia.

3) Parmi les autres ouvrages dont le Sénat avait ordonné la destruction on peut citer encore ceux de Titus Labienus et de Cassius Severus. Suet., Calig. 76.

4) Suctone, Calig.

5) Tacite, H. II, 101.

croix ¹⁾. Ainsi tenir les auteurs et les éditeurs pour solidaires et les frapper en même temps est un principe de législation qui, on le voit, n'est pas neuf.

Les éditeurs d'ouvrages nouveaux n'étaient pas seuls à redouter la vigilance des licteurs, des édiles et des délateurs. Les manuscrits des panégyriques des Césars qui étaient étalés chez les libraires autrefois, avaient, on le pense bien, disparu de leurs magasins. On aurait certainement couru en vain le Forum, la voie Sacrée, tout le quartier d'Argilète ²⁾ pour acheter une histoire de Claude ou de Néron écrite au temps de leur puissance. Il est même à-peu-près certain qu'on ne conserva plus aucun de ces écrits dans les bibliothèques particulières dans la crainte de paraître partager les regrets du peuple pour Néron ³⁾. L'hérésie politique était alors aussi à redouter que le fut plus tard l'hérésie religieuse ⁴⁾; et voilà pourquoi nous n'avons vu arriver jusqu'à nous aucun des nombreux panégyriques qui devaient, croyait-on, quand ils furent écrits, porter à la postérité l'éloge des Césars.

D'autre part, si malgré le péril un bel esprit pouvait céder à la tentation de lancer une épigramme, de cadencer quelques distiques, aucun puissant mobile n'excitait les écrivains à rechercher et à publier la vérité sur les événements contemporains. Dans quel but l'auraient ils fait? Quel profit aurait-on retiré des veilles et des dépenses en frais de papier et de copistes? C'est pourquoi Juvenal déclare que c'était le plus

1) Suet., Dom. X.

2) Walkenaer, Horace. liv. 3, Ch. 4.

3) Quelques exemplaires de l'ouvrage de Cordus furent conservés par des mains dévouées mais ils furent soigneusement cachés, manserunt occultati.

4) Quand le code de Justinien, en son chapitre de Summa trinitate, attribue à Constantin une loi qui punit de mort toute personne qui aura écrit des ouvrages contre les chrétiens, ou qui en sera trouvée possesseur, il ne fait que reproduire en faveur du nouveau parti religieux qui triomphait, les dispositions légales dont avaient bénéficié les anciens partis dominants.

ingrat des métiers que pouvait entreprendre un homme de lettres ¹⁾.

Les travaux historiques ne nourrissaient donc que les écrivains au service des princes au pouvoir.

Aussi quoique Tacite nous jure ²⁾ „qu'il racontera le principat de Tibère et ceux de ses successeurs sans haine et „sans sympathie, parce qu'il n'y a en lui aucun motif de „passion”, nous avons peine à le croire. Rien nous dit qu'il ait voulu être sincèrement impartial; rien nous autorise à croire qu'il ait pu l'être. N'a-t-il pas été influencé par la reconnaissance qu'il devait à „Vespasien qui avait commencé „sa fortune, à Titus qui l'avait augmentée, à Domitien qui „l'avait portée à son comble” ³⁾? N'avons-nous pas le droit de nous demander jusqu'à quel point Tacite aurait eu le courage de l'indépendance? Quand on l'entend louer d'une façon si convaincue l'habileté et la prudence dont son beau-père Agricola avait fait preuve dans sa conduite et dans ses écrits durant les temps de troubles politiques ⁴⁾, on est fondé à croire qu'il a suivi son exemple, et s'est bien donné garde de déplaire aux princes qui le protégeaient.

Il laisse même bien voir qu'il n'est pas exempt d'inquiétude et qu'il est gêné en entreprenant d'écrire sous les yeux de Trajan l'histoire des Flaviens, ses bienfaiteurs. „Je réserve „pour ma vieillesse, dit-il, le soin de raconter l'époque du „principat de Nerva et celui de la domination de Trajan, „époque au sujet de laquelle j'éprouve des sentiments qu'il „m'est doux d'avoir et *qu'on peut exprimer sans crainte*” ⁵⁾.

1) Juvenal, Sat. VII: v. 98—105.

... et crescit multâ damnosa papyro.

2) A. I, 1.

3) H. I. 1.

4) Agricola VI—XLII.

5) Tacite H. I, 1.

En tous cas, ce qui est manifestement indéniable, c'est que ni Tacite, ni Suétone, ni Dion n'ont fait preuve d'un esprit scientifique et judicieux dans le choix des sources auxquelles ils ont puisé les faits qu'ils nous ont transmis.

En cet état de choses, que devons-nous faire? Faut-il, éliminant les circonstances invraisemblables ou contradictoires, essayer de reconstituer quelque récit qui revête l'apparence de l'histoire? Nous ne le croyons pas. S'aviser d'écrire une vie de Romulus en transformant la louve en une bergère, l'ascension en quelque phénomène météorologique, en faisant du fondateur mythique de Rome un personnage dont on puisse admettre les actions, un petit trait c'est se tromper soi-même et tromper le lecteur; c'est substituer les créations de son imagination à celles de l'imagination de ceux qui par intérêt ou amourpropre national ont établi la légende. Il n'est pas permis à la critique de supprimer dans les récits d'un auteur les contradictions, les invraisemblances, et les impossibilités qui marquent son incompetence, sa partialité, ou son manque de sincérité; la déposition d'un historien est comme celle d'un témoin; elle forme un tout; et c'est commettre un faux que de la corriger pour la présenter sous une forme qui mérite créance; c'est commettre une action plus coupable encore quand les modifications ou suppressions de témoignages ont pour but ou pour résultat de déplacer les responsabilités, d'établir la criminalité d'un personnage devant le tribunal de la postérité; et on ne saurait trouver d'excuse dans le peu d'intérêt, dans les sentiments de répulsion qu'inspire l'accusé. Il est souvent fâcheux de ne pouvoir connaître la vérité; mais douter, savoir qu'on ignore, vaut cent fois mieux que de prendre pour la vérité les rêves de son cerveau.

Toutefois dans l'épouvantable affaire qui fait le sujet de notre étude, nous pouvons remarquer que tandis que les his-

toriens ne nous rapportent que des faits contradictoires, invraisemblables, impossibles, la relation officielle de Sénèque porte le cachet de la sincérité; elle s'accorde avec la situation qu'avait alors Néron; avec celle qui avait été faite à Agrippine; elle a pour elle la vraisemblance et la probabilité.

LA SITUATION DE NÉRON.

Voyons d'abord la situation de Néron.

Quand Tacite veut exposer les motifs qui ont pu pousser impérieusement Néron à faire périr sa mère, que trouve-t-il à dire? L'opposition d'Agrippine à son mariage avec Poppée et l'excitation qu'il reçoit de cette femme; voilà selon lui quelles furent les causes déterminantes du crime.

Mais si Agrippine avait été l'obstacle à cette union, et si cette union légale était le but que poursuivaient les deux amants, nous aurions dû voir aussitôt sa disparition de la scène, Octavie répudiée, et Poppée revêtue du titre d'épouse. Or Néron paraissait si peu y songer alors que ce ne fut que 4 ans plus tard qu'il le réalisa¹⁾; et ce ne fut pas sans difficultés. Il avait fallu répudier Octavie; cette répudiation souleva l'opinion publique; il y eut émeute à Rome, émeute assez menaçante pour faire plier Néron et le forcer à garder la fille de Claude; et quand le projet fût repris, Octavie fut accusée d'adultère, exilée; alors, en convient Tacite²⁾, „Burrhus „était mort; et le parti des gens de bien réduit à un seul „chef non militaire, Sénèque, avait perdu l'autorité qu'il avait „possédée jusqu'à ce jour.”

Poppée ne pouvait alors ambitionner d'autre titre que celui de maîtresse. Néanmoins l'influence qu'elle exerçait ainsi

1) A. XIV, 60—68.

2) A. XIV, 51,

sur Néron avait dû surexciter la jalousie d'Agrippine contre elle et par suite une haine implacable ne pouvait manquer d'animer ces deux femmes l'une contre l'autre.

Aussi un motif plus vraisemblable, plus sérieux eût été le désir impatient de Néron, désir entretenu et exploité par Poppée ¹⁾; de s'affranchir de l'autorité et de l'influence que sa mère eût voulu conserver ou reprendre sur lui et sur les affaires de l'État.

Mais alors Agrippine, et cela malgré l'esprit conciliant quoique ferme de Sénèque et de Burrhus, avait été privée d'honneurs, renvoyée du Palatin; elle n'avait plus de gardes, signe de l'autorité effective; elle se trouvait abandonnée, réduite à l'impuissance; des délateurs avaient même cru qu'ils pouvaient sans crainte et avec profit dévoiler ou essayer d'établir qu'elle formait un complot contre la vie de son fils. Burrhus et Sénèque avaient été chargés d'instruire l'affaire et de faire punir Agrippine si elle était reconnue coupable; ils avaient procédé à son interrogatoire; soit prudence politique, soit qu'Agrippine se justifiât, ils avaient, il est vrai, déclaré la dénonciation mal fondée; il n'en résultait pas moins ce fait considérable de la déchéance d'Agrippine; il ne pouvait lui rester aucun privilège, aucun prestige après avoir été traitée en justiciable, en prévenue; elle était surveillée avec plus de soin que jamais, et reléguée au palais d'Antonia ou à Antium, elle pouvait être éloignée davantage.

Ainsi appuyé sur Sénèque et Burrhus, Néron devait se sentir fort; il avait pour lui l'armée, le Sénat, le parti des Stoïciens et avec eux l'opinion des classes dirigeantes; il était le *beatus possidens* du pouvoir légal et de la force; il pouvait se tenir sur la défensive et attendre.

1) A. XIV.

LA SITUATION D'AGRIPPINE.

Tout autre était la situation d'Agrippine. Seule et abandonnée dans le palais d'Antonia, elle rêvait au temps où dominant l'esprit de Claude, tous les solliciteurs, grands de Rome ou princes étrangers, s'adressaient à elle pour obtenir l'objet de leurs demandes: sa mémoire lui rappelait que revêtue alors d'un manteau de général, d'un *paludamentum* tissé d'or, elle s'asseyait à côté du prince et présidait aux jeux du cirque ¹⁾; où était le temps plus récent où elle avait ses licteurs ²⁾, où les Pères conscrits s'assemblaient dans son palais ³⁾? Où était le char sacré, le *carpentum*, dans lequel elle avait été portée comme une déesse ⁴⁾? Aussi était-elle brûlant d'impatience à ressaisir une puissance dont elle avait goûté les charmes éniivrants, *cunctis malæ dominationis cupidinibus flagrans* ⁵⁾. Et femme ⁶⁾, elle ne pouvait jamais y par-

1) Pline, H. N. XXIII, 19. Catherine de Russie revêtit l'uniforme de garde à cheval.

2) A. XIII, 2.

3) A. XIII, 5.

4) A. XII, 42.

5) A. XIII, 2.

6) Quelles fureurs la jalousie et l'ambition ne peuvent-elles pas allumer parfois dans le cœur d'une femme, fût-elle une mère? Ouvrons le théâtre du grand Corneille qui connaissait si bien l'antiquité et les passions humaines. Écoutons comment dans sa belle tragédie de Rodogune il fait parler Cléopâtre, dont la situation a tant d'analogie avec celle d'Agrippine:

Monologue :

Tu m'estimes bien lâche, imprudente rivale,
Si tu crois que mon cœur jusque-là se ravale
Qu'il souffre qu'un hymen qu'on t'a promis en vain
Te mette ta vengeance et mon sceptre à la main.
Vois jusqu'où m'emporte l'amour du diadème,
Vois quel sang il me coûte, et tremble pour toi-même!
Tremble! te dis-je.

à Laonice sa confidente :

Et content malgré lui du vain titre de roi,
S'il régnait au lieu d'eux, ce n'était que sous moi.

venir qu'en dominant un époux ou un fils. Néron était donc l'obstacle qui se dressait devant elle, l'obstacle qu'elle devait renverser. Si elle n'avait pas craint de recourir aux plus abominables moyens pour s'élever au premier rang et au pouvoir, que n'oserait-elle pas pour reconquérir cette situation perdue?

Il ne faut pas oublier qu'Agrippine était la petite fille de

Je te dirai bien plus. Sans violence aucune
 J'aurais vu Nicanor épouser Rodogune,
 Si content de lui plaire et de me dédaigner,
 Il eût vécu chez elle en me laissant régner. . . .
 N'apprendras-tu jamais, âme basse et grossière,
 A voir par d'autres yeux que les yeux du vulgaire?
 Ne saurais-tu juger que si je nomme un roi,
 C'est pour le commander et combattre pour moi?

à ses fils Séleucus et Antiochus:

Voulez-vous l'épouser afin qu'elle me brave,
 Et mettre mon destin aux mains de mon esclave?
 Vous ne répondez point! Allez, enfants ingrats,
 Pour qui je crus en vain conserver ces États:
 J'ai fait votre oncle roi, j'en ferai bien un autre;
 Et mon nom peut encore ici plus que le vôtre.
 Périssez! Périssez! votre rebellion
 Mérite plus d'horreur que de compassion.
 Mes yeux sauront le voir sans verser une larme,
 Sans regarder en vous que l'objet qui vous charme,
 Et je triompherai voyant périr mes fils,
 De ses adorateurs et de mes ennemis.

Monologue.

Sors de mon cœur, nature, ou fais qu'ils m'obéissent!
 Fais-les servir ma haine, ou consens qu'ils périssent!

Autre monologue après le meurtre de l'aîné de ses fils.

Enfin, grâce aux Dieux, j'ai moins d'un ennemi:
 La mort de Séleucus m'a vengé à demi.
 Son ombre, en attendant Rodogune et son frère,
 Peut déjà de ma part les promettre à son père.

Qui se venge à demi court lui-même à sa peine;
 Il faut ou condamner ou couronner sa haine.
 Dût le peuple en fureur pour ses maîtres nouveaux
 De mon sang odieux arroser leurs tombeaux,
 Dût le Parthe vengeur me trouver sans défense,

Julie, de cette fille d'Auguste qui fut hystérique au plus haut degré ¹); qu'elle était la fille de la première Agrippine qui eut pour la domination une passion dont la violence fut extrême ²); que dans les cerveaux mal équilibrés de ses deux frères aînés, Néron et Drusus, l'ambition inconsidérée du pouvoir fut une sorte d'idée fixe qui causa leur mort ³); que chez un autre frère, Caius, à la folie du pouvoir se joignit celle du meurtre ⁴).

Le dépit de sa disgrâce, la soif de dominer, la vanité féminine, n'ont-ils pas pu achever d'altérer une raison si malade chez tous les enfants de Germanicus? Agrippine s'était toujours montrée implacable dans ses haines, nous dit Tacite ⁵). Elle ne pardonna pas à Lollia de lui avoir disputé la

Dût le Ciel égaler le supplice à l'offense,
Trône, à t'abandonner je ne puis consentir:
Par un coup de tonnerre il vaut mieux en sortir;
Il vaut mieux mériter le sort le plus étrange.
Tombe sur moi le Ciel, pourvu que je me venge!
J'en recevrai le coup d'un visage remis:
Il est doux de périr après ses ennemis;
Et de quelque rigueur que le destin me traite,
Je perds moins à mourir qu'à vivre leur sujette.

Enfin après avoir bu le poison qu'elle-même destinait à Rodogune et à Antiochus:

Va, tu me veux en vain rappeler à la vie;
Ma haine est trop fidèle, et m'a trop bien servie:
Elle a paru trop tôt pour te perdre avec moi;
C'est le seul déplaisir qu'en mourant je reçois;
Mais j'ai cette douceur dedans cette disgrâce
De ne voir point régner ma rivale en ma place.

Ne nous semble-t-il pas que c'est Agrippine et non Cléopâtre que nous avons entendue?

1) Beulé, Auguste et sa famille. Ch. IV. Julie et son père.

2) A. IV.

3) A. IV, 60.

4) A. XIII, 3: Cæsaris turbata mens. — Suétone, Caligula 50, 51: non immeritò mentis valetudini attribuerim diverssissima in eodem vitia.

5) A. XII, 12.

main de Claude, ni à Calpurnia d'avoir été louée par lui pour sa beauté: toutes deux par de perfides accusations furent mises à mort. On ne peut donc pas la croire femme à reculer devant le meurtre d'un fils coupable à ses yeux de la plus noire ingratitude, d'un fils qu'elle n'avait fait élever au principat que pour exercer sous son nom la puissance qui ne pouvait être dévolue à une femme. Aussi Tacite regarde comme très possible qu'elle ait voulu réellement tuer Néron lors de la dénonciation qui fut faite; et il exprime son propre sentiment et celui de ses contemporains quand il pense que Sénèque et Burrhus purent avoir droit de craindre que les jours du prince ne fussent en danger par l'exaspération de sa mère; *credebant ut nisi preveniretur Agrippina pereundum Neroni esset*, dit-il¹⁾.

En un tel état de choses, qui oserait se porter caution de la terrible sœur de Caligula?

LA PROBABILITÉ DES FAITS.

Nous avons dit que la sincérité du rapport officiel de Sénèque était appuyée par la vraisemblance et la probabilité des faits qu'on peut admettre pour réels parmi ceux que racontent les légendes Néroniennes.

Quand nous disons sincérité du message, nous n'entendons point parler des ornements oratoires dont il a été revêtu. Ainsi nous ne nous portons nullement garant de la piété filiale de Néron, des chaudes larmes que lui aurait coutées la mort de sa mère, de la délicatesse de sentiments qui l'aurait empêché de reconnaître l'évidence de ses desseins criminels. C'est de la rhétorique, et nous sommes de l'avis

1) A XIV, 7.

de Quintilien, c'est de la bonne rhétorique: mais ce n'est pas autre chose. Par sincérité du message nous entendons parler de l'exactitude du fond.

Il convient d'abord de bien établir la question. D'un côté Néron était fort capable de tuer sa mère; il est même permis de supposer qu'il avait peut-être l'intention de le faire: mais de l'autre, Agrippine était tout aussi capable dans sa fureur contre son fils de le faire assassiner. Il ne s'agit que de chercher à savoir, de ces deux personnages pour lesquels le crime était un moyen naturel d'arriver à leur but, qui a le plus probablement voulu faire périr l'autre durant les fêtes de Minerve à Baies.

Dans tout ce que les historiens nous ont rapporté au sujet de ce drame, on peut remarquer qu'il n'y a que deux faits que l'accord des auteurs semble devoir mettre hors de doute.

Le premier, c'est l'absence d'Agrippine de Baies au début des Quinquatries, l'incertitude de sa venue ou plutôt la très grande probabilité qu'elle n'y viendrait pas.

Par suite il semble donc que Néron et ses familiers tout capables qu'ils fussent de vouloir faire périr Agrippine, n'auraient pu baser leurs combinaisons sur une pareille et si douteuse éventualité. — Agrippine, au contraire, si elle avait projeté de se débarrasser de son fils, était sûre de l'atteindre à Baies, où elle devait le supposer tout occupé de ses plaisirs, ne l'attendant pas, ne se défiant pas d'elle à ce moment;

Et distracta epulis ad cunctas aula patebat
Insidias.

Et c'était si naturel, que c'est vers Baies surtout que se portent encore les idées des organisateurs de la conjuration de Pison; c'est là qu'ils pensent qu'il leur sera plus facile de frapper Néron ¹⁾. Comme le prince se plaisait aux bords du golfe de

1) A. XV, 40.

Naples, comme il allait souvent à Baies, Epiccharis, l'habile et peu commune courtisane, fut chargée d'attirer dans le complot le commandant de la flotte, de lui montrer que rien ne serait plus facile que d'en finir avec lui à son prochain séjour. Elle échoua, fut arrêtée et jetée au cachot. Malgré cela on persista à regarder vers Baies¹⁾. On proposa à Pison, mais en vain car c'eût été violer les lois de l'hospitalité, de laisser frapper Néron chez lui, dans une des visites qu'il avait coutume de faire aux patriciens dans leurs villas du golfe, sur les bords duquel il déposait toute étiquette. On peut voir certainement ici cet esprit d'imitation qui caractérise d'ordinaire les conspirateurs. Depuis que Georges Cadoudal tenta de faire périr Bonaparte en choisissant le moment où il se rendrait à l'opéra, que de fois, malgré tant de non-réussites, pareille occasion n'a-t-elle pas été recherchée, considérée comme la plus naturelle pour frapper d'autres souverains?

Le second fait, c'est la présence d'Agerinus à la villa de Néron, son arrestation, et l'accusation qui fut portée contre lui.

Or que penser de lui? Doit-il être considéré comme un simple messenger, ou un sicaire aux gages d'Agrippine?

La relation de Tacite qui nous montre Anicetus retardant son départ pour arranger une comédie n'a aucune vraisemblance. Celle de Suétone qui lui fait jeter une épée entre les jambes par Néron lui-même n'est guères plus probable. Posons maintenant la question inverse. Agrippine a-t-elle pu envoyer à Néron un de ses affranchis pour le poignarder? Tacite nous²⁾ répond: „Pouvait-il se trouver un homme assez dénué „de raison pour croire que ce fut l'effet du hasard, ou qu'une „femme échappée à ce danger eût envoyé un homme seul

1) A. XV, 42.

2) A. XIV, 11.

„armé d'un glaive pour frapper le prince au milieu de ses „gardes et de sa flotte” ? Cela veut dire : personne ne sait ce qui c'est passé dans le palais, si Agerinus portait ou non une arme : en toute autre occasion Agrippine était bien femme à vouloir faire poignarder son fils ; mais en ce moment, échappée du naufrage, avait-elle la libre réflexion pour mûrir un pareil dessein ? Or il faut, nous l'avons vu, écarter l'idée du naufrage. En ce cas rien n'empêcherait donc de croire à la tentative d'Agrippine ; et même en admettant la catastrophe maritime, il est plus probable qu'elle aurait songé à sa vengeance, à faire frapper Néron, qu'à ordonner la recherche du testament d'une suivante. Puis Tacite, a-t-il raison de dire que pour une telle entreprise elle n'aurait pas fait la sottise d'envoyer un homme seul ? A notre avis, tout au contraire elle n'aurait eu que ce moyen à employer avec chance de succès. Une troupe armée, en effet, n'aurait certainement pas pu envahir le palais ; il n'y avait que la ruse qui eût pu assurer le coup, et la ruse devait être cachée sous la faiblesse.

Il nous faut aussi remarquer, chose importante dans cette affaire, que les historiens sont unanimes à reconnaître que l'envoi d'Anicetus à Baules n'aurait eu lieu qu'après l'arrestation d'Agerinus, c'est-à-dire après qu'on eut en mains la preuve ou de quoi présenter comme preuve de la tentative criminelle d'Agrippine, le moyen de justifier aux yeux du public les mesures les plus rigoureuses qu'on aurait été amené à prendre contre elle. Or, confier à Anicetus la mission de tuer clandestinement Agrippine, et en même temps le mettre à la tête d'une troupe nombreuse de matelots chargée de faire l'investissement du château de Baules, sont choses contradictoires. Cette absence de mystère, ce déploiement de forces ne se comprendraient qu'au cas où il se fut agi de

s'emparer de la personne d'Agrippine pour la faire passer en jugement, pour la retenir en prison, ou pour la conduire en exil.

Si donc l'on affranchit son esprit de cette prévention née des études classiques et entretenue par l'opinion générale, c'est-à-dire par l'opinion irréfléchie, il nous semble que rien ne peut empêcher d'admettre qu'Agerinus ait été, comme l'a dit Sénèque, un sicaire d'Agrippine.

Et puisque le coup projeté par elle n'avait pas réussi, puisqu'elle se savait découverte ou craignait de l'être, la fille de Germanicus n'était pas femme à paraître sur la selette des criminels; elle ne pouvait hésiter à s'y soustraire en se donnant la mort, ou la demandant à la main d'un des siens. Arria, Plancine, la rivale de sa mère, et d'autres illustres exemples lui avaient enseigné ce qu'en pareil cas devait faire une matrone romaine. Peut-être est-ce Mnester, ce serviteur dévoué qui l'aurait frappée de son glaive et se serait tué à son tour sur son bûcher, autant par attachement à sa maîtresse que par crainte d'être châtié pour sa fidélité.

Nous devons donc renoncer à considérer comme historique la dramatique scène du „*frappe au ventre*”. Ce n'est jamais qu'avec un sentiment d'ennui que l'on quitte des illusions dans lesquelles notre pensée était habituée à vivre. Ici toutefois nous ne pouvons éprouver qu'un médiocre regret. Il est d'autres illusions dont la perte est plus affligeante. N'est-il pas pénible d'apprendre que l'héroïque mort de Regulus n'est qu'un mythe de la vanité romaine? N'est-il pas désolant de savoir que le Tite-Live de la Révolution française, Lamartine, en nous traçant avec son magique pinceau le tableau du dernier banquet des Girondins, nous a peint une scène qui n'a eu d'existence que dans son imagination? N'en voulons cependant pas à l'étude; elle nous procure de douces sa-

tisfactions en échange des illusions perdues. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

LE CARACTÈRE DE SÉNÈQUE.

Quels motifs auraient pu déterminer Sénèque à se couvrir de honte en prenant la défense d'un parricide? Ils n'auraient pu être que la faiblesse de caractère, l'amour du pouvoir, ou la crainte de la mort.

Faiblesse de caractère? Pour l'admettre, il faut, croyons-nous, se refuser à tenir compte des faits.

Est-il démontré, est-il probable qu'il ait écrit à Polybe une lettre indigne d'un Stoïcien, indigne même, dit-on, d'un homme soucieux de sa dignité, d'un simple romain?

D'abord qu'elle fut l'accusation portée contre lui qui motiva son exil? Aurait-il été l'amant d'Agrippine, ou de Julie? On ne peut appuyer cette hypothèse sur rien de sérieux. A en croire les historiens, il n'y aurait pas eu un personnage influent au palais, un domestique apte à servir ses intérêts, ou un prétendant au principat dont Agrippine n'ait voulu être ou n'ait été l'amante: c'est donc là une accusation banale qui ne peut atteindre Sénèque. D'ailleurs, au dire de Tacite, Suius, dans les accusations qu'il porta contre lui au Sénat, n'aurait rien formulé de précis; il se serait borné à dire vaguement que Sénèque avait porté l'adultère dans la famille de Germanicus¹⁾ et n'aurait fait aucune allusion aux causes de son exil.

Les délateurs, même ceux de profession, n'étaient pas les premiers venus. Beaucoup d'entre eux avaient, comme Suius, leur siège dans la Curie. Ils ne manquaient ni d'élo-

1) A. XIII, 42, 43.

quence, ni d'habileté. Suiilius n'ignorait pas que le seul moyen, ou du moins le plus sûr, de perdre Sénèque était de le faire passer pour un hypocrite, un faux Stoïcien, et l'isoler ainsi de son parti qui faisait sa force et dont il était le chef. Or, il faut avouer qu'il ne devait avoir dans son scrinium aucun document sérieux, positif, puisqu'il se vit réduit à des insinuations. Il savait, il est vrai, et c'est en cela que consiste son habileté, que si les insinuations ne peuvent être prouvées, elles ne peuvent être non plus péremptoirement réfutées et produisent ainsi toujours un certain effet sur les auditeurs qui ne pensent point par eux-mêmes et surtout sur ceux, hélas trop nombreux en tout temps!, que dévore une jalousie secrète contre tous les hommes supérieurs. Malgré cela le réquisitoire de Suiilius tourna à sa confusion. Il n'était pas de taille à ébranler alors la situation de Sénèque, ni la considération dont il jouissait dans la Curie, et au dehors dans l'opinion publique.

Nous ne savons, et nous ne pourrions sans doute jamais rien savoir de positif au sujet des circonstances qui amenèrent l'expulsion de Sénèque de Rome, et son internement dans l'île de Corse. Nous inclinons cependant à penser qu'il a dû être frappé à la suite de quelques-unes de ces conjurations qui faisaient trembler Claude ¹⁾ et dans lesquelles on ne manquait jamais de rencontrer des Stoïciens.

Quoiqu'il en soit, Sénèque a-t-il été ou non pris de nostalgie? Comme Madame de Staël demandait à revoir son ruisseau de la rue du Bac, a-t-il désiré rentrer à Rome? Rien n'est plus naturel, rien n'est plus légitime, et ne paraît plus certain.

A-t-il fait des démarches dans ce but? De telles démar-

1) Suétone Claude 13, 35, 36.

ches ne peuvent être par elles-mêmes une chose déshonorante: il ne pouvait y avoir de déshonneur que dans leur forme, dans la bassesse des prières, ou dans celle des personnes auxquelles elles s'adressaient.

Il faut d'abord remarquer que ce n'était pas une grâce directe que Sénèque avait à solliciter de Claude. En sa qualité de Père, il n'avait pu être frappé d'exil que par un arrêt du Sénat, et après avoir été entendu dans sa défense; il n'avait pu l'être par un simple arrêt de Claude. Il est bien entendu que nous ne parlons ici que d'une question de forme; Claude et ses conseillers disposant de la majorité sénatoriale pouvaient faire exiler qui ils voulaient. Mais pas plus qu'il ne pouvait bannir, le prince ne pouvait de sa propre autorité gracier un sénateur et jamais Claude en pareil cas n'émipiéta sur les droits du Sénat ¹⁾.

Ainsi Sénèque ne pouvait que solliciter ou faire solliciter de lui le dépôt à la Curie de la proposition de son rappel. Nous devons croire cependant qu'une proposition venue de cette source eût été accueillie favorablement; et que d'autre part sans l'initiative du prince aucun Père ne l'aurait faite et surtout n'aurait pu la faire adopter. En ce sens on peut dire, nous en convenons, que le sort de Sénèque était entre les mains de Claude. Or Claude, on le sait, était mené par ses affranchis ²⁾; c'était donc à eux qu'il fallait s'adresser; et parmi eux, un des plus influents était Polybe. Si donc le stoïcien exilé avait eu à faire parvenir une supplique au César, il était tout naturel qu'il se servit de l'intermédiaire de ce personnage.

1) Suétone id. 12: *Neminem exsulum nisi ex Senatus auctoritate restituit.*

2) Suétone id. 28, 29.

Polybe d'ailleurs ne paraît pas avoir été un gremlin infâme. Et comme on doit toujours avoir le courage de son opinion, nous dirons que rien, selon nous, autorise à blâmer Sénèque d'avoir été en relation avec lui, quand nous avons vu Barea Soranus, Cornelius Scipion, Burrhus, se porter les cautions de Pallas, qui fut tant décrié depuis. Polybe, en effet, paraît avoir gagné la faveur de Claude par son érudition, et sa participation aux études du prince ¹⁾, par les travaux littéraires qu'il faisait pour lui.

Mais quoi qu'il en soit Sénèque lui a-t-il écrit, s'est-il servi de son intermédiaire? Aucun historien, du moins à notre connaissance, ne l'a dit formellement. Dion seul parle de lettres que Sénèque dans son exil aurait adressées aux affranchis de Claude, et il n'en désigne aucun. Cependant Polybe étant un de ces affranchis, admettons que Sénèque se soit adressé à lui. On nous accordera bien qu'il ne suffit pas qu'un homme politique exilé eût écrit au bibliothécaire de Claude pour mériter la flétrissure. Il nous faudrait savoir ce qu'il lui a dit.

Or, pour le rapporter Dion s'est trouvé fort embarrassé. Quoi qu'il ait longtemps vécu à Rome, fouillé les bibliothèques et les archives, il ne trouvait aucune trace des lettres de Sénèque aux familiers du Palatin, pas plus celles à Polybe que d'autres. Les annalistes n'en parlaient même pas. Il en conclut alors et affirme que durant sa puissance Sénèque prit soin de faire rechercher et détruire les originaux et les copies qui en avaient été faites ²⁾. A l'entendre nous devons en conséquence renoncer à savoir les termes exacts dont s'était servi le Chef de l'école romaine, et nous n'avons qu'à nous rapporter à lui.

1) Suétone, Claude 40, 41, 42.

2) Liv. 61. ch. 10.

Que nous faut-il donc penser de l'écrit qui nous est parvenu sous le nom de consolation à Polybe. Est-ce la lettre de Sénèque?

En une telle situation un sentiment instinctif de doute s'empare de notre esprit dès l'abord; et ce doute s'accroît, se fortifie à l'examen du document.

Pour Diderot, et il en donne de nombreuses et assez bonnes raisons, ces fragments qualifiés de consolation à Polybe ne sont qu'une „rabutinade” et ne peuvent pas être du philosophe ¹⁾. Avant lui Juste Lipse avait formulé les mêmes conclusions. Mr. Bouillet, qui a fait les commentaires de l'édition Lemaire, déclare également qu'à son avis nous nous trouvons en présence de l'œuvre d'un faussaire.

Nous nous permettrons d'appeler l'attention sur deux observations: 1^o. Il est dit dans ces fragments:²⁾ „Claude a inter-„cédé en ma faveur auprès du Sénat; il a fait plus que me „donner la vie, il l'a demandée pour moi.” Ainsi Sénèque se déclare reconnaissant du rôle de Claude dans cette circonstance, ce qui est contraire aux sentiments que lui prête Tacite et qui semblent avoir influencé sa conduite dans les événements ultérieurs. — 2^o. Il n'est fait aucune allusion aux motifs de son exil. Or, est-il admissible que Sénèque, sollicitant son rappel, ait pu se dispenser d'en parler, de se justifier. Ce silence absolu prouve, croyons-nous, que l'auteur de la Consolation n'aurait pas su dire plus que nous à ce sujet.

Nous ne savons donc pas en quels termes Sénèque aurait écrit à Polybe, et rien ne nous autorise à l'accuser d'avoir fait preuve en cette occasion de bassesse de caractère.

1) Essai Livre II = 89, 90, 91. Livre I = 29, 30, 31 et les notes de Naigeon.

2) Consol. 32.

Tout au contraire on peut observer que les conseillers de Claude n'auraient pas trouvé dans sa supplique des indices suffisants pour leur faire penser qu'ils trouveraient dorénavant dans Sénèque un homme malléable à leur gré, et qu'ils ont continué à le craindre comme un des chefs redoutables de l'opposition, puisqu'ils ont fait maintenir son exil. C'est d'autant moins discutable que c'est pour avoir un appui contre eux qu'Agrippine usa de son influence pour obtenir son rappel.

Nous répéterons enfin la remarque que nous avons déjà faite; c'est que Sénèque dès son retour redevint le chef du parti stoïcien. Donc sa conduite avant son expulsion de Rome et durant son séjour en Corse, ne lui avait pas fait perdre l'estime qu'on avait pour son talent et son caractère.

Pourquoi et à quel titre devons-nous nous montrer plus sévères, plus exigeants que ses contemporains?

Examinons maintenant la conduite de Sénèque au pouvoir, son attitude habituelle vis-à-vis de Néron.

„Burrhus et lui, dit Tacite ¹⁾, tous deux gouverneurs du „jeune prince, étaient restés unis, ce qui se voit rarement „quand on partage le pouvoir; à des titres différents ils avaient „obtenu un crédit égal, Burrhus par la sévérité de ses mœurs „et ses talents militaires, Sénèque par son éloquence, sa pro- „bité et sa bienveillance. *On aurait vu bien des crimes si „Sénèque et Burrhus ne les avaient empêchés.*”

Ailleurs ²⁾, il nous dit: „Un jour que les ambassadeurs de „l'Arménie plaidaient la cause de leur pays devant le Sénat „convoqué au Palatin, Agrippine allait aux yeux des *Pères „paralysés d'emotion*, s'asseoir près de Néron pour partager „avec elle la présidence, *quand Sénèque avertit le prince d'aller*

1) id. XIII. G.

2) A. XIII. 2: Præsidere simul parabat, nisi ceteris pavore defixis, Seneca admonuisset, etc.

„au devant de sa mère, et de la sorte sans manquer au respect filial, tout affront fut évité au Sénat.”

Nous le voyons encore déployer une admirable fermeté lorsqu'Agrippine fut accusée d'ourdir une conspiration pour renverser son fils et amener l'élection de Rubellius Plautus ¹⁾. Des délateurs, on le sait, venaient d'informer Néron des projets attribués à sa mère. Il en était terrifié; il voulait faire périr aussitôt Agrippine et Plautus; il voulait enlever la préfecture du prétoire à Burrhus qu'il accusait de n'avoir pas su ou voulu faire exercer une active surveillance sur les menées de sa mère. En présence d'un prince troublé par la peur, le soupçon, animé du désir furieux de se débarrasser de ceux qui peuvent ou veulent lui disputer son rang de „Premier”, que vont faire ces deux hommes? Vont-ils pour ne pas compromettre leurs positions, pour éviter d'être accusés de complicité avec Agrippine, se faire une arme contre elle de la délation dont elle a été l'objet, et souscrire à sa mort? Telle eût été certainement la conduite de vulgaires ambitieux, d'hommes sans fermeté, sans profond sentiment de la légalité et de la justice; mais telle ne sera pas la leur. „On ne „doit pas, disent-ils à Néron, refuser à personne le droit de „se défendre, et encore moins à une mère. Il peut y avoir „erreur ou calomnie: la voix qui l'accuse est la voix d'une „ennemie. Nous l'interrogerons dès demain; nous lui ferons „connaître les faits dont on l'accuse et le nom des dénoncia- „teurs; nous écouterons ses explications; si nous la trouvons „coupable, elle sera punie malgré son rang; mais si elle se „justifie, elle ne saurait être frappée”. Ce qu'ils ont osé dire, ils l'ont fait; et aucune mesure nouvelle ne fut prise contre Agrippine à cette occasion.

1) A. XIII. 19, 21.

Rien donc n'autorise à penser que Sénèque et Burrhus aient été des ministres tremblants devant Néron, fascinés par la peur que leur aurait inspirée le tyran cruel et tout puissant.

L'hypothèse de Diderot est toute gratuite, quand il suppose que Néron imposa à Sénèque la lettre au Sénat par la menace, quand il écrit: „Le tigre captieux lui tendait un piège. „Je vais, se disait-il à lui-même, le placer entre la mort „s'il refuse et le déshonneur s'il accepte". Rien ne nous semble plus éloigné de la vérité et de la situation respective des personnages. Néron avait alors plus besoin de l'appui de Sénèque et de Burrhus que ceux-ci n'avaient besoin de sa confiance. C'était beaucoup plus à eux, à l'estime et au crédit dont ils jouissaient, qu'aux manœuvres d'Agrippine qu'il devait son éléction au principat; ces hommes illustres le savaient bien, et ils avaient conscience de leur force. Rappelons-nous l'expression du sentiment que Tacite suppose avoir dû être naturellement celui de Néron à la mort de sa mère: „dans son trouble, dit-il, il ne voit qu'eux seuls qui puissent „le sauver et il les fait mander aussitôt".¹⁾ Sont-ce là aux yeux de l'historien des hommes que le jeune prince a l'habitude de faire plier à ses volontés, ou sont-ce au contraire des hommes sur la valeur, le talent, et l'énergie desquels il avait coutume de s'appuyer? Aussi il affirme que c'est Burrhus qui l'a rassuré au sujet de la fidélité de l'armée, lui a présenté les centurions et les tribuns, leur a fait baiser sa main pour signe de renouvellement de leur serment; que c'est Sénèque qui rédigea le message au Sénat et se chargea de maintenir le grand corps d'Etat dans les mêmes sentiments à son égard; que Néron leur dut ainsi un grand service, celui d'avoir empêché toute révolution à Rome; qu'il leur dut la confirmation de son élévation au principat.

1) A. XIV. 7.

Néron, pour tout ce qui concernait les affaires de l'empire, continua donc à demeurer entièrement soumis aux avis de Sénèque et de Burrhus; il semble n'avoir été prince que de nom.

Ce ne sera que quelques années plus tard, qu'un parti de flatteurs, d'ambitieux vulgaires réussira à pousser Néron à s'affranchir de la tutelle de Sénèque¹⁾, à prendre en mains le pouvoir, et que ce parti parviendra à réunir une majorité dans le Sénat.

Mais avant de tomber Sénèque résistera courageusement à tout acte qui lui paraîtra injuste ou illégal, quel que fût l'intérêt politique qui parut le commander. Ainsi lui, le philosophe, il protesta énergiquement contre la spoliation des temples des provinces, quoiqu'elle eût pour but l'embellissement de la Capitale qui sortait de ses cendres²⁾.

Le témoignage de ses ennemis vaut encore mieux. Écoutez les arguments qu'ils présentent à Néron, pour le perdre: „il est, disent-ils³⁾, l'obstacle permanent à vos plaisirs, le „censeur de votre goût pour le chant, il déclare digne de „mépris l'art de conduire les chevaux dans l'arène". Evidemment ils ne pouvaient dire au prince que ce que celui-ci était à même de constater chaque jour; ils ne faisaient qu'envenimer, exploiter le sentiment de haine ou d'ennui que devait avoir Néron devenu homme, avide d'avoir le pouvoir qui lui était délégué, contre un conseiller auquel il avait longtemps obéi, et qui se croyait en droit de lui faire des remontrances.

Enfin Tacite⁴⁾ reconnaît que Sénèque fut autorisé à dire aux émissaires de Néron, „qu'il n'était pas de sa nature enclin „à la flatterie; que personne ne savait cela mieux que le

1) A. XIV. 42: Certe finitam Neronis pueritiam, et robur juventutis adesse, exueret magistrum.

2) A. XV. 45.

3) A. XIV. 52.

4) A. XV. 61.

„prince qui avait eu plus souvent occasion de reconnaître son „indépendance que de rencontrer sa servilité”. Il nous rapporte de plus que l'opinion générale avait une si haute idée du caractère de Sénèque qu'elle ne douta point que de tous les personnages qui périrent à l'occasion de la conjuration de Pison, *l'illustre philosophe fut celui dont la mort causa le plus de joie à Néron* ¹⁾.

On prétendait même que depuis quelque temps il cherchait à se débarrasser de Sénèque, *et qu'il avait tenté de le faire empoisonner* ²⁾. Le fait est peut-être vrai. Mais en tout cas, ce qu'il nous importe de constater, c'est qu'on n'aurait point supposé que Néron eût nourri de tels sentiments à l'égard de Sénèque, si on l'avait considéré comme un homme faible de caractère. Croire le prince réduit à se servir clandestinement de poison, n'est-ce pas faire voir que malgré les obsessions de Poppée et de Tigellin, il avait conservé l'habitude de respecter le précepteur, le conseiller, et qu'il semblait plus craindre la puissance morale du philosophe que le philosophe ne craignait son pouvoir.

Voilà ce que les historiens, qui sont loin d'être toujours bienveillants, rapportent de la conduite politique de Sénèque, de sa vie publique. Est-ce là ce qu'on appelle un trembleur?

SON AMBITION DU POUVOIR.

Voyons maintenant de quelle ambition du pouvoir était animé Sénèque.

Sénèque, dira-t-on, aurait pu considérer d'abord l'exercice du pouvoir comme l'accomplissement d'un devoir social, et y trouver ensuite, comme tant d'autres, un charme irrésistible

1) A. XV. 60. Sequitur credes Annæi Senecæ latissima principii.

2) A. XV. 45 et 60.

qui le conduisit au servilisme pour s'y maintenir, *omnia serviliter pro dominatione*. Il n'y aurait là rien d'impossible; et c'est ce qu'il faut examiner.

L'ambition du pouvoir, c'est-à-dire la vanité d'occuper de hautes positions, était-elle réellement dans l'âme de notre philosophe?

Pour accuser Sénèque de servilisme il faudrait montrer une circonstance au moins où il ait sacrifié ses convictions au soin de conserver sa position près de Néron. Or on ne le fait pas.

On l'a vu au contraire en maintes circonstances vouloir se retirer¹⁾ du conseil de l'empire. Quand sa résolution devint définitive, ce fut alors Néron qui, craignant l'effet défavorable qui résulterait pour lui au Sénat, à l'armée, dans Rome, de la retraite de Sénèque, le pria de rester, se refusa à rompre ouvertement. Mais il déclara qu'il était malade, qu'il souffrait de la goutte, se retira à la campagne, et ne parut plus au Palais²⁾ ni à la Curie.

Agir de la sorte, refuser au prince le concours de l'influence et de la considération dont il jouissait dans la haute et intelligente aristocratie de l'empire, n'était-ce pas montrer que le pouvoir par lui-même n'était pas l'objet de son ambition? Une pareille conduite laissait voir encore qu'il n'était pas homme à faire quoique ce fût qu'il jugeait ne pas devoir faire; qu'il était capable de braver l'inimitié de Néron, non plus de Néron son pupille, mais de Néron émancipé, entouré d'un parti d'intrigants et de flatteurs, infatué de son pouvoir, persuadé qu'aucun prince n'avait encore connu toute l'étendue de ses droits.

1) Suétone, Neron 35 A. XIV. 53. 56.

2) A. XV. 45.

Mais admettons qu'il en fut autrement, que Sénèque eut l'ambition du pouvoir pour le pouvoir lui-même, et demandons nous ce qu'il aurait eu à craindre au renversement de Néron.

La solution de cette question serait plus facile si nous savions exactement quelle était la place qu'occupait Sénèque dans l'état. Les historiens nous apprennent que sous Néron Afranius Burrhus était préfet du prétoire, commandant de la force armée à Rome; mais aucun d'eux ne parle des fonctions du philosophe.

Observons cependant que dans l'entrevue qu'il aurait eue avec Néron et dans la quelle il lui aurait fait part de son intention de se retirer des affaires publiques, le prince, au rapport de Tacite¹⁾, en lui demandant la continuation de son concours, lui aurait dit: „vous avez été le guide de ma „jeunesse et de mon enfance, *Ratione, consilio. praeceptis „pueritiam dein juventam meam fovisti*”; et que Sénèque l'aurait remercié „des dignités et des biens dontil avait été „comblés, *tantum honorum atque opum in me cumulasti*”²⁾.

De quelles dignités Sénèque aurait-il pu être revêtu par Néron?

Faudrait-il entendre par là qu'il aurait occupé au Palatin des charges analogues à celles de Nacisse, de Pallas ou de Tigellin? Ce n'est pas admissible.

Pline en effet dit de lui³⁾: „Annæus Sénèque, le premier „personnage de l'époque par son érudition et *par sa puis- „sance* qui finit par causer sa perte, n'était pas un amateur „de frivolités, etc. *Annæi Senecæ, principe tùm eruditionis*

1) A. XIV. 55.

2) A. XIV. 53.

3) H. N. XIV. 5

„*ac potentiae quae postremo nimia fuit super ipsum*, etc.” Et ce n'est pas en de tels termes qu'il parlait des affranchis qui exerçaient par leurs intrigues un pouvoir occulte ¹⁾.

Parmi les charges politiques qu'aurait pu lui déléguer Néron, nous ne voyons guères que celle de *questor principis*.

Il a dû être, en effet, chargé, sous divers titres ou fonctions honorifiques, d'être le mandataire, le représentant du Premier auprès du Sénat; et il est probable qu'il eut la charge de lire les messages, de les commenter, d'exprimer au nom du Premier des sentiments et des opinions qu'on savait être les siens propres. C'était dans ces conditions une délégation fort appréciée, fort importante. On vit des consuls eux mêmes la recevoir ²⁾; Auguste en honora Germanicus ³⁾, et Vespasien pour rehausser ⁴⁾ le prestige de Titus, lui donnait mission de porter à la Curie et de lire les communications écrites qu'il adressait aux Pères.

Mais cette charge, tout aussi bien que celles du Palais que l'on tenait du bon plaisir du prince, était essentiellement révocable; et si c'était uniquement d'elle que Sénèque tirait sa puissance, pour l'en dépouiller point n'eût été besoin de songer aux intrigues ténébreuses, et encore moins au poison.

D'autre part Sénèque avait exercé la préture sous Claude, et la préture était un des degrés du *cursus honorum*; elle l'avait conduit au Sénat; et l'on ne redevenait pas plus préteur qu'un général ne redevient colonel. Il ne lui restait qu'à être consul. Or s'il n'a pas été consul éponyme, il est cependant très probable qu'il a été consul substitué ⁵⁾, ce qui lui donnait le haut rang dans l'état de consulaire.

1) Id. XXXIII. 47.

2) Suet. Néron 15.

3) Dion. LVI. 26

4) Suet. Titus 6.

5) Diderot. essai. Liv. I. 44

Mais toutes les fonctions civiles étaient essentiellement temporaires, et ceux qui en avaient été revêtus rentraient au sortir de charge dans la vie privée, ne conservaient plus aucune autorité. Ce n'est donc pas l'exercice d'une magistrature qui fit de Sénèque un puissant personnage, qui lui donna un pouvoir permanent.

Sa puissance dans l'état ne pouvait évidemment être due qu'à sa valeur personnelle, à la considération dont-il jouissait, à sa qualité de chef du parti philosophique, et par suite à l'influence prépondérante qu'à ces divers titres il exerçait sur le Sénat, sur le grand corps souverain de l'empire.

C'est ainsi qu'avant lui les Caton, les Cicéron avaient acquis une puissance qui, quoique simplement morale, avait pu légitimement défier les armées des généraux ambitieux; et il est de la nature d'une telle puissance de ne pouvoir être anéantie que par la mort de celui qui la possède. Dans nos temps modernes, dans les pays où les parlements jouent un rôle presque omnipotent, n'avons-nous pas vu des hommes qui, n'étant revêtus d'aucun pouvoir officiel, étaient cependant les véritables chefs de l'État par l'influence qu'ils exerçaient sur les membres des assemblées. Aussi était-ce contre eux et non contre les autorités constituées qu'étaient dirigées les attaques des partis.

Tel a été, croyons-nous, le cas de Sénèque; et c'est ainsi qu'il nous semble qu'on doit entendre le *princeps eruditionis ac potentie* de Pline, et le *δυνατὰτατος* de Dion ¹⁾.

Sénèque en effet a dû nécessairement être membre du *Consilium Principis*.

Le *Consilium Principis* ²⁾ sous les Césars n'était pas, comme

1) Page 79.

2) Suetone, Aug. 35. Dion. LVI.

on est généralement porté à le supposer, ce qu'on appelle de nos jours un Conseil d'État, c'est-à-dire un conseil composé de membres choisis par le Prince et n'ayant auprès de lui que voix consultative.

C'était une puissante *commission sénatoriale* ou mieux le *comité dirigeant* du Sénat. Il était chargé d'étudier avec le „Premier” ou „Président” toutes les questions qui devaient être présentées à la sanction des Pères dans les séances qu'ils tenaient réglementairement deux fois par mois; cette commission pouvait même, en bien des cas, prendre des décisions au nom du Sénat entier, sans recourir à la délibération de l'assemblée.

Les membres étaient désignés par le sort. Mais beaucoup sénateurs ne demandaient qu'à jouir des honneurs et des privilèges du laticlave, et à s'affranchir de la responsabilité des affaires ¹⁾; par suite ils se dispensaient souvent d'assister aux séances. Le roulement de la commission se faisait donc sur un nombre restreint de Pères; et il est ainsi probable que Sénèque put en faire partie à titre permanent.

Quoiqu'il en soit, Sénèque certainement exerçait une action dirigeante dans les délibérations des Pères. Dans une de ses lettres, en effet, il parle du Sénat comme d'une assemblée dont il est mieux obéi que des philosophes dans les discussions. „Je voudrais, disait-il ²⁾, qu'on adoptât en philosophie „l'usage que l'on suit à la Curie. Quand un Père fait une „proposition dont je n'accepte qu'une partie, je l'invite à dé- „tacher cette partie du reste, et je me range alors à son avis. „*Jubeo illum dividere sententiam, et sequor*”.

Or la constitution attribuait la souveraineté de l'empire au

1) Tacite A. XVI. 22, 27.

2) Lettre 21

Sénat et au Peuple, c'est-à-dire aux Pères formant le corps sénatorial et aux citoyens inscrits sur les listes électorales de la cité; c'était quelque chose d'analogue à ce que serait le gouvernement de la France, si le pouvoir législatif et l'investiture du pouvoir exécutif appartenaient au Conseil Municipal et aux collèges électoraux de Paris. Jusqu'alors il n'y avait pas eu de prononciamiento de généraux; personne ne croyait encore que les légions campées aux frontières pussent intervenir dans l'élection du Premier ¹⁾. Comme sous la Convention, les émeutes populaires ou les prises d'armes des gardes nationales pesaient parfois sur les résolutions des Représentants, les suffrages des Pères Conscrits pouvaient être émis sous la pression des clameurs du peuple ou des manifestations des prétoriens. Mais tout en lui faisant violence ou reconnaissait les droits du grand corps national, et parmi ses droits incontestés était celui de choisir le Premier et de prononcer sa déchéance ²⁾.

Au moment de la mort d'Agrippine, Sénèque et Burrhus étaient donc les vrais maîtres de l'empire; l'un avait en mains le Sénat, l'autre l'armée. Néron n'inspirait confiance que parce qu'on le savait guidé par eux; et loin d'avoir à redouter le prince, ils auraient pu le briser comme un roseau. C'est notre conviction; et nous pensons que le lecteur sera de notre avis après l'exposé loyal que nous venons de faire de l'état des choses à Rome à cette époque.

Néron renversé, ils auraient eu soit à supprimer le principat, soit à procéder à l'élection d'un autre prince.

Dans le premier cas, quel enthousiasme dans le Sénat,

1) Tac. H. I, 5. Posse principem alibi quàm Romæ fieri.

2) Tac. H. I, 16. Neque erat adhuc damnati principis, exemplum. Le Sénat n'usait que d'un droit il n'avait pas eu occasion de se servir jusqu'alors.

dans les écoles, dans la haute société romaine ! Quelles acclamations de reconnaissance n'auraient pas flatté leur amour-propre ! La puissance de Sénèque n'aurait-elle pas grandi ? Ne pouvait-il pas rêver d'être un nouveau Cicéron, le sauveur de la république, d'être ainsi que le voulait Caton

rectorque senatus ¹⁾

sed reguantis.

Mais si la connaissance de l'état des esprits et des mœurs de Rome et des provinces leur eût fait une obligation de maintenir le principat, n'auraient-ils pas pu y faire élire à leur gré Cornelius Sylla ou Rubellius Plautus ? La chose semblait si naturelle qu'on avait déjà accusé Burrhus d'avoir voulu tenter de mettre au pouvoir Sylla, le gendre de Claude ²⁾. Esprit faible, sans aucune énergie, il eût été l'homme qu'il fallait à des ministres ambitieux. En vrais patriotes romains, au contraire, ils auraient pu faire élire Plautus que toutes les voix désignaient ³⁾. Issu des Jules par sa mère, Plautus avait adopté les mœurs antiques ; la chasteté régnait dans sa maison ; son extérieur était austère ; il professait les doctrines du Portique. Avec un tel prince Sénèque n'aurait pas eu à craindre de voir diminuer son influence.

Nous ne voyons donc pas ce que Sénèque et Burrhus auraient perdu à la chute de Néron.

Ainsi, ni leur intérêt personnel, ni l'intérêt de leur parti n'ont pu guider Sénèque et Burrhus dans leur résolution d'empêcher, à la mort d'Agrippine, tout mouvement révolutionnaire de se produire soit au camp des prétoriens, soit au Sénat.

1) Pharsale, IX.

3) A. XIII. 19. XIV. 22, 57, 58.

2) A. XIII. 23, 47.

A-T-IL CRAINT LA MORT ?

Sénèque aurait-il redouté de perdre la vie ?

Au moment de la mort d'Agrippine il n'avait certainement pas à craindre que le Sénat votât sa mort sur la demande de Néron. Il pouvait dire comme Guise: *il n'osera pas*; et comme lui il n'aurait pu être que traitreusement frappé. En aurait-il eu peur? et cette peur aurait-elle pu le conduire à faire abnégation de sa dignité?

En entrant dans la vie publique Sénèque n'ignorait pas les dangers qu'il aurait à courir. Mais, disait-il ¹⁾, „*celui qui fuit les hommes et les affaires semble un animal timide qui se cache par peur.*” Aussi à son retour de l'exil, loin de redouter de nouvelles épreuves, loin de se retirer de la vie publique pour ne se livrer qu'aux spéculations scientifiques, loin de se borner à composer, à l'exemple de Pline, des traités de grammaire, il rentre aussitôt dans l'arène pour défier Narcisse.

Or la peine de mort était considérée comme une peine naturellement encourue par le vaincu; et tous les hommes politiques avaient l'habitude de la regarder sans peur; ils savaient que dans la carrière des affaires publiques, ils risquaient leur tête, comme le soldat sur le champ de bataille. Les enseignements du Portique, ceux de l'épicurisme, l'effusion du sang dans l'amphithéâtre, les exemples journaliers de courage, avaient fait qu'il n'était pas alors un romain qui craignit la mort. Les sages tels que Thraseas, les efféminés tels que Pétrone ²⁾, les matrones telles qu'Arria ³⁾, les courtisanes telles qu'Epicharis ⁴⁾ n'en avaient nul souci.

1) Lettre 55.

2) A. XVI. 19.

3) A. XVI. 34.

4) A. XV. 57.

N'avons-nous pas vu durant la Révolution en France, alors que la guillotine était en permanence, les hommes de tous les partis, de toutes les conditions monter successivement sur l'échafaud avec un courage qu'on n'admirait plus tant il était devenu commun?

Sénèque n'eût été alors qu'une exception; tout aussi bien parmi ses collègues du Sénat que parmi ses amis les Stoïques, il n'eût point fait meilleure figure que Thersite parmi les héros Achéens.

La crainte de la mort ne pouvait habiter dans l'âme de celui qui ne cessait de témoigner son admiration pour Caton, qui enseignait le mépris de la vie, qui écrivait: „prenez acte de ma déclaration: Je suis tout préparé à la mort, „je ne tremblerai jamais devant elle”¹⁾. Il l'a prouvé; il a tenu parole.

„Sénèque, dit Tacite²⁾, était à table avec sa femme Pauline, lorsqu'arriva un tribun qui fit aussitôt cerner sa villa par l'escouade de soldats qui l'accompagnait; puis s'avancant dans l'atrium il lui communiqua l'objet de sa mission, les questions qu'il avait à lui adresser au sujet de son attitude et de sa conduite vis-à-vis des conjurés qui avaient tramé le meurtre de Néron. Sénèque l'écouta et lui répondit sans laisser paraître aucune émotion, aucun trouble, ni sur son visage, ni dans ses paroles, *nulla pavoris signa, nihil triste in verbis ejus aut vultu deprehensum*. C'était une vaine formalité. Sa mort était résolue dans l'entourage du prince; et malgré les réponses et les justifications que rapporta le tribun aux Jardins de Servilius, Silvanus fut chargé de lui porter l'ordre de mourir; mais celui-ci n'osa pas se présenter

1) Lettres 44, 105.

2) A. XV. 60 à 64.

lui-même à la vue du philosophe : il chargea un obscur centurion de remplir sa besogne. A la réception de cette sentence, Sénèque demeura impassible, *interritus*. Ses amis, ceux qui l'entouraient fondaient en larmes ; ce fut lui qui les rappela à la fermeté ; il leur demandait à quoi leur auraient servi les enseignements de la philosophie, il leur témoignait son étonnement de voir que leurs âmes ne se montraient pas suffisamment préparées aux coups de la fortune. Après avoir fait ses adieux aux gens de sa maison, il embrassa sa femme, la consola, l'exhorta à modérer sa douleur, lui montra qu'elle pourrait encore trouver quelque charme dans la vie. Pauline, partageant les sentiments de son époux, n'ayant elle non plus aucune peur de la mort, ne voulut rien entendre. „Je préfère, dit-elle, l'honneur de mourir avec vous”. Le même fer alors ouvrit à tous deux les veines de leurs bras. Pendant que son sang coulait, Sénèque en pleine conscience de lui-même, avec le courage et la sérénité de l'homme de bien, fit appeler ses secrétaires et leur dicta ses adieux à la vie et à ses amis.

Ce discours immédiatement répandu partout, admiré, commenté, ne nous est point parvenu ; nous ignorons quelles furent ses dernières pensées ; mais le seul fait de dicter un discours alors que la vie s'échappe, qu'on la voit fuir, dénote un homme bien trempé de caractère, *fortem et tenacem propositi virum*.

Or, quand un homme est mort courageusement, a-t-on le droit de supposer que la crainte lui aurait fait faillir à l'honneur ?

Nous avons ainsi cherché vainement le mobile auquel aurait pu céder Sénèque pour se laisser aller à la honteuse faiblesse de couvrir de sa responsabilité un crime aussi odieux que le parricide.

D'autre part, tandis que les historiens ne nous racontent au sujet du tragique événement de Baules que des fables absurdes, la relation de Sénèque offre au contraire tous les caractères de la sincérité.

Nous devons donc conclure que l'illustre philosophe ne fut pas homme à écrire contre sa conscience ¹⁾, ni à faire servir son talent à l'excuse du crime ²⁾.

1) Lettre 24. Turpe est aliquid loqui aliud sentire; quanto turpius aliud scribere, aliud sentire.

2) Lettre 123. Non debet excusationes vitio philosophia suggere.

CHAPITRE VII.

SÉNÈQUE FUT UN ÉMINENT STOÏQUE.

SÉNÈQUE CONSERVA L'ESTIME DE SES CONTEMPORAINS. — SITUATION DES PHILOSOPHES SOUS LES SUCCESSEURS DES CÉSARS. — SÉNÈQUE ET LES AUTEURS AUX GAGES DES PRINCES. — LES ROMAINS ONT JUSTEMENT CONSIDÉRÉ SÉNÈQUE COMME UN ÉMINENT STOÏQUE.

SÉNÈQUE CONSERVA L'ESTIME DE SES CONTEMPORAINS.

Les grecs honorèrent du titre de *sage* les hommes qui avaient mérité la reconnaissance publique pour le bien qu'ils avaient fait en enseignant de bonnes et utiles maximes et en administrant habilement les affaires de l'état. A ces titres Sénèque nous semble avoir été incontestablement un des Sages de Rome; et c'est ainsi qu'on jugé ses contemporains.

S'il eût commis une seule des infamies qu'on lui impute, il serait demeuré accablé sous le mépris et l'indignation comme le furent les Tigellinus¹⁾; sa mémoire sérail restée inféodée à celle de Néron. Or, on ne le considéra jamais

1) H., l. 72.

comme solidaire à un degré quelconque des actes infâmes, cruels, tyranniques qui caractérisèrent les dernières années de ce prince, et amenèrent sa chute et sa mort. On demeura au contraire convaincu que Sénèque tenta énergiquement, quoique envain, d'empêcher Néron de suivre les funestes conseils de ceux qui flattaient ses mauvais instincts. On le considéra avec raison comme le véritable auteur de tout ce qui s'était fait alors de bien dans la République ¹⁾.

La popularité de Sénèque n'avait pas ses racines dans la multitude cosmopolite qui remplissait Rome: il était inconnu d'elle. Sénèque n'était connu et apprécié que dans le parti aristocratique, national, dans les classes élevées: là il trouvait de chauds amis, de sincères admirateurs, d'illustres garants. Novius Priscus, Serenus, Liberalis, et tant d'autres personnages dont il parle ou auxquels il dédie ses ouvrages, avaient été en parfaite communion d'idées et de sentiments avec lui. Il était également lié avec Musonius Rufus qui professait avec éclat et aux leçons duquel se formait alors Epictète. Il fut toute sa vie uni de la plus étroite amitié avec Thraséas.

Tous deux avaient pour ami commun, pour confident Demetrius ²⁾ qui en sa qualité de Cynique mettait trop d'ostentation dans sa conduite ³⁾, mais qui ne pouvait peut-être se dispenser de donner visiblement à tous l'exemple de la pratique des doctrines qu'il enseignait. S'il en eut été besoin, il aurait appris à Sénèque à ne pas craindre Néron; car menacé de mort un jour par le tyran, il lui répondait: „songez que la nature vous en menace vous-mê-

1) A. XIV. 52.

2) Lettre 62. *Demetrium mecum fero. De beneficiis*, VII, 8, 9, 11. A, XIV, 34. 35. Il est auprès de Thraseas au moment de sa mort.

3) Lettre 20.

me." C'est le même homme qui, après une condamnation rencontrant Vespasien, ne daigna pas le saluer et lui lança une injure à laquelle le prince se contenta de répondre en l'appelant „chien" ¹⁾).

Ces personnages étaient tous ou presque tous de l'école romaine, école éclectique, large, sans dogmes, sans *credo*; mais rigide sur la question du devoir, de la pratique du bien. Et voilà ceux qui accordaient à Sénèque leur estime et leur amitié.

Si nous n'avions en faveur de Sénèque que le témoignage de ses amis, on aurait quelque raison de craindre qu'ils n'aient été aveuglés par l'esprit de secte. Mais l'opinion publique tout entière témoignait ainsi de lui. „La mort de Burrhus, dit „en effet Tacite ²⁾, causa une grande tristesse dans Rome qui „garda la mémoire de ses vertus, et qui l'honora de regrets „d'autant plus profonds qu'elle prévoyait que Sénèque, allant „se trouver privé du concours du commandant de l'armée, „n'aurait plus l'autorité nécessaire pour tenir la main à l'ac- „complissement du bien".

Il demeurait même honoré des partis opposés et des hommes les plus considérables de ces partis.

Pline en témoigne. Malgré toute la haine qu'il a au cœur contre Néron et qui parfois l'aveugle, Pline qui a vu Sénèque à l'œuvre ne parle jamais qu'avec grand respect de l'illustre philosophe ³⁾.

Il y a plus. Sénèque avait d'enthousiastes et énergiques partisans dans les officiers de l'armée. Beaucoup d'entre eux, qui étaient entrés dans la conjuration de Pison, déclaraient hautement „qu'ils n'entendaient point tuer Néron pour mettre

1) Vespasien, 13.

2) Tacite A. XIV. 52.

3) H. N. VI. 21. IX. 78. XXIX. 5.

„à la place d'un joueur de harpe un comédien: ils demandaient qu'on élevât au principat Sénèque, qu'ils considéraient „comme celui que l'éclat incontesté des vertus désignait au „choix des gens de bien *quasi insontibus claritudine virtutum „ad summum fastigium delecto*” 1).

Sénèque leur donna-t-il son adhésion, accepta-t-il d'être candidat? Il est à présumer que son expérience et sa prudence l'en ont détourné; car on ne pouvait guère compter sur le succès d'une entreprise formée par une coalition de personnages presque tous animés de vue, de sentiments, et d'intérêts opposés 2).

L'esprit politique manquait à ces admirateurs de Sénèque; mais quelle droiture, quel courage vibraient dans les âmes des Subrius Flavius, des Sulpicius Aper et des centurions qui marchaient avec eux 3)! Et ces hommes qui ne mettaient pas en doute l'austérité et la fermeté de Sénèque, qui l'élevaient si haut dans leur estime, professaient pourtant le plus profond mépris pour la *Grécaille*, ainsi qu'ils qualifiaient habituellement les philosophes.

Ce projet d'élever Sénèque au principat nous semble toutefois avoir dû être sérieux.

Si Sénèque n'a personnellement pas joué de rôle actif, il n'en a pas été sans doute de même des Stoïciens ses amis. Il eut été étonnant qu'ils n'eussent pas songé à profiter de l'occasion et de la bonne volonté des prétoriens pour assurer le pouvoir à leur chef; et c'est là sans doute ce qui a fait naître le bruit de la connivence du philosophe avec les conspirateurs 4).

1) A. XV. 65.

2) A. XV. 48, 54.

3) A. XV. 47, 48.

4) A. XV. 65. Neque tamen ignoraute Senecā.

L'élévation de Sénèque au principat eut été chose fort réalisable. Les fonctions de Président du Sénat, il ne faut pas le perdre de vue, n'étaient pas celles d'un général, d'un *imperator*. Elles étaient toutes civiles et non militaires. Auguste devenu Premier ne commanda plus en personne les armées; après lui Tibère en fit autant; Caïus, Claude, Néron n'eurent jamais à conduire des troupes au combat.

En fut-il autrement, il n'y aurait eu rien d'extraordinaire à voir Sénèque à la tête de légions? N'y verra-t-on pas Marc Aurèle? Tacite lui fait dire par Néron ¹⁾: „Votre bras „et votre épée ne m'auraient point fait défaut si j'avais eu „à faire la guerre.” Nous avons vu que les prétoriens l'auraient volontiers salué *imperator*. Les légionnaires et leurs chefs ne rougissaient d'ailleurs pas alors d'obéir à des magistrats qui n'avaient point une pratique spéciale de la guerre. Le *cedant arma togæ* fut toujours la maxime de Rome; et sous Adrien *l'édit perpétuel* consacra la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil.

On vous dira sans doute: comment se fait-il que la mémoire de tous les philosophes romains ait été respectée et que seule celle de Sénèque ait été décriée?

La réponse est facile. C'est que Sénèque a mis la main à la direction des affaires publiques sous Néron; et il eut été impossible qu'il ne reçût pas quelques éclaboussures par les flots d'invectives que les haines privées, la soif de vengeance des amis et parents de ses victimes et les partisans des Flaviens lancèrent contre le tyran déchu.

Le parti des Stoïques contribua lui-même, peut-être, sans le vouloir à jeter le doute sur la rectitude de la conduite de Sénèque. Il se pourrait que dans son indignation contre Né-

1) A. XIV. 55.

ron, le croyant capable de tous les crimes, ils aient ajouté la mort d'Agrippine à tant d'autres forfaits, à tant d'autres infamies fort certaines qui eussent bien suffi à rendre sa mémoire haïssable; de la sorte, sans le vouloir, ils rendaient impossible la justification de la lettre de Sénèque, et de sa présence dans le conseil du prince. *Malè cuncta ministrat impetus* est une maxime que les philosophes eux-mêmes oublient parfois.

SITUATION DES PHILOSOPHES SOUS LES SUCCESSEURS DES CÉSARS.

Sénèque, nous l'avons vu, avait déclaré à son parti qu'il ne fallait pas continuer à rêver des utopies; qu'il fallait tenir compte de l'état de choses créé par l'immense développement de l'empire; que le retour à la constitution de la République avant Auguste était désormais impossible; que Brutus en immolant César n'avait en rien avancé la cause de la liberté; que la liberté n'était pas attachée à une forme unique de constitution; que l'on pouvait être plus libre sous un prince vertueux que dans une démocratie soumise aux violences des factions.

Les Stoïques avaient un moment pensé qu'avec leur chef au pouvoir, la philosophie allait gouverner le monde; le manifeste qui parut sous forme de traité de la Clémence fut accueilli avec enthousiasme; on crut que sous le jeune César, guidé par un illustre maître, on allait voir se réaliser le rêve de l'union de la force et du droit, du pouvoir et de la sagesse. Sénèque par suite a pu dire que son administration ne rencontrait pas de brouillons, de perturbateurs parmi les philosophes ¹⁾.

Mais ce ne fut qu'une chose exceptionnelle et passagère,

1) Lettre 73

car aussitôt que son influence fut perdue, aussitôt que Tigellinus l'eût supplanté dans la direction des affaires, les Stoïques reformèrent un puissant parti d'opposition. „Cette secte”, s'était écrié au Sénat ¹⁾ un des accusateurs de Thréaseas, „a déjà produit les Tubéron et les Favonius... Que sert-il d'avoir „banni Cassius, si vous laissez vivre et multiplier les imitateurs de Brutus?”

Quand, en effet, le parti philosophique se demandait quel avait été le résultat obtenu par les doctrines politiques de Sénèque, que pouvait-il constater? Le nourrisson de la philosophie, ce jeune César sur lequel on avait fondé de si belles espérances était devenu un abominable tyran. Il avait fallu organiser contre lui des conspirations qui avaient coûté la vie à de nombreux et illustres citoyens: on n'avait pu le renverser qu'en faisant appel aux légions des frontières, et les généraux se disputant alors le rang de Premier avaient amené d'affreuses guerres civiles. Il se crut donc en droit de répudier les principes politiques de Sénèque, et il demeura plus convaincu que jamais que le principat était incompatible avec la liberté, qu'il était l'obstacle qu'on devait renverser pour établir la règne de la vertu.

Le gouvernement des princes était donc de son côté, il faut en convenir, assez fondé à ne voir dans les philosophes que des mécontents et des factieux. Ils devaient d'autant plus les redouter que c'étaient des hommes qu'une sorte de fanatisme pour le bien rendaient, nous l'a dit Tacite ²⁾, inaccessibles à la peur, inaccessibles aux séductions.

Ce n'était pas seulement dans les écoles, à des disciples payant pour s'instruire, qu'ils s'adressaient. L'ardeur de la propagande les dévorait. Dans les thermes, sous les porti-

1) A. XVI, 22.

2) H IV, 5

ques, dans les marchés et les carrefours, on était presque sûr de rencontrer un Stoïcien de profession pérorant, prêchant, recommandant la pauvreté, la bienveillance, exaltant la liberté¹⁾. Ils se distinguaient par le port du pallium grec sous lequel ils ne revêtaient que la tunique des gens du peuple, *l'exomis* sans manches, et simplement nouée sur une épaule. Ils se plaisaient à montrer ainsi, contrairement aux habitudes romaines, leur corps hérissé de poils. Ils laissaient croître leur barbe, et portaient leurs cheveux aussi courts que leurs sourcils²⁾.

Leur nombre et leur influence avaient grandi dans la capitale³⁾; ils étaient plus entreprenants, plus remuants que jamais; ils se fourraient partout.

Ainsi nous voyons Musonius Rufus, un chevalier sans aucune qualité officielle, se faire adjoindre, ou mieux peut-être s'imposer, en qualité de philosophe à la députation qui se rendait au camp d'Antonius pour décider le camarade de Vespasien et ses troupes à entrer pacifiquement à Rome⁴⁾. Tandis que les consulaires délibéraient dans la tente du général, Rufus se mêlait aux soldats, leur donnait des conseils, leur parlait des maux de la guerre, des bienfaits de la paix. C'était évidemment peine perdue. Mais quelle confiance n'avait-on pas dans le caractère du philosophe, dans l'efficacité de ses doctrines pour l'adjoindre à une députation d'hommes politiques!

1) Juv., Sat. 2. Acer et indomitus libertatisque magister.

2) Sénèque, De vitā beatā 25. — Juvenal, Sat. 2.

Hispidā membra quidem et duræ per brachia sectæ
promittunt atrocem animum
atque supercilio brevior coma.

Ce ne fut qu'après le règne de Julien que les philosophes cessèrent ou plutôt furent obligés de cesser de se distinguer de la foule par leurs habits et leurs mœurs.

3) Juvenal, Sat. 2. Quis enim non vicus abundat?

4) H III, 81.

Le chef des Stoïciens était alors Helvidius Priscus, le genre de Thraséas.

„Helvidius, nous dit Tacite ¹⁾, avait dès la jeunesse appliqué son esprit distingué aux plus hautes études, non pour „cacher sous la réputation d'un savant une lâche inaction, „mais pour se livrer aux affaires publiques avec un courage „affermi contre tous les coups de la fortune.” Dès la séance où Vespasien fut élu ou reconnu Premier, les propositions et l'attitude d'Helvidius firent voir que dans le Sénat le parti Stoïcien était décidé à revendiquer les privilèges du grand corps, et à s'opposer à toutes les mesures qui lui paraîtraient contraires à la justice et au bien de l'état ²⁾.

Une hostilité constante et parfois violente ne pouvait donc manquer de régner entre la famille Flaviennne et les philosophes.

Helvidius ³⁾ ne se bornait pas à fêter dans des soupers intimes les anniversaires des deux Brutus et de Cassius; en maintes occasions il ne craignait point d'adresser à Vespasien les plus violentes invectives, traitant le prince comme un simple citoyen. Il paya son audace de sa vie ⁴⁾. Il fut exilé et tué par des sicaires. — Sous Domitien Junius Rusticus fut condamné à mort pour avoir publié l'éloge de Thraséas et d'Helvidius et les avoir appelé des „hommes divins”.

D'un autre côté le parti Stoïcien ne demeurait pas étranger aux nombreuses conspirations qui se tramaient contre Vespasien ⁵⁾ et contre ses fils ⁶⁾.

Comme il ne pouvait manquer d'arriver en une telle situ-

1) H. IV, 5.

2) Id. IV, 10.

3) Juv., V, 36.

Quale coronati Thrasæa Helvidiusque bibebant
Brutorum et Cassi natalibus.

4) Suetone, Vespasien 15.

5) Suet., Vespasien 25.

6) Suet., Domitien 10

ation, un décret de Domitien ¹⁾ expulsa de Rome et d'Italie tous les philosophes. Quelques-uns furent autorisés à demeurer dans les provinces; mais la plupart d'entre-eux durent se réfugier au delà du Rhin et du Danube, ou dans les déserts de la Libye ²⁾. On ignore ce que devint Musonius Rufus, sur quelle terre et comment il mourut. Epictète son élève se retira à Nicopolis en Epire. Dion, la Bouche d'or, déguisant son nom et sa naissance, errant de pays en pays sous les haillons d'un mendiant, ne trouva d'asyle que chez les Scythes et les Gètes.

La mort, l'exil, les mesures de rigueur ne pouvaient que rendre les philosophes plus que jamais ennemis irréconciliables des princes et du principat, et en même temps exalter l'admiration que le public avait pour eux. L'intérêt des princes était donc de les faire déconsidérer, et les écrivains à leurs gages ³⁾ eurent pour mission de les poursuivre de leurs railleries et de leurs invectives.

Aussi après avoir traité les Stoïciens de factieux, avec quel malin plaisir Tacite ⁴⁾ nous parle de l'insuccès de Rufus! „Il amusa les uns, dit-il, ennuya les autres; peu s'en fallut „qu'il ne fût chassé et foulé aux pieds. Cédant enfin aux „conseils des uns et aux menaces des autres, il cessa sa „prédication intempestive.”

Juvénal qui tremblait de s'attaquer aux puissants du jour, se sent rassuré contre les Stoïciens, et s'en donne à cœur joie sur eux ⁵⁾. A l'entendre, ils sont tous des hypocrites,

1) Id. 10.

2) *Philosophia autem adeo perterrita est, ut, habitu mutato, alii in extremam Galliam aufugerunt, alii in Libyæ Scythiæque deserta.* Euseb. chrou. ann. 92. Cité par Chateaubriand. Études historiques.

3) Suetone, Vespasien 18. Tacite, H. I, 1. Juv., Sat. VII. Quintilien, Inst. or. introduction.

4) H. III, 81.

5) Sat. 2.

des fourbes, d'infâmes débauchés; ils sont la cause de tous les vices qui souillent la capitale, de tous les crimes qui s'y commettent, car ce sont eux qui par leurs enseignements impies ont détruit la croyance salutaire aux dieux infernaux, à la religion traditionnelle. Et alors notre satirique se fait l'apôtre de l'Olympe. Autres temps, mêmes mœurs. Juvénal se montre à nous sous la figure d'un de ces écrivains spirituels et mordants qui dans le journalisme attaquent de nos jours la philosophie et les philosophes, au nom d'une religion vieillie et qui cherchent en vain à paraître convaincus de la foi qu'ils défendent.

Quintilien, lui, conteste la capacité politique du parti. „L'orateur, disait-il¹⁾, doit avoir une science universelle, et „c'est pour cela qu'il doit étudier les divers systèmes de philosophie. Mais que les dieux me gardent de vouloir faire „de l'orateur un philosophe, car je ne sais rien de plus opposé aux devoirs du citoyen. Qui d'entre eux s'est jamais „distingué dans les assemblées? qui d'eux a pris part aux „affaires publiques? Tous cependant font des théories sur „l'art de gouverner. Je veux que l'orateur soit un véritable „homme d'état, et non un disputeur oisif. Laissons se rabattre sur la philosophie ceux auxquels l'éloquence demanderait trop d'études et de travail. Il est facile de laisser „croître sa barbe, d'affecter le dédain pour l'art oratoire, de „prendre les dehors d'un sage sans l'être; tandis que l'éloquence est à l'abri de l'hypocrisie et personne n'a jamais pu „s'en revêtir comme d'un masque”.

SÉNÈQUE ET LES AUTEURS AUX GAGES DES PRINCES.

On dut par suite logiquement attaquer la mémoire de Sénèque qui par ses conseils et ses fonctions avait si sagement

1) Inst. or. XII, 2.

administré l'empire, qui avait ramené à Rome durant quelque temps les jours de l'ancienne liberté, et qui montrait par un exemple frappant que la philosophie pouvait former des hommes d'état qui n'avaient pas à craindre de comparaison avec les rhéteurs ou les généraux.

Ce furent les pamphlétaires qui, sous le nom d'historiens, se chargèrent de recueillir et de publier toutes les calomnies dont Sénèque fut l'objet. Ils se préoccupaient peu de la postérité ¹⁾, de lui léguer des témoignages de la vérité; ils n'écrivaient pas pour elle; et cependant, c'est elle qui a ajouté foi à leurs récits, sans se soucier d'observer la loi si sage, si nécessaire d'*audi alteram partem*; tandis que, chose remarquable, ils n'ont eu aucune influence sur leurs contemporains, sur ceux-là seuls précisément sur lesquels ils voulaient agir.

Les auteurs, en effet, qui s'adressaient au public éclairé n'ont pas osé attaquer la mémoire de Sénèque. Juvenal et Quintilien, sont là pour en témoigner.

Juvenal dont l'esprit est assez facilement porté au dénigrement, malgré ses attaques violentes contre les philosophes, fait l'éloge de la générosité de Sénèque ²⁾, et déclare que si l'on pouvait s'exprimer librement ³⁾ à son sujet, personne, même parmi les pervers, n'oserait le confondre avec Néron. Or comment n'en aurait il pas fait le type du Tartuffe romain s'il avait cru, ou même si l'opinion publique de son temps eût ajouté quelque créance aux turpitudes dont il fut accusé?

Quintilien ne pouvait être que fort hostile à Sénèque; car à la dette de reconnaissance qu'il avait à payer aux princes

1) Tacite, H. I, 1.

Ità neutris cura posteritatis.

2) Sat. V, 190.

3) Sat VIII. 211, 242.

flaviens, se joignaient une rivalité de gloire et une rivalité d'école.

Les écoles philosophiques, nous l'avons vu, se flattaient de dédaigner la rhétorique comme un art inutile, et d'enseigner à agir et non à parler. Malgré la colère avec laquelle leur répondait Quintilien, la jeunesse désertait les classes d'études littéraires et oratoires ¹⁾, qui ne leur offraient aucun intérêt depuis que la tribune du Forum était muette; tandis qu'elle encombrait les salles des maîtres de philosophie où elle s'enflammait d'un zèle au moins momentané pour la vertu. „Hinc atque illinc, dit Sénèque ²⁾, philosopho manus auditor „intentat, et super ipsum caput mirantium turba consistit. „Non laudatur ille nunc, sed conclamatur". Voilà de ces témoignages d'enthousiasme que Quintilien envoyait aux maîtres de philosophie. Par la satire VII qui dépeint la misère des gens de lettres et la satire II qui accuse l'hypocrisie d'être générale, Juvenal nous montre quel était l'état des esprits à Rome à cette époque.

Dépit, jalousie, intérêt politique, tout devait donc exciter la bile de Quintilien contre les écoles philosophiques et surtout contre Sénèque. Eh bien, sauf le trait perfide au sujet du message au Sénat, il n'a pas cédé à la tentation de se servir contre son adversaire d'arguments *ad hominem*, arguments qui eussent été terribles contre un Stoïque de Rome, et dont il connaissait l'efficacité aussi bien que Suilius; il n'a pas osé accuser l'idole de l'école de n'avoir été qu'un faux philosophe, un *cathedrarius*, et encore moins un d'avoir été un plat valet de Néron.

Il y a plus. Non seulement Quintilien n'attaqua pas Sé-

1) Juvenal, VII.

Pœnituit multos vane sterilisque cathedræ.

2) Lettre 52.

nèque, mais il eut à se défendre de lui être hostile, de n'être pas disposé à lui rendre justice. „Quoique Sénèque, dit-il ¹⁾, „se soit distingué dans tous les genres de littérature, je „n'ai voulu parler de lui qu'en dernier lieu, *parce qu'on est „convaincu que je le tiens en haine et que je ne saurais être „impartial à son égard*. On est dans l'erreur. Je n'ai jamais „voulu faire exclure ses œuvres des écoles; seulement, je ne „pouvais souffrir qu'on le préférât à d'autres qui valaient mieux „que lui". L'animosité se dissimule mal dans ces lignes. On sent que c'est une amende honorable qu'il est obligé de faire pour ne pas déchaîner contre lui l'opinion publique. „Sé- „nèque, ajoute-t-il, s'est fait remarquer par de nombreuses „et grandes vertus *cujus et multe alioqui et magne virtutes „fuerunt* ²⁾; il déploie une admirable énergie contre les vices; „ses œuvres sont toutes pleines de nobles pensées et leur „étude ne peut qu'être utile au développement des bonnes „mœurs".

Il n'est donc pas possible de trouver un aveu plus éclatant de la faveur et de l'estime dont jouissait Sénèque dans les classes éclairées de Rome, malgré les attaques que les Flaviens faisaient diriger contre la philosophie et les philosophes, en même temps que contre tout ce qui s'était fait sous les Césars et principalement sous Néron.

LES ROMAINS ONT JUSTEMENT CONSIDÉRÉ SÉNÈQUE COMME
UN EMINENT STOÏQUE.

Aussi malgré toutes les diatribes des pamphlétaires, dans l'école romaine on étudiait et on commentait les ouvrages de Sénèque; on en faisait si grand cas qu'ils étaient à-peu-près

1) *Inst. or. Liv. X, ch. Ier.*

2) *Claritudine virtutum* a dit aussi Tacite. Voir page 222.

les seuls qui se trouvassent aux mains de la Jeunesse ¹⁾. Elle avait un culte pour lui ²⁾. On trouvait sublime ce qui nous paraît déclamatoire, parce que son emphase était naturel; c'était le goût de l'époque; et si le style est l'homme, le style est aussi le siècle. Cependant dans les œuvres de Sénèque ce n'était pas la forme qui séduisait. On y puisait par dessus tout l'élévation de sentiments et l'enthousiasme pour la vertu qui éclataient à chaque page et pénétraient les âmes.

Pour bien apprécier la valeur de l'estime qu'on avait pour Sénèque, n'oublions pas que l'école romaine était surtout une école d'action, et que les maîtres n'étaient écoutés que lorsqu'on ne doutait pas du parfait accord de leurs actes et de leurs principes; or, quelle que put être la divergence des idées au sujet de la forme de la constitution, il était un principe sur lequel aucun Stoïcien ne devait broncher, c'est que l'homme d'état ne pouvait en aucun cas transiger avec sa conscience. En quelque situation qu'il se trouvât, il devait proclamer et défendre ce qu'il croyait être le bien public. Il lui fallait être capable, comme le dit Perse ³⁾, „d'imposer à „l'émeute par son courage et sa dignité; il lui fallait oser „dire au forum ou dans la curie: ceci est mal, ceci n'est pas „juste; il ne devait faire le chien couchant ni devant le peuple, ni devant le prince.” Eh bien, les Stoïciens ont pensé que Sénèque n'avait pas failli à ses devoirs.

Ils ne doutaient pas que celui qui au faite de la puissance et dans la condition de fortune qui y était attachée, avait continué à observer la discipline et les pratiques de la secte,

1) Tum autem solus hic fere in manibus adolescentium fuit. Inst. or. X, 1.

2) Id. Puerorum amore comprobaretur. . . amabant eum magis quàm imitabantur.

3) Perse, Sat. IV, 5 à 15.

qui couchait sur un dur matelas, qui ne mangeait que des légumes et des fruits, qui ne buvait que de l'eau, que celui-là avait eu au cœur le *tenor*, le zèle de la vertu.

D'autre part l'ingratitude de Néron pour lui; ses liaisons avec les conjurés qui voulurent renverser le tyran; le partage de leur sort; sa mort admirable de calme et de courage; ses adieux à la vie que tout le monde savait par cœur: tout ce qu'on disait alors et racontait de sa vie l'avait fait mettre au rang des plus fermes défenseurs de la liberté, de la justice, et des lois.

Cette étude imparfaite, mais sérieuse et loyale, nous donne la conviction que les Stoïques romains ont eu raison de placer si haut en leur estime Sénèque, et de le considérer comme un des plus éminents d'entre eux. Il en fut, le plus éminent peut-être; car qui plus que lui a, comme le voulait l'école, *fait le bien?*

Personne, en effet, n'a plus contribué à répandre ces grands principes de morale qui semblent aujourd'hui des banalités, mais qui comme toutes les parties de la science humaine ont coûté bien des efforts à nos aïeux.

Et s'il ne se laissa point emporter par la fougue de Brutus; s'il n'eût point l'inflexibilité de Caton; comme eux il sacrifia sa vie pour la cause du droit.

Il ne rêva pas cependant comme eux tel retour chimérique du passé; il fit mieux: il comprit que le parti Stoïcien ne pourrait acquérir et conserver la puissance politique que par la prudence, la sagesse, l'esprit de gouvernement; il osa le dire et voulut le montrer.

Il est vrai que malgré l'éclat de son administration, malgré

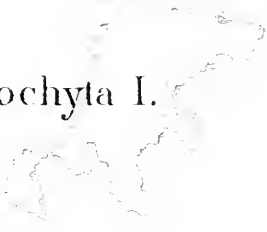
les nombreuses et utiles réformes qu'il fit décréter, son renversement du pouvoir, l'élimination de ses amis des fonctions publiques, firent penser un moment qu'il avait eu tort; mais, comme il arrive toujours, les idées justes germèrent et se développèrent dans les esprits; le parti philosophique reconnut enfin que Sénèque avait sagement tracé la nouvelle et véritable ligne de conduite qu'il devait suivre, celle qui devait assurer son triomphe; il se décida à l'adopter et on le vit alors prendre sûrement en mains les rênes de l'état, et donner au monde l'heureux siècle de paix et de prospérité qu'on a justement appelé *l'âge d'or de l'empire*.

Le lecteur partagera-t-il notre sentiment? Nous voudrions l'espérer. Mais bien rarement une main dévouée réussit à panser les blessures qu'a faites la calomnie; la pointe de ses traits porte presque toujours un poison mortel.

Campi Phlegraei



Prochyta I.



PA Hochart, Polydore
6676 Sénèque et la mort
465 d'Agrippine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

